

Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 14 et les unités biogéographiques marines 11 et 12 du Nouveau-Brunswick : forêt septentrionale de l'Atlantique la baie de Fundy et le golfe du Saint-Laurent

Novembre 2013









ISBN: 978-1-100-99595-3

 N° de cat. : CW66-320/1-2012F-PDF

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement:

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Travaux publics et Services gouvernementaux au 613-996-6886 ou à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Photos: © photos.com

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement, 2013.

Also available in English

Préface

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrateurs du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque RCO, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs.

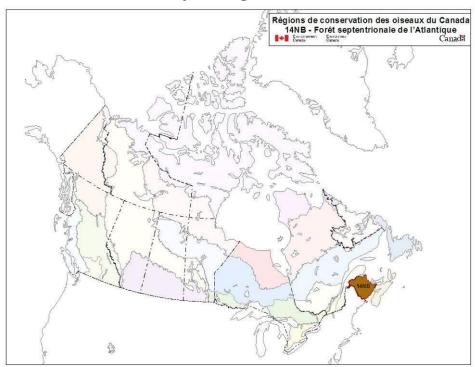
Remerciements

Le présent document s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des régions de conservation des oiseaux dans chacune des régions du Service canadien de la faune au Canada. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport d'autres collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous tenons à remercier les personnes suivantes : Doug Bliss, Andrew Boyne, Paul Chamberland, Kevin Davidson, Michael Elliot, Carina Gjerdrum, Alan Hanson, Christie MacDonald, Bryan Martin, Keith McAloney, Bruce Pollard, Martin Raillard, Isabelle Robichaud, Dane Stuckel, Kyle Wellband, Becky Whittam, et les autres personnes qui ont révisé ce document.

Citation recommandée :

Environnement Canada. 2013. Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 14 et les unités biogéographiques marines 11 et 12 du Nouveau-Brunswick : forêt septentrionale de l'Atlantique, la baie de Fundy et le golfe du Saint-Laurent. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Sackville (Nouveau-Brunswick). 190 pages + annexes.

Stratégie de conservation des oiseaux pour la région de conservation des oiseaux 14 et les unités biogéographiques marines 11 et 12 du Nouveau-Brunswick : forêt septentrionale de l'Atlantique, la baie de Fundy et le golfe du Saint-Laurent



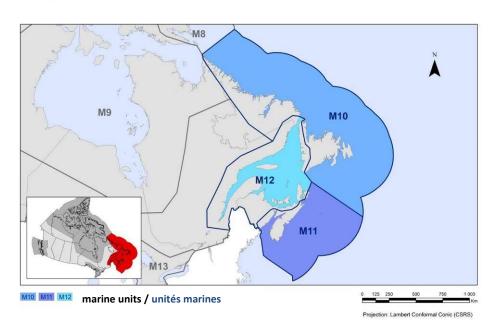


Table des matières

Préface	
Remerciements	
Sommaire	1
Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux	4
Contexte	4
Structure de la stratégie	5
Caractéristiques de la RCO 14 : forêt septentrionale de l'Atlantique au Nouveau-	
Brunswick	ε
Caractéristiques de l'Unité Biogéographique Marine 11 : baie de Fundy	
du Nouveau-Brunswick	10
Caractéristiques de l'Unité Biogéographique Marine 12 : golfe du Saint-Laurent	
du Nouveau-Brunswick	
Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats	14
Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires	14
Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires	24
Élément 3 : Objectifs en matière de population	26
Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires	29
Élément 5 : Objectifs en matière de conservation	35
Élément 6 : Mesures recommandées	37
Section 2 : Besoins de conservation par habitat	42
Conifères	42
Feuillus	
Forêts mixtes	57
Arbustes et régénération	66
Herbacées	
Zones cultivées et aménagées	
Urbains (surfaces artificielles et zones dénudées)	
Milieux humides	
Zones riveraines	97
Plans d'eau intérieurs	105
Eaux marines – Baie de Fundy	113
Eaux marines – Golfe du Saint-Laurent	
Zones côtières – Au-dessus de la marée haute	127
Zones côtières – intertidales – Baie de Fundy	
Zones côtières – intertidales – Golfe du Saint-Laurent	147
Section 3: Autres problématiques	155
Problématiques généralisées	155
Collisions	
Prédation par les chats domestiques	158
Pollution	
Changements climatiques	
Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations	174

Surveillance des populations	174
Recherche	177
Menaces à l'extérieur du Canada	
Prochaines étapes	184
Références	185
Annexe 1	191
La liste de toutes les espèces d'oiseaux (ou de la section de gestion de la population)	
de la RCO 14, de l'UBM 11 et de l'UBM 12 du NB	191
Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associés à chaque catégorie d'habitat dans la	
RCO 14 NB., I'UBM 11 NB., et I'UBM 12 NB	207
Liste de toutes les menaces régionales dans la RCO 14 et l'UBM 11 et 12 du NB	212
Annexe 2	221
Méthodologie générale de compilation des six éléments standard	221
Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires	221
Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires	223
Élément 3 : Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires	224
Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires	226
Élément 5 : Objectifs en matière de conservation	227
Élément 6 : Mesures recommandées	228
Annexe 3	229
Catégories de menaces de l'UICN	229
Catégories des mesures de conservation de l'UICN	233

Sommaire

Le paysage du Nouveau-Brunswick est typique de la Forêt septentrionale de l'Atlantique, avec des terrains montagneux, des plaines de basses-terres et une topographie côtière. La forêt septentrionale tempérée domine le Nouveau-Brunswick; les types de forêt prédominants sont les forêts d'épinettes et de sapins et, dans une moindre mesure, les forêts mixtes de conifères et d'arbres feuillus. Depuis l'arrivée des Européens, la principale utilisation de la terre est l'exploitation des ressources forestières. En 2006, seul 3 % des forêts du Nouveau-Brunswick restait préservé de toute perturbation humaine. Des quatre provinces de l'Atlantique, le Nouveau-Brunswick n'est pas celle qui a la plus grande part de terres agricoles, mais c'est quand même celle dont le secteur agricole est le plus important. Au Nouveau-Brunswick, la pêche traditionnelle est relativement peu importante et a été largement remplacée par l'aquaculture, qui a fait de la province un chef de file en matière d'élevage de poissons, de mollusques et de crustacés.

Il y a 71 espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones terrestres et d'eau douce de la région de conservation des oiseaux 14 du Nouveau-Brunswick (RCO 14 N.-B.) et 29 espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats marins principalement aquatiques des unités biogéographiques marines 11 et 12 autour du Nouveau-Brunswick (UBM 11 N.-B. et UBM 12 N.-B.). Les milieux humides abritent le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (49 %), tandis que les forêts en abritent 44 %, et les zones cultivées et aménagées, 30 %. Une variété de menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Bon nombre de ces menaces sont liées à l'utilisation des terres et notamment aux activités forestières. Elles comprennent : la perte ou la fragmentation de tous les types de forêts en raison des activités d'exploitation forestière; la perte ou la fragmentation de l'habitat en raison de la transformation des forêts en forêts conifériennes aménagées ou en terres agricoles; et la baisse de la qualité du régime alimentaire, de la santé des oiseaux ou de la disponibilité des proies liée à la contamination des sources de nourriture par les produits biocides utilisés dans les industries de la foresterie et de l'agriculture. Il existe aussi d'autres menaces liées à l'expansion des aménagements urbains ou récréatifs le long du littoral, et notamment : la perte d'habitats; la perturbation anthropique et la modification du littoral afin de protéger les infrastructures côtières (p. ex., routes et maisons).

L'objectif de conservation le plus fréquemment identifié est d'assurer que les espèces d'oiseaux prioritaires disposent d'habitats adéquats. Par conséquent, 41 % des mesures recommandées sont liées à la gestion ou à la protection des sites, ou bien à la protection et à la restauration des habitats.

Le Nouveau-Brunswick compte 5 500 km de côtes le long de deux étendues d'eau marine principales : le golfe du Saint-Laurent et la baie de Fundy. Les zones côtières des trois unités de planification hébergent 47 espèces d'oiseaux prioritaires. Parmi ces espèces, 17 utilisent la côte au-dessus de la laisse de marée haute (RCO 14 N.-B.), 32 utilisent la zone intertidale de la côte de la baie de Fundy (UBM 11 N.-B.) et 24 utilisent la zone intertidale de la côte du golfe du Saint-Laurent (UBM 12 N.-B.).

Les menaces communément observées pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans ces trois zones côtières comprennent : les perturbations liées à la circulation de véhicules tout terrain, les chiens en liberté ainsi que les autres utilisations anthropiques des plages, et la perte de certaines caractéristiques propres à l'habitat en raison d'une modification des régimes de sédimentation découlant de la mise en place d'enrochements qui artificialisent le littoral. Les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières sont également menacées par les déversements et les rejets d'hydrocarbures liés aux activités de navigation. Les mesures de conservation recommandées en vue de répondre à ces menaces comprennent : la gestion des activités récréatives et commerciales côtières en vue de réduire au minimum les perturbations des espèces prioritaires; la sensibilisation du public à propos des espèces d'oiseaux prioritaires, de leurs besoins en matière d'habitat et de l'incidence des perturbations dans les zones côtières; et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et de lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les activités de navigation tout en réduisant les rejets accidentels d'hydrocarbures.

La baie de Fundy est l'une des plus grandes mers littorales semi-fermées d'Amérique du Nord qui est reconnue comme l'un des écosystèmes marins les plus riches de la planète et qui présente une grande diversité d'habitats marins et estuariens. L'UBM 11 N.-B. comprend la moitié nord de la baie de Fundy, la baie Passamaquoddy et les eaux entourant l'archipel de Grand Manan, ce qui représente une superficie totale de 8 000 km². La baie de Fundy est connue pour ses très fortes marées et les courants que celles-ci créent; elle comporte quelques-uns des plus grands marais salés, estuaires de marais salés et vasières intertidaux d'Amérique du Nord.

Le golfe du Saint-Laurent fait partie de l'un des estuaires les plus grands et les plus productifs du Canada. Il subit fortement l'influence de l'humain, car il est situé en aval de certaines des zones urbaines, industrielles et agricoles et des sources d'émissions de contaminants industriels et agricoles les plus importantes. La partie de l'UBM 12 du Nouveau-Brunswick est notablement plus chaude et étroite que le reste du golfe du Saint-Laurent, bien qu'elle soit majoritairement recouverte de glace en hiver.

On trouve 29 espèces d'oiseaux prioritaires dans les eaux marines de l'UBM 11 N.-B. et 14 espèces d'oiseaux prioritaires dans les eaux marine de l'UBM 12 N.-B.

Diverses menaces communes affectent les assemblages d'avifaune dans ces régions marines. Les menaces actuelles comprennent la pollution par les hydrocarbures provenant du trafic maritime, la concurrence pour les ressources ou les perturbations associées aux activités du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Une combinaison de pratiques de gestion bénéfiques, de sensibilisation du public, de modifications législatives et de programmes de nettoyage pourrait atténuer bon nombre de ces menaces.

Cette stratégie de conservation s'appuie sur les stratégies de conservation des oiseaux existantes et étaye celles créées pour les autres régions de conservation des oiseaux dans tout le Canada. De manière collective, les stratégies de conservation utilisées dans les régions

serviront de cadre pour mettre en œuvre la conservation des oiseaux à l'échelle nationale, ainsi qu'à identifier les problèmes de conservation internationaux associés aux oiseaux prioritaires au Canada. Les stratégies ne se veulent pas très normatives, mais visent plutôt à guider les futurs efforts de mise en œuvre par les divers partenaires et intervenants. Plus précisément, les renseignements présentés dans le présent document se fondent sur une analyse documentaire importante et systématique qui, à son tour, a été examinée par des experts régionaux clés sur la conservation des oiseaux. La planification et la mise en œuvre des mesures de conservation des oiseaux prioritaires au Nouveau-Brunswick appellent à ce qu'un dialogue et des travaux plus approfondis soient menés en vue d'établir l'ordre de priorité des mesures recommandées avec les partenaires clés.

Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

Contexte

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des priorités de conservation des oiseaux qui soient intégrées et clairement formulées, afin de soutenir la mise en œuvre du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre groupes d'oiseaux (sauvagine¹, oiseaux aquatiques², oiseaux de rivage³ et oiseaux terrestres⁴) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et d'avis d'experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux RCO ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en œuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en œuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en œuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

¹ PNAGS, Comité du plan (2004).

² Milko et coll. (2003).

³ Donaldson et coll. (2000).

⁴ Rich et coll. (2004).

Page 5

Structure de la stratégie

Cette stratégie concerne trois régions de planification distinctes, à savoir la partie terrestre de la région de conservation des oiseaux 14 du Nouveau-Brunswick (RCO 14 N.-B.) et les unités biogéographiques marines 11 et 12 autour du Nouveau-Brunswick (UBM 11 N.-B. et UBM 12 N.-B.). Ces trois unités possèdent chacune une liste distincte d'espèces d'oiseaux prioritaires. Les deux UBM ne renferment que deux catégories d'habitat : la catégorie couvrant les plans d'eau, la neige et la glace, et la catégorie couvrant les zones côtières. Afin de distinguer ces catégories d'habitat dans les trois unités de planification, elles ont été renommées « eaux marines » et « zones côtières (intertidales) » pour les UBM 11 et 12 du N.-B., et « plans d'eau intérieurs » et « zone côtières (au-dessus de la marée haute) » pour la RCO 14 N.-B.

La Section 1 de la stratégie contient de l'information générale sur la RCO, les UBM et la sous-région, avec un survol des six éléments⁵ qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La Section 2 fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La Section 3 présente d'autres problématiques généralisées liées à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été prises en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces affectant les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct (Kennedy et coll., 2012). Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'Environnement Canada).

.

⁵ Les six éléments sont : Élément 1 – Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 – Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 – Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 – Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 – Objectifs en matière de conservation; Élément 6 – Mesures recommandées.

Caractéristiques de la RCO 14 : forêt septentrionale de l'Atlantique au Nouveau-Brunswick

La RCO 14 (forêt septentrionale de l'Atlantique) englobe une superficie de plus de 35,6 millions d'hectares et comprend les provinces des Maritimes, la région de la Gaspésie et les Cantons de l'Est au Canada, et la majeure partie des États du Maine, du New Hampshire et du Vermont, ainsi que certaines parties des États de New York, du Massachusetts et du Connecticut, aux États-Unis (Dettmers, 2006). La majeure partie de cette région de conservation des oiseaux a un relief montagneux peu élevé ou un paysage vallonné ouvert parsemé de vallées et de plaines; près de 85 % de sa superficie est classée comme étant un certain type de forêt (y compris la forêt en régénération; Dettmers, 2006).

La partie de la RCO 14 située dans la province du Nouveau-Brunswick s'étend sur plus de 73 000 km² et reflète la combinaison de terrains montagneux, de plaines de basses-terres et d'une topographie côtière que l'on trouve dans la Forêt septentrionale de l'Atlantique (également appelée Forêt acadienne, figure 1). Les cartes du présent document ont été établies à des échelles et résolutions qui diffèrent des pourcentages de couverture terrestre fournis, mais Dettmers (2006) a estimé qu'il y avait 15 types de couvertures terrestres différents dans l'ensemble de la RCO 14 et au sein de chaque province et État. Ces estimations ne sont peut-être plus d'actualité, mais elles donnent une idée relative de l'importance (au niveau de la taille) des types d'habitats particuliers de la RCO 14 N.-B.

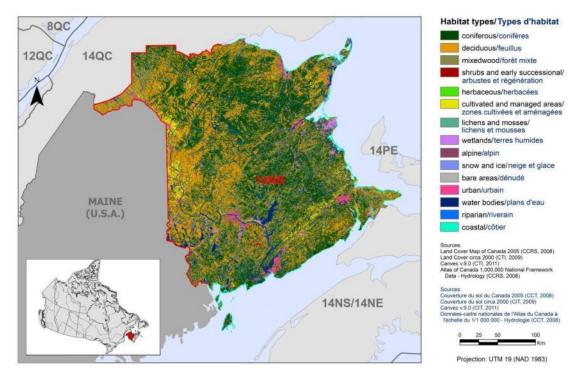


Figure 1. Couverture terrestre de la RCO 14 du Nouveau-Brunswick : forêt septentrionale de l'Atlantique.

La forêt septentrionale tempérée domine une vaste partie de la RCO 14 N.-B., tandis que les types de forêt les plus communs comprennent les forêts conifériennes (appelées les forêts sempervirentes dans Dettmers, 2006; 27 000 km²), les forêts mixtes (conifères et arbres feuillus; 14 000 km²) et les forêts feuillues (13 000 km²). L'un des autres principaux types d'habitat dans la RCO 14 N.-B. est l'habitat d'arbustes et de régénération, dont les forêts en régénération (5 300 km²) et les terres arbustives naturelles (650 km²). Le Nouveau-Brunswick comprend également un nombre considérable de milieux humides, dont 1 500 km de zones côtières (p. ex., nouveaux marais salés, vasières et zones d'eaux libres liées aux estuaires et aux baies), nouveaux milieux humides herbacés (2 500 km²), milieux humides forestiers d'eau douce (2 700 km²), et lacs, cours d'eau et rivières d'eau douce avec eaux libres (1 800 km²; Dettmers, 2006). Les zones agricoles et cultivées couvrent 3 000 km² (Dettmers, 2006). Les zones urbaines comprennent les zones résidentielles (1 060 km²), les zones commerciales et industrielles (1160 km²), de même que les mines et les carrières (164 km²; Dettmers, 2006).

Au Nouveau-Brunswick, il y a de fortes différences de températures entre les saisons, avec des hivers froids et des étés chauds (et souvent humides). Contrairement aux autres provinces des Maritimes, le Nouveau-Brunswick est quelque peu protégé de l'océan Atlantique et comporte une vaste zone intérieure dans laquelle l'océan n'exerce pas ses effets modérateurs.

Depuis l'arrivée des Européens, la principale utilisation des terres a été l'exploitation des abondantes ressources forestières. Le Nouveau-Brunswick possède la troisième plus grande zone continentale de forêt du Canada atlantique, mais elle se classe au premier rang des provinces dans le secteur de la foresterie et de l'exploitation forestière, où elle représente 60 % du produit intérieur brut (PIB) dans cette région (Vasarhelyi et Kirk, 2007). Seul 3 % de la superficie de l'écozone forestière du Nouveau-Brunswick est intact et en 2006, il ne restait que quelques fragments de forêt préservés, dont aucun ne dépassait 300 km² (Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, 2010).

Le Nouveau-Brunswick n'est pas la province qui possède la plus grande proportion de terres dédiées à l'agriculture, mais elle se classe en tête dans le secteur agricole, car elle représente 55 % du produit intérieur brut du Canada atlantique (Vasarhelyi et Kirk, 2007). En 1996, 35 % des terres agricoles étaient cultivées (Statistique Canada, 2008); il s'agissait principalement de pommes de terres, de cultures en serre et de cultures ornementales, de fruits et de baies, et de céréales (Nouveau-Brunswick, ministère d'Agriculture, Aquaculture et Pêches, n.d.).

Seule une part relativement faible des activités de pêche traditionnelle du Canada atlantique est réalisée au Nouveau-Brunswick. Cependant, c'est au Nouveau-Brunswick que le secteur aquacole est le plus important, à la fois pour les poissons (100 exploitations) et pour les mollusques et crustacés (500 sites; Vasarhelyi et Kirk, 2007).

Les activités récréatives constituent une autre utilisation importante des terres de cette unité de planification. En 2010, on a estimé que le Nouveau-Brunswick avait accueilli 2,96 millions de visiteurs pour une nuit ou davantage. Il s'agissait de résidents du Nouveau-Brunswick en voyage et de visiteurs d'autres parties du Canada, des États-Unis et de l'étranger (Nouveau-Brunswick ,

ministère de la Culture, du Tourisme et de la vie saine, 2012). Selon les estimations, l'industrie du tourisme représente 738 M\$ (ou 3,5 % du produit intérieur brut provincial; Nouveau-Brunswick, ministère de la Culture, du Tourisme et de la vie saine, 2012).

Vasarhelyi et Kirk (2007) ont classé les industries selon leur impact relatif sur les oiseaux migrateurs en se fondant sur la superficie utilisée, l'importance du produit intérieur brut ou le nombre de personnes employées. Au Nouveau-Brunswick, l'industrie qui arrive en tête est la foresterie, suivie de l'agriculture, de la production d'électricité et de la pêche commerciale (Vasarhelyi et Kirk, 2007).

Il y a 15 réserves de Premières nations au Nouveau-Brunswick, recensées comme des Wolastoqiyik (peuple de la vallée de la rivière Saint-Jean, autrefois connu sous le nom de Malécites), ou comme des Micmac (Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2012). Si les Micmac étaient un peuple semi-nomade qui se nourrissait des espèces sauvages qu'il trouvait (produits de la mer, petits et gros mammifères, oiseaux de mer et œufs), les Wolastoqiyik étaient un peuple principalement sédentaire qui diversifiait son alimentation en chassant, en pêchant et en cueillant des fruits, des baies, des noix et des produits naturels. Bien que les traditions des Micmac et des Wolastoqiyik aient changé et évolué au fil du temps, en majeure partie en raison de la colonisation française et britannique de ce qui est maintenant le Canada (McMillan, 1995), ils reconnaissent la valeur de la faune dans son ensemble et de toute forme de vie au sein et au-delà de leur territoire (Berneshawi, 1997). Les prises de sauvagine par les Autochtones des Maritimes ont connu une forte baisse et ce n'est plus maintenant qu'une activité périphérique (Benoît, 2007).

Une variété de menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Bon nombre de ces menaces sont liées à l'utilisation anthropique des terres, en particulier à l'exploitation forestière. Ces menaces comprennent notamment la perte ou la fragmentation de tous les types de forêts en raison des activités d'exploitation forestière; la baisse de la qualité du régime alimentaire, de la santé des oiseaux ou de la disponibilité des proies liée à la contamination des sources de nourriture par des produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides utilisés en foresterie; et la perte et la fragmentation de types de forêt en raison de la construction et de l'entretien des routes (y compris les routes de services et d'exploitation forestière).

Trois pourcent (3 %) du biome du Nouveau-Brunswick est inclus dans des zones protégées qui sont administrées à l'échelle provinciale ou fédérale (Conseil canadien des aires écologiques, 2011; figure 2). Environnement Canada gère cinq réserves nationales de la faune et trois refuges d'oiseaux migrateurs qui représentent une superficie totale de 70 km², tandis que Parcs Canada gère deux parcs nationaux dont la superficie totale est de 445 km². Cependant, la majorité (en nombre et en superficie) des zones protégées sont gérées par la province : 64 zones représentant 1 763 km². La capacité des gouvernements à créer des zones protégées est limitée par le nombre et l'emplacement des terres de la Couronne. Au Nouveau-Brunswick, la moitié des terres appartient à des propriétaires privés. En plus des aires protégées, un certain nombre d'organisations non gouvernementales de l'environnement participent à la sécurisation

et à la gestion des terres aux fins de conservation. Voici les principales organisations qui réalisent ces activités au Nouveau-Brunswick :

- Canards Illimités Canada, qui possède ou a fait appliquer des clauses restrictives sur 212 km² d'habitat de la sauvagine;
- la Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick (20 km²);
- Conservation de la nature Canada, qui possède ou a des servitudes de conservation sur 38 km²).

D'autre part, des désignations reconnaissant une valeur écologique unique (mais qui ne protègent pas officiellement l'habitat) ont permis de davantage sensibiliser le public et ont facilité la conservation d'habitats importants sur le plan écologique. En voici quelques-

- la réserve de biosphère de Fundy (4 300 km²);
- le site du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental de la baie de Fundy (620 km²);
- trois milieux humides reconnus en vertu de la Convention de Ramsar sur les milieux humides d'importance internationale (184 km²);
- 11 zones importantes pour la conservation des oiseaux (2 620 km²).

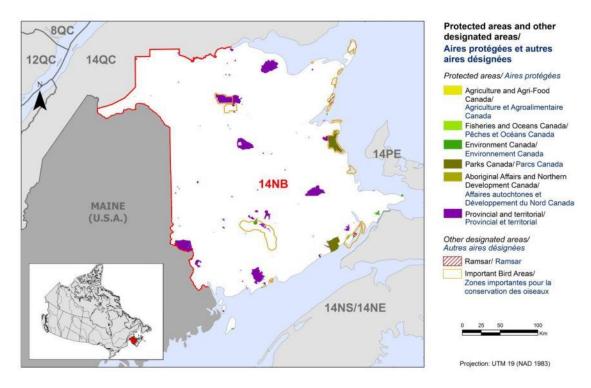


Figure 2. Carte des aires protégées et désignées dans la RCO 14 N.-B. : forêt septentrionale de l'Atlantique.

Caractéristiques de l'Unité Biogéographique Marine 11 : baie de Fundy du Nouveau-Brunswick

Le golfe du Maine et l'écozone du Plateau néo-écossais (qui correspondent à l'UBM 11; figure 3) sont délimités par la ligne de démarcation de La Haye au sud-ouest (qui définit la frontière internationale avec les États-Unis) et par la rive sud du chenal Laurentien au nord-est (Pêches et Océans Canada, 2010). Cette UBM inclut certaines parties littorales de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, et s'étend au-delà de l'extrémité du plateau continental, à la limite de 200 milles marins de la zone économique exclusive du Canada (pour une superficie totale de 417 000 km²).

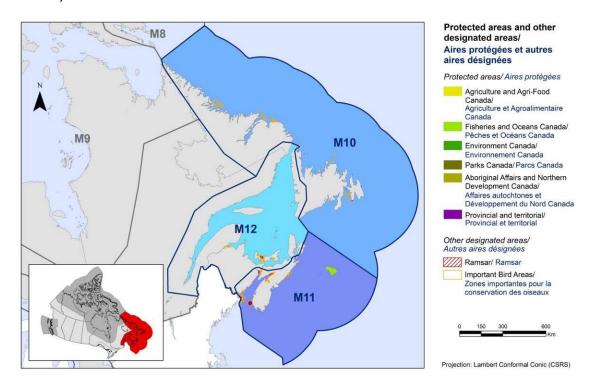


Figure 3. Carte des zones protégées et désignées des UBM 11 (M11) et 12 (M12).

L'UBM 11 N.-B. englobe la baie de Fundy et une partie du golfe du Maine (qui est l'une des plus grandes mers littorales semi-fermées de l'Amérique du Nord). Cette zone est considérée comme l'un des écosystèmes marins les plus riches du monde qui possède différents habitats marins et estuariens (Gulf of Maine Council on the Marine Environment, n.d.). Que ce soit au Nouveau-Brunswick ou en Nouvelle-Écosse, les côtes comportent de grands estuaires de marais salés associés au débit sortant de réseaux hydrographiques importants.

L'UBM 11 N.-B. comprend la partie nord de la baie de Fundy, la baie Passamaquody et les eaux autour de l'archipel de Grand Manan, soit une superficie totale de 8 000 km² (figure 3). Elle est connue pour ses très fortes marées et les courants que celles-ci créent; elle comporte quelques-uns des plus grands marais salés, estuaires de marais salés et vasières intertidaux d'Amérique du Nord.

Une variété de menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Les menaces actuelles comprennent la pollution provenant de la circulation de navires commerciaux et autres, de l'exploration et de l'exploitation pétrolière et gazière, de l'exploitation minière ainsi que des activités de pêche et d'aquaculture (concurrence pour les ressources, mortalité des prises accessoires liées à la pêche, augmentation du trafic maritime, perturbation dans certaines zones importantes pour la conservation des oiseaux). Les changements climatiques devraient entraîner un réchauffement général des températures atmosphériques à ces latitudes, ce qui pourrait avoir pour conséquence de changer les températures océaniques, les courants océaniques, les régimes des glaces, la fréquence des épisodes de temps violents ainsi que l'abondance et la répartition des proies et des prédateurs. Parmi les autres facteurs encore peu compris pouvant avoir des répercussions graves sur la survie des oiseaux dans l'UBM 11 N.-B., on compte l'arrivée ou les changements dans les modes d'apparition des espèces exotiques envahissantes (comme les tuniciers et les crabes européens), des ectoparasites, des endoparasites et des maladies. Une combinaison de pratiques de gestion bénéfiques, de sensibilisation du public, de modifications législatives et de programmes de nettoyage pourrait atténuer bon nombre de ces menaces.

Actuellement, il n'y a qu'une aire marine protégée dans l'UBM 11 N.-B., l'estuaire de la Musquash, situé juste à l'ouest de Saint John (administré par Pêches et Océans Canada), qui abrite l'un des plus grands marais salés des Maritimes. La baie de Fundy est reconnue à la fois comme une réserve de la biosphère (4 300 km²) et comme une réserve d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental (620 km²).

Caractéristiques de l'Unité Biogéographique Marine 12 : golfe du Saint-Laurent du Nouveau-Brunswick

L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (correspondant à l'UBM 12 à la figure 3) représentent l'un des écosystèmes estuariens et marins les plus importants et les plus productifs du Canada et du monde entier (superficie totale d'environ 247 000 km²; Therriault, 1991). Doté d'un bassin versant qui comprend les Grands Lacs, l'écosystème marin du Saint-Laurent bénéficie de plus de la moitié de l'apport en eau douce de la côte Atlantique de l'Amérique du Nord. Cet écosystème fait également l'objet d'une forte influence exercée par l'océan et par les variations climatiques de l'Atlantique Nord, d'origines à la fois arctique (courant du Labrador) et tropicale (Gulf Stream). Par conséquent, cette région présente d'importantes variations spatiales et temporelles en matière de conditions environnementales et de processus océanographiques (Benoît et coll., 2012). Ce cadre unique fournit des conditions favorables au développement d'une communauté biologique et d'une structure trophique très variées et très productives (Benoît et coll., 2012).

L'UBM 12 se trouve en aval de certains des plus grands centres urbains et industriels, de zones de développement importantes situées sur le continent et d'émetteurs de contaminants industriels et agricoles (Benoît et coll., 2012). Les énormes apports d'eau douce, notamment pendant les saisons humides du printemps et de l'été, entraînent la diminution des taux de salinité du golfe et de l'estuaire. L'importance accrue de la navigation commerciale, de l'écotourisme et de la navigation de plaisance est un vecteur de propagation des espèces aquatiques envahissantes (Benoît et coll., 2012). L'aménagement du littoral et les charges sédimentaires et en éléments nutritifs qui en découlent, ainsi que l'industrie de l'aquaculture des mollusques vaste et en pleine expansion ont converti d'importantes parties de la côte et les eaux estuariennes et de lagune en sites aquacoles (Benoît et coll., 2012). Benoît et coll. (2012) ont examiné des éléments de preuve qui portent à croire que des aspects importants du réseau trophique de l'UBM 12 ont changé au début des années 1990. De plus, la hausse de la température moyenne de la surface de la mer et l'hypoxie due en partie aux changements climatiques et à la détérioration des zones côtières provoquée par les pressions anthropiques (p. ex., l'eutrophisation des eaux côtières) sont susceptibles de provoquer un stress physiologique au sein des populations d'organismes marins (Benoît et coll., 2012).

L'UBM 12 N.-B. englobe une zone d'environ 14 000 km² (figure 3). Le système est fortement influencé par l'océan et les variations climatiques. Bien que les eaux froides et à faible taux de salinité de l'Arctique (courant du Labrador) rejoignent le golfe par le nord et l'est, les vents provenant de l'ouest et du sud-ouest exerce une influence qui tempère l'influence de l'océan sur le climat. Cette influence modérée, combinée à la faible profondeur de l'eau dans le détroit de Northumberland, peut créer des températures océaniques plus chaudes dans cette zone. En hiver, cette partie du golfe est principalement recouverte de glace. L'UBM 12 N.-B. a des littoraux complexes qui sont le résultat de processus glaciaires. Les littoraux comportent de vastes plages de sable et des substrats rocheux exposés, mais présentent peu de falaises. Ces

paysages sont parsemés de grands estuaires qui accueillent des marais salés et des milieux humides de différentes tailles et influences. Les variations spatiales et temporelles des conditions environnementales et des processus océanographiques ont pour conséquence la présence d'une communauté biologique et d'une structure trophique diversifiées et productives.

Une variété de menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Les menaces actuelles comprennent la pollution provenant de la circulation de navires commerciaux et autres, des activités de pêche et d'aquaculture (p. ex., concurrence pour les ressources, mortalité des prises accessoires liées à la pêche, augmentation du trafic maritime, perturbation dans certaines zones importantes pour la conservation des oiseaux). L'aménagement du littoral a des répercussions sur ce dernier, en transformant l'habitat côtier pour la construction d'habitations et d'infrastructures (p. ex., remblayage des milieux humides côtiers, irrigation, lutte contre l'érosion). Les mesures visant à lutter contre l'érosion du littoral seront mises à rude épreuve par l'élévation du niveau de la mer découlant des changements climatiques. Les changements climatiques devraient entraîner un réchauffement général des températures atmosphériques à ces latitudes, ce qui pourrait avoir pour conséquence de changer les températures océaniques, les courants océaniques, les régimes des glaces, la fréquence des épisodes de temps violents ainsi que l'abondance et la répartition des proies et des prédateurs. Parmi les autres facteurs encore peu compris pouvant avoir des répercussions graves sur la survie des oiseaux, on compte l'arrivée ou les changements dans les modes d'apparition des espèces exotiques envahissantes (comme les tuniciers et les crabes européens), des ectoparasites, des endoparasites et des maladies. Une combinaison de pratiques de gestion bénéfiques, de sensibilisation du public, de modifications législatives et de programmes de nettoyage pourrait atténuer bon nombre de ces menaces.

Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux (voir l'Annexe 1). Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires, puisque leur « conservation » est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de plusieurs de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la « gestion » est préoccupante sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif de population fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats (voir l'Annexe 2).

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-B., UBM 11 N.-B. ou UBM 12 N.-B. par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

La RCO 14 N.-B. compte 71 espèces d'oiseaux prioritaires. La liste des oiseaux prioritaires compte principalement des oiseaux terrestres (42 espèces), mais inclut également neuf espèces d'oiseaux de rivage, dix espèces d'oiseaux aquatiques et dix espèces de sauvagine (tableau 1). Bien que le nombre total d'oiseaux terrestres prioritaires soit supérieur à celui des autres groupes d'oiseaux, seuls 26 % de l'ensemble des oiseaux terrestres de la RCO 14 N.-B. sont considérés comme des espèces prioritaires (tableau 2), contre 32 % de l'ensemble des oiseaux de rivage, 34 % de l'ensemble des oiseaux aquatiques et 36 % de l'ensemble des espèces de sauvagine de la RCO 14 N.-B. (tableau 2).

L'UBN 11 N.-B. compte 44 espèces d'oiseaux prioritaires. La liste des oiseaux prioritaires compte principalement des oiseaux aquatiques (18 espèces), mais inclut également 15 espèces d'oiseaux de rivage et 11 espèces de sauvagine (tableau 1). Au sein de l'UBM 11 N.-B., la proportion d'oiseaux de rivage considérés comme des espèces prioritaires (48 %) est largement supérieure à la part qu'ils représentent dans l'ensemble des espèces d'oiseaux (27 %) (tableau 2).

L'UBM12 N.-B. compte 28 espèces d'oiseaux prioritaires. La liste compte principalement des oiseaux de rivage (12 espèces) et de sauvagine (11 espèces), et comprend également cinq espèces d'oiseaux aquatiques (tableau 1). Au sein de l'UBM 12 N.-B., la proportion d'oiseaux de rivage considérés comme des espèces prioritaires (43 %) est largement supérieure à la part qu'ils représentent dans l'ensemble des espèces d'oiseaux (27 %) (tableau 2). En revanche, les espèces d'oiseaux aquatiques représentent 11 % des espèces prioritaires de l'UBM 12 N.-B., mais 42 % de l'ensemble des espèces d'oiseaux (tableau 2).

Il y a 18 espèces en péril dans la RCO 14 N.-B., six dans l'UBM 11 N.-B. et cinq dans l'UBM 12 N.-B. qui sont protégées par la législation fédérale ou provinciale (tableau 1). Dans la RCO 14 N.-B., neuf espèces d'oiseaux terrestres, une espèce d'oiseau de rivage, deux espèces d'oiseaux aquatiques et deux espèces de sauvagine sont protégées par la législation fédérale, alors que seules deux espèces d'oiseaux terrestres, une espèce d'oiseau de rivage et une espèce de sauvagine sont protégées par la législation provinciale (tableau 3). Au sein de l'UBM 11 N.-B., deux espèces d'oiseaux de rivage, deux espèces d'oiseaux aquatiques et deux espèces de sauvagine sont protégées par la législation fédérale, alors que seules une espèce d'oiseau de rivage et une espèce de sauvagine sont protégées par la législation provinciale (tableau 3). Au sein de l'UBM 12 N.-B., deux espèces d'oiseaux de rivage, une espèce d'oiseau aquatique et deux espèces de sauvagine sont protégées par la législation fédérale, alors que seules une espèce d'oiseau de rivage et une espèce de sauvagine sont protégées par la législation provinciale (tableau 3).

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-B., UBM 11 N.-B. et UBM 12 N.-B., objectifs de population et justification du statut prioritaire.

RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale /sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui			Autour des palombes	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %						Oui	Oui		
Oui			Bruant à gorge blanche	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui			Bruant de Nelson	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir				Oui		Oui	Oui		
Oui			Buse à épaulettes	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir									Ajoutée
Oui			Cardinal à poitrine rose	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui			Coulicou à bec noir	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %				Oui		Oui			
Oui			Engoulevent bois-pourri	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir	М	М		Oui					
Oui			Engoulevent d'Amérique	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %	М	М							
Oui			Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir	Р	Р	VD						
Oui			Gélinotte huppée	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir						Oui			
Oui			Goglu des prés	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %		М		Oui		Oui			
Oui			Grive de Bicknell	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %	М	М		Oui		Oui	Oui		
Oui			Grive des bois	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %				Oui		Oui			
Oui			Grive fauve	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %						Oui	Oui		

¹ Les objectifs de population s'appliquent à toutes les unités ou l'espèce est prioritaire (RCO 14 N.-B., UBM 11 N.-B. et/ou UBM 12 N.-B.), sauf indication contraire.

² Espèces inscrites à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP): VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante (<u>Registre public des espèces en péril</u>).

³ Évaluation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC 2012) : VD : en voie de disparition; M : menacée; P : préoccupante.

⁴ Espèces figurant à la liste des espèces en voie de disparition (VD) de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* du Nouveau-Brunswick (Nouveau-Brunswick, 2004).

⁵ Espèces de sauvagine figurant à la liste des espèces clés du plan quinquennal de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est pour le Nouveau-Brunswick (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans la catégorie ayant un besoin « Élevé » ou « Très élevé » de conservation ou de surveillance en tant qu'oiseau nicheur ou non nicheur de la RCS 14 (similaire à la RCO 14) dans le PNAGS (PNAGS, Comité du Plan, 2004).

⁶ Espèces ajoutéeS à la liste de priorités suivant l'avis du Groupe de travail technique de la province.

RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale /sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui			Gros-bec errant	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %						Oui	Oui		
Oui			Hibou des marais	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir	P	Р							
Oui			Hirondelle bicolore	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui			Hirondelle de rivage	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %									Ajoutée
Oui			Hirondelle rustique	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %		М							
Oui			Martin pêcheur d'Amérique	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir						Oui	Oui		
Oui			Martinet ramoneur	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %	M	M		Oui					
Oui			Mésange à tête brune	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %						Oui			
Oui			Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %	М	М		Oui		Oui			
Oui			Paruline à gorge noire	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui			Paruline à gorge orangée	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui				
Oui			Paruline à poitrine baie	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui			Paruline à tête cendrée	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui			Paruline bleue	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui			Paruline du Canada	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %	М	М		Oui	Oui	Oui	Oui		
Oui			Paruline flamboyante	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui			Paruline tigrée	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %						Oui	Oui		
Oui			Pic à dos noir	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %						Oui			
Oui			Pic à dos rayé	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir									Ajoutée
Oui			Pic maculé	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui		Oui		
Oui			Pioui de l'Est	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %						Oui			
Oui			Pygargue à tête blanche	Oiseaux terrestres	Maintenir			VD						Ajoutée
Oui			Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %	Р	Р				Oui			

RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale /sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui			Roselin pourpré	Oiseaux terrestres	Maintenir							Oui		
Oui			Sittelle à poitrine blanche	Oiseaux terrestres	Maintenir									Ajoutée
Oui			Sturnelle des prés	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %		М							
Oui			Tyran tritri	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %						Oui			
Oui			Viréo à tête bleue	Oiseaux terrestres	Maintenir					Oui				
	Oui	Oui	Barge hudsonienne	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i>)	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir ⁷	VD	VD		Oui					
	Oui	Oui	Bécasseau minuscule ⁷	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Bécasseau sanderling	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 % (UBM 11) Évaluer/maintenir (UBM 12)				Oui					
	Oui	Oui	Bécasseau variable ⁷	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Bécasseau violet	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Bécasses d'Amérique	Oiseaux de rivage	Augmenter de 50 %				Oui					
Oui			Bécassine de Wilson	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 %				Oui					
Oui			Chevalier grivelé	Oiseaux de rivage	Augmenter de 50 %				Oui					
	Oui	Oui	Chevalier semipalmé	Oiseaux de rivage	Augmenter de 50 %				Oui					
Oui	Oui	Oui	Chevalier solitaire ⁷	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					

⁷ Une évaluation récente (Andres et coll., 2012) suggère maintenant que certaines espèces d'oiseaux de rivage sont stables (p. ex., Bécasseau minuscule, Bécasseau variable et Chevalier solitaire) tandis que d'autres sont en déclin (Tournepierre à collier). Ces oiseaux de rivage prioritaires ont été sélectionnés en 2009 (d'après les travaux d'Andres, 2009). Les versions subséquentes de la base de données seront modifiées pour tenir compte de ces nouveaux renseignements.

RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale /sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui	Oui		Courlis corlieu	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Oui	Petit Chevalier	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Phalarope à bec étroit	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Phalarope à bec large	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Pluvier argenté	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Pluvier kildir	Oiseaux de rivage	Augmenter de 100 %				Oui					
Oui	Oui	Oui	Pluvier siffleur (sous- espèce <i>melodus</i>)	Oiseaux de rivage	Objectif de rétablissement	VD	VD	VD	Oui					
Oui			Butor d'Amérique	Oiseaux aquatiques	Augmenter de 100 %				Oui		Oui			
	Oui		Grand cormoran	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Grèbe à bec bigarré	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Grèbe esclavon	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir	VD ⁸	VD ⁸							
	Oui	Oui	Grèbe jougris	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui		Oui			
Oui			Guifette noire	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir									Ajoutée
	Oui		Guillemot de Brünnich	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui		Oui			
	Oui		Guillemot marmette	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Héron vert	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir						Oui			
Oui			Marouette de Caroline	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Mergule nain	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					Supprimé dans l'UBM 12 NB.
	Oui		Mouette de Bonaparte	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					

⁸ Ce statut s'applique à la population de Grèbes esclavons des îles de la Madeleine. ⁹ Ce statut s'applique à la population occidentale de Grèbes esclavons.

RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale /sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
	Oui		Mouette tridactyle	Oiseaux aquatiques	Maintenir					Oui				Ajoutée
	Oui		Océanite cul-blanc	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui	Oui	Oui	Oui		Supprimé dans l'UBM 12 NB.
Oui			Petit Blongios	Oiseaux aquatiques	Objectif de rétablissement	М	М		Oui		Oui			
	Oui		Petit Pingouin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui	Oui	Plongeon catmarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui	Oui	Oui	Plongeon huard	Oiseaux aquatiques	Maintenir (RCO 14) Évaluer/maintenir (UBM 11 et 12)				Oui		Oui			
	Oui		Puffin des Anglais	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui		Oui			
	Oui		Puffin fuligineux	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
	Oui		Puffin majeur	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui	Oui		Oui		Supprimé dans l'UBM 12 NB.
Oui			Râle de Virginie	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir				Oui					
Oui			Râle jaune	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir	Р	Р		Oui					
	Oui		Sterne arctique	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir									Ajoutée
	Oui		Sterne de Dougall	Oiseaux aquatiques	Objectif de rétablissement	VD	VD							
Oui	Oui	Oui	Sterne pierregarin	Oiseaux aquatiques	Évaluer/maintenir						Oui			
Oui	Oui	Oui	Arlequin plongeur (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir	Р	Р	VD					PCHE	

RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	Espèce prioritaire	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC³	Inscription provinciale ⁴	Préoccupation nationale/ continentale	Intendance nationale/continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale /sous-régionale	Sauvagine ⁵	Examen par des experts ⁶
Oui	Oui	Oui	Bernache du Canada (nichant dans des régions tempérées dans l'Est du Canada)	Sauvagine	Diminuer								Préoccupation de gestion ¹⁰	
Oui	Oui	Oui	Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Sauvagine	Maintenir								PCHE, PNAGS	
Oui			Canard branchu	Sauvagine	Augmenter de 50 %								PCHE	
Oui			Canard colvert	Sauvagine	Augmenter de 100 %								PCHE	
Oui	Oui	Oui	Canard noir	Sauvagine	Maintenir								PCHE, PNAGS	
	Oui	Oui	Eider à duvet	Sauvagine	Augmenter de 50 %								PCHE, PNAGS	
Oui			Fuligule à collier	Sauvagine	Augmenter de 50 %								PCHE	
Oui	Oui	Oui	Garrot à œil d'or	Sauvagine	Augmenter de 50 % (RCO 14) Évaluer/maintenir (UBM 11 et 12)								PCHE	
Oui	Oui	Oui	Garrot d'Islande (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir	Р	Р						PCHE	
	Oui	Oui	Harelde kakawi	Sauvagine	Évaluer/maintenir								PNAGS	
	Oui	Oui	Macreuse à front blanc	Sauvagine	Évaluer/maintenir								PNAGS	
	Oui	Oui	Macreuse noire	Sauvagine	Évaluer/maintenir								PCHE	
Oui	Oui	Oui	Sarcelle d'hiver	Sauvagine	Augmenter de 50 %								PCHE	

¹⁰

¹⁰ La Bernache du Canada (nichant dans les régions tempérées à l'Est du Canada) a été ajoutée à la liste des espèces prioritaires en raison de préoccupations liées à la gestion (p. ex., surabondance et problème lié aux oies).

Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires, par groupe d'oiseaux, dans la RCO 14 N.-B., UBM 11 N.-B., et UBM 12 N.-B.

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces (pourcentage de l'avifaune)	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces désignées prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
RCO 14 NB.				
Oiseaux terrestres	164 (67 %)	42	26 %	59 %
Oiseaux de rivage	28 (11 %)	9	32 %	13 %
Oiseaux aquatiques	28 (11 %)	10	36 %	14 %
Sauvagine	26 (10 %)	10	38 %	14 %
Total pour RCO 14 NB.	246	71	29 %	100 %
UBM 11 NB.				
Oiseaux terrestres	4 (3 %)	0	0 %	0 %
Oiseaux de rivage	31 (27 %)	15	48 %	34 %
Oiseaux aquatiques	51 (44 %)	18	35 %	41 %
Sauvagine	29 (25 %)	11	38 %	25 %
Total pour l'UBM 11 NB.	115	44	38 %	100 %
UBM 12 NB.				
Oiseaux terrestres	4 (4 %)	0	0 %	0 %
Oiseaux de rivage	28 (27 %)	12	43 %	43 %
Oiseaux aquatiques	44 (42 %)	5	11 %	18 %
Sauvagine	28 (27 %)	11	39 %	39 %
Total pour l'UBM 12 NB.	104	28	27 %	100 %

Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-B., UBM 11 N.-B., et UBM 12 N.-B. par motif d'inclusion.

Motif d'inclusion ¹	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
RCO 14 NB. total	42	9	10	10
COSEPAC ²	12	1	2	2
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	9	1	2	2
Espèce en péril provinciale ⁴	2	1		1

Stratégie de conservation des oiseaux pour la RCO 14, l'UBM 11 et l'UBM 12 du N.-B.

¹ Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif. Certains motifs d'inclusion ne s'appliquent pas à certains groupes d'oiseaux (indiqué par « - »).

² La mention COSEPAC désigne une espèce considérée comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante selon l'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

³ Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la LEP comme étant en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

⁴ La mention Espèce en péril à l'échelle provinciale désigne une espèce inscrite comme en voie de disparition (VD) (Nouveau-Brunswick, 2004) en vertu de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* du Nouveau-Brunswick.

Motif d'inclusion ¹	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
PNAGS ⁵	-	-	-	9
Espèce préoccupante nationale/continentale	9	9	7	-
Espèce préoccupante régionale/sous- régionale	18	0	5	-
Intendance nationale/continentale	8	0	0	-
Intendance régionale/sous-régionale	18	0	0	-
Préoccupation en matière de gestion	0	0	0	1
Examen par les experts	5	0	1	0
Total pour l'UBM 11 NB.	0	15	18	11
COSEPAC ²	0	2	2	2
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	0	2	2	2
Espèce en péril provinciale ⁴	0	1	0	1
PNAGS ⁵	-	-	-	10
Espèce préoccupante nationale/continentale	0	15	12	-
Espèce préoccupante régionale/sous- régionale	0	0	6	-
Intendance nationale/continentale	0	0	3	-
Intendance régionale/sous-régionale	0	0	2	-
Préoccupation en matière de gestion	0	0	0	1
Examen par les experts	0	0	1	0
Total pour l'UBM 12 NB.	0	12	5	11
COSEPAC ²	0	2	1	2
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	0	2	1	2
Espèce en péril provinciale ⁴	0	1		1
PNAGS ⁵	-	-	-	10
Espèce préoccupante nationale/continentale	0	12	3	-
Espèce préoccupante régionale/sous- régionale	0	0	3	-
Intendance nationale/continentale	0	0	0	-
Intendance régionale/sous-régionale	0	0	0	-
Préoccupation en matière de gestion	0	0	0	1
Examen par les experts	0	0	0	0

_

⁵ La mention PNAGS désigne une « espèce clé » classée selon le plan quinquennal de mise en œuvre du PCHE N.-B. (2008) ou classée selon le PNAGS (Comité du Plan, 2004) comme présentant un besoin Élevé ou Très élevé de conservation ou de surveillance en tant qu'oiseau nicheur ou non nicheur dans la région de conservation des oiseaux.

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO et les UBM permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures (pour obtenir des détails sur l'assignation des espèces à des catégories d'habitats standard, voir l'Annexe 2). Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitat font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitat pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux RCO utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FAO 2000) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

Les assignations d'associations pour les espèces d'oiseaux prioritaires à un habitat ont principalement été effectuées au moyen d'une analyse documentaire et de consultations d'experts. Pour chaque espèce prioritaire de la RCO 14 et des UBM 11 et 12 du N.-B., toutes les associations d'habitat connues ont été considérés, et non seulement les associations d'habitats principales (tableau A2). En raison de la variabilité et de la disponibilité des renseignements liés aux assignations des espèces à un habitat, il n'a pas été possible de quantifier l'importance relative de quelque habitat que ce soit. Dans ce document, les déclarations relatives à l'importance des types d'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires sont liées au nombre d'oiseaux prioritaires associés à chaque habitat et peuvent ne pas refléter l'importance globale de l'habitat pour toutes les espèces d'oiseaux de l'unité de planification. Pour obtenir plus de renseignements quantitatifs et qualitatifs recueillis sur le terrain concernant les assignations à un habitat de toutes les espèces d'oiseaux nicheurs au Nouveau-Brunswick, veuillez consulter le deuxième Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes (Stewart et coll., en préparation).

Dans la RCO 14 N.-B., ce sont les milieux humides qui sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires. On trouve 35 espèces d'oiseaux prioritaires (ou 49 %) dans les milieux humides de la RCO 14 N.-B. (figure 4). Les habitats forestiers représentent également un type d'habitat important pour les espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 14 N.-B. Les trois types de forêts combinés abritent 31 espèces (44 %) et il y a plus d'espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les forêts mixtes (27 espèces ou 38 %) que les forêts conifériennes (18 espèces ou 25 %) ou les forêts feuillues (17 espèces ou 24 %; figure 4). De nombreuses espèces d'oiseaux prioritaires utilisent également les zones cultivées et aménagées (21 espèces ou 30 %).

Dans l'UBM 11 N.-B., on trouve 33 espèces d'oiseaux prioritaires (ou 75 %) dans les zones côtières (intertidales) et 29 espèces d'oiseaux prioritaires (ou 66 %) dans les eaux marines (figure 5). Dans l'UBM 12 N.-B., on trouve 24 espèces d'oiseaux prioritaires (ou 86 %) dans les zones côtières (intertidales) et 14 espèces d'oiseaux prioritaires (ou 50 %) dans les eaux marines (figure 6).

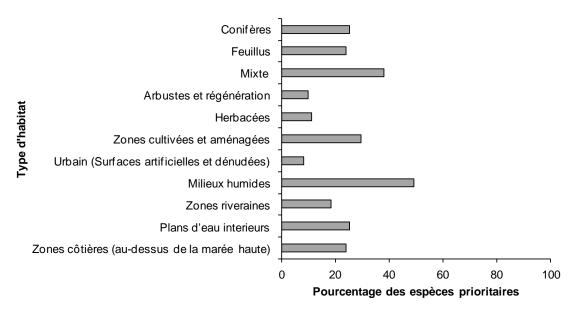


Figure 4. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans la RCO 14 N.-B. Nota: Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

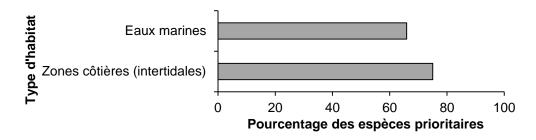


Figure 5. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans l'UBM 11 N.-B. Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

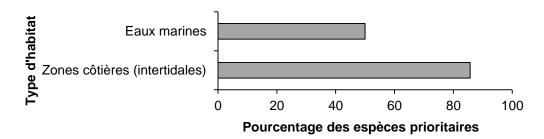


Figure 6. Pourcentage d'espèces prioritaires utilisant chaque type d'habitats dans l'UBM 12 N.-B. Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Élément 3 : Objectifs en matière de population

Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est « évaluer et maintenir », assorti d'un objectif de surveillance (voir l'Annexe 2). Pour toute espèce inscrite en vertu de la LEP ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

Dans la RCO 14 N.-B., il y a 21 espèces d'oiseaux prioritaires (ou 30 %) pour lesquelles on ne connaît pas la tendance démographique et pour lesquelles l'objectif de population est d'évaluer et/ou de maintenir cette population (figure 7). Cependant, il y a 32 espèces d'oiseaux prioritaires (ou 45 %) pour lesquelles l'objectif de population est d'augmenter les niveaux actuels de 100 %, de 50 % ou d'un pourcentage particulier défini d'après les documents de rétablissement de l'espèce (figure 7). Dans l'UBM 11 et 12 du N.-B., on ne connaît pas la tendance démographique de la majorité des espèces d'oiseaux prioritaires (34 et 23 espèces respectivement), et alors, l'objectif de population pour celles-ci est d'évaluer et de maintenir la population (figures 8 et 9). Il y a six espèces d'oiseaux prioritaires dans l'UBM 11 N.-B. et quatre dans l'UBM 12 N.-B. pour lesquelles l'objectif de population est d'augmenter les niveaux actuels de 100 %, de 50 % ou d'un pourcentage particulier défini d'après les documents de rétablissement de l'espèce (figures 8 et 9). La Bernache du Canada nichant dans les régions tempérées était la seule espèce prioritaire des trois unités de planification pour laquelle l'objectif de population était de diminuer la taille de la population (tableau 1). Étant donné que la Bernache du Canada nichant dans les régions tempérées est considérée comme une espèce prioritaire en raison d'un problème de gestion, il n'y a pas de menace, d'objectif de conservation ou de mesure de conservation indiqués pour cette population.

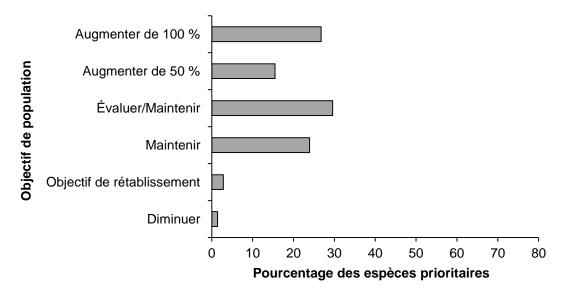


Figure 7. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans la RCO 14 N.-B.

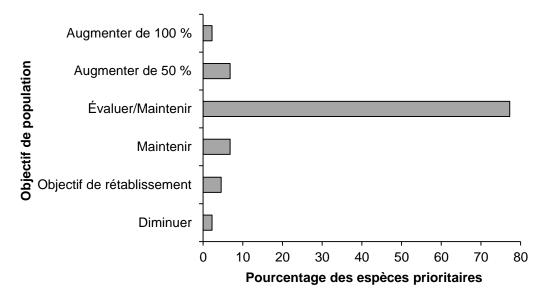


Figure 8. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans l'UBM 11 N.-B.

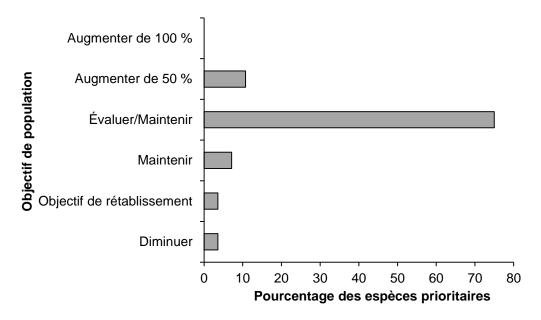


Figure 9. Proportion d'espèces prioritaires par catégorie d'objectifs en matière de population dans l'UBM 12 N.-B.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Le processus d'évaluation des menaces (voir l'Annexe 2) définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée, très élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des groupes d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas recensés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte intitulée Problématiques généralisées, sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces.

Dans la RCO 14 et les UBM 11 et 12 du N.-B., une catégorie a été ajoutée pour permettre l'inclusion de données de surveillance ou de recherche insuffisantes au modèle de classification des menaces (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous-catégorie 12.1 « Manque d'information »). Cependant, cette catégorie de menace n'a pas été classée étant donné qu'il était impossible d'attribuer une cote à la portée ou à la gravité du manque d'information.

Une liste de toutes les menaces affectant les espèces prioritaires dans chaque unité de planification est présentée à l'Annexe 1 (tableau A3). Certaines des menaces identifiées ne sont pas uniquement associées à un habitat particulier. Par exemple, le développement urbain concerne de nombreux types d'habitat au Nouveau-Brunswick. Il y a, par contre, certaines menaces qui sont propres à un habitat particulier, comme par exemple, la disparition de toits convenant à la nidification est une menace propre aux habitats urbains. Les menaces ont été classées par Salafsky et coll. (2008). Lorsque leurs classements sont regroupés par catégorie d'habitat (tableau 4), l'ampleur globale des menaces est plus élevée dans les forêts conifériennes de la RCO 14 N.-B. et dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 11 N.-B. La plupart des autres catégories d'habitat présentent une ampleur globale de menace moyenne, à l'exception des habitats d'arbustes et de régénération, et des habitats herbacés de la RCO 14 N.-B., qui présentent une ampleur de menace faible (tableau 4).

Dans la RCO 14 N.-B., les seules menaces qui ont reçu une cote très élevée étaient les menaces liées à la perte ou à la fragmentation des forêts conifériennes et des forêts feuillues en raison des activités d'exploitation forestière (5.3 « Coupe forestière et récolte du bois »). Ces menaces ont été considérées comme élevées dans les forêts mixtes, les forêts riveraines et les milieux humides forestiers (figure 10). Par exemple, la perte ou la fragmentation des marécages de cèdres en raison des activités d'exploitation forestière a été considérée comme une menace élevée pour la Paruline du Canada (tableau 19). Les menaces les plus fréquemment identifiées

étaient la baisse de la qualité du régime alimentaire, la baisse de la santé des oiseaux et la baisse de la disponibilité des proies en raison de la contamination des sources de nourriture par des biocides comme les pesticides, les herbicides ou les fongicides utilisés par les industries forestières ou agricoles (9.3 « Effluents agricoles et de la foresterie »; figure 10). Ces menaces étaient généralisées dans toutes les catégories d'habitat (à l'exception de l'habitat urbain) dans la RCO 14 N.-B.

Dans l'UBM 11 et l'UBM 12 du N.-B., la diminution de la disponibilité des proies liée à la contamination par des produits chimiques ou des métaux lourds résultant de déversements d'hydrocarbures, ou l'hypothermie causée par les hydrocarbures sur le plumage des oiseaux (9.2 « Effluents industriels et militaires ») étaient les menaces les plus souvent identifiées et auxquelles on attribuait les cotes les plus élevées. Ces menaces étaient considérées comme élevées dans l'UBM 11 N.-B. (figure 11), et moyennes dans l'UBM 12 N.-B. (figure 12). Plus de 20 menaces différentes ont été identifiées pour les oiseaux prioritaires dans 17 sous-catégories de menace différentes dans les UBM 11 et 12 du N.-B., mais toutes ont été considérées comme faibles (figures 11 et 12). Les menaces faibles ne sont pas davantage traitées dans la présente stratégie.

Les menaces affectant les espèces prioritaires lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada en dehors de la saison de reproduction ont également été évaluées et sont exposées dans la section Menaces à l'extérieur du Canada.

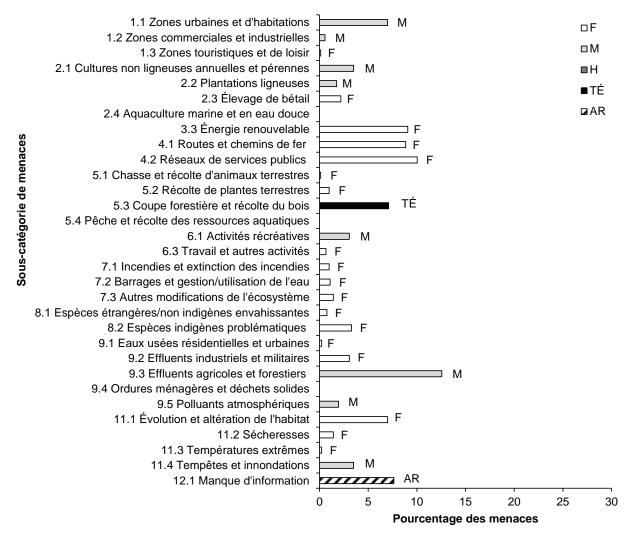


Figure 10. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-B., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 14 N.-B. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 14 N.-B. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les lettres adjacents aux barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. (Pour obtenir des détails sur l'évaluation de l'ampleur des menaces, voir l'Annexe 2). Les menaces pour lesquelles aucun rang n'a été attribué faute d'un manque d'information, sont identifiées par « AR ».

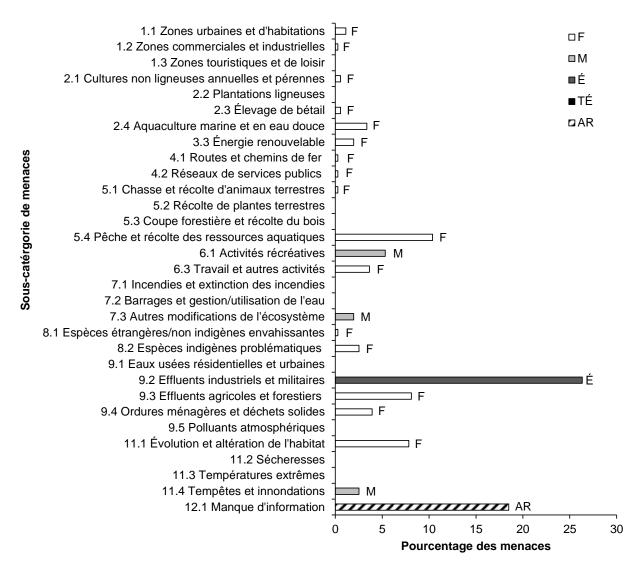


Figure 11. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 11 N.-B., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 14 N.-B. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 14 N.-B. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les lettres adjacents aux barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. (Pour obtenir des détails sur l'évaluation de l'ampleur des menaces, voir l'Annexe 2). Les menaces pour lesquelles aucun rang n'a été attribué faute d'un manque d'information, sont identifiées par « AR ».

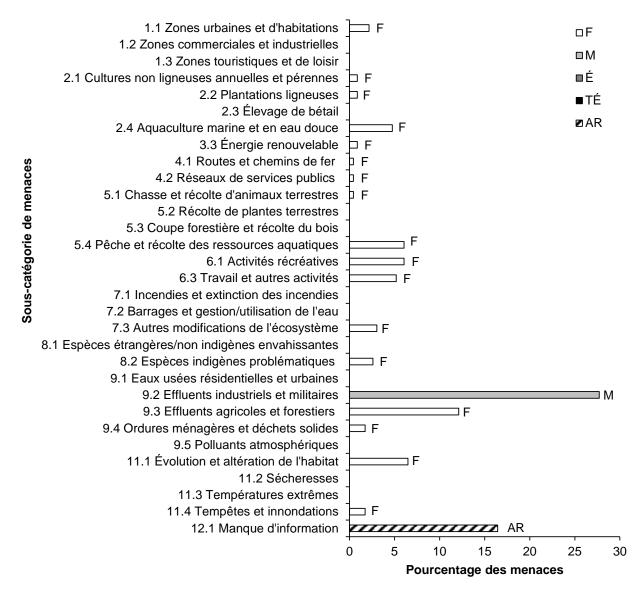


Figure 12. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 12 N.-B., par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 14 N.-B. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 14 N.-B. et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les lettres adjacents aux barres (TÉ = très élevée, É = élevée, M = moyenne et F = faible) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO. (Pour obtenir des détails sur l'évaluation de l'ampleur des menaces, voir l'Annexe 2). Les menaces pour lesquelles aucun rang n'a été attribué faute d'un manque d'information, sont identifiées par « AR ».

Tableau 4. Ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 N.-B., UBM 11 N.-B. et UBM 12 N.-B. par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats.

Les cotes globales ont été générées par une méthode de synthèse décrite dans Kennedy et coll. (2012). L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne, É = élevée et TÉ = très élevée. Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison « catégorie de menaces/habitats ».

							0 14								UBM 11	1 NB		UBM 12 NB.			
Catégories de menaces					(Catégo	ories d	l'habit	ats					Caté	gories	d'hab	itats	Caté	égories	d'habi	tats
	Conifères	Feuillus	Mixte	Arbustes et régénération	Herbacées	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones riveraines	Généralisés	Classement global	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Généralisés	Classement global	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Généralisés	Classement global
Classement global	É	М	М	F	F	М	М	М	М	М	М	М		М	É	F		М	М	F	
1. Développement résidentiel et commercial	F	F	F	F	F	М	É	М	F	М	М	F	М	F	F		F		F		F
2. Agriculture et aquaculture	F	М	М			É		М		F	F		М	М	F		F	М	F		F
3. Production d'énergie et exploitation minière	F	F	F		F							F	F		F	F	F		F	F	F
4. Couloirs de transport et de services	М	F	F		F			F		F	F	F	F		F		F		F		F
5. Utilisation des ressources biologiques	TÉ	TÉ	É					É	F	F	É		TÉ	М	F		F	F	F		F
6. Intrusions et perturbations humaines					F		F	F	М	М	F		М	F	É		М		М		F
7. Modifications du système naturel	F	F	F	F		F		F	F	М	F		F		М		F		М		F
8. Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	F	F	F	F	F	F		F	F	М	F		F	F	М		F	F	F		F
9. Pollution	É	М	М	F	F	М	F	М	М	М	Μ		М	É	É		É	М	É		М
11. Changements climatiques et temps violent												É	É			М	М			М	М

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace (voir l'Annexe 2).

Dans la RCO 14 N.-B., pour les habitats terrestres, l'objectif de conservation le plus souvent identifié est d'assurer la disponibilité d'habitats adéquats pour les espèces d'oiseaux prioritaires (figure 13), tandis que dans les UBM 11 et 12 du N.-B., l'objectif de conservation le plus souvent identifié est de réduire la mortalité (figures 14 et 15). Même si la catégorie 2 des objectifs de conservation dans les figures 13 à 15 comprend « augmenter la productivité », étant donné que la plupart des espèces d'oiseaux prioritaires ne nichent pas dans les UBM, la majorité des objectifs de conservation de la présente stratégie renvoient uniquement à une réduction de la mortalité. Étant donné notre manque de connaissances des facteurs qui affectent les espèces d'oiseaux prioritaires dans l'environnement marin, un autre objectif de conservation fréquemment identifié pour les deux UBM est de mieux comprendre ces facteurs (figures 14 et 15).

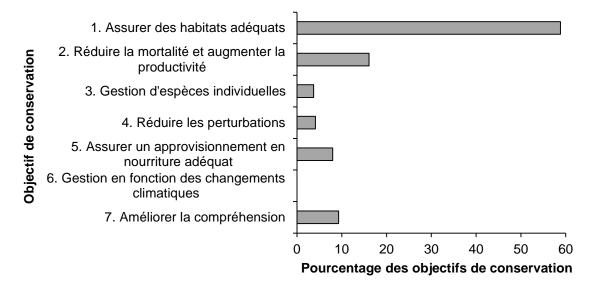


Figure 13. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de la RCO 14 N.-B.

Nota : Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclus de ce calcul, car ils sont précisés dans la section 3.

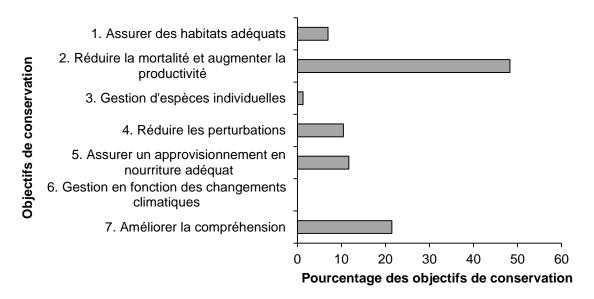


Figure 14. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de l'UBM 11 N.-B.

Nota : Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclus de ce calcul, car ils sont précisés dans la section 3.

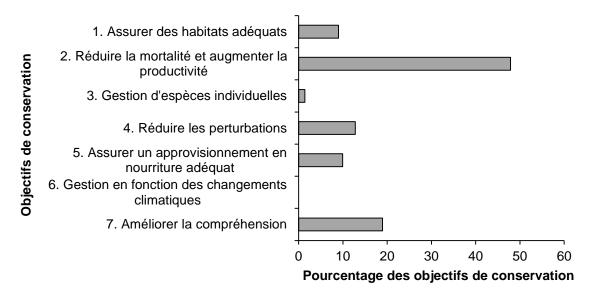


Figure 15. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de l'UBM 12 N.-B.

Nota : Les problématiques généralisées (y compris les changements climatiques) ont été exclus de ce calcul, car ils sont précisés dans la section 3.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (voir les figures 13, 14 et 15). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives (voir l'Annexe 2). Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.

Les mesures de conservation recommandées sont classées selon le système de l'Union internationale pour la conservation de la nature – Conservation Measures Partnership, auquel on a ajouté des catégories pour la recherche et la surveillance (voir le tableau A4 à l'Annexe 3 qui présente une liste complète des catégories de mesures de conservation). Dans la RCO 14 N.-B., les mesures de conservation les plus souvent recommandées concernent les sous-catégories suivantes : 2.1 « Gestion de sites ou de zones » et 5.3 « Normes et codes du secteur privé » (figure 16). Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie 2.1 « Gestion de sites ou de zones » comprennent des recommandations précises visant à : conserver la taille des parcelles, leur configuration ainsi que leurs liens avec différents types de forêts; réduire la fragmentation des milieux humides pour réduire l'étendue des bordures; conserver des arbres de grande taille; et définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimaux pour les résidus de chicots de branche et les arbres vivants qui abritent les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats forestiers. Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie 5.3 « Normes et codes du secteur privé » comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices pour la protection des espèces d'oiseaux prioritaires et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques pour la récolte de tourbe, le développement d'énergies renouvelables, la foresterie et l'agriculture (voir la Section 2: Besoins de conservation par habitat pour obtenir plus d'exemples).

Au Nouveau-Brunswick, le ministère des Ressources naturelles gère environ 50 % des terrains forestiers de la province. Le ministère des Ressources naturelles fournit des objectifs, des exigences de la planification, une description des habitats et des lignes directrices en matière de planification afin d'orienter la gestion des forêts de la Couronne. Les objectifs, qui sont fixés tous les cinq ans, sont fondés sur les besoins en matière d'habitat très particuliers des vertébrés associés à des types de forêts précis (Nouveau-Brunswick, ministère des Ressources naturelles, 2005b). Les besoins d'habitat associés à la gestion des forêts de la Couronne ont été intégrés à la présente stratégie sous la forme de mesures de conservation recommandées chaque fois que c'était possible et adapté.

Dans les UBM 11 et 12 du N.-B., les mesures de conservation les plus fréquemment recommandées se rapportent aux sous-catégories de mesures de conservation suivantes :

5.3 « Normes et codes du secteur privé » et 5.4 « Conformité et application de la loi » (figures 17 et 18). Les exemples de mesures de conservation recommandées propres aux UBM figurant dans la sous-catégorie 5.3 « Normes et codes du secteur privé » comprennent : la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques à l'intention de l'aquaculture, des pêches et d'autres industries de récolte des ressources côtières; et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et de lignes directrices en matière d'évitement visant à gérer le développement d'énergies renouvelables et à réduire au minimum la dégradation de l'habitat. Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie 5.4 « Conformité et application de la loi » comprennent : la poursuite de la surveillance et du contrôle du respect des lois, des politiques et des règlements visant à réduire au minimum les captures d'oiseaux marins ainsi que de ceux relatifs au rejet de pétrole et d'autres déchets dans les eaux marines (pour plus d'exemples, consultez la Section 2 : Besoins de conservation par habitat).

Les mesures de conservation liées à l'amélioration de la sensibilisation et des communications (sous-catégorie 4.3 « Sensibilisation et communications ») sont fréquemment recommandées pour les UBM 11 et 12 du N.-B. (figures 17 et 18). Les exemples de mesures de conservation recommandées à propos de la sensibilisation et des communications comprennent la sensibilisation du public à l'égard : des oiseaux de rivage et de leurs besoins en matière d'habitat; des répercussions des perturbations provoquées par les activités récréatives sur les zones côtières; des perturbations provoquées par l'humain sur les colonies d'oiseaux marins ou d'autres aires de nidification; des répercussions sur les oiseaux de rivage ou les oiseaux marins de la modification du littoral afin de protéger les infrastructures des zones côtières (voir la section 2 pour obtenir plus d'exemples).

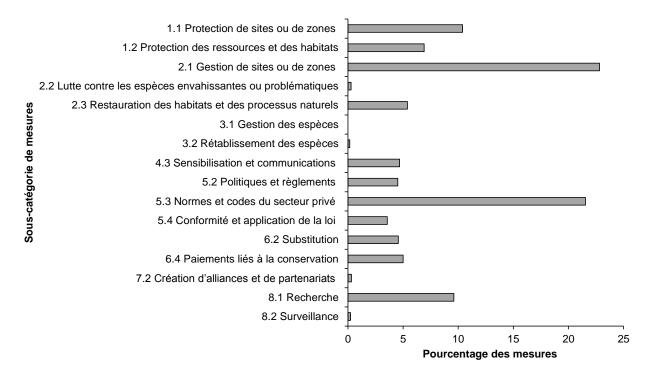


Figure 16. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans la RCO 14 N.-B.

Les sous-catégories « Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

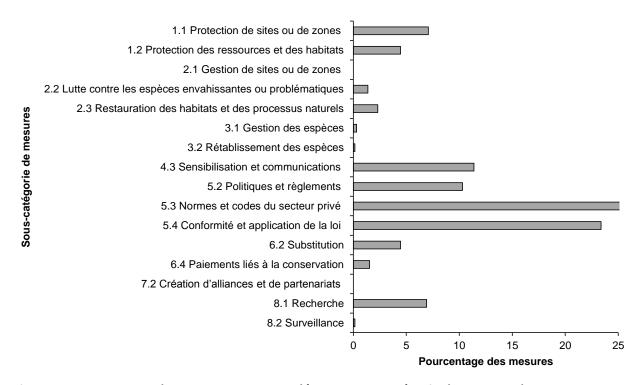


Figure 17. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans l'UBM 11 N.-B.

Les sous-catégories « Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

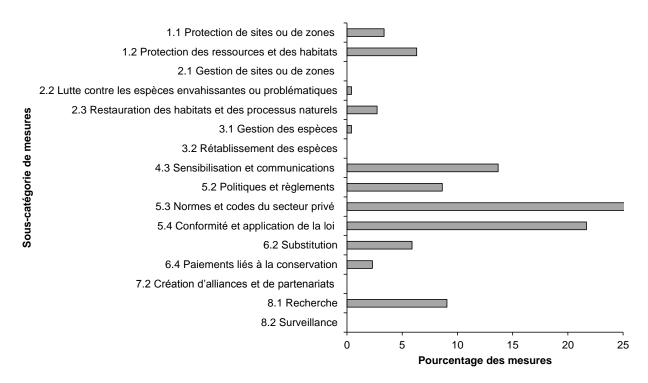


Figure 18. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans l'UBM 12 N.-B.

Les sous-catégories « Recherche » et « Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

Section 2 : Besoins de conservation par habitat

Les sections suivantes contiennent des renseignements plus détaillés sur les espèces prioritaires ainsi que sur les menaces et objectifs visant chacune des grandes catégories d'habitats recensées dans la RCO 14 N.-B., UBM 11 N.-B. et UBM 12 N.-B. Lorsqu'il y a lieu, de l'information sur l'habitat est présentée à une échelle plus petite que les grandes catégories d'habitat afin de coïncider avec d'autres opérations de gestion du territoire régional. Certaines espèces ne figurent pas dans le tableau relatif aux menaces car aucun objectif ni mesure n'a été attribué aux menaces dont elles font l'objet (lesquelles sont considérées comme ayant une ampleur faible), ou encore parce que les menaces recensées sont abordées dans la section Problématiques généralisées de la présente stratégie.

Conifères

Une forêt de conifères se définit comme un peuplement forestier dans lequel plus de 75 % de la surface terrière boisée totale se compose de conifères. La RCO 14 N.-B. est dominée par les forêts conifériennes; la forêt du Nouveau-Brunswick est composée à 68 % de résineux (Erdle et Ward, 2008; figure 19). L'épinette (*Picea rubens, P. mariana*, et *P. glauca*) et le sapin (*Abies balsamea*) représentent plus de la moitié du volume de bois d'œuvre (Erdle et Ward, 2008). Parmi les autres espèces qui représentent une part moins importante du volume de bois d'œuvre, mais qui reste significative, on trouve les pins blancs et gris (*Pinus strobus* et *P. banksiana*) et le cèdre (*Thuja occidentalis*; Erdle et Ward, 2008). En outre, la structure d'âge des forêts reflète les schémas de perturbations anthropiques et naturelles passées : 25 % de la forêt a moins de 20 ans en raison de l'exploitation récente, tandis qu'environ 45 % a plus de 60 ans (Erdle et Ward, 2008).

Dans la RCO 14 N.-B., il y a 18 espèces d'oiseaux prioritaires dans la grande catégorie des habitats conifériens; il s'agit uniquement d'oiseaux terrestres, parmi lesquels six sont des espèces en péril (tableau 5). Quatre espèces d'oiseaux prioritaires (Grive de Bicknell, Pic à dos noir, Mésange à tête brune, Paruline tigrée) ne s'observent que dans les forêts conifériennes et ne sont pas associées aux forêts mixtes ou aux forêts feuillues. Les 14 autres espèces prioritaires sont également associées aux forêts mixtes (voir les tableaux 5 et 9) et cinq utilisent aussi les forêts feuillues (voir les tableaux 5, 7 et 9).

Au sein de l'habitat de forêts conifériennes, on trouve 11 espèces d'oiseaux prioritaires dans les forêts matures ou anciennes. Les autres sous-habitats où l'on trouve des espèces d'oiseaux prioritaires incluent les forêts claires, les forêts d'épinettes et de sapins, les forêts denses, les forêts de seconde venue et les forêts denses humides (tableau 5).

La menace identifiée qui avait la cote la plus élevée pour les espèces prioritaires des forêts conifériennes de la RCO 14 N.-B. est la modification de la composition et de la structure des forêts entraînées par la récolte du bois (5.3 « Coupe forestière et récolte du bois »; figure 20). Une autre menace considérée comme élevée pour les espèces d'oiseaux prioritaires utilisant les habitats de forêts conifériennes est la contamination par les pesticides et les herbicides

provenant des secteurs de la foresterie ou de l'agriculture (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »; figure 20). Les forêts sont en outre fragmentées en raison de l'aménagement de routes et de droits de passage (4.1 « Routes et chemins de fer » et 4.2 « Réseaux de services publics ») ainsi que de l'aménagement des parcs éoliens (3.3 « Énergie renouvelable »), bien que ces menaces soient classées comme faibles (figure 20).

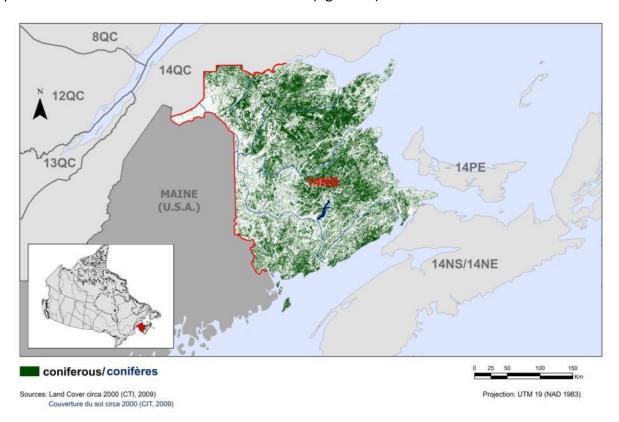


Figure 19. Carte des habitats de forêts conifériennes de la RCO 14 N.-B.

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 6. Les mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces élevées ou moyennes affectant les espèces d'oiseaux prioritaires associées aux forêts conifériennes consistent notamment à déterminer, à établir ou à accroître les aires protégées des forêts conifériennes anciennes ou à un stade avancé existantes, ainsi qu'à conserver les parcelles de forêts conifériennes de taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les forêts conifériennes. Il est tout aussi important d'élaborer des pratiques de gestion bénéfiques afin de contrôler les aménagements et de réduire au minimum la dégradation des habitats. Les pesticides et autres produits biocides devraient être uniquement utilisés dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.

Tableau 5. Espèces prioritaires qui utilisent les forêts conifériennes dans la RCO 14 N.-B., sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques de l'habitat importantes, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Fankas disiasau	Saus satégories	Conceté viet in une important est	Objectif de	Motif du statut prioritaire								
Espèce d'oiseau prioritaire	Sous-catégories d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷		
Engoulevent d'Amérique	Forêt claire	Forêt mature et plus ancienne	Augmenter de 100 %	Oui								
Grive de Bicknell	Forêt dense	Conifères rapprochés en altitude	Augmenter de 50 %	Oui	Oui		Oui	Oui				
Gros-bec errant	Forêt de seconde venue et forêt mature	Couvert forestier ouvert d'âge moyen ou mature, nidification dans les arbres les plus hauts; épinettes et sapins anciens ⁸	Augmenter de 100 %				Oui	Oui				
Martinet ramoneur	Forêt mature à ancienne	Grands pins blancs	Augmenter de 100 %	Oui	Oui							
Mésange à tête brune	Forêt d'épinettes et de sapins	Chicots de branches/cavités; épinettes et sapins anciens ⁸	Augmenter de 100 %				Oui					
Moucherolle à côtés olive	Forêt de seconde venue et forêt mature	Lisières, espaces découverts dotés de perchoirs; épinettes et sapins anciens ⁸	Augmenter de 100 %	Oui	Oui		Oui					
Paruline à gorge noire	Forêt d'âge moyen à forêt mature	Forêt d'âge moyen à forêt mature intérieure; forêt ancienne ⁸	Maintenir			Oui		Oui				
Paruline à gorge orangée	Forêt mature à ancienne	Forêts mixtes matures et anciennes ⁸	Maintenir			Oui						
Paruline à poitrine baie	Forêt mature à ancienne	Forêt mature et plus ancienne; épinettes et sapins anciens ⁸	Maintenir			Oui		Oui				

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale.

³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

⁷ Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

⁸ Catégories d'habitat standard dont le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick sait qu'elles sont utilisées par ces espèces (Nouveau-Brunswick, ministère des Ressources naturelles, 2005a).

Tableau 5 (suite)

Espèce d'oiseau	Sous-catégories	Caractéristiques importantes de	Objectif de	Motif du statut prioritaire								
prioritaire	d'habitat	l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C ³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷		
Paruline à tête cendrée	Forêt de seconde venue	Conifères rapprochés	Maintenir			Oui		Oui				
Paruline du Canada	Forêt humide	Sous-étage dense, sol moussu, humidité	Augmenter de 100 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				
Paruline flamboyante	Forêt de seconde venue	Abondance d'arbustes et de gaules, proches de l'eau ou de la lisière de la forêt	Maintenir					Oui				
Paruline tigrée	Forêt mature à ancienne	forêt mature; épinettes et sapins anciens ⁸	Augmenter de 100 %				Oui	Oui				
Pic à dos noir	Forêt mature à ancienne	Forêt mature à sénescente, nombreux scolytes; épinettes et sapins anciens ⁸	Augmenter de 50 %				Oui					
Pic à dos rayé	Forêt mature à ancienne	Forêt alpestre/boréale mature avec chicots morts/mourants, milieux humides/marécageuses, zones perturbées (incendie, insectes, déracinement par le vent) et épinette noire	Évaluer/maintenir							Oui		
Quiscale rouilleux	Forêt humide		Augmenter de 100 %	Oui			Oui					
Roselin pourpré	Forêt humide		Maintenir					Oui				
Viréo à tête bleue	Forêt d'âge moyen à forêt mature	Forêts conifériennes et mixtes d'âge moyen ou matures avec un couvert fermé supérieur à 75 %; un certain sous-étage (non dense) d'arbustes et de gaulis; forêt mixte ancienne ⁸	Maintenir			Oui						

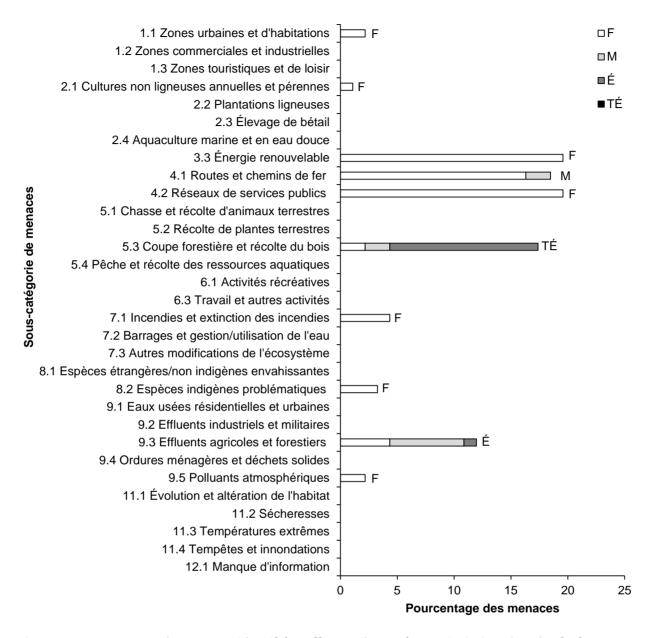


Figure 20. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces prioritaires dans les forêts conifériennes dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les forêts conifériennes (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les forêts conifériennes et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les forêts conifériennes est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais aucun objectif de conservation ni mesure particulière n'ont été établis pour les menaces de faible ampleur qui ne touchent qu'une seule espèce.

Tableau 6. Menaces identifiées (moyennes ou élevées seulement), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires touchées des forêts conifériennes dans la RCO 14 N.-B.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Classement des menaces et espèces prioritaires touchées †
Fragmentation ou perte des forêts	4.1 Routes et chemins de fer	Réduire/ supprimer le phénomène	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Paruline à gorge noire, Mésange à tête brune
conifériennes résultant de la construction de routes		de fragmentation de l'habitat provoqué par	d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou	Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts conifériennes afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
		la construction de routes	améliorent l'habitat des oiseaux	Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques afin de limiter la fragmentation de l'habitat provoquée par les activités d'aménagement (p. ex., lignes électriques, construction de routes).	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Mener des analyses plus approfondies afin de mieux comprendre les répercussions de la fragmentation sur la composition des espèces.	8.1 Recherche	
Fragmentation ou perte de	5.3 Coupe forestière	Conserver/ restaurer les	1.1 S'assurer que les politiques et	Repérer et préserver de l'exploitation forestière les habitats de reproduction importants.	1.1 Protection de sites ou de zones	Élevée : Grive de Bicknell, Pic à dos rayé, Pic à dos
forêts conifériennes	et récolte du bois	habitats de forêts	pratiques d'utilisation des	Gérer les forêts afin de conserver et de créer des habitats adéquats.	2.1 Gestion de sites ou de zones	noir, Paruline tigrée, Paruline à poitrine baie,
en raison des activités d'exploitation forestière		conifériennes	terres et des ressources maintiennent ou améliorent	Gérer les forêts de façon à maximiser leurs liens et leur connectivité, et à réduire au minimum la fragmentation de l'habitat.	2.1 Gestion de sites ou de zones	Martinet ramoneur, Paruline à gorge orangée, Paruline à gorge noire, Viréo à tête bleue,
TOI estiele			l'habitat des oiseaux	Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux	2.1 Gestion de sites ou de zones	Paruline du Canada, Paruline à tête cendrée,

[†] Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans le tableau pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace connue dans cet habitat; 2) les menaces identifiées sont abordées dans la section des problématiques généralisées; 3) les menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 6 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Classement des menaces et espèces prioritaires touchées †
				prioritaires ont besoin.		Mésange à tête bleue
				Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	5.2 Politiques et règlements	Moyenne : Roselin pourpré, Gros-bec errant
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques de reboisement afin de maintenir l'étendue naturelle de la composition de la forêt.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux découlant de la	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture découlant de	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Élevée : Paruline à poitrine baie Moyenne : Paruline à gorge orangée, Paruline à gorge noire, Paruline tigrée, Martinet ramoneur, Moucherolle à
contamination chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides		l'exposition aux pesticides et à d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole		Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	côtés olive, Engoulevent d'Amérique

Feuillus

Les habitats de forêts feuillues (où plus de 75 % de la surface terrière boisée totale est composée d'arbres à feuilles caduques) sont présents dans l'ensemble de la RCO 14 N.-B. (figure 21) et représentent 32 % du volume d'arbres du Nouveau-Brunswick (Erdle et Ward, 2008). Les principales espèces de feuillus qui contribuent au volume de bois d'œuvre au Nouveau-Brunswick sont l'érable rouge et l'érable à sucre (*Acer rubrum* et *A. saccharum*), suivis de plusieurs espèces de bouleaux (*Betula alleghaniensis*, *B. papyrifera*, et *B. populifolia*; Erdle et Ward, 2008).

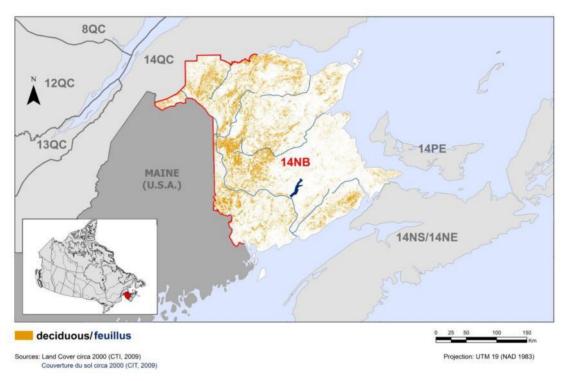


Figure 21. Carte des habitats de feuillus de la RCO 14 N.-B.

Dans la RCO 14 N.-B., il y a 17 espèces d'oiseaux prioritaires dans la grande catégorie des habitats de feuillus; il s'agit uniquement d'oiseaux terrestres, parmi lesquels trois sont des espèces en péril (tableau 7). Les 17 espèces d'oiseaux prioritaires associées aux forêts feuillues sont également associées aux forêts mixtes, et cinq espèces utilisent aussi les forêts conifériennes. Aucune espèce prioritaire de la RCO 14 N.-B. ne se trouve exclusivement dans les forêts feuillues.

Dans les habitats de forêts feuillues, 65 % des espèces d'oiseaux prioritaires s'observent dans les habitats de forêts matures ou anciennes. Parmi les autres sous-habitats où l'on trouve des espèces d'oiseaux prioritaires, citons les forêts claires, les forêts de seconde venue et les forêts humides (tableau 7).

La menace identifiée qui avait la cote la plus élevée pour les espèces prioritaires des forêts feuillues de la RCO 14 N.-B. est la modification de la composition et de la structure des forêts entraînées par la récolte du bois (5.3 « Coupe forestière et récolte du bois »; figure 22). La coupe sélective des forêts feuillues à des intervalles courts modifie leur structure, entraînant des peuplements matures à couvert fermé moins nombreux et plus dispersés (Villard, 2000). En outre, les forêts feuillues sont fragmentées en raison de l'aménagement de routes et de droits de passage (4.1 « Routes et chemins de fer » et 4.2 « Réseaux de services publics ») ainsi que de l'aménagement de parcs éoliens (3.3 « Énergie renouvelable »; figure 22). Les menaces moyennes qui affectent les espèces d'oiseaux prioritaires dans les forêts feuillues comprennent la conversion des forêts feuillues en forêts conifériennes gérées (2.2 « Plantations ligneuses ») et la contamination par les pesticides et les herbicides provenant des secteurs de la foresterie et de l'agriculture (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »; figure 22).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 8. Les mesures de conservation recommandées en vue de répondre aux menaces élevées ou moyennes pour les espèces d'oiseaux prioritaires associées aux habitats feuillus consistent notamment à déterminer, à établir ou à accroître les aires protégées des forêts feuillues anciennes ou à un stade avancé existantes, ainsi qu'à conserver les parcelles d'habitats à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les forêts feuillues afin d'aider les populations d'espèces d'oiseaux prioritaires. Il est tout aussi important d'élaborer des pratiques de gestion bénéfiques afin de contrôler les aménagements et de réduire au minimum la dégradation des habitats. Il est également recommandé de gérer les sites après les coupes forestières et de permettre ou d'encourager la régénération des forêts feuillues. Les pesticides et autres produits biocides devraient être uniquement utilisés dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.

Tableau 7. Espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les forêts feuillues dans la RCO 14 N.-B., sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques de l'habitat importantes, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèse d'aiseau	Sous satégories		Objectif de	Motif du statut prioritaire								
Espèce d'oiseau prioritaire	Sous-catégories d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷		
Autour des palombes	Forêt mature à ancienne	Forêts matures avec une fermeture du couvert forestier élevée, sous-étage dégagé, pentes modérées ; vieux feuillus ⁸	Augmenter de 50 %				Oui	Oui				
Buse à épaulettes	Forêt mature à ancienne	Forêt mature et plus ancienne	Évaluer/maintenir							Oui		
Cardinal à poitrine rose	Forêt de seconde venue et forêt mature	Couche dense de gaulis, couvert forestier dégagé	Maintenir					Oui				
Coulicou à bec noir	Forêt de seconde venue	Arbustes	Augmenter de 100 %		Oui		Oui					
Engoulevent bois- pourri	Forêt claire	Proximité d'espaces découverts; lit de feuilles assez important sans trop de couvert herbacé	Évaluer/maintenir	Oui	Oui							
Gélinotte huppée	Forêt de seconde venue et forêt mature	Débris ligneux grossiers	Évaluer/maintenir				Oui					
Grive des bois	Forêt d'âge moyen à forêt mature	Sol dégagé, gaulis denses	Augmenter de 100 %		Oui		Oui					
Grive fauve	Forêt de seconde venue	Sous-étage dense et humide	Augmenter de 100 %				Oui	Oui				

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale.

³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

Tableau 7 (suite)

Espèce d'oiseau	Sous-catégories		Objectif de	Motif du statut prioritaire								
prioritaire	d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C ³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷		
Martinet ramoneur	Forêt mature à ancienne	Peuplements anciens de peupliers, érables à sucre	Augmenter de 100 %	Oui	Oui							
Paruline à gorge orangée	Forêt mature à ancienne	Forêt mixte ancienne, mature ⁸	Maintenir			Oui						
Paruline bleue	Forêt mature à ancienne	Forêts matures non perturbées, couvert forestier relativement ouvert ou trouées, sous-étage composé de gaulis caducifoliés; vieux feuillus tolérants ⁸	Maintenir					Oui				
Paruline du Canada	Forêt humide	Sous-étage dense, sol moussu, humidité	Augmenter de 100 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				
Paruline flamboyante	Forêt de seconde venue	Abondance d'arbustes et de gaules, proches de l'eau ou de la lisière de la forêt	Maintenir					Oui				
Pic maculé	Forêt mature à ancienne	Bouleaux/peupliers matures, présence de pourriture, présence de sève; vieux feuillus ⁸	Maintenir			Oui		Oui				
Pioui de l'Est	Forêt d'âge moyen à forêt mature	Couvert forestier mature et bien développé avec de gros arbres, sous étage dégagé; vieux feuillus tolérants ⁸	Augmenter de 100 %				Oui					
Roselin pourpré	Forêt humide		Maintenir					Oui				
Sittelle à poitrine blanche	Forêt mature à ancienne	Forêts matures et plus anciennes, avec arbres/cavités de grande taille; vieux feuillus tolérants ⁸	Maintenir						_	Oui		

⁸ Catégories d'habitat standard dont le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick sait qu'elles sont utilisées par ces espèces (Nouveau-Brunswick, ministère des Ressources naturelles, 2005a).

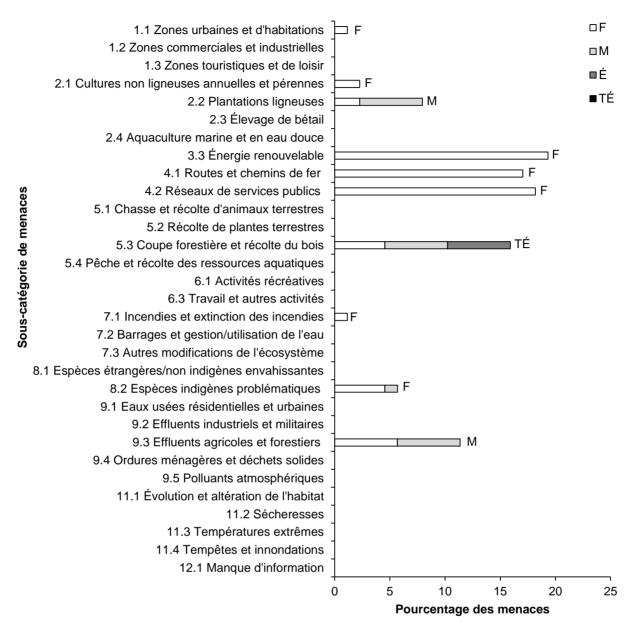


Figure 22. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des forêts feuillues dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les forêts feuillues (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les forêts feuillues, et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 « Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur (F : faible, M : moyenne, É : élevée, TÉ : très élevée) des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les forêts feuillues est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 8. Menaces identifiées (moyennes et élevées seulement), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces d'oiseaux prioritaires affectées dans les habitats feuillus de la RCO 14 N.-B.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Fragmentation ou perte de	2.2 Plantations ligneuses	Maintenir/ restaurer les	1.1 S'assurer que les	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Paruline bleue, Pic maculé,
forêts feuillues en raison de leur conversion en forêts		forêts feuillues	politiques et pratiques d'utilisation des terres et des	Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts feuillues afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	Grive des bois, Coulicou à bec noir, Gélinotte huppée
conifériennes gérées			ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des	Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
			oiseaux	Gérer les sites après les coupes forestières en matière d'espèces d'arbres, d'âge et de diversité structurelle.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	
				Gérer les sites après les coupes forestières afin de permettre/d'encourager la régénération des forêts feuillues.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques de reboisement afin de maintenir l'étendue naturelle de la composition de la forêt.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	5.2 Politiques et règlements	
Fragmentation ou perte de	5.3 Coupe forestière et	Maintenir/ restaurer les	1.1 S'assurer que les	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Élevée : Autour des palombes, Martinet
forêts feuillues en raison des activités	récolte du bois	forêts feuillues	politiques et pratiques d'utilisation des	Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts feuillues afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les	2.1 Gestion de sites ou de zones	ramoneur, Paruline à gorge orangée, Sittelle à poitrine blanche,

[†] Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans le tableau pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace connue dans cet habitat; 2) les menaces identifiées sont abordées dans la section des problématiques généralisées; 3) les menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 8 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
d'exploitation			terres et des	populations d'espèces prioritaires.		Paruline du Canada
forestière			ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des	Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	Moyenne : Paruline bleue, Buse à épaulettes, Pic maculé, Grive des
			oiseaux	Gérer les sites après les coupes forestières en matière d'espèces d'arbres, d'âge et de diversité structurelle.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	bois, Roselin pourpré
				Gérer les sites après les coupes forestières afin de permettre/d'encourager la régénération des forêts feuillues.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques de reboisement afin de maintenir l'étendue naturelle de la composition de la forêt.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	5.2 Politiques et règlements	
Augmentation de la prédation due à une augmentation des populations de ratons laveurs découlant des pratiques d'utilisation des terres	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire la prédation attribuable aux renards et aux ratons laveurs	2.5 Réduire le parasitisme et la prédation	Améliorer la gestion des déchets (déchets domestiques et industriels, sites d'enfouissement et installations de traitement des déchets) afin de réduire au minimum la nourriture disponible attirant les animaux détritivores et de réduire les populations de prédateurs soutenues artificiellement (p. ex., les ratons laveurs, les renards, les mouettes et les goélands).	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Moyenne: Engoulevent bois- pourri
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Coulicou à bec noir, Paruline à gorge orangée, Engoulevent bois- pourri, Martinet

Tableau 8 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
découlant de la		découlant de		Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	ramoneur, Pioui de
contamination		l'exposition				l'Est
chimique due		aux				
aux produits		pesticides et				
biocides tels		à d'autres				
que les		biocides				
pesticides, les		utilisés par				
herbicides ou		l'industrie				
les fongicides		agricole				

Forêts mixtes

Les forêts mixtes, définies comme un mélange d'arbres feuillus et de conifères où aucun des types d'arbre n'est dominant (aucun type ne représente plus de 75 % du total de la surface terrière des arbres; Frisk, 2011), sont courantes dans l'ensemble de la RCO 14 N.-B. (figure 23). Les types de forêts naturelles de la RCO 14 N.-B. comprennent notamment du bois dur tolérant (ou forêts feuillues); les forêts d'épinettes et de sapins (ou forêts conifériennes); ainsi que divers types de forêts conifériennes, feuillues et mixtes intermédiaires (Loo et Ives, 2003). L'épinette rouge (*Picea rubens*), le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*), l'érable à sucre (*Acer saccharum*) et le sapin baumier (*Abies balsamea*) sont considérés comme les arbres caractéristiques de la RCO 14 N.-B. (Loo et Ives, 2003).

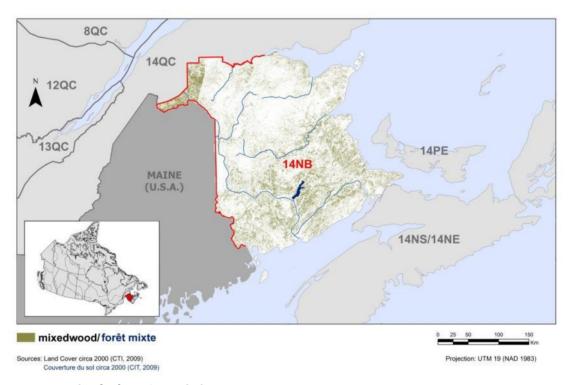


Figure 23. Carte des forêts mixtes de la RCO 14 N.-B.

Dans la RCO 14 N.-B., il y a 27 espèces d'oiseaux prioritaires dans la grande catégorie des habitats de forêts mixtes; il s'agit uniquement d'oiseaux terrestres, parmi lesquels six sont des espèces en péril (tableau 9). La Bécasse d'Amérique est la seule espèce que l'on trouve dans les forêts mixtes, mais qui ne s'observe ni dans les forêts conifériennes, ni dans les forêts feuillues (bien qu'on la trouve dans les habitats arbustifs). Toutes les autres espèces prioritaires des forêts mixtes étaient également liées aux forêts feuillues (12 espèces), aux forêts conifériennes (neuf espèces) ou aux trois types de forêts (cinq espèces ; voir les tableaux 5,7 et 9).

Dans la grande catégorie de l'habitat des forêts mixtes, on trouve 17 espèces d'oiseaux prioritaires dans les forêts matures à anciennes. Voici quelques-uns des autres sous-habitats où

l'on trouve des espèces d'oiseaux prioritaires : forêt claire, forêt de seconde venue et forêt humide (tableau 9).

La menace identifiée qui avait la cote la plus élevée pour les espèces prioritaires des forêts mixtes de la RCO 14 N.-B. était la modification de la composition et de la structure des forêts entraînées par la récolte du bois (5.3 « Coupe forestière et récolte du bois »; figure 24). Comme dans les forêts feuillues, les oiseaux prioritaires des forêts mixtes sont également menacés par la conversion des forêts feuillues en forêt de conifères gérées (2.2 « Plantations ligneuses »); globalement, cette menace a été classée comme moyenne (figure 24). De plus, les espèces d'oiseaux prioritaires des forêts mixtes sont exposées à la contamination par les pesticides et les herbicides provenant des secteurs de la foresterie et de l'agriculture (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »; menace classée comme moyenne; figure 24). En outre, les forêts mixtes sont fragmentées en raison de l'aménagement de routes et de droits de passage (4.1 « Routes et chemins de fer » et 4.2 « Réseaux de services publics ») ainsi que de l'aménagement de parcs éoliens (3.3 « Énergie renouvelable »). Ces trois catégories de menaces ont été les plus fréquemment repérées, même si elles ont été classées comme faibles (figure 24).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 10. Les mesures de conservation qui répond aux menaces élevées et moyennes pour les espèces d'oiseaux prioritaires associées aux forêts mixtes consistent notamment à déterminer, à établir ou à accroître les aires protégées des forêts mixtes anciennes ou à un stade avancé existantes, ainsi qu'à conserver les parcelles d'habitats de forêts conifériennes à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les forêts mixtes afin d'aider les populations d'espèces d'oiseaux prioritaires. Il est tout aussi important d'élaborer des pratiques de gestion bénéfiques afin de contrôler les aménagements et de réduire au minimum la dégradation des habitats. Les pesticides et autres produits biocides devraient être uniquement utilisés dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.

Tableau 9. Espèces prioritaires qui utilisent les forêts mixtes dans la RCO 14 N.-B., sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques de l'habitat importantes, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Fanàsa diaisaan	Cour cotágorios		Objectif de	Motif du statut prioritaire								
Espèce d'oiseau prioritaire	Sous-catégories d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷		
Autour des palombes	Forêt mature à ancienne	Forêts matures avec une fermeture du couvert forestier élevée, sous-étage dégagé, pentes modérées ; vieux feuillus ⁸	Augmenter de 50 %				Oui	Oui				
Bécasses d'Amérique	Forêt de seconde venue	Jeunes forêts humides avec des ouvertures	Augmenter de 50 %		Oui							
Buse à épaulettes	Forêt mature à ancienne	Forêt mature et plus ancienne	Évaluer/maintenir							Oui		
Cardinal à poitrine rose	Forêt de seconde venue et forêt mature	Couche dense de gaulis, couvert forestier dégagé	Maintenir					Oui				
Coulicou à bec noir	Forêt de seconde venue	Arbustes	Augmenter de 100 %		Oui		Oui					
Engoulevent bois- pourri	Forêt claire	Proximité d'espaces découverts; lit de feuilles assez important sans trop de couvert herbacé	Évaluer/maintenir	Oui	Oui							
Engoulevent d'Amérique	Forêt claire	Forêt mature et plus ancienne	Augmenter de 100 %	Oui								
Gélinotte huppée	Forêt de seconde venue et forêt mature	Débris ligneux grossiers	Évaluer/maintenir				Oui					

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale. ³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

Tableau 9 (suite)

Espèce d'oiseau	Sous satégories		Objectif de	Motif du statut prioritaire								
prioritaire	Sous-catégories d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C ³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷		
Grive des bois	Forêt d'âge moyen à forêt mature	Sol dégagé, gaulis denses	Augmenter de 100 %		Oui		Oui					
Grive fauve	Forêt de seconde venue	Sous-étage dense et humide	Augmenter de 100 %				Oui	Oui				
Gros-bec errant	Forêt de seconde venue et forêt mature	Couvert forestier ouvert d'âge moyen ou mature, nidification dans les arbres les plus hauts; épinettes et sapins anciens ⁸	Augmenter de 100 %				Oui	Oui				
Martinet ramoneur	Forêt mature à ancienne	Chicots et arbres creux	Augmenter de 100 %	Oui	Oui							
Moucherolle à côtés olive	Forêt de seconde venue et forêt mature	Lisières, espaces découverts dotés de perchoirs; épinettes et sapins anciens ⁸	Augmenter de 100 %	Oui	Oui		Oui					
Paruline à gorge noire	Forêt d'âge moyen à forêt mature	Forêt d'âge moyen à forêt mature intérieure; forêt ancienne ⁸	Maintenir			Oui		Oui				
Paruline à gorge orangée	Forêt mature à ancienne	Forêts mixtes matures et anciennes ⁸	Maintenir			Oui						
Paruline à poitrine baie	Forêt mature à ancienne	Forêt mature et plus ancienne; épinettes et sapins anciens ⁸	Maintenir			Oui		Oui				
Paruline à tête cendrée	Forêt de seconde venue	Conifères rapprochés	Maintenir			Oui		Oui				
Paruline bleue	Forêt mature à ancienne	Forêts matures non perturbées, couvert forestier relativement ouvert ou trouées, sous-étage composé de gaulis caducifoliés; vieux feuillus tolérants ⁸	Maintenir					Oui				
Paruline du Canada	Forêt humide	Sous-étage dense, sol moussu, humidité	Augmenter de 100 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				
Paruline flamboyante	Forêt de seconde venue	Abondance d'arbustes et de gaules, proches de l'eau ou de la lisière de la forêt	Maintenir					Oui				

Q

⁸ Catégories d'habitat standard dont le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick sait qu'elles sont utilisées par ces espèces (Nouveau-Brunswick, ministère des Ressources naturelles, 2005a).

Tableau 9 (suite)

Espèce d'oiseau	Sous-catégories		Objectif de	Motif du statut prioritaire						
prioritaire	d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C ³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
Pic à dos rayé	Forêt mature à ancienne	Forêt alpestre/boréale mature avec chicots morts/mourants, zones humides/marécageuses, zones perturbées (incendie, insectes, déracinement par le vent) et épinette noire	Évaluer/maintenir							Oui
Pic maculé	Forêt mature à ancienne	Bouleaux/peupliers matures, présence de pourriture, présence de sève; vieux feuillus ⁸	Maintenir			Oui		Oui		
Pioui de l'Est	Forêt d'âge moyen à forêt mature	Couvert forestier mature et bien développé avec de gros arbres, sous étage dégagé; vieux feuillus tolérants ⁸	Augmenter de 100 %				Oui			
Quiscale rouilleux	Forêt humide		Augmenter de 100 %	Oui			Oui			
Roselin pourpré	Forêt humide		Maintenir					Oui		
Sittelle à poitrine blanche	Forêt mature à ancienne	Forêts matures et plus anciennes, avec arbres/cavités de grande taille; vieux feuillus tolérants ⁸	Maintenir							Oui
Viréo à tête bleue	Forêt d'âge moyen à forêt mature	Forêts conifériennes et mixtes d'âge moyen ou matures avec un couvert fermé supérieur à 75 %; un certain sous-étage (non dense) d'arbustes et de gaulis; forêt mixte ancienne ⁸	Maintenir			Oui				

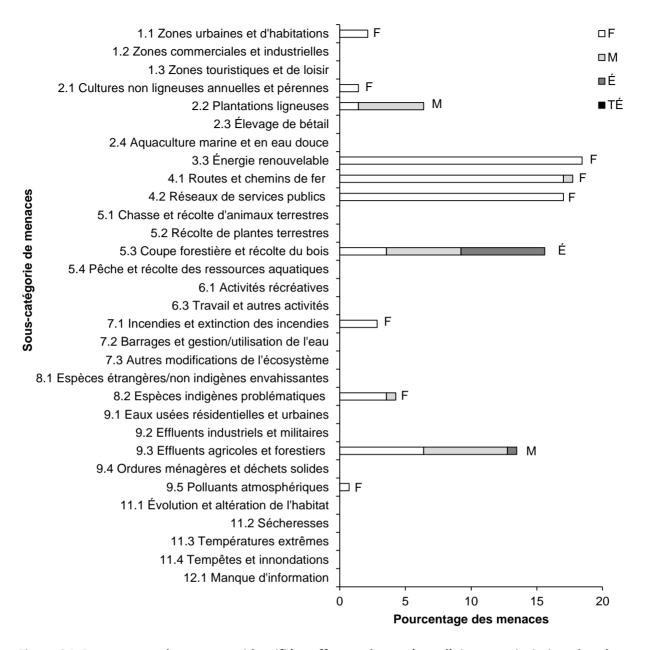


Figure 24. Pourcentage des menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les forêts mixtes dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les forêts mixtes (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les forêts mixtes, et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 « Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur (F : faible, M : moyenne, É : élevée, TÉ : très élevée) des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les forêts mixtes est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4). **Nota** : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 10. Menaces identifiées (moyennes et élevées seulement), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces d'oiseaux prioritaires affectées dans les forêts mixtes de la RCO 14 N.-B.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Mesures recommandees		Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]		
	2.2 Plantations ligneuses	ns Maintenir/ restaurer les forêts mixtes	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Pic à dos rayé, Paruline à poitrine baie, Paruline	
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts mixtes afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	bleue, Pic maculé, Grive des bois, Gélinotte huppée, Coulicou à bec noir	
				Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones		
				Gérer les sites après les coupes forestières en matière d'espèces d'arbres, d'âge et de diversité structurelle.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels		
				Gérer les sites après les coupes forestières afin de permettre/d'encourager la régénération des forêts feuillues.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels		
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques de reboisement afin de maintenir l'étendue naturelle de la composition de la forêt.	5.3 Normes et codes du secteur privé		
				Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	5.2 Politiques et règlements		
Fragmentation ou perte des forêts mixtes	4.1 Routes et chemins de fer	Réduire/ supprimer le phénomène de	1.1 S'assurer que les politiques et	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Paruline à gorge noire	

[†] Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans le tableau pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace connue dans cet habitat; 2) les menaces identifiées sont abordées dans la section des problématiques généralisées; 3) les menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 10 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
résultant de la construction de routes		fragmentation de l'habitat provoqué par la construction	pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts mixtes afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
		de routes		Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques afin de limiter la fragmentation de l'habitat provoquée par les activités de développement (p. ex., lignes électriques, construction de routes).	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Mener des analyses plus approfondies afin de mieux comprendre les répercussions de la fragmentation sur la composition des espèces.	8.1 Recherche	
ou perte de f	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Maintenir/ restaurer les forêts mixtes	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés d'anciennes forêts ou de forêts en fin de succession.	1.1 Protection de sites ou de zones	Élevée : Paruline à poitrine baie, Martinet ramoneur, Autour des
				Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts mixtes afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	palombes, Pic à dos rayé, Paruline à gorge orangée, Paruline à gorge noire, Viréo à tête bleue, Paruline du Canada, Paruline à tête cendrée Moyenne: Pic maculé,
				Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Gérer les sites après les coupes forestières en matière d'espèces d'arbres, d'âge et de diversité structurelle.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Paruline bleue, Buse à épaulettes, Sittelle à poitrine blanche, Grive des bois, Roselin
				Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques de reboisement afin de maintenir l'étendue naturelle de la composition de la forêt.	5.3 Normes et codes du secteur privé	pourpré, Gros-bec errant, Coulicou à bec noir
				Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la	5.2 Politiques et règlements	

Tableau 10 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				gestion des forêts.		
Augmentation de la prédation due à une augmentation des populations de ratons laveurs découlant des pratiques d'utilisation des terres	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire la prédation attribuable aux renards et aux ratons laveurs	2.5 Réduire le parasitisme et la prédation	Améliorer la gestion des déchets (déchets domestiques et industriels, sites d'enfouissement et installations de traitement des déchets) afin de réduire au minimum la nourriture disponible attirant les animaux détritivores et de réduire les populations de prédateurs soutenues artificiellement (p. ex., les ratons laveurs, les renards, les mouettes et les goélands).	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Moyenne : Engoulevent bois- pourri
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux découlant de la	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Élevée : Paruline à poitrine baie Moyenne : Coulicou à bec noir, Paruline à gorge orangée,
contamination chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides		découlant de l'exposition aux pesticides et à d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole		Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	Paruline bleue, Paruline à gorge noire, Engoulevent bois- pourri, Martinet ramoneur, Engoulevent d'Amérique, Pioui de l'Est, Moucherolle à côtés olive

Arbustes et régénération

L'habitat de régénération est assez courant et répandu; il intervient où des perturbations, telles que le déracinement par le vent, la tordeuse des bourgeons de l'épinette ou la récolte du bois, créent des possibilités de régénération dans les forêts (figure 25). Les espèces d'arbustes et de régénération typiques au Nouveau-Brunswick sont notamment le cerisier de Pennsylvanie, le framboisier d'Europe, le bouleau à papier, le bouleau gris, le peuplier, l'épinette blanche et le mélèze laricin.

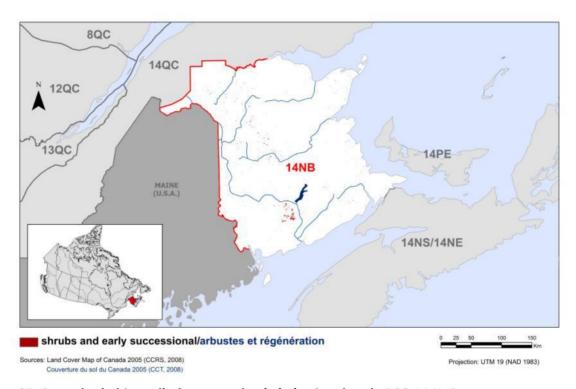


Figure 25. Carte des habitats d'arbustes et de régénération dans la RCO 14 N.-B.

Il y a sept espèces prioritaires, dont six oiseaux terrestres et un oiseau de rivage, dans les habitats d'arbustes et de régénération de la RCO 14 N.-B. La seule espèce en péril est le Hibou des marais (tableau 11), qui a été évalué par le COSEPAC et inscrite en vertu de la LEP. Les habitats d'arbustes et de régénération ont peu de sous-types d'habitat et de nombreux oiseaux prioritaires associés à ces habitats ne montrent pas de préférence pour un sous-type d'habitat en particulier. Il y a des exceptions : la Paruline flamboyante et la Grive fauve ont tendance à utiliser les arbustes denses, et le Tyran tritri et le Hibou des marais ont tendance à utiliser les arbustes clairsemés (tableau 11).

L'habitat d'arbustes et de régénération se perd au fur et à mesure que la régénération progresse et que les jeunes forêts deviennent matures. Bien que de nouvelles parcelles d'habitats de régénération soient créées par la récolte de bois, elles sont habituellement gérées en vue d'une croissance accélérée des nouvelles pousses de conifères, ce qui peut réduire la pertinence des parcelles d'habitat (Betts et coll., 2010). Les menaces affectant les oiseaux

prioritaires utilisant les habitats d'arbustes et de régénération les plus fréquemment identifiées étaient l'évolution d'anciens champs en forêts (7.3 « Autres modifications de l'écosystème ») et les effets létaux et sublétaux directs de la contamination chimique provoquée par les pesticides, les fongicides agricoles et d'autres produits biocides sur les oiseaux ou sur leur nourriture (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »; figure 26). Toutes les menaces affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats d'arbustes et de régénération sont classées comme faibles et, par conséquent, aucune mesure de conservation précise ne figure au présent document.

Tableau 11. Espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent des habitats d'arbustes et de régénération dans la RCO 14 N.-B., sous-catégories régionales de l'habitat, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèce d'oiseau	Sous-catégories		Objectif de	Motif du statut prioritaire							
prioritaire	d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷	
Bécasses d'Amérique	Habitat de régénération non spécifique	Grands arbustes	Augmenter de 50 %								
Bruant à gorge blanche	Habitat d'arbustes non spécifique	Tout type de forêt avec rémanents ou arbustes	Maintenir		Oui		Oui				
Cardinal à poitrine rose	Habitat d'arbustes non spécifique		Maintenir				Oui				
Grive fauve	Arbustaies denses		Augmenter de 100 %			Oui	Oui				
Hibou des marais	Arbustes dispersés	Proies abondantes	Évaluer/maintenir	Oui							
Paruline flamboyante	Arbustaies denses	Grands arbustes	Maintenir				Oui				
Tyran tritri	Arbustes dispersés		Augmenter de 50 %			Oui					

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale.

³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

⁷ Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

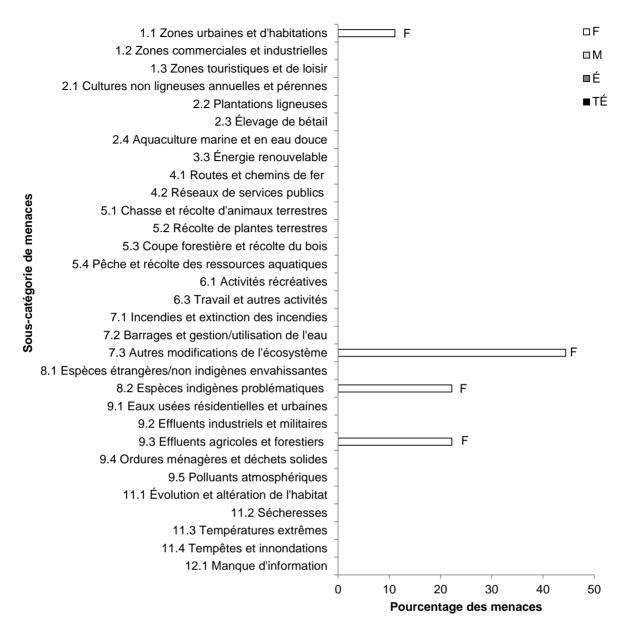


Figure 26. Pourcentage des menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des habitats d'arbustes et de régénération dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'habitat d'arbustes et de régénération (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans l'habitat d'arbustes et de régénération, et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur (F : faible, M : moyenne, É : élevée, TÉ : très élevée) des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans l'habitat d'arbustes et de régénération est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Herbacées

Les zones herbacées sont des assemblages naturels de plantes herbacées graminoïdes et non graminoïdes souvent associées à des espaces découverts. Elles comprennent des espaces naturels et des pâturages, mais ne comprennent pas de zones cultivées et aménagées telles que les prairies de fauche (ces dernières sont abordées dans la section suivante : Zones cultivées et aménagées). Au Nouveau-Brunswick, on trouve des zones herbacées à proximité du bord des falaises et d'autres zones exposées, le long des plages et en bordure de tourbières, dans les infiltrations d'eau de rivière, les plages des rivières, les affleurements rocheux du littoral et les herbes hautes le long des vallées fluviales comme la vallée de la rivière Saint-Jean. On peut également trouver des communautés de plantes herbacées dans des zones perturbées sous la forme d'espèces de régénération ou d'espèces pionnières, ou dans des pâturages traditionnels. De façon générale, les habitats herbacés ne représentent qu'une petite proportion de la RCO 14 N.-B., mais une partie importante du paysage global (figure 27).

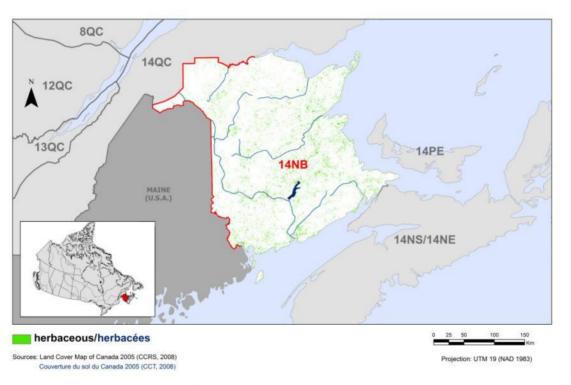


Figure 27. Carte des habitats herbacés de la RCO 14 N.-B.

Les oiseaux des prairies enregistrent des déclins massifs à l'échelle du continent et sont l'un des groupes d'oiseaux dont la population diminue le plus rapidement (Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, ICOAN, 2012; North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009). Sur les huit espèces prioritaires recensées comme utilisant les habitats herbacés dans la RCO 14 N.-B., quatre sont des espèces en péril (tableau 12).

La seule menace classée comme moyenne qui affecte les espèces d'oiseaux prioritaires des habitats herbacés naturels de la RCO 14 N.-B. est la perte ou la fragmentation des habitats en

raison de l'aménagement urbain (1.1 « Zones urbaines et d'habitations »); figure 28). En outre, comme l'habitat herbacé se trouve souvent dans des milieux exposés à des vitesses de vent élevées (p. ex., la côte), les zones herbacées sont menacées par le développement de l'énergie éolienne (3.3 « Énergie renouvelable »; figure 28). Même si c'est la menace la plus souvent recensée, l'empreinte des parcs éoliens est généralement relativement faible et leurs répercussions sont plus profondes dans les types d'habitats relativement rares ou peu fréquents (se reporter à la section Éoliennes pour obtenir plus de précisions). Les menaces liées au développement de l'énergie éolienne ont donc été classées comme faibles (figure 28).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation prises pour remédier à la perte d'habitats herbacés au profit de l'expansion urbaine (tableau 13). Les principales recommandations sont de sécuriser et de gérer les habitats des prairies en utilisant diverses méthodes, dont la reconstitution d'habitats de type prairie et l'offre d'incitations aux propriétaires fonciers pour qu'ils entretiennent les prairies.

Tableau 12. Espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les habitats herbacés dans la RCO 14 N.-B., sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques de l'habitat importantes, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèce d'oiseau	Sous-catégories	Caractéristiques importantes de	Objectif de	Motif du statut prioritaire								
prioritaire	d'habitat	l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷		
Butor d'Amérique	Habitats naturels herbacés		Augmenter de 100 %		Oui		Oui					
Engoulevent d'Amérique	Habitats naturels herbacés		Augmenter de 100 %	Oui								
Goglu des prés	Habitats naturels herbacés	Grands terrains, hautes herbes	Augmenter de 100 %	Oui	Oui		Oui					
Hibou des marais	Habitats naturels herbacés	Proies abondantes	Évaluer/maintenir	Oui								
Hirondelle bicolore	Habitats naturels herbacés	Cavités à moins de 1,5 km de l'eau ou zones découvertes pour la recherche de nourriture	Maintenir					Oui				
Pluvier bronzé	Habitats naturels herbacés		Évaluer/maintenir		Oui							
Sturnelle des prés	Habitats naturels herbacés	Hautes herbes, litière	Augmenter de 50 %	Oui								
Tyran tritri	Habitats naturels herbacés		Augmenter de 50 %				Oui					

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale.

³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

⁷ Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

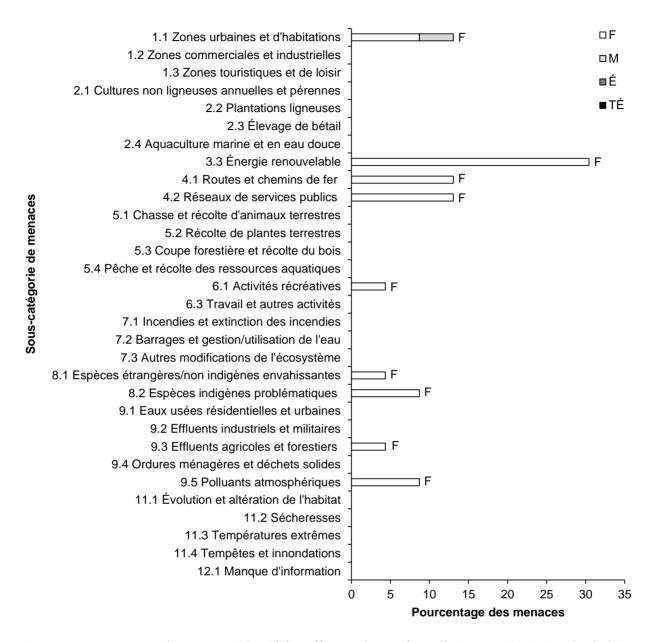


Figure 28. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des habitats herbacés dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les habitats herbacés (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les habitats herbacés, et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur (F : faible, M : moyenne, É : élevée, TÉ : très élevée) des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les habitats herbacés est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4).

Nota: Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 13. Menaces identifiées (moyennes et élevées seulement), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces d'oiseaux prioritaires affectées dans les habitats herbacés de la RCO 14 N.-B.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Fragmentation ou perte des prairies	1.1 Zones urbaines et d'habitations	Maintenir/ restaurer les prairies	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques	Recréer des habitats de type prairie par l'intermédiaire d'une gestion précise des sites.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Moyenne : Butor d'Amérique
naturelles en raison de l'expansion urbaine		naturelles	d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Préserver et gérer les habitats des prairies pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	
				Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les habitats de prairie.	6.4 Paiements liés à la conservation	

[†] Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans le tableau pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace connue dans cet habitat; 2) les menaces identifiées sont abordées dans la section des problématiques généralisées; 3) les menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Zones cultivées et aménagées

Les zones cultivées et aménagées comprennent les zones agricoles et la végétation urbaine (ou les forêts-parcs). Il y avait 3880 km² de terres exploitées au Nouveau-Brunswick en 2001, dont 38 % étaient consacrés aux cultures (Statistique Canada, 2001a), ce qui représente près de 2 % de la superficie totale du Nouveau-Brunswick (Nouveau-Brunswick, ministère d'Agriculture, Aquaculture et Pêches, n.d.). Les fermes bovines et laitières représentaient 26 % et 11 % des exploitations du Nouveau-Brunswick en 2001. Les exploitations fruitières, dont 90 % (en superficie) sont des champs de bleuets « sauvages » gérés, représentaient 13 % (Statistique Canada, 2001b) Les terres convenant à l'exploitation agricole sont concentrées dans la vallée de la rivière Saint-Jean, le long de la rivière Petitcodiac et dans la péninsule acadienne (figure 29).

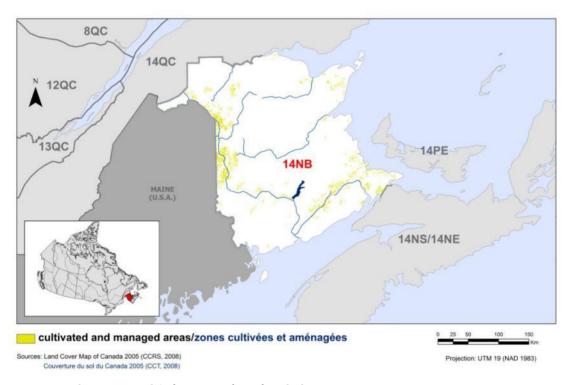


Figure 29. Carte des zones cultivées et aménagées de la RCO 14 N.-B.

Les zones cultivées et aménagées, et particulièrement celles qui se trouvent à proximité de l'eau, sont importantes en ce qui a trait à la biodiversité, et elles sont utilisées par des espèces très diverses. Sur les 21 espèces d'oiseaux prioritaires recensées comme utilisant les zones cultivées et aménagées de la RCO 14 N.-B., six sont des espèces en péril (tableau 14). Il a été déterminé que la population de Bernaches du Canada nichant dans les régions tempérées était une espèce prioritaire surabondante qui est préoccupante pour des raisons de gestion dans la RCO 14 N.-B. (tableau 14).

Les menaces les plus fréquemment identifiées pour les espèces d'oiseaux prioritaires des zones cultivées et aménagées de la RCO 14 N.-B. sont la contamination des sources de nourriture par

les produits chimiques utilisés dans l'industrie agricole, ou la mortalité des oiseaux prioritaires résultant directement de ces produits (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »; figure 30). Ces menaces sont classées comme moyennes pour le Hibou des marais, l'Hirondelle bicolore, l'Hirondelle rustique, le Tyran tritri, et l'Engoulevent d'Amérique, (tableau 15) dont trois sont des espèces en péril (tableau 14). De plus, les pratiques agricoles telles que le fauchage des prairies de fauche au cours de la période de reproduction (2.1 « Cultures non ligneuses annuelles et pérennes »; figure 30 et tableau 15) sont considérées comme une menace élevée pour le Goglu des prés, le Bruant de Nelson et la Sturnelle des prés, et comme une menace moyenne pour le Hibou des marais. Les terres agricoles de la RCO 14 N.-B. sont également menacées par l'expansion urbaine (1.1 « Zones urbaines et d'habitations »; figure 30); cette menace est classée comme moyenne pour le Bruant de Nelson (tableau 15).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 15. Les mesures de conservation pour lutter contre les menaces élevées et moyennes dans les zones cultivées et aménagées de la RCO 14 N.-B. comprennent les éléments suivants : protéger les habitats des prairies, sensibiliser davantage les agriculteurs aux effets de leurs pratiques sur les oiseaux des prairies et les renseigner sur la façon d'atténuer ces effets. De plus, il faut encourager l'adoption de pratiques agricoles respectueuses des oiseaux au moyen d'incitations économiques et d'autre nature. Les pesticides et autres produits biocides devraient être uniquement utilisés dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.

Tableau 14. Espèces prioritaires qui utilisent les zones cultivées et aménagées dans la RCO 14 N.-B., sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques de l'habitat importantes, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèse d'eiseau	Sous satégories	Caractáristiques importantes de	Objectif de	Motif du statut prioritaire								
Espèce d'oiseau prioritaire	Sous-catégories d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷		
Bécassine de Wilson	Agriculture	Sol organique et humide; eau libre à proximité	Augmenter de 100 %		Oui							
Bernache du Canada (nichant dans des régions tempérées dans l'Est du Canada)	Agriculture; végétation urbaine	Parcs, pelouses et terrains de golf	Diminuer						Oui ⁸			
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Agriculture		Maintenir						Oui			
Bruant à gorge blanche	Végétation urbaine		Maintenir			Oui		Oui				
Bruant de Nelson	Agriculture		Évaluer/maintenir		Oui		Oui	Oui				
Canard colvert	Agriculture	Proximité de l'eau	Augmenter de 100 %						Oui			
Canard noir	Agriculture	Proximité de l'eau	Maintenir						Oui			
Chevalier grivelé	Agriculture	À proximité de rivages ouverts pour la recherche de nourriture, le signal visuel, etc., et habitat plus dense pour le couvert de nichées	Augmenter de 50 %		Oui							

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale.

³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

⁷ Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

⁸ La Bernache du Canada (nichant dans les régions tempérées dans l'Est du Canada) a été ajoutée comme espèce prioritaire en raison de préoccupations liées à la gestion (p. ex., surabondance et problème lié aux oies).

Tableau 14 (suite)

Espèce d'oiseau	Sous-catégories	Caractéristiques importantes de	Objectif de		Motif du statut prioritaire							
prioritaire	d'habitat	l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷		
Courlis corlieu	Agriculture		Évaluer/maintenir		Oui							
Engoulevent d'Amérique	Agriculture		Augmenter de 100 %	Oui								
Goglu des prés	Agriculture	Grands terrains, hautes herbes	Augmenter de 100 %	Oui	Oui		Oui					
Hibou des marais	Agriculture	Proies abondantes	Évaluer/maintenir	Oui								
Hirondelle bicolore	Agriculture	Cavités à moins de 1,5 km de l'eau ou zones découvertes pour la recherche de nourriture	Maintenir					Oui				
Hirondelle rustique	Agriculture; végétation urbaine	Structure dotée d'une surface horizontale et d'un abri propre à la nidification, source de boue à proximité pour la construction des nids	Augmenter de 100 %	Oui								
Marouette de Caroline	Agriculture	Zone sèche à proximité de marais, pâturages	Évaluer/maintenir		Oui							
Pluvier bronzé	Agriculture; végétation urbaine	Espaces découverts tels que les terrains de golf, les aéroports	Évaluer/maintenir		Oui							
Pluvier kildir	Agriculture		Augmenter de 100 %		Oui							
Râle jaune	Agriculture	Préfère les types de végétation herbacée plus riches, et ailleurs, le carex	Évaluer/maintenir	Oui	Oui							
Sarcelle d'hiver	Agriculture	Proximité de l'eau	Augmenter de 50 %						Oui			
Sturnelle des prés	Agriculture	Hautes herbes, litière	Augmenter de 50 %	Oui								
Tyran tritri	Agriculture		Augmenter de 50 %				Oui					

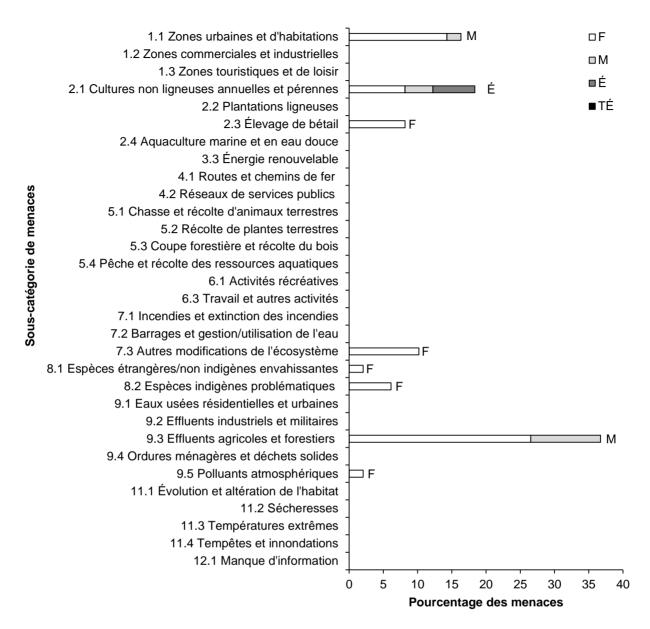


Figure 30. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des zones cultivées et aménagées dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les zones cultivées et aménagées (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les zones cultivées et aménagées, et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur (F : faible, M : moyenne, É : élevée, TÉ : très élevée) des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones cultivées et aménagées est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4).

Nota: Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 15. Menaces identifiées (moyennes et élevées seulement), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces prioritaires affectées dans les zones cultivées et aménagées de la RCO 14 N.-B.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
perte des prairies aménagées en raison de leur conversion dans le cadre de	1.1 Zones urbaines et d'habitations	Maintenir/ restaurer l'habitat de prairies gérées	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des	Préserver et gérer les habitats des prairies pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Bruant de Nelson
l'expansion urbaine.			ressources maintiennent ou	Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les habitats de prairie.	6.4 Paiements liés à la conservation	
			améliorent l'habitat des oiseaux	Ajouter des lignes directrices pour la protection des espèces prioritaires dans les pratiques de gestion bénéfiques à l'intention des municipalités et de l'industrie.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
perte des prairies	2.1 Cultures non ligneuses annuelles et	Maintenir/ restaurer I'habitat de	1.1 S'assurer que les politiques et	Encourager l'adoption de pratiques agricoles respectueuses des oiseaux au moyen d'incitations économiques et d'autre nature.	6.4 Paiements liés à la conservation	Moyenne : Hibou des marais
de leur aménagement en terres cultivées	pérennes	prairies gérées	pratiques d'utilisation des terres et des ressources	Accroître la sensibilisation et fournir des renseignements aux agriculteurs concernant la façon d'atténuer les répercussions de leurs pratiques sur les oiseaux des prairies.	4.3 Sensibilisation et communications	
			maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les habitats de prairie.	6.4 Paiements liés à la conservation	
nids due à la fenaison précoce	2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes	Réduire/ supprimer la mortalité des individus	2.4 Réduire la mortalité accidentelle	Accroître la sensibilisation et fournir des renseignements aux agriculteurs concernant la façon d'atténuer les répercussions de leurs pratiques sur les oiseaux des prairies.	4.3 Sensibilisation et communications	Élevée : Goglu des prés, Bruant de Nelson, Sturnelle des prés Moyenne : Hibou des
périodes de		adultes et des		Encourager l'adoption de pratiques agricoles	6.4 Paiements liés à	marais

[†] Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans le tableau pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace connue dans cet habitat; 2) les menaces identifiées sont abordées dans la section des problématiques généralisées; 3) les menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 15 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
reproduction et de couvaison)		oisillons causée par la fenaison		respectueuses des oiseaux au moyen d'incitations économiques et d'autre nature.	la conservation	
		précoce		Dans la mesure du possible, éviter de mener des activités dans les champs abritant des espèces des prairies pendant la saison de reproduction.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux provoquée par la	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la mortalité causée par l'exposition aux pesticides et à d'autres	2.1 Réduire la mortalité et/ou les effets sublétaux découlant de l'utilisation de	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hibou des marais, Hirondelle bicolore
consommation		produits	pesticides	Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	
d'aliments contaminés par des produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides		biocides utilisés par l'industrie agricole		Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et d'assurer leur application à tous les niveaux.	5.4 Conformité et application de la loi	
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux découlant de la contamination	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture découlant de l'exposition aux	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hirondelle rustique, Tyran tritri, Engoulevent d'Amérique
chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides		pesticides et à d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole		Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	

Urbains (surfaces artificielles et zones dénudées)

La catégorie des habitats urbains englobe les zones où les aménagements tels que les bâtiments, les routes, les parcs de stationnement et d'autres surfaces imperméables dominent (FAO, 2000). Le recensement de 2011 montre une croissance de la population au Nouveau-Brunswick, soit une inversion de la tendance après une décennie de déclin (Statistique Canada, 2012). Les trois principaux centres urbains du Nouveau-Brunswick (figure 31) sont la capitale provinciale de Fredericton, (56 000 habitants), Saint John (70 000 habitants) et Moncton (69 000 habitants), qui, combinés aux collectivités environnantes, font partie des endroits connaissant la plus forte croissance dans la province (Statistique Canada, 2012).

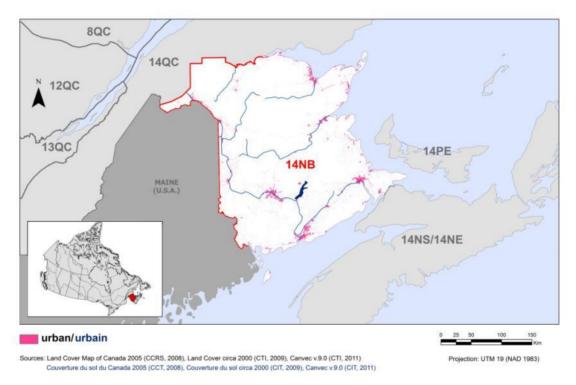


Figure 31. Carte des zones urbaines de la RCO 14 N.-B.

Il y a six espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats urbains de la RCO 14 N.-B., dont quatre sont des espèces en péril (tableau 16). Toutes ces espèces utilisent des infrastructures urbaines comme les ponts, les toits, les cheminées, ou les talus et les falaises créées par l'exploitation des mines et des carrières (tableau 16).

Au sein des habitats urbains, les menaces les plus souvent recensées et ayant les cotes les plus élevées sont la perte des sites de nidification sur les structures commerciales ou industrielles et, dans une moindre mesure, sur les logements privés (vieilles cheminées, toits recouverts de graviers, vieux bâtiments en bois, etc.; 1.2 « Zones commerciales et industrielles » et 1.1 « Zones urbaines et d'habitations », respectivement). La perturbation des sites de nidification provoquée par des activités d'entretien des bâtiments et des ponts (6.3 « Travail et

autres activités ») était aussi une menace souvent recensée, bien qu'elle soit d'ampleur faible globalement (figure 32).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 17. Les mesures de conservation recommandées pour lutter contre les menaces ayant une cote élevée ou moyenne comprennent les éléments suivants : sensibiliser la population à propos de l'importance des anciennes cheminées en tant qu'habitat propice à la nidification pour le Martinet ramoneur; encourager les organisations d'intendance afin de promouvoir l'adoption de lignes directrices de gestion de l'habitat adéquates par les promoteurs et les propriétaires fonciers. Il est également important d'élaborer et de mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques pour l'entretien des ponts et la rénovation des bâtiments ainsi que d'entretenir ou de restaurer les toits recouverts de graviers pour favoriser les espèces d'oiseaux prioritaires comme l'Engoulevent d'Amérique.

Tableau 16. Espèces d'oiseaux prioritaires des habitats urbains de la RCO 14 N.-B., sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques de l'habitat importantes, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèce d'oiseau	Sous-catégories	Caractéristiques importantes de	Objectif de			Moti	f du stat	ut priorit	taire	
prioritaire	d'habitat	l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
Engoulevent d'Amérique	Graviers	Toits couverts de graviers ou autres forêts-parcs urbaines, faible lumière artificielle	Augmenter de 100 %	Oui						
Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	Bâtiments et ponts		Évaluer/maintenir	Oui						
Hirondelle de rivage	Mines et carrières	Berges dégagées/falaises à sol sableux meuble	Augmenter de 100 %							Oui
Hirondelle rustique	Bâtiments et ponts	Habitats ouverts pour la recherche de nourriture, source de boue à proximité pour la construction des nids	Augmenter de 100 %	Oui						
Martinet ramoneur	Cheminées	Cheminées ou autres structures verticales	Augmenter de 100 %	Oui	Oui					
Pluvier kildir	Graviers	toits plats couverts de graviers, gravières, carrières	Augmenter de 100 %		Oui					

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale.

³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

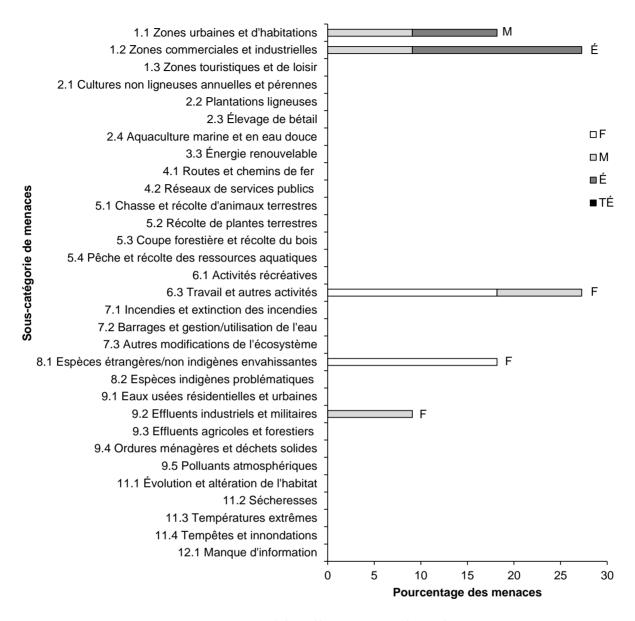


Figure 32. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des habitats urbains dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans l'habitat urbain (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans l'habitat urbain, et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur (F : faible, M : moyenne, É : élevée, TÉ : très élevée) des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones urbaines est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4).

Nota: Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 17. Menaces identifiées (moyennes et élevées seulement), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces d'oiseaux prioritaires affectées dans l'habitat urbain de la RCO 14 N.-B.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Perte des sites de nidification sur les toits recouverts de graviers en raison de leur rénovation ou de leur remplacement, en	1.1 Zones urbaines et d'habitations	Maintenir/ restaurer la disponibilité des toits couverts de graviers	1.4 Maintenir les caractéristiques d'habitat importantes pour les oiseaux	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement afin de gérer les activités d'entretien et de rénovation des bâtiments et de maintenir et restaurer les toits couverts de graviers.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Engoulevent d'Amérique
particulier pour les vieux bâtiments	1.2 Zones commerciales et industrielles			Informer les groupes travaillant à la revitalisation des centres urbains et de la faune urbaine du problème de déclin de l'Engoulevent et promouvoir les modifications apportées à la construction de toitures, dans la mesure du possible.	4.3 Sensibilisation et communications	
Perte des vieilles cheminées comme sites de nidification	1.1 Zones urbaines et d'habitations	Maintenir/ restaurer les anciennes cheminées	1.4 Maintenir les caractéristiques d'habitat importantes pour	Encourager les organisations d'intendance afin de promouvoir l'adoption de lignes directrices de gestion de l'habitat adéquates par les promoteurs et des propriétaires fonciers.	7.2 Création d'alliances et de partenariats	Élevée : Martinet ramoneur
	1.2 Zones commerciales et industrielles		les oiseaux	Sensibiliser la population à propos de l'importance des anciennes cheminées en tant qu'habitat propice à la nidification pour le Martinet ramoneur.	4.3 Sensibilisation et communications	
Perte de l'habitat de nidification dans les vieilles granges en bois et les ponts couverts en raison de leur	1.2 Zones commerciales et industrielles	Maintenir/ restaurer les bâtiments anciens	1.4 Maintenir les caractéristiques d'habitat importantes pour les oiseaux	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les développements et réduire au minimum la dégradation de l'habitat des espèces prioritaires.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Élevée : Hirondelle rustique
rénovation ou de leur remplacement	le leur			Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'atténuation (tels que des améliorations apportées aux nouveaux bâtiments et aux	3.2 Rétablissement des espèces	

[†] Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans le tableau pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace connue dans cet habitat; 2) les menaces identifiées sont abordées dans la section des problématiques généralisées; 3) les menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 17 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				bâtiments existants ou la création des structures de nidification de substitution) lorsque la perte de structures de nidification ne peut pas être évitée.		
				Accroître la sensibilisation quant à l'importance des vieux bâtiments pour l'Hirondelle rustique et à la valeur de cette espèce pour l'écosystème.	4.3 Sensibilisation et communications	
Perturbation des sites de nidification due aux activités d'entretien des bâtiments et des ponts	6.3 Travail et autres activités	Réduire ou éliminer les perturbations causées par les activités d'entretien des bâtiments et des ponts.	4.2 Réduire les perturbations attribuables à l'activité industrielle ou aux activités de travail	Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques à l'intention des équipes d'entretien des ponts qui profitent aux espèces prioritaires.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hirondelle rustique
Diminution de la disponibilité des proies des oiseaux due à la contamination issue des	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques afin de gérer les rejets de contaminants chimiques ou de métaux lourds dans l'environnement.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hirondelle de rivage
produits chimiques et des métaux lourds		découlant de l'exposition aux contaminants chimiques et aux métaux lourds		Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et d'assurer leur application à tous les niveaux.	5.4 Conformité et application de la loi	

Milieux humides

La catégorie des milieux humides inclut les tourbières, les marécages, les marais (eau douce et eau salée) et les eaux libres peu profondes (surfaces largement dépourvues de végétation, de moins de deux mètres de profondeur; Kennedy et coll., 2012). En 2002, seuls 4 % des terres du Nouveau-Brunswick étaient classées dans la catégorie des milieux humides. Parmi toutes les milieux humides du Nouveau-Brunswick, 3 % sont des marais côtiers; 7 % font partie des milieux humides de plaine d'inondation de la rivière Saint-Jean; 41 % sont des milieux humides intérieures d'eau douce et 49 % sont des tourbières intérieurs (Nouveau-Brunswick, ministère d'Environnement et Gouvernements locaux, 2002; figure 33).

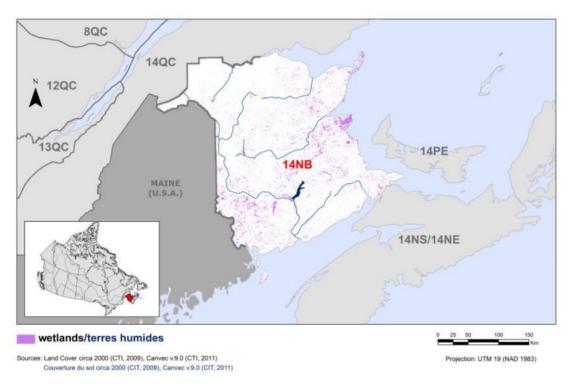


Figure 33. Carte des milieux humides de la RCO 14 N.-B.

Sur les 71 espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 14 N.-B., 35 espèces (49 %) utilisent les milieux humides (tableau 18). Parmi celles-ci, dix sont des espèces en péril, évaluées comme telles par le COSEPAC, ou inscrites et protégées en vertu des législations provinciale ou fédérale. Si certaines (neuf) de ces espèces utilisent les milieux humides d'eau douce sans distinction particulière, d'autres utilisent les marais (11), les marécages (six) ou les tourbières (deux), ou bien une combinaison de différents types de milieux humides (huit; tableau 18).

Les espèces présentes dans les habitats de milieux humides sont confrontées à une grande variété de menaces (figure 34). Depuis 1800, on estime à 20 millions d'hectares, soit près de 15 % de l'ensemble des milieux humides du Canada, la superficie des terres asséchées ou perdues au profit d'autres fonctions. Au Nouveau-Brunswick, 65 % des marais salés côtiers sont désormais dédiés à l'agriculture (Conseil nord-américain de conservation des terres humides,

n.d.; Nouveau-Brunswick, ministère d'Environnement et Gouvernements locaux, 2002). En plus de la perte nette d'habitats découlant de la transformation en terres agricoles (2.1 « Cultures non ligneuses annuelles et pérennes ») et des aménagements commerciaux et résidentiels (1.1 « Zones urbaines et d'habitations »), les espèces d'oiseaux prioritaires des milieux humides sont menacées par la baisse de la qualité du régime alimentaire ou de la disponibilité des proies en raison de la contamination par des biocides comme les pesticides, les herbicides ou les fongicides (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »; figure 34). Toutes ces menaces ont été considérées comme moyennes. La menace considérée comme la plus élevée pour les espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 14 N.-B. était la perte ou la fragmentation des milieux humides causée par les activités d'exploitation forestière (5.3 « Coupe forestière et récolte du bois »; figure 34). Deux menaces ont été recensées dans la catégorie (9.5) « Polluants atmosphériques » et ont été classées comme moyennes ou élevées pour six espèces prioritaires (figure 34). Ces menaces sont décrites plus en détail dans la partie de la section 3 traitant de la pollution, où des mesures de conservation spécifiques sont présentées.

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 19. Les mesures de conservation en vue de lutter contre les menaces ayant une cote moyenne ou élevée comprennent les éléments suivants : élaborer des pratiques de gestion bénéfiques qui encouragent l'adoption de pratiques agricoles respectueuses des oiseaux et offrent des incitations aux propriétaires fonciers pour qu'ils protègent les milieux humides. La préservation et la gestion des milieux humides pour les espèces d'oiseaux prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance, et l'amélioration des liens entre les besoins d'habitat des oiseaux et les pratiques forestières sont également des mesures recommandées. Les pesticides et autres produits biocides devraient être uniquement utilisés dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.

Tableau 18. Espèces d'oiseaux prioritaires des milieux humides de la RCO 14 N.-B., sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques de l'habitat importantes, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèce d'oiseau	Sous-catégories		Objectif de			Moti	f du statı	ut priori	aire	
prioritaire	d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
Bécassine de Wilson	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Sol organique et humide	Augmenter de 100 %		Oui					
Bernache du Canada (nichant dans des régions tempérées dans l'Est du Canada)	Marais		Diminuer						Oui ⁸	
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Marais	Zones sèches adjacentes et accessibles abritant des plantes herbacées non graminoïdes et graminées	Maintenir						Oui	
Bruant de Nelson	Marais		Évaluer/maintenir		Oui		Oui	Oui		
Buse à épaulettes	Marécage	Marécage d'espèces feuillus	Évaluer/maintenir							Oui
Butor d'Amérique	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Tourbières, marécages arbustifs, marais et tourbières avec une végétation émergente haute	Augmenter de 100 %		Oui		Oui			
Canard branchu	Marais; marécage	Forêts presque matures avec des cavités convenant à la nidification	Augmenter de 50 %						Oui	

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale.

³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

⁸ La Bernache du Canada (nichant dans les régions tempérées à l'Est du Canada) a été ajoutée à la liste des espèces prioritaires en raison de préoccupations liées à la gestion (p. ex., surabondance et problème lié aux oies).

Tableau 18 (suite)

Espèce d'oiseau	Saus satégories		Objectif de	Motif du statut prioritaire							
prioritaire	Sous-catégories d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C ³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷	
Canard colvert	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Milieux humides d'eau douce abritant un mélange de végétation émergente et submergée	Augmenter de 100 %						Oui		
Canard noir	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Milieux humides d'eau douce abritant un mélange de végétation émergente et submergée	Maintenir						Oui		
Chevalier solitaire	Marécage	Milieux humides boisés, eaux peu profondes (de 0 à 10 cm)	Évaluer/maintenir		Oui						
Engoulevent d'Amérique	Tourbière oligotrophe; marais	Tourbières	Augmenter de 100 %	Oui							
Fuligule à collier	Marais	Eaux libres (1,5 m de profondeur) avec une abondante végétation émergente et submergée	Augmenter de 50 %						Oui		
Garrot à œil d'or	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Forêts matures près de l'eau, arbres avec cavités	Augmenter de 50 %						Oui		
Goglu des prés	Marais	Végétation émergente	Augmenter de 100 %	Oui	Oui		Oui				
Grèbe à bec bigarré	Marais	végétation émergente dense avec eaux libres	Évaluer/maintenir		Oui						
Guifette noire	Marais; milieux humides d'eau douce non spécifiques	Paysage de milieux humides très dense, complexes de marais > 20 hectares; structure de végétation basse et dense ou haute et clairsemée	Évaluer/maintenir							Oui	
Héron vert	Marais; marécage	Végétation épaisse	Évaluer/maintenir				Oui				
Hibou des marais	Tourbière oligotrophe; marais	Proies abondantes	Évaluer/maintenir	Oui							
Hirondelle bicolore	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Cavités à moins de 1,5 km de l'eau ou zones découvertes pour la recherche de nourriture	Maintenir					Oui			
Hirondelle rustique	Milieux humides d'eau douce non spécifiques	Structure dotée d'une surface horizontale et d'un abri propre à la nidification, source de boue à proximité pour la construction des nids	Augmenter de 100 %	Oui							
Marouette de Caroline	Marais	Eaux peu profondes (0 à 15 cm) dominées par une végétation émergente	Évaluer/maintenir		Oui						

Tableau 18 (suite)

Espèce d'oiseau	Sous-catégories		Objectif de	Motif du statut prioritaire						
prioritaire	d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C ³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
	Milieux humides	Bassins versants avec réservoirs artificiels,								
Martinet ramoneur	d'eau douce non spécifiques	arbres morts avec cavités pour la nidification	Augmenter de 100 %	Oui	Oui					
Moucherolle à côtés olive	Tourbière oligotrophe	Espaces découverts dotés de perchoirs; épinettes et sapins anciens ⁸	Augmenter de 100 %	Oui	Oui		Oui			
Paruline à tête cendrée	Tourbière oligotrophe	Tourbières	Maintenir			Oui		Oui		
Paruline du Canada	Marécage	Marécage de cèdres, sous-étage dense, sol moussu, humidité	Augmenter de 100 %	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
Petit Blongios	Marais	Haute végétation émergente/massettes	Objectif de rétablissement	Oui	Oui		Oui			
Petit Chevalier	Tourbières; marais	Eaux peu profondes (de 0 à 10 cm)	Évaluer/maintenir		Oui					
Pic à dos noir	Marécage	Forêt mature à sénescente, nombreux scolytes; épinettes et sapins anciens ⁹	Augmenter de 50 %				Oui			
Pic à dos rayé	Marécage	Forêt alpestre/boréale mature avec chicots morts/mourants, zones humides/marécageuses, zones perturbées (incendie, insectes, déracinement par le vent) et épinette noire	Évaluer/maintenir							Oui
Pluvier kildir	Marais		Augmenter de 100 %		Oui					
Quiscale rouilleux	Tourbière ombrotrophe; marécage	Bordures de tourbières	Augmenter de 100 %	Oui			Oui			
Râle de Virginie	Marais	Eaux peu profondes (0 à 15 cm), couverture émergente et substrat	Évaluer/maintenir		Oui					
Râle jaune	Tourbière; marais	Préfère les types de végétation herbacée plus riches, et ailleurs, le carex	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Sarcelle d'hiver	Marais	Milieux humides d'eau douce abritant un mélange de végétation émergente et submergée	Augmenter de 50 %						Oui	
Tyran tritri	Marécage		Augmenter de 50 %				Oui			

_

⁹ Catégories d'habitat standard dont le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick sait qu'elles sont utilisées par ces espèces (Nouveau-Brunswick, ministère des Ressources naturelles, 2005a).

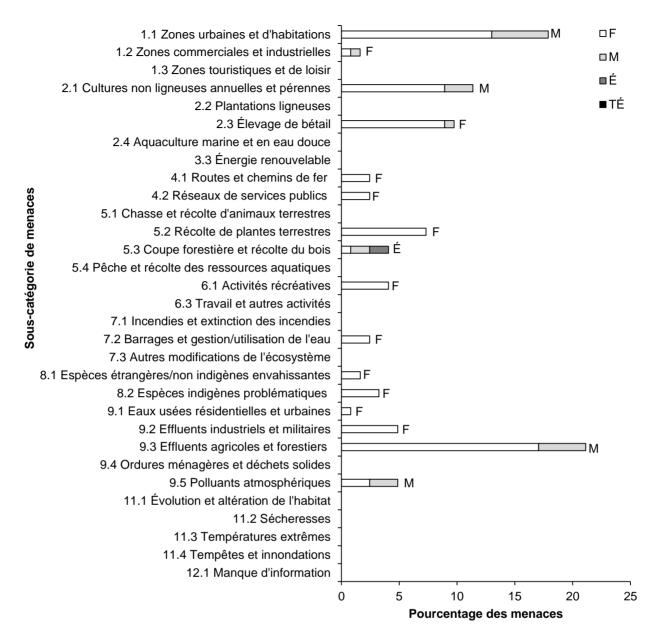


Figure 34. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des milieux humides dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les milieux humides (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les milieux humides, et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 « Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur (F : faible, M : moyenne, É : élevée, TÉ : très élevée) des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les milieux humides est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4).

Nota: Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 19. Menaces identifiées (moyennes et élevées seulement), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces d'oiseaux prioritaires affectées dans les milieux humides de la RCO 14 N.-B.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]				
Fragmentation ou perte de milieux humides d'eau douce due à		rbaines et restaurer les		Préserver et gérer les milieux humides d'eau douce pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Butor d'Amérique, Guifette noire, Bruant de Nelson, Héron vert, Petit Blongios, Grèbe à				
l'aménagemen t urbain	1.2 Zones commerciales et industrielles		ressources maintiennent ou améliorent	Ajouter des lignes directrices pour la protection des espèces prioritaires dans les pratiques de gestion bénéfiques à l'intention des municipalités et de l'industrie.	5.3 Normes et codes du secteur privé	bec bigarré				
			l'habitat des oiseaux	Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les milieux humides d'eau douce.	6.4 Paiements liés à la conservation					
Fragmentation ou perte des milieux	2.1 Cultures non ligneuses annuelles et	euses restaurer les	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques qui encouragent l'adoption de pratiques agricoles respectueuses des oiseaux.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Petit Blongios, Grèbe à bec bigarré, Chevalier				
humides d'eau douce en raison de leur	pérennes	humides d'eau douce		Accroître la sensibilisation et fournir des renseignements aux agriculteurs concernant la façon d'atténuer les répercussions de leurs pratiques sur les oiseaux prioritaires.	4.3 Sensibilisation et communications	solitaire				
aménagement en terres cultivées		améliorent l'habitat des	améliorent Proposer des incitation	l'habitat des	améliorent l'habitat des	améliorent l'habitat des	améliorent l'habitat des	Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les milieux humides d'eau douce.	6.4 Paiements liés à la conservation	
			Uiseaux	Préserver et gérer les milieux humides d'eau douce pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats					
Fragmentation ou perte de milieux	2.3 Élevage de bétail	Maintenir/ restaurer les milieux	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques qui encouragent l'adoption de pratiques agricoles respectueuses des oiseaux.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Grèbe à bec bigarré				

[†] Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans le tableau pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace connue dans cet habitat; 2) les menaces identifiées sont abordées dans la section des problématiques généralisées; 3) les menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Tableau 19 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]							
humides d'eau douce due au pâturage du		humides d'eau douce	d'utilisation des terres et des ressources	Accroître la sensibilisation et fournir des renseignements aux agriculteurs concernant la façon d'atténuer les répercussions de leurs pratiques sur les oiseaux prioritaires.	Sensibilisation et communications								
bétail			maintiennent ou améliorent l'habitat des	Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les milieux humides d'eau douce.	6.4 Paiements liés à la conservation								
			oiseaux	Préserver et gérer les milieux humides d'eau douce pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats								
Fragmentation ou perte des marécages due aux activités	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Maintenir/ restaurer les marécages	restaurer les	restaurer les	restaurer les	restaurer les	restaurer les	restaurer les	restaurer les	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des	Préserver et gérer les marécages pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Élevée : Pic à dos noir, Paruline du Canada Moyenne : Buse à épaulettes, Canard branchu
d'exploitation forestière									ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des	Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones		
			oiseaux	Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	5.2 Politiques et règlements								
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la mortalité causée par l'exposition aux pesticides	mortalité et/ou r les effets n sublétaux	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hibou des marais, Hirondelle bicolore							
oiseaux		et à d'autres	l'utilisation de	Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution								
provoquée par la consommation d'aliments contaminés par des		produits biocides utilisés par l'industrie agricole	pesticides	Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et d'assurer leur application à tous les niveaux.	5.4 Conformité et application de la loi								

Tableau 19 (suite)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides						
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hirondelle rustique, Martinet ramoneur, Engoulevent d'Amérique
découlant de la contamination chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides		découlant de l'exposition aux pesticides et à d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole		Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	

Zones riveraines

Les zones riveraines bordent les eaux stagnantes ou courantes (telles que les milieux humides, les lacs et les rivières) dans des zones où la végétation est influencée par la présence de l'eau et est distincte de celle des zones sèches adjacentes. Les zones riveraines sont les zones de transition où la terre rencontre l'eau le long des rivières, des ruisseaux, des lacs, des étangs et des estuaires, et peuvent être boisées, arbustives ou herbacées, selon les conditions du site. Il y a plus de 60 000 kilomètres de rivières, ruisseaux et cours d'eau au Nouveau-Brunswick (Nouveau-Brunswick, ministère des Ressources naturelles, 2012). Les principaux réseaux hydrographiques du Nouveau-Brunswick comprennent la rivière Saint-Jean (la deuxième rivière la plus longue de la côte est d'Amérique du Nord), la rivière Petitcodiac, la rivière Miramichi, la rivière Sainte-Croix et la rivière Restigouche (figure 35).

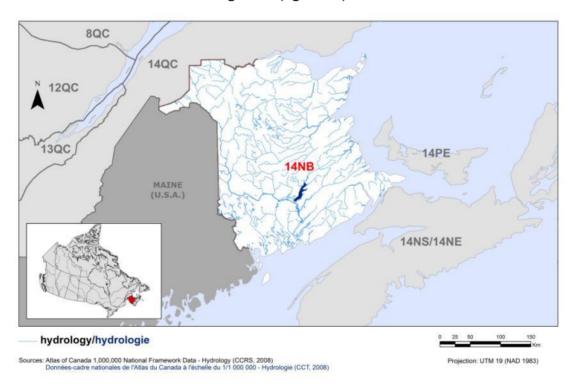


Figure 35. Carte des zones riveraines (estimés d'après l'hydrologie) de la RCO 14 N.-B.

Sur les treize espèces prioritaires qui utilisent les zones riveraines de la RCO 14 N.-B., quatre sont des espèces en péril (tableau 20). Dix des espèces prioritaires de la RCO 14 N.-B. utilisent des forêts riveraines qui sont des forêts matures, feuillues, conifériennes ou d'un type non défini. Trois espèces d'oiseaux prioritaires utilisent des zones dénudées, des berges ou des falaises au sein des zones riveraines (tableau 20).

Les zones riveraines et, par conséquent, les oiseaux qui les utilisent, sont confrontés à un large éventail de menaces (figure 36). Dans la RCO 14, la menace affectant les espèces d'oiseaux prioritaires qui avait la cote la plus élevée était la fragmentation ou la perte des zones riveraines causée par les activités d'exploitation forestière (5.3 « Coupe forestière et récolte

du bois »; figure 36). En raison de leur proximité avec l'eau, les zones riveraines sont menacées par l'expansion urbaine (menace classée comme moyenne; 1.1 « Zones urbaines et d'habitations »; figure 36). Cependant, les menaces plus fréquemment repérées étaient la contamination directe de la nourriture ou la baisse de la disponibilité des proies à cause de produits biocides comme les fongicides, les pesticides et les herbicides (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 21. Les mesures de conservation en vue de lutter contre les menaces moyennes et élevées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires présentes dans les zones riveraines comprennent les éléments suivants : gérer les activités récréatives menées dans les plans d'eau et les cours d'eau afin de réduire au minimum les perturbations que subissent les espèces prioritaires et améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts. Les pesticides et autres produits biocides devraient être uniquement utilisés dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques. Il est également important de préserver et de gérer les habitats de forêts riveraines au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.

Tableau 20. Espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les zones riveraines dans la RCO 14 N.-B., sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques de l'habitat importantes, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèce d'oiseau	Sous estágorios	Covertávisticues importantes de	Ohioakif da	Motif du statut prioritaire							
prioritaire	Sous-catégories d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷	
Canard branchu	Forêt non spécifique	Forêts matures avec cavités convenant à la nidification près de l'eau	Augmenter de 50 %						Oui		
Chevalier grivelé	Forêt non spécifique	À proximité de rivages ouverts pour la recherche de nourriture, le signal visuel, etc., et habitat semi-ouvert pour la nidification	Augmenter de 50 %		Oui						
Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	Zones dénudées	Falaises/crevasses pour la nidification	Évaluer/maintenir	Oui							
Garrot à œil d'or	Forêt non spécifique	Forêts matures près de l'eau, arbres avec cavités	Augmenter de 50 %						Oui		
Héron vert	Habitats forestiers ou arbustifs non spécifiques	Végétation de littoral	Évaluer/maintenir				Oui				
Hirondelle bicolore	Habitats forestiers ou arbustifs non spécifiques	Cavités à moins de 1,5 km de l'eau ou zones découvertes pour la recherche de nourriture	Maintenir					Oui			
Hirondelle de rivage	Falaises et berges	Berges dégagées/falaises à sol sableux meuble	Augmenter de 100 %							Oui	
Martin pêcheur d'Amérique	Zones dénudées	Exposition verticale de la terre pour les terriers de nidification; perchoirs saillants propices	Évaluer/maintenir				Oui	Oui			

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale.

³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

⁷ Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

Tableau 20 (suite)

Espèce d'oiseau prioritaire	Sous-catégories	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de	Motif du statut prioritaire							
	d'habitat		population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷	
Paruline à poitrine baie	Forêt mature	Forêt mature et plus ancienne; épinettes et sapins anciens ⁸	Maintenir			Oui		Oui			
Pygargue à tête blanche	Forêt mature	Forêts feuillues ou de conifères relativement peu peuplées à proximité de points d'eau et dotées de grands nids et d'arbres perchoirs	Maintenir	Oui						Oui	
Quiscale rouilleux	Forêt de conifères		Augmenter de 100 %	Oui			Oui				
Râle jaune	Forêt de feuillus	Préfère les types de végétation herbacée plus riches, et ailleurs, le carex	Évaluer/maintenir	Oui	Oui						
Tyran tritri	Forêt non spécifique		Augmenter de 50 %				Oui				

⁸ Catégories d'habitat standard dont le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick sait qu'elles sont utilisées par ces espèces (Nouveau-Brunswick, ministère des Ressources naturelles, 2005a).

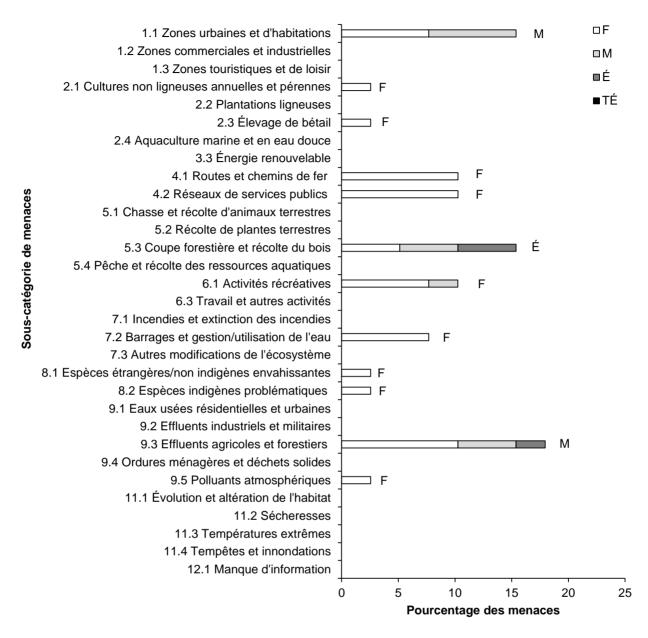


Figure 36. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des zones riveraines dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les zones riveraines (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les zones riveraines, et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur (F : faible, M : moyenne, É : élevée, TÉ : très élevée) des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones riveraines est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 21. Menaces identifiées (moyennes et élevées seulement), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces d'oiseaux prioritaires affectées dans les zones riveraines de la RCO 14 N.-B.

Menaces identifiées	Mesures recommandées				Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Fragmentation ou perte de forêts riveraines en raison de l'expansion	1.1 Zones urbaines et d'habitations	Maintenir/ rétablir les forêts riveraines	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation	Préserver et gérer les habitats de forêts riveraines pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Pygargue à tête blanche, Paruline à poitrine baie, Héron vert
urbaine	•		des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts riveraines afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Maintenir/restaurer les zones tampons riveraines de largeur appropriée selon le type et les espèces de sous-habitat riverain.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	
				Ajouter des lignes directrices pour la protection des espèces prioritaires dans les zones riveraines dans les pratiques de gestion bénéfiques à l'intention des municipalités et de l'industrie.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
			Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les développements et réduire au minimum la dégradation de l'habitat des espèces prioritaires.	5.3 Normes et codes du secteur privé		
				Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les habitats de forêts riveraines.	6.4 Paiements liés à la conservation	
Fragmentation ou perte des forêts	5.3 Coupe forestière et	Maintenir/ rétablir les	1.1 S'assurer que les	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats de forêts riveraines existants.	1.1 Protection de sites ou de zones	Élevée : Paruline à poitrine baie, Canard
riveraines et des	récolte du	forêts	politiques et	Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur	2.1 Gestion de	branchu

[†] Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans le tableau pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace connue dans cet habitat; 2) les menaces identifiées sont abordées dans la section des problématiques généralisées; 3) les menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées†
sites de nidification en raison des	bois	riveraines	pratiques d'utilisation des terres et	configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts riveraines afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	sites ou de zones	Moyenne : Pygargue à tête blanche, Hirondelle bicolore
activités d'exploitation forestière			des ressources maintiennent	Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
			ou améliorent l'habitat des oiseaux	Élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques de reboisement afin de maintenir l'étendue naturelle de la composition de la forêt.	5.3 Normes et codes du secteur privé	
				Gérer les sites après les coupes forestières en matière d'espèces d'arbres, d'âge et de diversité structurelle.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	
				Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	5.2 Politiques et règlements	
				Encourager l'installation de nichoirs (Canard branchu, Hirondelle bicolore).	3.2 Rétablissement des espèces	
Perturbation des sites de repos due à des activités récréatives dans les cours d'eau et	6.1 Activités récréatives	Réduire ou éliminer les perturbations dues aux activités	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux activités	Préserver et gérer les zones riveraines clées pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Pygargue à tête blanche
les plans d'eau		récréatives dans les zones riveraines	récréatives humaines	Accroître la sensibilisation du public quant aux espèces prioritaires et à leurs besoins en matière d'habitat ainsi qu'à ce qui a trait aux répercussions des perturbations dues aux activités récréatives.	4.3 Sensibilisation et communications	
				Gérer les activités récréatives menées dans les plans d'eau et les cours d'eau afin de réduire au minimum les perturbations dont les espèces prioritaires font les frais.	5.2 Politiques et règlements	
				Évaluer les répercussions sur les espèces prioritaires des activités récréatives dans les plans d'eau et les cours d'eau.	8.1 Recherche	

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la mortalité causée par l'exposition aux pesticides	2.1 Réduire la mortalité et/ou les effets sublétaux	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hirondelle bicolore
provoquée par la		et à d'autres	découlant de	Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	
consommation d'aliments contaminés par des produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides		produits biocides utilisés par l'industrie agricole	l'utilisation de pesticides	Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et d'assurer leur application à tous les niveaux.	5.4 Conformité et application de la loi	
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux découlant de la	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Élevée : Paruline à poitrine baie Moyenne : Hirondelle de rivage
contamination chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides		découlant de l'exposition aux pesticides et à d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole		Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution	

Plans d'eau intérieurs

La catégorie d'habitat des plans d'eau intérieurs est un sous-ensemble de la catégorie générale d'habitat couvrant les plans d'eau, la neige et la glace (FAO, 2000). Dans la RCO 14 N.-B., il n'y a pas de zone où la neige ou la glace recouvre le sol la majorité de l'année. Afin de faire la différence entre les plans d'eau des UBM 11 et 12 du N.-B. entourant le Nouveau-Brunswick, la section suivante porte principalement sur les réservoirs, les lacs, les étangs, les cours d'eau et les rivières (figure 37). Il y a plus de 2 500 lacs dans la RCO 14 N.-B. (Nouveau-Brunswick, ministère des Ressources naturelles, 2012).

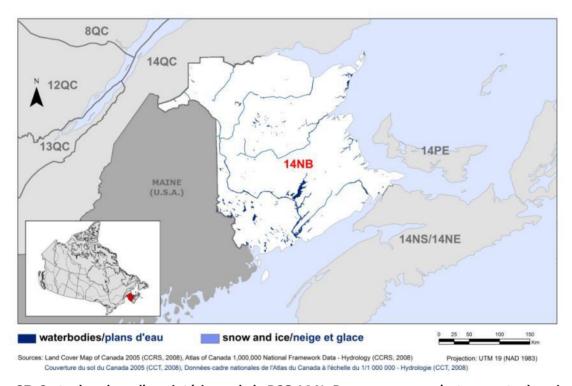


Figure 37. Carte des plans d'eau intérieurs de la RCO 14 N.-B.; aucune zone n'est couverte de neige ou de glace la majorité de l'année.

Sur les 18 espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent cet habitat, seules deux sont en péril (tableau 22). Huit espèces d'oiseaux prioritaires utilisent les lacs et les étangs, trois, les rivières et les cours d'eau, et neuf, les quatre types de plans d'eau intérieurs (tableau 22).

Les menaces affectant les espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 14 N.-B. qui ont les cotes les plus élevées sont les perturbations dues aux activités récréatives (6.1) et aux polluants atmosphériques (9.5), toutes deux classées comme moyennes (figure 38). Les menaces liées aux polluants atmosphériques sont détaillées dans la section traitant de la pollution, où des mesures de conservation spécifiques répondant à des menaces répandues sont présentées. Les menaces affectant les espèces d'oiseaux prioritaires les plus fréquemment identifiées dans les plans d'eau intérieurs sont la baisse de la qualité du régime alimentaire ou de la disponibilité des proies en raison de la contamination de l'eau par des produits biocides comme les

pesticides, les herbicides et les fongicides (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »; menaces classées comme faibles), ou de la contamination par des produits chimiques ou des métaux lourds (9.2 « Effluents industriels et militaires », menace classée comme faible; figure 38).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 23. Les mesures de conservation pour lutter contre les menaces classées comme moyennes affectant les espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 14 N.-B. comprennent : la préservation et la gestion des plans d'eau et des cours d'eau essentiels pour les espèces d'oiseaux prioritaires (comme le Plongeon huard) par l'intermédiaire de diverses méthodes, comme la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance. Il est également important d'accroître la sensibilisation du public quant aux oiseaux aquatiques et à leurs besoins en matière d'habitat, ainsi qu'aux répercussions des perturbations dues aux activités récréatives dans les lacs et les étangs. Les Sternes pierregarins sont menacées par la concurrence croissante et le délogement exercés par les mouettes et les goélands. Deux des mesures de conservation proposées pour remédier à cette menace sont de dissuader les mouettes et les goélands dans les colonies gérées de Sternes et sur les îles choisies pour la restauration, et de surveiller les populations et la répartition des mouettes et des goélands.

Tableau 22. Espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les plans d'eau intérieurs dans la RCO 14 N.-B., sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques de l'habitat importantes, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèse d'aiseau	Sous catágorios	Caractéristiques importantes de	Objectif de			Moti	f du stat	ut priorit	taire	
Espèce d'oiseau prioritaire	Sous-catégories d'habitat	l'habitat	Objectif de population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C ³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Rivières/ruisseaux	Rivières et cours d'eau clairs au débit rapide, de préférence avec de petites îles	Évaluer/maintenir	Oui					Oui	
Bécassine de Wilson	Lacs/étangs; Rivières/ruisseaux	Sol organique et humide	Augmenter de 100 %		Oui					
Bernache du Canada (nichant dans des régions tempérées dans l'Est du Canada)	Lacs/étangs		Diminuer						Oui ⁸	
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Lacs/étangs	Bords des étangs et des lacs, rivières et ruisseaux à faible courant	Maintenir						Oui	
Canard branchu	Lacs/étangs; Rivières/ruisseaux	Forêts presque matures avec des cavités convenant à la nidification	Augmenter de 50 %						Oui	
Canard colvert	Lacs/étangs; Rivières/ruisseaux	Bords des étangs et des lacs, rivières et ruisseaux à faible courant, étangs boisés, zones riveraines, étangs de castors	Augmenter de 100 %						Oui	
Canard noir	Lacs/étangs; Rivières/ruisseaux	Bords des étangs et des lacs, rivières et ruisseaux à faible courant, étangs boisés, zones riveraines, étangs de castors	Maintenir						Oui	

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale.

³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

⁸ La Bernache du Canada (nichant dans les régions tempérées dans l'Est du Canada) a été ajoutée comme espèce prioritaire en raison de préoccupations liées à la gestion (p. ex., surabondance et problème lié aux oies).

Espèce d'oiseau	Sous-catégories	Caractéristiques importantes de	Objectif de			Moti	f du stat	ut priorit	taire	
prioritaire	d'habitat	l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
Chevalier solitaire	hevalier solitaire Lacs/étangs; Bords de lacs et de ruisseaux, eaux peu profondes (de 0 à 10 cm)		Évaluer/maintenir		Oui					
Fuligule à collier	Lacs/étangs	Eaux libres (1,5 m de profondeur) avec une abondante végétation émergente et submergée	Augmenter de 50 %						Oui	
Garrot à œil d'or	Lacs/étangs; Rivières/ruisseaux	Préférence pour les eaux claires, à proximité d'un habitat convenant à la nidification (forêt mature comportant de grands arbres avec des cavités)	Augmenter de 50 %						Oui	
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Rivières/ruisseaux	Ralentissements du débit qui fournissent des zones d'eau libre pendant l'hiver	Évaluer/maintenir	Oui					Oui	
Grèbe à bec bigarré	Lacs/étangs	Végétation émergente dense avec eaux libres	Évaluer/maintenir		Oui					
Guifette noire	Eau douce sans type particulier		Évaluer/maintenir							Oui
Héron vert	Rivières/ruisseaux	Végétation de littoral	Évaluer/maintenir				Oui			
Martin pêcheur d'Amérique	Lacs/étangs; Rivières/ruisseaux	Eaux claires à proximité de l'exposition verticale de la terre pour creuser les terriers de nidification (ou les nichoirs); perchoirs saillants propices	Évaluer/maintenir				Oui	Oui		
Plongeon huard	Lacs/étangs; Rivières/ruisseaux	Avec de petites îles et des anses abritées	Maintenir		Oui		Oui			
Sarcelle d'hiver	Lacs/étangs	Étangs boisés, zones riveraines	Augmenter de 50 %						Oui	
Sterne pierregarin	Lacs/étangs	Zones peu profondes, eau claire pour la recherche de nourriture, îles rocheuses	Évaluer/maintenir				Oui			

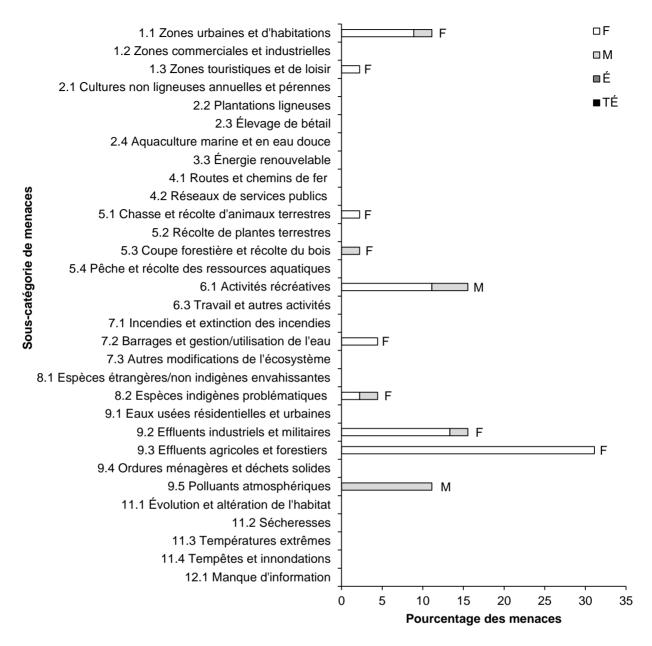


Figure 38. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des plans d'eau intérieurs dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les plans d'eau intérieurs (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les plans d'eau intérieurs, et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur (F : faible, M : moyenne, É : élevée, TÉ : très élevée) des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les plans d'eau intérieurs est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 23. Menaces identifiées (moyennes et élevées seulement), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces d'oiseaux prioritaires affectées dans les plans d'eau intérieurs de la RCO 14 N.-B.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées †
Fragmentation ou perte des zones riveraines due à l'aménagement urbain	1.1 Zones urbaines et d'habitations	Maintenir/ restaurer les rivières et les cours d'eau	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources	Préserver et gérer les zones riveraines pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Héron vert
			maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les zones riveraines.	6.4 Paiements liés à la conservation	
Fragmentation ou perte de forêts riveraines en raison des activités d'exploitation forestière	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Maintenir/ restaurer les rivières et les cours d'eau	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	Gérer les forêts afin de conserver et de créer des habitats adéquats.	2.1 Gestion de sites ou de zones	Moyenne : Arlequin plongeur (population de l'Est)
Perturbation des sites de nidification due	6.1 Activités récréatives	Réduire ou éliminer les perturbations	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux	Établir/maintenir des aires protégées afin de restreindre les activités dans des sites de reproduction et d'en restreindre l'accès.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Plongeon huard
à des activités récréatives dans les cours d'eau		dues aux activités récréatives	activités récréatives humaines	Gérer les activités récréatives afin de réduire au minimum les perturbations pendant la saison de reproduction.	5.2 Politiques et règlements	
et les plans d'eau		dans les lacs et les étangs		Accroître la sensibilisation du public quant aux oiseaux aquatiques et à leurs besoins en matière d'habitat ainsi qu'à ce qui a trait aux répercussions des perturbations dues aux activités récréatives dans les lacs et les étangs.	4.3 Sensibilisation et communications	

[†] Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans le tableau pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace connue dans cet habitat; 2) les menaces identifiées sont abordées dans la section des problématiques généralisées; 3) les menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				Évaluer les répercussions sur les espèces prioritaires des activités récréatives dans les plans d'eau et les cours d'eau.	8.1 Recherche	
Perturbation des sites de nidification due	6.1 Activités récréatives	Réduire ou éliminer les perturbations	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux	Accroître la sensibilisation du public quant aux problèmes qu'entraînent les perturbations anthropiques dans les zones de nidification.	4.3 Sensibilisation et communications	Moyenne : Arlequin plongeur (population de l'Est)
à des activités récréatives dans les cours d'eau		dues aux activités récréatives	activités récréatives humaines	Gérer les activités récréatives afin de réduire au minimum les perturbations pendant la saison de reproduction.	5.2 Politiques et règlements	
et les plans d'eau		dans les rivières et les cours d'eau		Évaluer les répercussions sur les espèces prioritaires des activités récréatives dans les plans d'eau et les cours d'eau.	8.1 Recherche	
Concurrence et délogement exercés par les mouettes et les	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire/ éliminer le délogement exercé par les	3.2 Réduire la concurrence avec les espèces indigènes problématiques	Décourager les mouettes et les goélands dans les colonies gérées et sur les îles choisies pour la restauration	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Moyenne : Sterne pierregarin
goélands		mouettes et les goélands		Faire diminuer les populations de mouettes et de goélands se trouvant à proximité des colonies de Sternes en encourageant la fermeture de sites d'enfouissement et le contrôle des déchets dans les usines de transformation du poisson et sur les bateaux de pêche, et en décourageant les gens de nourrir les mouettes et les goélands.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
				Surveiller la population et la répartition des mouettes et des goélands.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
Diminution de la qualité du régime	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité due à l'exposition	2.2 Réduire la mortalité et/ou les effets sublétaux	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques afin de gérer les rejets de contaminants chimiques ou de métaux lourds dans l'environnement.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Plongeon huard
alimentaire et de la santé des oiseaux due à la contamination des sources de		aux contaminants chimiques et aux métaux lourds	découlant de l'exposition aux contaminants	Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et d'assurer leur application à tous les niveaux.	5.4 Conformité et application de la loi	

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées †
nourriture par		provenant de				
les produits		l'industrie				
chimiques ou les						
métaux lourds						

Eaux marines - Baie de Fundy

La catégorie d'habitat des eaux marines est un sous-ensemble de la catégorie générale d'habitat couvrant les plans d'eau, la neige et la glace (FAO, 2000). Dans l'UBM 11 N.-B., il n'y a pas de zone où la neige ou la glace recouvre l'océan la majeure partie de l'année. Afin de faire la différence entre les plans d'eau de la RCO 14 N.-B., la section suivante porte principalement sur les eaux marines de la moitié nord de la baie de Fundy, le long de la province du Nouveau-Brunswick, jusqu'à la frontière internationale avec les États-Unis au sud, et jusqu'à la limite sud du chenal Laurentien au nord-est, soit une superficie totale d'environ 8 000 km² (figure 39).

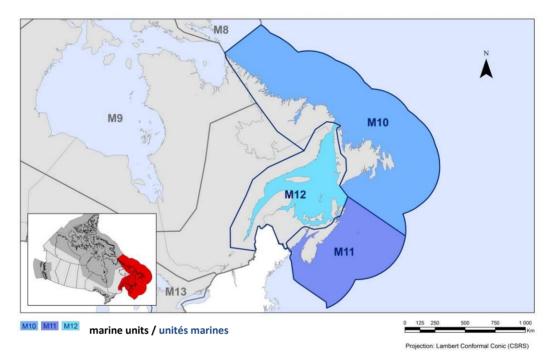


Figure 39. Carte des eaux marines de la baie de Fundy (UBM 11 N.-B.).

Nota : Inclut les eaux marines bordant la rive sud du Nouveau-Brunswick, mais pas celles bordant les rives de la province de la Nouvelle-Écosse.

Sur les 29 espèces d'oiseaux prioritaires présentes dans les eaux marines de l'UBM11 N.-B., quatre sont des espèces en péril (tableau 24). Seize espèces prioritaires de l'UBM 11 N.-B. s'observent principalement dans les eaux littorales, mais utilisent aussi le plateau continental (tableau 24).

Les menaces les plus fréquemment recensées et ayant les cotes les plus élevées pour les espèces d'oiseaux prioritaires de l'UBM 11 N.-B. sont liées aux déversements d'hydrocarbures et aux rejets issus des activités de navigation (9.2 « Effluents industriels et militaires »), aux prises accessoires liées à la pêche et à la concurrence avec le secteur de la pêche pour les ressources (5.4 « Pêche et récolte des ressources aquatiques »; figure 40). La concurrence avec les installations d'aquaculture pour les proies, les zones de nidification, de couvaison ou d'alimentation constituait une menace importante pour la Macreuse à front blanc et

l'Eider à duvet (2.4 « Aquaculture marine et en eau douce », menace classée moyenne; tableau 25). La mortalité due à la consommation de déchets représentait une menace élevée pour le Puffin des Anglais (9.4 « Ordures ménagères et déchets solides »; tableau 25).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 25. Les mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces élevées ou moyennes affectant les espèces d'oiseaux prioritaires de l'UBM 11 N.-B. comprennent : la gestion de l'industrie aquacole pour réduire au minimum la dégradation de l'habitat; la promotion et la surveillance de la conformité avec les lois, les politiques et les règlements en ce qui a trait aux rejets d'hydrocarbures, aux déchets d'hydrocarbures et aux autres déchets dans l'océan; et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et de lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les activités de navigation tout en réduisant les rejets accidentels d'hydrocarbures.

Tableau 24. Espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les eaux marines de l'UBM 11 N.-B., sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques de l'habitat importantes, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Fankas disiasau	Caus satégories	Caractárioticus importantes de	Objectif de			Moti	f du statı	ut priorit	taire	
Espèce d'oiseau prioritaire	Sous-catégories d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Eaux littorales	Côtes rocheuses, promontoires exposés et corniches subtidales; occupe souvent des îles situées au large	Évaluer/maintenir	Oui					Oui	
Canard noir	Eaux littorales	Zones peu profondes abritées	Maintenir						Oui	
Eider à duvet	Eaux littorales		Augmenter de 50 %						Oui	
Garrot à œil d'or	Eaux littorales	Substrat de galets, sableux, rocheux ou de blocs avec proies abondantes	Évaluer/maintenir						Oui	
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Eaux littorales	Côtes rocheuses, fucus vésiculeux, baies abritées	Évaluer/maintenir	Oui					Oui	
Grand cormoran	Eaux littorales	Baies abritées à proximité de sites de perchoir	Évaluer/maintenir		Oui					
Grèbe esclavon	Eaux littorales	Zones abritées entre des îles éloignées des terres (10 à 20 m de profondeur)	Évaluer/maintenir	Oui						
Grèbe jougris	Eaux littorales		Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Guillemot de Brünnich	Plateau continental; eaux littorales	Glace, remontées d'eau, fronts	Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Guillemot marmette	Plateau continental; eaux littorales	Remontées d'eau/fronts	Évaluer/maintenir		Oui					
Harelde kakawi	Plateau continental; eaux littorales	Baies abritées avec des pentes abruptes et littoraux qui s'étagent graduellement	Évaluer/maintenir						Oui	

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale.

³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

Fankas disissau	Saus estámorias	Cavastávistia vas impostantas da	Objectif de			Moti	f du stat	ut priorit	taire	
Espèce d'oiseau prioritaire	Sous-catégories d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C ³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
Macreuse à front blanc	Eaux littorales	Substrat de galets, sableux ou rocheux (moins de 10 m de profondeur)	Évaluer/maintenir						Oui	
Macreuse noire	Eaux littorales	Substrat de galets, sableux ou de blocs rocheux, 5 à 6 m de profondeur, bancs de mollusques	Évaluer/maintenir						Oui	
Mergule nain	Plateau continental; eaux littorales	Remontées d'eau/fronts; extrémité du plateau continental; banquise au large; eau froide	Évaluer/maintenir		Oui					
Mouette de Bonaparte	Eaux littorales		Évaluer/maintenir		Oui					
Mouette tridactyle	Plateau continental; eaux littorales	Remontées d'eau/fronts	Maintenir		Oui					
Océanite cul-blanc	Plateau continental	Remontées d'eau/fronts	Évaluer/maintenir			Oui	Oui	Oui		
Petit Pingouin	Plateau continental; eaux littorales		Évaluer/maintenir		Oui					
Phalarope à bec étroit	Plateau continental; eaux littorales	Ruptures de pente continentale, remontées d'eau, fronts	Évaluer/maintenir		Oui					
Phalarope à bec large	Plateau continental; eaux littorales	Remontées d'eau à proximité, où des euphausiacés sont présents	Évaluer/maintenir		Oui					
Plongeon catmarin	Plateau continental; eaux littorales	Substrats sableux peu profonds et abrités	Évaluer/maintenir		Oui					
Plongeon huard	Eaux littorales	Baies et zones côtières proches du littoral	Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Puffin des Anglais	Plateau continental; eaux littorales	Remontées d'eau/fronts	Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Puffin fuligineux	Plateau continental; eaux littorales	Remontées d'eau/fronts	Évaluer/maintenir		Oui					
Puffin majeur	Plateau continental; eaux littorales	Remontées d'eau/fronts	Évaluer/maintenir		Oui	Oui	Oui			
Sarcelle d'hiver	Eaux littorales	baies abritées	Augmenter de 50 %						Oui	
Sterne arctique	Eaux littorales	Eaux libres où des proies sont disponibles à 50 cm de la surface au maximum	Évaluer/maintenir							Oui
Sterne de Dougall	Eaux littorales	Eau peu profonde, substrat sableux	Objectif de rétablissement	Oui						
Sterne pierregarin	Eaux littorales	Zones peu profondes, eau claire pour la recherche de nourriture	Évaluer/maintenir				Oui			

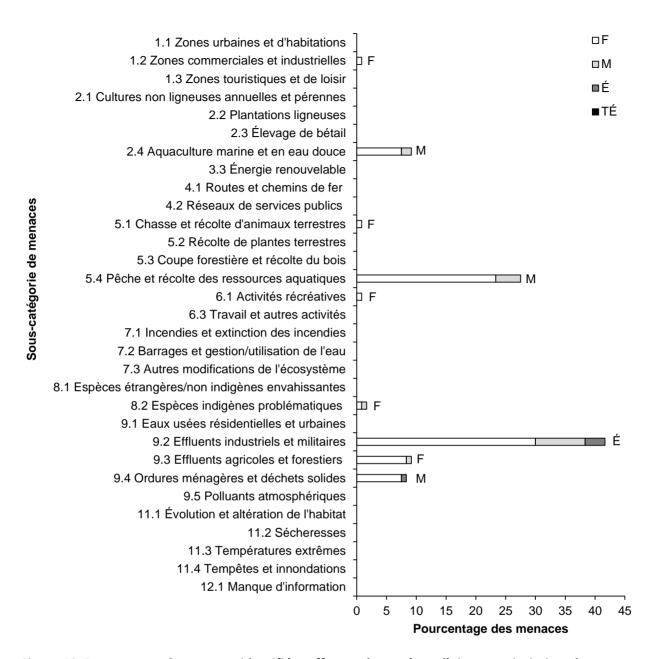


Figure 40. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des eaux marines de l'UBM 11 N.-B. dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les eaux marines de l'UBM 11 N.-B. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les eaux marines, et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur (F : faible, M : moyenne, É : élevée, TÉ : très élevée) des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les eaux marines de l'UBM 11 N.-B. est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 25. Menaces identifiées (moyennes et élevées seulement), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces d'oiseaux prioritaires affectées dans les eaux marines de l'UBM 11 N.-B.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées †
Concurrence exercée par les sites aquacoles dans les sites d'alimentation	2.4 Aquaculture marine et en eau douce	Réduire/ supprimer la concurrence exercée par l'industrie aquacole dans les sites d'alimentation des eaux littorales	5.3 Réduire la concurrence humaine à l'égard des ressources alimentaires ou des sites d'alimentation	Gérer l'industrie aquacole afin de réduire au minimum la concurrence avec les espèces prioritaires Accroître la sensibilisation du public quant aux oiseaux aquatiques et aux espèces de sauvagine et à leurs besoins en matière d'habitat, ainsi qu'à ce qui a trait aux répercussions de l'aquaculture. Évaluer les répercussions de l'aquaculture sur les espèces prioritaires.	5.3 Normes et codes du secteur privé 4.3 Sensibilisation et communications 8.1 Recherche	Moyenne : Macreuse à front blanc
Concurrence exercée par les sites aquacoles dans les sites de nidification ou d'élevage de la	2.4 Aquaculture marine et en eau douce	Réduire/ supprimer la concurrence exercée par l'industrie aquacole dans	5.3 Réduire la concurrence humaine à l'égard des ressources alimentaires ou des sites	Gérer l'industrie aquacole afin de réduire au minimum la concurrence avec les espèces prioritaires Sensibiliser l'industrie aux répercussions des activités sur la sauvagine.	5.3 Normes et codes du secteur privé 4.3 Sensibilisation et communications	Moyenne : Eider à duvet
couvée		les sites de couvaison et d'élevage des oisillons dans les eaux littorales	d'alimentation	Évaluer les répercussions de l'aquaculture sur les espèces prioritaires.	8.1 Recherche	
Concurrence en matière de proies ou de ressources	5.4 Pêche et récolte des ressources	Réduire/ supprimer la concurrence	5.3 Réduire la concurrence humaine à l'égard	Établir/maintenir des aires protégées afin de restreindre les activités dans les sites d'alimentation clés et d'en restreindre l'accès.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Mouette tridactyle
due aux activités de pêche commerciale	le pêche		des ressources alimentaires ou des sites d'alimentation	Fournir des commentaires pour les lois, les règlements et les pratiques de gestion bénéfiques concernant les activités de pêche qui ont des répercussions directes sur la qualité de l'aire	5.2 Politiques et règlements	

[†] Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans le tableau pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace connue dans cet habitat; 2) les menaces identifiées sont abordées dans la section des problématiques généralisées; 3) les menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				d'alimentation des oiseaux marins.		
Prises liées à la pêche ou noyades découlant d'enchevêtrement s dans des engins	ressources	Réduire la mortalité découlant des prises accessoires liées	2.4 Réduire la mortalité accidentelle	Élaborer des politiques, des règlements et des pratiques de gestion bénéfiques qui réduisent au minimum les prises accessoires d'oiseaux marins, d'oiseaux aquatiques et de sauvagine, comme la modification des engins de pêche.	5.2 Politiques et règlements	Moyenne : Guillemot marmette, Puffin des Anglais, Petit Pingouin, Guillemot de Brünnich
de pêche		à la pêche		Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et d'assurer leur application pour réduire au minimum les prises accessoires d'oiseaux marins.	5.4 Conformité et application de la loi	
				Établir/maintenir des aires protégées afin de restreindre les activités de pêche dans les sites d'alimentation clés.	1.1 Protection de sites ou de zones	
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité due à l'exposition aux	2.2 Réduire la mortalité et/ou les effets	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques afin de gérer les rejets de contaminants chimiques ou de métaux lourds dans l'environnement.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Océanite cul- blanc
la santé des oiseaux due à la contamination des sources de nourriture par les produits chimiques ou les métaux lourds		contaminants chimiques et aux métaux lourds provenant de l'industrie	sublétaux découlant de l'exposition aux contaminants	Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et d'assurer leur application à tous les niveaux.	5.4 Conformité et application de la loi	
Hypothermie provoquée par le pétrole sur le plumage en raison	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité attribuable au mazoutage	2.3 Réduire la mortalité et/ou les effets sublétaux	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les activités de navigation et réduire au minimum les rejets de pétrole accidentels.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Élevée : Grand Cormoran, Petit Pingouin, Phalarope à bec large, Phalarope à
des déversements et des rejets		déc poli hyd		Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements relatifs aux rejets de pétrole et de déchets d'hydrocarbures dans les eaux marines et assurer leur application.	5.4 Conformité et application de la loi	bec étroit Moyenne : Sterne arctique, Plongeon huard, Marmette de Troïl, Mergule nain,

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées †
						Arlequin plongeur (population de l'Est), Grèbe esclavon, Guillemot de Brünnich, Puffin fuligineux
Baisse de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux liée à la contamination	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la mortalité causée par l'exposition aux pesticides et à d'autres produits biocides	2.1 Réduire la mortalité ou les effets sublétaux découlant de l'utilisation de pesticides	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Océanite cul- blanc
par les pesticides, les herbicides ou les fongicides		utilisés par l'industrie agricole		Encourager l'utilisation de produits sans pesticides. Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et d'assurer leur application	6.2 Substitution 5.4 Conformité et application de la	
Mortalité découlant de la consommation de plastique ou de	9.4 Ordures ménagères et déchets solides	Réduire la mortalité liée à l'ingestion d'ordures et	2.4 Réduire la mortalité accidentelle	à tous les niveaux. Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques afin de gérer les déchets et autres déchets solides, et supprimer les immersions de déchets dans le milieu marin.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Élevée : Puffin des Anglais
déchets		d'autres déchets solides et à l'enchevêtremen t dans les ordures et les déchets		Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements concernant le rejet d'ordures ménagères et d'autres déchets dans le milieu marin et assurer leur application.	5.4 Conformité et application de la loi	

Eaux marines - Golfe du Saint-Laurent

La catégorie d'habitat des eaux marines est un sous-ensemble de la catégorie générale d'habitat couvrant les plans d'eau, la neige et la glace (FAO, 2000). Dans l'UBM 12 N.-B., il n'y a pas de zone où la neige ou la glace recouvre l'océan la majeure partie de l'année. Afin de faire la différence entre les plans d'eau intérieurs de la RCO 14 N.-B., la section suivante porte principalement sur les eaux marines, des eaux littorales au détroit de Northumberland (figure 41). La superficie totale de l'UBM 12 N.-B. représente environ 14 000 km².

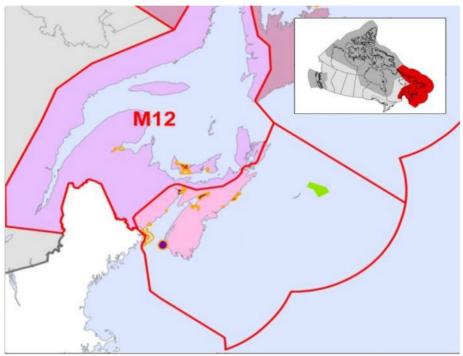


Figure 41. Carte des eaux marines du golfe du Saint-Laurent (UBM 12 N.-B.).

Nota : La frontière de l'UBM 12 N.-B. suit les contours de la côte du Nouveau-Brunswick, de la Gaspésie au nord jusqu'à la frontière avec la Nouvelle-Écosse au sud, en passant par le milieu du détroit de Northumberland. Elle n'inclut pas les eaux marines au large de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Québec.

Sur les 14 espèces prioritaires présentes dans les eaux marines de l'UBM 12 N.-B., trois sont des espèces en péril (tableau 26). Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires utilisent les eaux littorales et deux utilisent également le plateau continental (tableau 26).

Les menaces les plus souvent recensées et ayant les cotes les plus élevées (classées comme moyennes) sont liées aux déversements et aux rejets d'hydrocarbures issus des activités de navigation (9.2 « Effluents industriels et militaires »; figure 42). La concurrence pour les ressources avec les installations d'aquaculture (2.4 « Aquaculture marine et en eau douce ») et le secteur de la pêche (5.4 « Pêche et récolte des ressources aquatiques ») étaient également souvent recensées, bien que ces menaces aient été classées comme moyennes et faibles respectivement (figure 42).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 27. Les mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces moyennes dans l'UBM 12 N.-B. comprennent : la gestion de l'industrie aquacole pour réduire au minimum la dégradation de l'habitat; la promotion et la surveillance de la conformité avec les lois, les politiques et les règlements en ce qui a trait aux rejets d'hydrocarbures et aux déchets d'hydrocarbures dans l'océan; et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques pour gérer les activités de navigation tout en réduisant les rejets accidentels.

Tableau 26. Espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les eaux marines de l'UBM 12 N.-B., sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques de l'habitat importantes, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Fanàsa diaisaan	Cour estágorios	Caractárioticus importantes de	Objectif de		Motif du statut prioritaire							
Espèce d'oiseau prioritaire	Sous-catégories d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷		
Arlequin plongeur (population de l'Est)	Eaux littorales	Côtes rocheuses, promontoires exposés et corniches subtidales; occupe souvent des îles situées au large	Évaluer/maintenir	Oui					Oui			
Canard noir	Eaux littorales	Zones peu profondes abritées	Maintenir						Oui			
Eider à duvet	Eaux littorales		Augmenter de 50 %						Oui			
Garrot à œil d'or	Eaux littorales	Substrat de galets, sableux, rocheux ou de blocs avec proies abondantes	Évaluer/maintenir						Oui			
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Eaux littorales	Côtes rocheuses, fucus vésiculeux, baies abritées	Évaluer/maintenir	Oui					Oui			
Grèbe esclavon	Eaux littorales	Zones abritées entre des îles éloignées des terres (10 à 20 m de profondeur)	Évaluer/maintenir	Oui								
Grèbe jougris	Eaux littorales		Évaluer/maintenir		Oui		Oui					
Harelde kakawi	Plateau continental; eaux littorales	Baies abritées avec des pentes abruptes et littoraux qui s'étagent graduellement	Évaluer/maintenir						Oui			
Macreuse à front blanc	Eaux littorales	Substrat de galets, sableux ou rocheux (moins de 10 m de profondeur)	Évaluer/maintenir						Oui			
Macreuse noire	Eaux littorales	Substrat de galets, sableux ou de blocs rocheux, 5 à 6 m de profondeur, bancs de mollusques	Évaluer/maintenir						Oui			

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale.

³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

Espèce d'oiseau prioritaire	Sous-catégories	Caractéristiques importantes de	Objectif de	Motif du statut prioritaire						
	d'habitat	l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
Plongeon catmarin	Plateau continental; eaux littorales	Substrat sableux peu profond et abrité	Évaluer/maintenir		Oui					
Plongeon huard	Eaux littorales	Baies et zones côtières proches du littoral	Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Sarcelle d'hiver	Eaux littorales	Baies abritées	Augmenter de 50 %						Oui	
Sterne pierregarin	Eaux littorales	Zones peu profondes, eau claire pour la recherche de nourriture	Évaluer/maintenir				Oui			

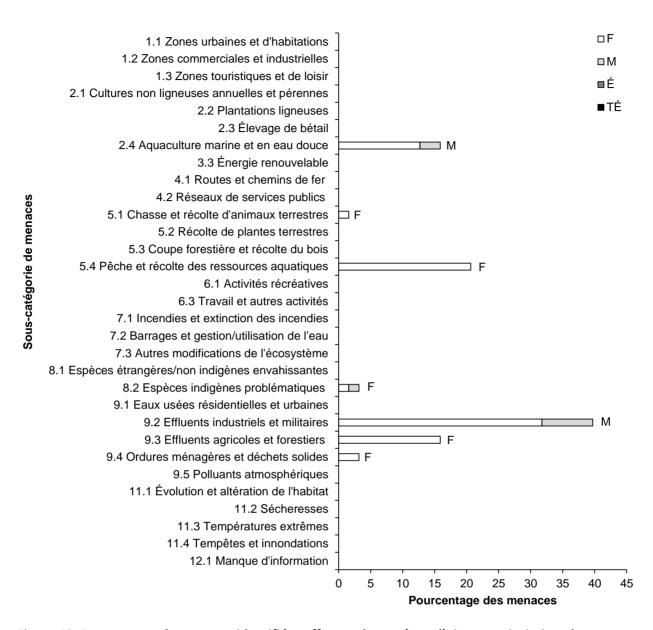


Figure 42. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des eaux marines de l'UBM12 N.-B. dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les eaux marines de l'UBM 12 N.-B. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les eaux marines de l'UBM 12 N.-B., et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur (F : faible, M : moyenne, É : élevée, TÉ : très élevée) des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les eaux marines de l'UBM 12 N.-B. est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4).

Nota: Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 27. Menaces identifiées (moyennes et élevées seulement), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces d'oiseaux prioritaires affectées dans les eaux marines de l'UBM 12 N.-B.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Concurrence exercée par les sites aquacoles dans les sites d'alimentation	marine et en eau	Réduire/supprimer la concurrence exercée par	5.3 Réduire la concurrence humaine à	Gérer l'industrie aquacole afin de réduire au minimum la concurrence avec les espèces prioritaires	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Macreuse à front blanc, Eider à duvet, Macreuse noire
		l'industrie aquacole dans les sites d'alimentation des eaux littorales	l'égard des ressources alimentaires ou des sites	Accroître la sensibilisation du public quant aux oiseaux aquatiques et aux espèces de sauvagine, et à leurs besoins en matière d'habitat, ainsi qu'à ce qui a trait aux répercussions de l'aquaculture.	4.3 Sensibilisation et communications	
			d'alimentation	Évaluer les répercussions de l'aquaculture sur les espèces prioritaires.	8.1 Recherche	
exercée par les sites n	2.4 Aquaculture marine et en eau douce		5.3 Réduire la concurrence humaine à	Gérer l'industrie aquacole afin de réduire au minimum la concurrence avec les espèces prioritaires	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Eider à duvet
sites de nidification ou d'élevage de la couvée			l'égard des ressources alimentaires ou des sites d'alimentation	Accroître la sensibilisation au sein de l'industrie quant aux répercussions des activités sur la sauvagine.	4.3 Sensibilisation et communications	
				Évaluer les répercussions de l'aquaculture sur les espèces prioritaires.	8.1 Recherche	
Hypothermie provoquée par le pétrole sur le plumage en raison des déversements et des rejets	9.2 Effluents industriels et militaires	dustriels et attribuable au	2.3 Réduire la mortalité et/ou les effets sublétaux	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les activités de navigation et réduire au minimum les rejets de pétrole accidentels.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Garrot d'Islande (population de l'Est), Plongeon huard, Arlequin
			découlant de la pollution par les hydrocarbures	Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements relatifs aux rejets de pétrole et de déchets d'hydrocarbures dans les eaux marines et assurer leur application.	5.4 Conformité et application de la loi	olongeur (population le l'Est), Grèbe esclavon, Macreuse à ront blanc, Macreuse poire

[†] Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans le tableau pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace connue dans cet habitat; 2) les menaces identifiées sont abordées dans la section des problématiques généralisées; 3) les menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Zones côtières – Au-dessus de la marée haute

La catégorie des habitats côtiers comprend tous les types d'habitat présents le long du littoral océanique (FAO, 2000). Plus précisément, cette section porte principalement sur les zones côtières au-dessus de la laisse de marée haute, dont les îles-barrières, les plages, les littoraux rocheux, les marais des hautes terres, les marais salés, les landes, les berges et les bosquets. La RCO 14 N.-B. possède 5 500 km de littoral le long de deux plans d'eau marins principaux : le golfe du Saint-Laurent (y compris la baie des Chaleurs et le détroit de Northumberland) et la baie de Fundy (figure 43). Les espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les zones côtières marines (intertidales) dans la province du Nouveau-Brunswick sont incluses dans les deux sections suivantes : Zones côtières (intertidales) – Baie de Fundy et Zones côtières (intertidales) – Golfe du Saint Laurent.

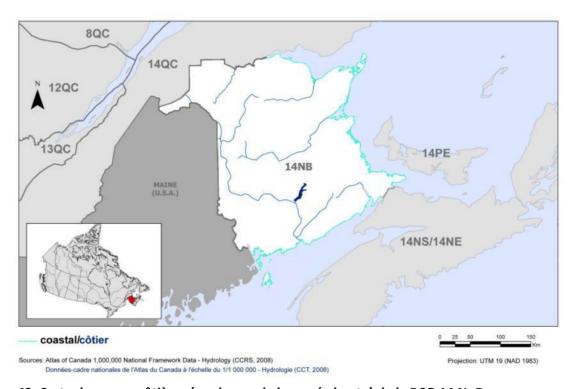


Figure 43. Carte des zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 14 N.-B.

Sur les 17 espèces prioritaires que l'on trouve dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 14 N.-B., six sont des espèces en péril (tableau 28). On trouve huit de ces espèces sur les plages et sept dans les marais côtiers (tableau 28).

Les menaces les plus fréquemment recensées et ayant les cotes les plus élevées pour les espèces d'oiseaux prioritaires des zones côtières (au-dessus de la marée haute) sont la baisse de la disponibilité de la nourriture pour les oiseaux ou leur mort par hypothermie en raison des déversements et des rejets d'hydrocarbures (9.2 « Effluents industriels et militaires »), ainsi que les perturbations provoquées par des activités récréatives comme l'utilisation de véhicules tout terrain et les chiens en liberté (6.1 « Activités récréatives »; figure 44). L'expansion urbaine

côtière (1.1 « Zones urbaines et d'habitations ») et la contamination des sources de nourriture causée par les ruissellements agricoles (9.3 « Effluents agricoles et forestiers ») étaient également des menaces fréquemment recensées (menaces moyennes; figure 44). La concurrence et le délogement exercés par les mouettes et les goélands, de même que la prédation accrue des populations importantes de prédateurs résultant des pratiques d'utilisation des terres (8.2 « Espèces indigènes problématiques ») étaient également des menaces moyennes, mais seulement pour deux espèces prioritaires (Sterne pierregarin et Pluvier siffleur [melodus]; tableau 29).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 29. Les mesures de conservation pour répondre aux menaces élevées et moyennes pour les espèces d'oiseaux prioritaires des zones côtières (au-dessus de la marée haute) comprennent : la gestion des activités récréatives côtières afin de réduire au minimum la perturbation des espèces prioritaires; la préservation et la gestion des zones côtières clées pour les espèces prioritaires au moyen de diverses méthodes, comme la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance. Les mesures de conservation visant à remédier aux menaces liées aux déversements et aux rejets d'hydrocarbures comprennent la promotion et la surveillance de la conformité avec les lois, les politiques et les règlements en ce qui a trait aux rejets d'hydrocarbures, aux déchets d'hydrocarbures et aux autres déchets dans l'océan; et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques pour gérer les activités de navigation tout en réduisant les rejets accidentels d'hydrocarbures. Les pesticides et autres produits biocides devraient être uniquement utilisés dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques. Il est également important de sensibiliser le public au sujet des oiseaux de rivage, de leurs besoins en matière d'habitat et des effets des perturbations dans les zones côtières. Il est également recommandé d'assurer la gestion des activités d'ostréiculture en suspension afin de réduire au minimum la perturbation des espèces d'oiseaux prioritaires.

Tableau 28. Espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 14 N.-B., sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques importantes de l'habitat, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Fambas allaissass	Caus aatéaaniaa	Courseté viet invers insurantement es de	Objectif de			Moti	f du stat	ut priori	taire	
Espèce d'oiseau prioritaire	Sous-catégories d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
Bruant de Nelson	Marais salé		Évaluer/maintenir		Oui		Oui	Oui		
Butor d'Amérique	Marais salé	Végétation émergente haute avec lit de végétation aquatique	Augmenter de 100 %		Oui		Oui			
Canard colvert	Estuaires, marais salés		Augmenter de 100 %						Oui	
Chevalier grivelé	Plages	Plages et cordons littoraux	Augmenter de 50 %		Oui					
Courlis corlieu	Landes	Landes côtières	Évaluer/maintenir		Oui					
Engoulevent d'Amérique	Plages		Augmenter de 100 %	Oui						
Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	Plages	Oiseaux de rivage	Évaluer/maintenir	Oui						
Hibou des marais	Marais salé	Proies abondantes	Évaluer/maintenir	Oui						
Hirondelle de rivage	Falaises et berges	Berges dégagées/falaises à sol sableux meuble	Augmenter de 100 %							Oui
Marouette de Caroline	Marais salé		Évaluer/maintenir		Oui					
Martin pêcheur d'Amérique	Estuaires	Eaux claires à proximité de l'exposition verticale de la terre pour creuser les terriers de nidification (ou les nichoirs); perchoirs saillants propices	Évaluer/maintenir				Oui	Oui		
Pluvier bronzé	Plages	Plages et cordons littoraux	Évaluer/maintenir		Oui					

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale. ³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

Espèce d'oiseau prioritaire	Sous-catégories	Caractéristiques importantes de	Objectif de	Motif du statut prioritaire						
	d'habitat	l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
Pluvier kildir	Plages		Augmenter de 100 %		Oui					
Pluvier siffleur (sous- espèce <i>melodus</i>)	Plages	Végétation clairsemée et varech, plages de sable ou de galets de taille moyenne non rocheuses	Objectif de rétablissement	Oui	Oui					
Pygargue à tête blanche	Plages; estuaires; marais salés; forêt mature	Littoral relativement peu peuplé, forêts feuillues ou de conifères à proximité de points d'eau et dotées de grands nids et d'arbres perchoirs	Maintenir	Oui						Oui
Râle jaune	Marais salé	Préfère les types de végétation herbacée plus riches, et ailleurs, le carex	Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Sterne pierregarin	Plages	Sable et graviers, végétation dispersée (abris pour les oisillons)	Évaluer/maintenir				Oui			

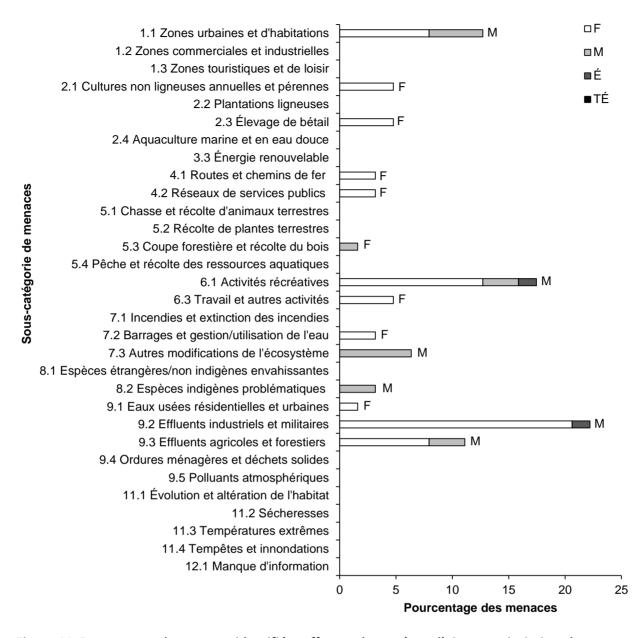


Figure 44. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des zones côtières (au-dessus de la marée haute) dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute), et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur (F : faible, M : moyenne, É : élevée, TÉ : très élevée) des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) est indiquée au tableau à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4).

Nota: Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 29. Menaces identifiées (moyennes et élevées seulement), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces d'oiseaux prioritaires affectées dans les zones côtières (au-dessus de la marée haute) de la RCO 14 N.-B.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]	
Fragmentation ou perte des forêts côtières matures	rte des forêts urbaines et restau	Maintenir/ restaurer les forêts côtières anciennes et matures	1.1 S'assurer que les politiques et	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés de forêts côtières anciennes ou de forêts côtières en fin de succession existantes.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Pygargue à tête blanche	
due à l'aménagement urbain			pratiques d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou	Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts côtières matures afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones		
			oiseaux	Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones		
				Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les développements et réduire au minimum la dégradation de l'habitat des espèces prioritaires.	5.3 Normes et codes du secteur privé		
Fragmentation ou perte de marais salés due à l'aménagement urbain	perte de marais urbaines et d'habitations d'aménagement	paines et restaurer les que les politiques et pratiques d'utilisation des	Préserver et gérer les habitats de marais salés pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que des plans provinciaux intégrés de gestion des zones côtières, la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation ou les plans de conservation communautaires.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Butor d'Amérique, Bruant de Nelson		
	m	ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les développements et réduire au minimum la dégradation de l'habitat des espèces prioritaires.	5.3 Normes et codes du secteur privé			
			oiseaux	Sensibiliser le public à l'importance de l'habitat de marais	4.3		

[†] Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans le tableau pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace connue dans cet habitat; 2) les menaces identifiées sont abordées dans la section des Problématiques généralisées; 3) les menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				salés pour les espèces prioritaires.	Sensibilisation et communications	
				Proposer des incitations aux propriétaires fonciers afin de protéger les habitats de marais salés.	6.4 Paiements liés à la conservation	
				Améliorer et restaurer les marais salés à partir des marais asséchés abandonnés.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	
				Évaluer les répercussions de l'aménagement des côtes sur les marais salés et les espèces prioritaires.	8.1 Recherche	
				Mettre en place des programmes de surveillance à long terme pour le Bruant de Nelson.	8.2 Surveillance	
Fragmentation ou perte de forêts côtières matures	5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Maintenir/ restaurer les forêts	1.1 S'assurer que les politiques et	Déterminer, établir ou accroître les aires protégées des habitats composés de forêts côtières anciennes ou de forêts côtières en fin de succession existantes.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Pygargue à tête blanche
en raison de l'exploitation forestière, en particulier perte d'arbres perchoirs		côtières anciennes et matures d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou améliorent l'habitat des oiseaux	d'utilisation des terres et des ressources maintiennent ou	Conserver les parcelles à une taille suffisante, leur configuration ainsi que leurs liens avec les habitats composés de forêts côtières matures afin de soutenir et, s'il y a lieu, d'augmenter les populations d'espèces prioritaires.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
propices à la nidification			l'habitat des	Définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les résidus de chicots de branches et les arbres vivants dont les espèces d'oiseaux prioritaires ont besoin.	2.1 Gestion de sites ou de zones	
				Améliorer les liens entre les besoins en matière de conservation des oiseaux et les lignes directrices pour la gestion des forêts.	5.2 Politiques et règlements	
Perturbations des sites d'alimentation dues aux activités récréatives	6.1 Activités récréatives	Réduire ou éliminer les perturbations dues aux activités	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux activités récréatives	Préserver et gérer les zones côtières clées pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Élevée : Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>) Moyenne : Pluvier bronzé

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]	
menées dans les zones côtières		récréatives dans les zones côtières	dans les zones	ns les nes	Accroître la sensibilisation du public quant aux espèces prioritaires et à leurs besoins en matière d'habitat ainsi qu'à ce qui a trait aux répercussions des perturbations dues aux activités récréatives dans les zones côtières.	4.3 Sensibilisation et communications	
				Gérer les activités récréatives menées dans les zones côtières afin de réduire au minimum les perturbations dont les espèces prioritaires font les frais.	5.2 Politiques et règlements		
				Évaluer les répercussions sur les espèces prioritaires des activités récréatives dans les zones côtières.	8.1 Recherche		
Perturbations des sites de repos dues aux activités	6.1 Activités récréatives	Réduire ou éliminer les perturbations	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux	Établir/maintenir des aires protégées afin de restreindre les activités dans des sites de repos et d'en restreindre l'accès.	1.1 Protection de sites ou de zones	Moyenne : Pygargue à tête blanche	
récréatives menées dans les zones côtières		activités	activités récréatives humaines	Accroître la sensibilisation environnementale du public quant aux enjeux des perturbations humaines sur les zones côtières.	4.3 Sensibilisation et communications		
				Gérer les activités récréatives afin de réduire au minimum les perturbations dont les espèces prioritaires font les frais pendant les périodes clés.	5.2 Politiques et règlements		
Perte ou dégradation de l'habitat due à la modification des régimes de	7.3 Autres Maintenir/ modifications de l'écosystème plages	restaurer les que les politiques et pratiques	Préserver et gérer les zones côtières pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne: Hirondelle de rivage, Sterne pierregarin, Pluvier siffleur (sous-espèce melodus), Chevalier		
sédimentation découlant de l'installation d'enrochements				Gérer les activités d'aménagement du littoral afin de réduire au minimum la dégradation de l'habitat.	5.2 Politiques et règlements	grivelé	
	ויו	améliorent l'habitat des oiseaux	Accroître la sensibilisation du public quant aux oiseaux de rivage, de mer et à leurs besoins en matière d'habitat, ainsi qu'à ce qui a trait aux répercussions des perturbations dues à l'artificialisation des bandes côtières dans les zones côtières.	4.3 Sensibilisation et communications			

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
				Améliorer ou restaurer l'habitat dégradé.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	
Concurrence et délogement exercés par les mouettes et les	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire/ éliminer le délogement exercé par	3.2 Réduire la concurrence avec les espèces indigènes	Décourager les mouettes et les goélands dans les colonies gérées et sur les îles choisies pour la restauration	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Moyenne : Sterne pierregarin
goélands		les mouettes et les goélands	problématiques	Faire diminuer les populations de mouettes et de goélands se trouvant à proximité des colonies de Sternes en encourageant la fermeture de sites d'enfouissement et le contrôle des déchets dans les usines de transformation du poisson et sur les bateaux de pêche, et en décourageant les gens de nourrir les mouettes et les goélands.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
				Surveiller la population et la répartition des mouettes et des goélands.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
Prédation accrue découlant d'une augmentation des populations de renards et de ratons laveurs due aux pratiques d'utilisation des terres	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire la prédation attribuable aux renards et aux ratons laveurs	2.5 Réduire le parasitisme et la prédation	Améliorer la gestion des déchets (déchets domestiques et industriels, sites d'enfouissement et installations de traitement des déchets) afin de réduire au minimum la nourriture disponible attirant les animaux détritivores et de réduire les populations de prédateurs soutenues artificiellement (p. ex., les ratons laveurs, les renards).	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Moyenne : Pluvier siffleur (sous-espèce melodus)
Hypothermie causée par la présence sur le plumage	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité attribuable au	2.3 Réduire la mortalité et/ou les effets sublétaux	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les activités de navigation et réduire au minimum les rejets de pétrole accidentels.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Élevée : Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>)
d'hydrocarbures provenant de		mazoutage	découlant de la pollution par les	Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements relatifs aux rejets de pétrole et de déchets	5.4 Conformité et application de la	

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]	
déversements et de rejets			hydrocarbures	d'hydrocarbures dans les plans d'eau et assurer leur application.	loi		
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux provoquée par la	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la mortalité causée par l'exposition aux pesticides et	2.1 Réduire la mortalité ou les effets sublétaux découlant de l'utilisation de pesticides	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hibou des marais	
consommation		à d'autres		Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution		
d'aliments contaminés par des produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides		produits biocides utilisés par l'industrie agricole		Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements et d'assurer leur application à tous les niveaux.	5.4 Conformité et application de la loi		
Diminution de la disponibilité des proies offertes aux oiseaux découlant de la contamination	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la perte de proies/de sources de nourriture découlant de	5.2 Gérer les diminutions des proies dues aux contaminants	Avoir recours à des pesticides et à d'autres produits biocides seulement lorsque cela s'avère nécessaire et uniquement dans le cadre d'un système de lutte antiparasitaire intégré afin de réduire au minimum l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Hirondelle de rivage	
chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides		l'exposition aux pesticides et à d'autres biocides utilisés par l'industrie agricole		Encourager l'utilisation de produits sans pesticides.	6.2 Substitution		

Zones côtières – intertidales – Baie de Fundy

La catégorie des habitats côtiers englobe tous les habitats marins le long du littoral océanique (FAO, 2000), mais n'inclut pas les habitats riverains terrestres. Plus précisément, cette section traite des zones côtières intertidales de l'UBM 11 N.-B. comme les estuaires, les vasières, les étendues sablonneuses plates, les littoraux rocheux, les zostères, les marais des basses terres, les marais salés et les îles le long de la baie de Fundy (figure 45). Les espèces prioritaires qui utilisent principalement les zones côtières terrestres (berges et bosquets, plages, landes) de la province du Nouveau-Brunswick ont été intégrées à une section précédente (Zones côtières (au-dessus de la marée haute) tandis que les espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les zones côtières (intertidales) du golfe du Saint-Laurent (UBM 12 N.-B.) font l'objet de la section suivante : Zones côtières (intertidales) - Golfe du Saint-Laurent.

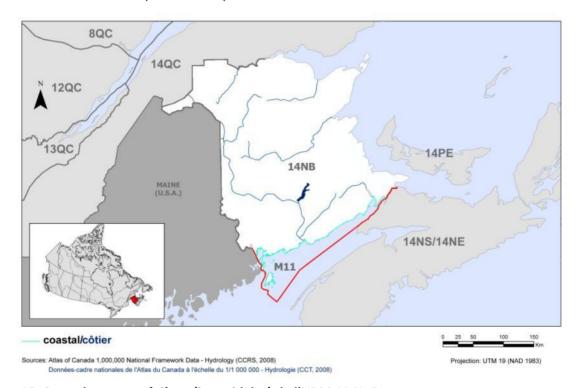


Figure 45. Carte des zones côtières (intertidales) de l'UBM 11 N.-B.

Sur les 33 espèces prioritaires qui utilisent les zones côtières (intertidales) de l'UBM 11 N.-B., cinq sont des espèces en péril (tableau 30). Douze espèces prioritaires utilisent les marais salés, neuf, les vasières, et huit, les îles. Toutefois, l'habitat côtier le plus communément utilisé par les espèces prioritaires de l'UBM11 N.-B. (66 %) est l'estuaire (tableau 30).

Les menaces les plus fréquemment recensées et ayant les cotes les plus élevées pour les espèces d'oiseaux prioritaires des zones côtières (intertidales) de l'UBM 11 N.-B. sont l'hypothermie et la contamination des sources de nourriture due aux déversements et rejets d'hydrocarbures issus des activités de navigation (9.2 « Effluents industriels et militaires »; figure 46). Les activités récréatives (6.1) sur les plages qui dérangent les espèces d'oiseaux

prioritaires dans les sites de recherche de nourriture et de nidification étaient également une menace ayant une cote élevée (figure 46). Les menaces moins fréquemment recensées (classées comme moyennes) étaient celles liées aux espèces indigènes problématiques. Par exemple, la concurrence et le délogement exercés par les mouettes et les goélands; la prédation accrue en raison de l'augmentation des populations de prédateurs; et la concurrence avec les mouettes, les goélands et les corneilles pour les sites de nidification (8.2 « Espèces indigènes problématiques »; figure 46). Le pavage du littoral (7.3 « Autres modifications de l'écosystème ») a également été classé comme une menace moyenne (figure 46).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 31. Les mesures de conservation recommandées pour répondre aux menaces élevées ou moyennes affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des zones côtières (intertidales) de l'UBM 11 N.-B. comprennent la gestion des activités récréatives et commerciales afin de réduire au minimum la perturbation des espèces prioritaires; et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques pour gérer les activités de navigation tout en réduisant les rejets accidentels d'hydrocarbures. Des mesures de conservation spécifiques ont également été mises en œuvre afin de répondre aux menaces qui affectent la Sterne arctique, la Sterne pierregarin et la Sterne de Dougall. Ces mesures recommandées pour ces espèces consistent notamment à poursuivre les programmes de protection des nids dans les principales colonies de Sternes de Dougall; à surveiller la taille et la répartition des populations de mouettes et de goélands; à dissuader les populations de mouettes et de goélands dans les colonies où les trois espèces de sternes nichent en encourageant la fermeture des sites d'enfouissement, à contrôler les déchets dans les usines de poisson et sur les bateaux de pêche; et à décourager les gens de nourrir les mouettes et les goélands.

Tableau 30. Espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les zones côtières (intertidales) de l'UBM 11 N.-B., sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques de l'habitat importantes, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèce d'oiseau	Sous-catégories	Caractéristiques importantes de	Objectif de	Motif du statut prioritaire						
prioritaire	d'habitat	l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
Barge hudsonienne	Estuaires; vasières; marais salés; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i>)	Vasières; marais salés; platins de sable		Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Bécasseau minuscule	Estuaires; vasières; marais salés		Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau sanderling	Estuaires; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau semipalmé	Plages; estuaires; vasières; platins de sable	Plages de sable ou de graviers avec une végétation clairsemée et du varech	Augmenter de 100 %		Oui					
Bécasseau variable	Estuaires, vasières; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau violet	Littoral rocheux	Littoral rocheux exposé à l'action des vagues	Évaluer/maintenir		Oui					

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale.

³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

Espèce d'oiseau	Sous-catégories	Caractéristiques importantes de	Objectif de			Moti	f du stat	ut priorit	aire	
prioritaire	d'habitat	l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C ³	PR/S ⁴	IR/S⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
Bernache du Canada (nichant dans des régions tempérées dans l'Est du Canada)	Estuaires; vasières; marais salés		Diminuer						Oui ⁸	
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Estuaires; vasières; marais salés		Maintenir						Oui	
Canard noir	Estuaires, marais salés		Maintenir						Oui	
Chevalier semipalmé	Plages; estuaires; marais salés		Augmenter de 50 %		Oui					
Chevalier solitaire	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui					
Courlis corlieu	Estuaires; marais salés; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Eider à duvet	Îles; littoral rocheux	Îles couvertes de végétation ou rocheuses, sans bétail et sans prédateurs, avec des algues abondantes, des proies abondantes et un accès à l'eau douce	Augmenter de 50 %						Oui	
Garrot à œil d'or	Estuaires	Proies adéquates	Évaluer/maintenir						Oui	
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Estuaires		Évaluer/maintenir	Oui					Oui	
Grèbe esclavon	Estuaires	Aires protégées/abritées	Évaluer/maintenir	Oui						
Grèbe jougris	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Guillemot marmette	îles	Îles ou falaises pour la nidification	Évaluer/maintenir		Oui					
Mouette de Bonaparte	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui					
Mouette tridactyle	îles	Îles sans prédateurs	Maintenir		Oui					

_

⁸ La Bernache du Canada (nichant dans les régions tempérées à l'Est du Canada) a été ajoutée à la liste des espèces prioritaires en raison de préoccupations liées à la gestion (p. ex., surabondance et problème lié aux oies).

Espèce d'oiseau	Sous-catégories	Caractéristiques importantes de	Objectif de			Moti	f du stat	ut priorit	taire	
prioritaire	d'habitat	l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C ³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
Océanite cul-blanc	Îles	Îles couvertes de végétation avec un sol meuble pour creuser des terriers ou des crevasses rocheuses offrant des sites de nidification; absence de bétail	Évaluer/maintenir			Oui	Oui	Oui		
Petit Chevalier	Estuaires; vasières; marais salés		Évaluer/maintenir		Oui					
Petit Pingouin	Îles	Îles ou falaises pour la nidification	Évaluer/maintenir		Oui					
Phalarope à bec étroit	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui					
Plongeon catmarin	Estuaires	Substrats sableux peu profonds et abrités	Évaluer/maintenir		Oui					
Plongeon huard	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui		Oui			
Pluvier argenté	Estuaires; vasières; marais salés; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Pluvier siffleur (sous- espèce <i>melodus</i>)	Platins de sable		Objectif de rétablissement	Oui	Oui					
Sarcelle d'hiver	Marais salé	Marais côtiers avec une végétation abondante et des fonds boueux	Augmenter de 50 %						Oui	
Sterne arctique	Îles	Rives composées de sable, de graviers ou à la végétation clairsemée des petites îles	Évaluer/maintenir							Oui
Sterne de Dougall	îles	Couverture pour les nids et les oisillons	Objectif de rétablissement	Oui						
Sterne pierregarin	Estuaires; marais salés; îles	Sable et graviers, végétation dispersée (abris pour les oisillons)	Évaluer/maintenir				Oui			

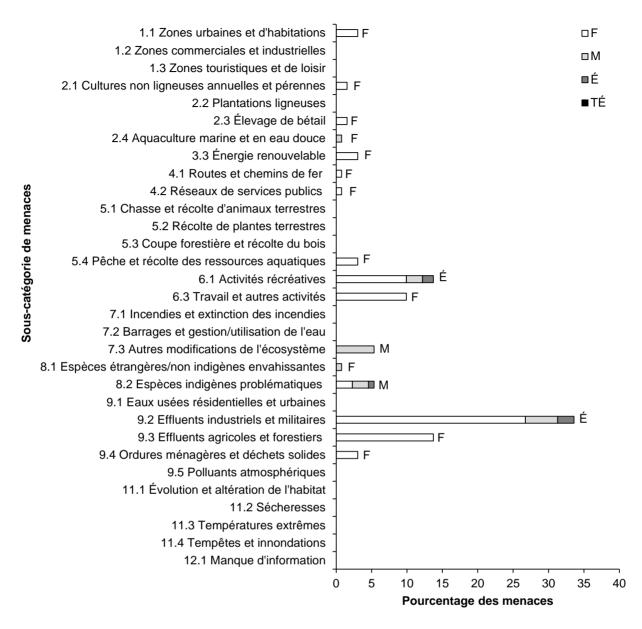


Figure 46. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des zones côtières (intertidales) de l'UBM 11 N.-B. dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 11 N.-B. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 11 N.-B., et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur (F : faible, M : moyenne, É : élevée, TÉ : très élevée) des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 11 N.-B. est indiquée à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 31. Menaces identifiées (moyennes et élevées seulement), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces d'oiseaux prioritaires affectées dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 11 N.-B.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Concurrence exercée par les sites aquacoles	2.4 Aquaculture marine et en eau douce	Réduire/ supprimer la concurrence	5.3 Réduire la concurrence humaine à	Gérer l'industrie aquacole afin de réduire au minimum la concurrence avec les espèces prioritaires	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Eider à duvet
dans les sites de nidification ou d'élevage de la couvée		exercée par l'industrie aquacole dans les sites de couvaison et d'élevage des oisillons	l'égard des ressources alimentaires ou des sites d'alimentation	Sensibiliser l'industrie aux répercussions des activités sur la sauvagine.	4.3 Sensibilisation et communications	
Perturbations des sites d'alimentation dues aux activités récréatives	6.1 Activités récréatives	Réduire ou éliminer les perturbations dues aux activités récréatives	4.1 Réduire les perturbations attribuables aux activités récréatives humaines	Préserver et gérer les zones côtières clées (plages, vasières intertidales, marais salés, etc.) pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation ou les plans de conservation communautaires.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Élevée : Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>), Bécasseau semipalmé Moyenne : Pluvier argenté, Bécasseau maubèche (sous-espèce
menées dans les zones côtières		dans les zones côtières		Accroître la sensibilisation du public quant aux oiseaux de rivage et à leurs besoins en matière d'habitat ainsi qu'à ce qui a trait aux répercussions des perturbations dues aux activités récréatives dans les zones côtières.	4.3 Sensibilisation et communications	rufa), Bécasseau sanderling
				Gérer les activités récréatives menées dans les zones côtières afin de réduire au minimum les perturbations dont les espèces prioritaires font les frais.	5.2 Politiques et règlements	
				Évaluer les répercussions sur les espèces prioritaires des activités récréatives dans les zones côtières.	8.1 Recherche	
Perte ou dégradation de l'habitat due à la	7.3 Autres modifications de l'écosystème	Maintenir/ restaurer les plages	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques	Préserver et gérer les zones côtières pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Pluvier argenté, Petit Chevalier, Pluvier siffleur (sous-

[†] Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans le tableau pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace connue dans cet habitat; 2) les menaces identifiées sont abordées dans la section des Problématiques généralisées; 3) les menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
modification des régimes de sédimentation			d'utilisation des terres et des ressources	privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.		espèce <i>melodus</i>), Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i>),
découlant de l'installation d'enrochements			maintiennent ou améliorent l'habitat des	Gérer les activités d'aménagement du littoral afin de réduire au minimum la dégradation de l'habitat.	5.2 Politiques et règlements	Bécasseau sanderling, Bécasseau semipalmé, Courlis corlieu
		oiseaux	Sensibiliser le public aux oiseaux de rivage, de mer et à leurs besoins en matière d'habitat, ainsi qu'aux effets de l'artificialisation des bandes côtières dans les zones côtières.	4.3 Sensibilisation et communications		
				Améliorer ou restaurer l'habitat dégradé.	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	
découlant de l'introduction de	8.1 Espèces étrangères/ non indigènes envahissantes	Réduire ou éliminer la mortalité découlant de prédateurs introduits sur les îles côtières	2.5 Réduire le parasitisme et la prédation	Lutter contre les activités des prédateurs dans les sites de reproduction.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Moyenne : Océanite cul- blanc
	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire/ éliminer le délogement exercé par les	3.2 Réduire la concurrence avec les espèces indigènes	Décourager les mouettes et les goélands dans les colonies gérées et sur les îles choisies pour la restauration	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Moyenne : Sterne arctique, Sterne pierregarin
goélands		mouettes et les goélands problématiques	problématiques	Faire diminuer les populations de mouettes et de goélands se trouvant à proximité des colonies de Sternes en encourageant la fermeture de sites d'enfouissement et le contrôle des déchets dans les usines de transformation du poisson et sur les bateaux de pêche, et en décourageant les gens de nourrir les mouettes et les goélands.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
				Surveiller la population et la répartition des mouettes et des goélands.	8.2 Surveillance	

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
Concurrence et prédation exercées par les prédateurs	prédation indigènes exercées par les problématiques		2.5 Réduire le parasitisme et la prédation	Décourager les mouettes et les goélands dans les colonies gérées et sur les îles choisies pour la restauration	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Élevée : Sterne de Dougall
mammifères et aviaires à l'égard des nids sur les îles côtières		prédation des nids sur les îles côtières		Faire diminuer les populations de mouettes et de goélands se trouvant à proximité des colonies de Sternes en encourageant la fermeture de sites d'enfouissement et le contrôle des déchets dans les usines de transformation du poisson et sur les bateaux de pêche, et en décourageant les gens de nourrir les mouettes et les goélands.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
				Établir au moins une colonie supplémentaire sans prédateur	3.2 Rétablissement des espèces	
				À proximité des colonies de Sternes de Dougall clés, recueillir des renseignements sur l'utilisation des ressources par les mouettes et les goélands, le domaine vital et les facteurs du succès de reproduction.	8.1 Recherche	
				Surveiller la population et la répartition des mouettes et des goélands.	8.2 Surveillance	
Contamination des sources de nourriture provoquées par	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire les pollutions aux hydrocarbures dans l'habitat	2.3 Réduire la mortalité et/ou les effets sublétaux	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les activités de navigation et réduire au minimum les rejets de pétrole accidentels.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Bécasseau semipalmé
les déversements et les rejets d'hydrocarbures			découlant de la pollution par les hydrocarbures	Continuer de surveiller la conformité aux lois, politiques et règlements relatifs aux rejets de pétrole et de déchets d'hydrocarbures dans les eaux marines et assurer leur application.	5.4 Conformité et application de la loi	
Hypothermie causée par la présence sur le plumage	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité attribuable au mazoutage	2.3 Réduire la mortalité et/ou les effets sublétaux	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les activités de navigation et réduire au minimum les rejets de pétrole accidentels.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Élevée: Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>), Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i>),

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
d'hydrocarbures provenant de déversements et de rejets			découlant de la pollution par les hydrocarbures	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	5.4 Conformité et application de la loi	Bécasseau semipalmé Moyenne : Plongeon huard, Grèbe esclavon, Bécasseau violet, Chevalier semipalmé

Zones côtières – intertidales – Golfe du Saint-Laurent

La catégorie des zones côtières englobe tous les habitats marins le long du littoral océanique (FAO, 2000), mais n'inclut pas les habitats riverains terrestres. Plus précisément, cette section traite des zones côtières intertidales de l'UBM 12 N.-B., comme les estuaires, les vasières, les étendues sablonneuses plates, les littoraux rocheux, les zostères, les marais des basses terres, les marais salés et les îles le long du golfe du Saint-Laurent (figure 47). Les espèces prioritaires qui utilisent principalement les zones côtières terrestres (berges et bosquets, plages, landes) de la province du Nouveau-Brunswick ont été intégrées à une section précédente (Zones côtières (au-dessus de la marée haute) tandis que les espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les zones côtières (intertidales) de la baie de Fundy (UBM 11 N.-B.) sont traitées dans la section : Zones côtières (intertidales) – Baie de Fundy.

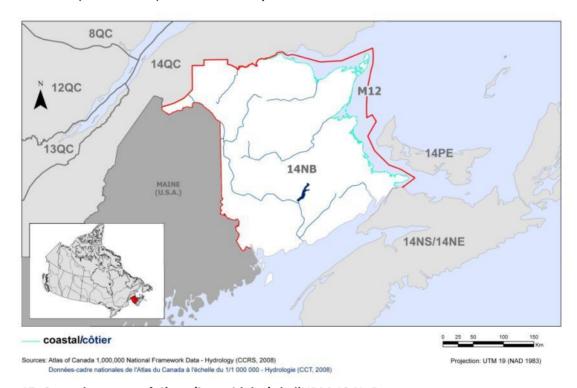


Figure 47. Carte des zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 N.-B.

Sur les 24 espèces prioritaires qui utilisent les zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 N.-B., quatre sont des espèces en péril (tableau 32). Douze espèces prioritaires utilisent les marais salés, neuf, les vasières, et deux, les îles. Toutefois, l'habitat côtier le plus communément utilisé par les espèces prioritaires de l'UBM 12 N.-B. (83 %) est l'estuaire (tableau 32).

Les menaces les plus fréquemment identifiées et ayant les cotes les plus élevées dans les zones côtières (intertidales) l'UBM 12 N.-B. sont l'hypothermie (mortalité par refroidissement en raison d'hydrocarbures sur le plumage) et la contamination des sources de nourriture due aux déversements et aux rejets d'hydrocarbures issus des activités de navigation (9.2 « Effluents industriels et militaires »; figure 48). Les activités récréatives (6.1; menaces moyennes) sur les

plages perturbent les espèces d'oiseaux prioritaires dans les sites de recherche de nourriture et de nidification, et le pavage du littoral détruit les habitats, modifie le régime de sédimentation et entraîne le déplacement des oiseaux (7.3 « Autres modifications de l'écosystème »; figure 48). Les menaces classées comme faibles comprennent la concurrence exercée par les exploitations aquacoles pour les ressources (2.4 « Aquaculture marine et en eau douce »), et la baisse de la qualité du régime alimentaire en raison de la consommation d'aliments contaminés par des produits biocides comme les pesticides, les herbicides ou les fongicides (9.3 « Effluents agricoles et forestiers »; figure 48).

De nombreuses espèces d'oiseaux profiteront des objectifs et des mesures de conservation présentées au tableau 33. Les mesures de conservation recommandées en vue de répondre aux menaces élevées ou moyennes affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières (intertidales) dans l'UBM 12 N.-B. comprennent : la gestion des activités récréatives et commerciales afin de réduire au minimum la perturbation des espèces prioritaires et la dégradation de l'habitat; la sensibilisation du public à l'égard des répercussions de l'artificialisation du littoral dans les zones côtières sur l'habitat des oiseaux de rivage et des oiseaux de mer; et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques pour gérer les activités de navigation tout en réduisant les rejets accidentels d'hydrocarbures.

Tableau 32. Espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 N.-B., sous-catégorie d'habitats régionaux, caractéristiques de l'habitat importantes, objectifs de population et motif justifiant le statut prioritaire.

Espèce d'oiseau	Sous-catégories	Caractárictiques importantes de	Objectif de			Moti	f du stat	ut priorit	aire	
prioritaire	d'habitat	Caractéristiques importantes de l'habitat	Objectif de population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷
Barge hudsonienne	Estuaires; vasières; marais salés; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i>)	Vasières; marais salés; platins de sable		Évaluer/maintenir	Oui	Oui					
Bécasseau minuscule	Estuaires; vasières; marais salés		Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau sanderling	Estuaires; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau semipalmé	Plages; estuaires; vasières; platins de sable	Plages de sable ou de graviers avec une végétation clairsemée et du varech	Évaluer/maintenir		Oui					
Bécasseau variable	Estuaires, vasières; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui					
Bernache du Canada (nichant dans des régions tempérées dans l'Est du Canada)	Estuaires; vasières; marais salés		Diminuer						Oui ⁸	

¹ Espèce en péril, espèce inscrite en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), évaluée par le COSEPAC (COSEPAC, 2012) ou inscrite à la liste de la *Loi sur les espèces menacées d'extinction* (Nouveau-Brunswick, 2004) comme en voie de disparition, menacées ou préoccupantes (LEP/COSEPAC uniquement).

² PN/C, Préoccupation nationale/continentale.

³ IN/C, Intendance nationale/continentale.

⁴ PR/S, Préoccupation régionale/sous-régionale.

⁵ IR/S, Intendance régionale/sous-régionale.

⁶ PNAGS/PCHE, espèce de sauvagine prioritaire dans le cadre du plan régional de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) ou classées dans les catégories « Élevé » ou « Très élevé » dans la RCS 14 du PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004).

Examen, espèce ajoutée par le groupe de travail technique régional ou lors de l'examen par les experts. Pour obtenir plus de détails sur le motif du statut prioritaire et sur le processus d'établissement des priorités des espèces, voir le tableau 1 et l'Annexe 2.

⁸ La Bernache du Canada (nichant dans les régions tempérées à l'Est du Canada) a été ajoutée à la liste des espèces prioritaires en raison de préoccupations liées à la gestion (p. ex., surabondance et problème lié aux oies).

Espèce d'oiseau	Sous-catégories	Caractéristiques importantes de	Objectif de		Motif du statut prioritaire							
prioritaire	d'habitat	l'habitat	population	En péril ¹	PN/C ²	IN/C³	PR/S ⁴	IR/S ⁵	PNAGS/ PCHE ⁶	Examen ⁷		
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Estuaires; vasières; marais salés		Maintenir						Oui			
Canard noir	Estuaires, marais salés		Maintenir						Oui			
Chevalier semipalmé	Plages; estuaires; marais salés		Augmenter de 50 %		Oui							
Chevalier solitaire	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui							
Courlis corlieu	Estuaires; marais salés; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui							
Eider à duvet	Îles; littoral rocheux	Îles couvertes de végétation ou rocheuses, sans bétail et sans prédateurs, avec des algues abondantes, des proies abondantes et un accès à l'eau douce	Augmenter de 50 %						Oui			
Garrot à œil d'or	Estuaires	Proies adéquates	Évaluer/maintenir						Oui			
Garrot d'Islande (population de l'Est)	Estuaires		Évaluer/maintenir	Oui					Oui			
Grèbe esclavon	Estuaires	Aires protégées/abritées	Évaluer/maintenir	Oui								
Grèbe jougris	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui		Oui					
Petit Chevalier	Estuaires; vasières; marais salés		Évaluer/maintenir		Oui							
Plongeon catmarin	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui							
Plongeon huard	Estuaires		Évaluer/maintenir		Oui		Oui					
Pluvier argenté	Estuaires; vasières; marais salés; platins de sable		Évaluer/maintenir		Oui							
Pluvier siffleur (sous- espèce <i>melodus</i>)	Platins de sable		Objectif de rétablissement	Oui	Oui							
Sarcelle d'hiver	Marais salé	Marais côtiers avec une végétation abondante et des fonds boueux	Augmenter de 50 %						Oui			
Sterne pierregarin	Estuaires; marais salés; îles	Sable et graviers, végétation dispersée (abris pour les oisillons)	Évaluer/maintenir				Oui					

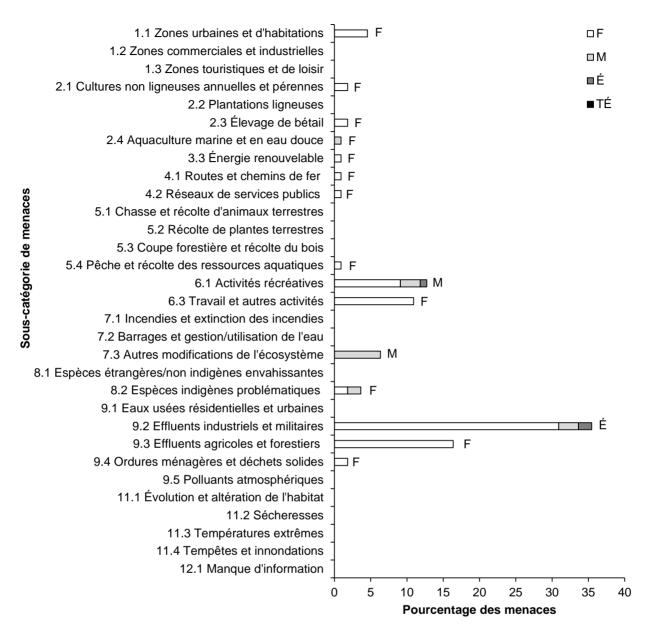


Figure 48. Pourcentage de menaces identifiées affectant les espèces d'oiseaux prioritaires des zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 N.-B. dans chaque sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 N.-B. (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 N.-B., et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie « 1.1 Zones urbaines et d'habitations », la barre indiquerait 10 %). Les barres sont divisées de manière à montrer la répartition de l'ampleur – faible (F), moyenne (M), élevée (É) et très élevée (TÉ) – des différentes menaces à l'intérieur de chaque sous-catégorie. Par exemple, une même menace peut être considérée comme ayant une ampleur É pour une espèce et une ampleur F pour une autre. Les nuances d'ombrage dans les barres illustrent la proportion des ampleurs F, M, É et TÉ dans la sous-catégorie. L'ampleur globale de la sous-catégorie de menaces dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 N.-B. est indiquée au à l'extrémité de chaque barre (ainsi que dans le tableau 4).

Nota : Les menaces de toute ampleur sont incluses, mais on n'a établi aucun objectif de conservation, ni aucune mesure recommandée pour les menaces de faible importance touchant une seule espèce.

Tableau 33. Menaces identifiées (moyennes et élevées seulement), objectifs de conservation, mesures recommandées et espèces d'oiseaux prioritaires affectées dans les zones côtières (intertidales) de l'UBM 12 N.-B.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées†
Concurrence exercée par les sites aquacoles	2.4 Aquaculture marine et en eau douce	Réduire/ supprimer la concurrence	5.3 Réduire la concurrence humaine à	Gérer l'industrie aquacole afin de réduire au minimum la concurrence avec les espèces prioritaires	5.3 Normes et codes du secteur privé	Moyenne : Eider à duvet
dans les sites de nidification ou d'élevage de la couvée		exercée par l'industrie aquacole dans les sites de couvaison et d'élevage des oisillons	l'égard des ressources alimentaires ou des sites d'alimentation	Sensibiliser l'industrie aux répercussions des activités sur la sauvagine.	4.3 Sensibilisation et communications	
Perturbations des sites d'alimentation dues aux activités récréatives menées dans les zones côtières	6.1 Activités récréatives Réduire ou éliminer les perturbations dues aux activités récréatives dans les zones		er les perturbations attribuables aux activités récréatives tives dans perturbations humaines	Préserver et gérer les zones côtières clées (plages, vasières intertidales, marais salés, etc.) pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation ou les plans de conservation communautaires.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Élevée : Pluvier siffleur (sous-espèce melodus) Moyenne : Pluvier argenté, Bécasseau maubèche (sous- espèce rufa), Bécasseau sanderling
		côtières		Accroître la sensibilisation du public quant aux oiseaux de rivage et à leurs besoins en matière d'habitat ainsi qu'à ce qui a trait aux répercussions des perturbations dues aux activités récréatives dans les zones côtières.	4.3 Sensibilisation et communications	
			Gérer les activités récréatives menées dans les zones côtières afin de réduire au minimum les perturbations dont les espèces prioritaires font les frais.	5.2 Politiques et règlements		
				Évaluer les répercussions sur les espèces prioritaires des activités récréatives dans les zones côtières.	8.1 Recherche	

[†] Certaines espèces prioritaires ne sont pas mentionnées dans le tableau pour l'une des raisons suivantes : 1) aucune menace connue dans cet habitat; 2) les menaces identifiées sont abordées dans la section des Problématiques généralisées; 3) les menaces identifiées dans cet habitat sont de faible ampleur.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées†
dégradation de	7.3 Autres modifications de l'écosystème	Maintenir/ restaurer les plages	1.1 S'assurer que les politiques et pratiques d'utilisation des terres et des ressources	Préserver et gérer les zones côtières pour les espèces prioritaires au moyen de différentes méthodes, telles que la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance.	1.2 Protection des ressources et des habitats	Moyenne : Pluvier argenté, Petit Chevalier, Pluvier siffleur (sous-espèce melodus), Bécasseau maubèche (sous-
découlant de l'installation d'enrochements		améliorent des d	2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	espèce <i>rufa</i>), Bécasseau sanderling, Bécasseau semipalmé,		
			oiseaux	Sensibiliser le public aux oiseaux de rivage, de mer et à leurs besoins en matière d'habitat, ainsi qu'aux effets de l'artificialisation des bandes côtières dans les zones côtières.	4.3 Sensibilisation et communications	Courlis corlieu
				Gérer les activités d'aménagement du littoral afin de réduire au minimum la dégradation de l'habitat.	5.2 Politiques et règlements	
Concurrence ou délogement exercé par les mouettes et les	8.2 Espèces indigènes problématiques	Réduire/ éliminer le délogement exercé par les	3.2 Réduire la concurrence avec les espèces indigènes	Décourager les mouettes et les goélands dans les colonies gérées et sur les îles choisies pour la restauration	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Moyenne : Sterne pierregarin
goélands		mouettes et les goélands	problématiques	Faire diminuer les populations de mouettes et de goélands se trouvant à proximité des colonies de Sternes en encourageant la fermeture de sites d'enfouissement et le contrôle des déchets dans les usines de transformation du poisson et sur les bateaux de pêche, et en décourageant les gens de nourrir les mouettes et les goélands.	2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	
				Surveiller la population et la répartition des mouettes et des goélands.	8.2 Surveillance	
Hypothermie causée par la présence sur le plumage	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité attribuable au mazoutage	2.3 Réduire la mortalité et/ou les effets sublétaux	Élaborer des pratiques de gestion bénéfiques et des lignes directrices en matière d'évitement pour gérer les activités de navigation et réduire au minimum les rejets de pétrole accidentels.	5.3 Normes et codes du secteur privé	Élevée : Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>), Bécasseau maubèche (sous-
d'hydrocarbures			découlant de la	Continuer de surveiller la conformité aux lois,	5.4 Conformité et	espèce <i>rufa</i>)

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif de conservation	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégories de mesures	Cotes des menaces et espèces prioritaires touchées [†]
provenant de déversements et de rejets			pollution par les hydrocarbures	politiques et règlements relatifs aux rejets de pétrole et de déchets d'hydrocarbures dans les eaux marines et assurer leur application.	application de la loi	Moyenne : Plongeon huard, Grèbe esclavon, Chevalier semipalmé

Section 3 : Autres problématiques

Problématiques généralisées

Il se peut que certaines problématiques généralisées de conservation ne soient pas recensées dans la littérature comme étant des menaces importantes pour des populations d'espèces prioritaires données et, par conséquent, il se peut que ces menaces soient omises dans le processus d'évaluation des menaces. Cependant, ces problématiques, qu'elles soient ou non un facteur limitatif pour une espèce ou une population donnée, contribuent à la mortalité des oiseaux ou à la diminution de la fécondité de plusieurs espèces et doivent donc faire l'objet de mesures de conservation. En général, ces problématiques transcendent les types d'habitats et sont considérées comme étant « généralisées ». En voici quelques exemples :

- Collisions avec des ouvrages artificiels (bâtiments, automobiles, tours et lignes de télécommunication ou d'électricité, etc.)
- Prédation par les chats domestiques
- Pollution, pesticides, déversements de pétrole
- Changements climatiques

Puisqu'ils ne cadrent pas dans la présentation standard utilisée dans les stratégies s'appliquant aux RCO, ces problématiques généralisées sont présentées séparément ici. Les estimations du taux de mortalité ci-jointes se fondent en grande partie sur des ébauches de rapport accessibles à l'interne à Environnement Canada au moment de la réalisation de la présente stratégie; ces chiffres pourraient changer une fois que les rapports auront fait l'objet d'un examen par les pairs et seront publiés. Une des références disponibles est Calvert et coll. (2013). Ces auteurs ont comparé et normalisé, parmi les secteurs, les taux de mortalité aviaires causés par les activités humaines.

Ces problématiques généralisées ne sont pas présentées dans un ordre particulier étant donné qu'on ne connaît pas l'importance de ces problèmes au Nouveau-Brunswick.

Collisions

Bâtiments

Les collisions avec des fenêtres en verre ou des panneaux réfléchissants sur des bâtiments sont considérées comme une importante source de mortalité aviaire au Canada. Les estimations relatives à la mortalité causée par les collisions avec des maisons au Canada (y compris pour les oiseaux attirés par les mangeoires) varient entre 15,8 et 30,5 millions d'oiseaux par année (Machtans et coll., 2013). Les collisions avec des bâtiments de moins de douze étages tueraient entre 0,3 et 11,4 millions d'oiseaux par année, et la mortalité pour toutes les grandes villes canadiennes où l'on trouve de hauts immeubles dans un milieu urbain varie entre 13 000 et 256 000 oiseaux par année (Machtans et coll., 2013). On estime donc que la mortalité aviaire imputable aux collisions avec des bâtiments au Canada se situe entre 16,1 et 42,2 millions d'individus par année (Machtans et coll., 2013).

Selon des données recueillies au Canada et dans le nord-est des États-Unis, la mortalité causée par les collisions avec des bâtiments touche 163 espèces d'oiseaux appartenant à 32 familles. Certaines familles et espèces sont disproportionnellement représentées. Soixante-dix pour cent de la mortalité se produit chez les *Parulidae* (parulines), les *Fringillidae* (roselins et autres) et les *Regulidae* (roitelets); les espèces les plus fréquemment touchées sont le Bruant à gorge blanche (13,5 % des morts signalées), le Roitelet à couronne dorée (10,2 %), le Junco ardoisé (6,1 %), la Paruline couronnée (5,3 %) et le Roitelet à couronne rubis (5,3 %). On ignore quels sont les effets, à l'échelle des populations, de la mortalité aviaire causée par les collisions avec des bâtiments. Voir le tableau 34 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Éoliennes

En 2011, on recensait au Canada 2 955 éoliennes, dont le potentiel comme cause de mortalité chez les oiseaux et d'autres animaux (plus particulièrement les chauves-souris) suscite beaucoup d'attention. On associe généralement deux types de mortalité aux éoliennes : les collisions avec les éoliennes elles-mêmes, et la destruction de nids par les activités de construction durant la saison de reproduction. En moyenne, chaque éolienne tue 5,9 oiseaux par année. Une mise à l'échelle nationale de ces données nous permet d'estimer que les collisions oiseau-éolienne font annuellement 16 700 victimes (entre 13 300 et 21 600 oiseaux) (Zimmerling et coll., 2013).

Certaines espèces sont plus particulièrement vulnérables aux collisions avec des éoliennes, par exemple les rapaces qui volent le long d'une interface terre-eau. Dans le cas des espèces passériformes, plus petites et plus courantes (parulines, merles, roitelets, etc.), le nombre relativement faible d'espèces touchées ne semble pas représenter une menace pour le niveau des populations. En réalité, les éoliennes ont un effet négligeable sur les populations d'oiseaux par rapport à d'autres infrastructures (Environnement Canada, rapports non publiés). Cependant, compte tenu de la prolifération prévue des parcs d'éoliennes, il convient de voir à ce que les éoliennes soient construites, lorsque c'est possible, à l'écart des habitats importants pour les oiseaux et des corridors de migration.

Dans les 43 parcs éoliens du Canada pour lesquels il existe des données, la perte totale d'habitat par éolienne est d'environ 1,23 hectare. À partir de cette moyenne, on peut avancer que la perte d'habitat associée à l'ensemble des parcs éoliens du territoire canadien totalise 3 635 hectares. À la lumière des estimations publiées sur les densités de nids, le nombre total de nids touchés (sans tenir compte des activités de construction survenant hors de la saison de reproduction) serait d'environ 5 700 (Zimmerling et coll., 2013). Voir le tableau 34 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a décidé d'augmenter sa capacité de production d'énergie provenant de ressources renouvelables de 10 % avant 2016 (Nouveau-Brunswick, ministère d'Énergie et Mines, n.d.). Il y a actuellement trois parcs éoliens au Nouveau-Brunswick : Kent Hills (et son expansion), le parc éolien Caribou et le projet d'énergie

éolienne de Lamèque, qui produisent chacune près de 300 MW (Association canadienne de l'énergie éolienne, 2008). La carte nationale des ressources éoliennes (www.windatlas.ca) montre que la partie continentale du Nord, la péninsule acadienne, Cap Jourimain et les rives de la baie de Fundy sont des lieux importants de production d'énergie éolienne au Nouveau-Brunswick (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2007).

Tours de communication

Il existe actuellement sur le territoire canadien près de 8 000 tours de communication d'une hauteur de plus de 60 mètres (Longcore et coll., 2012), dont chacune représente un danger pour les oiseaux en migration. Attirés par les balises des tours de communication, les oiseaux sont tués lorsqu'ils frappent les tours ou leurs haubans. La mortalité augmente de façon exponentielle avec la hauteur de la tour, en partie parce que l'utilisation de haubans s'accroît également avec la hauteur de la tour. Le mauvais temps contribue aussi pour beaucoup à la mortalité des oiseaux en migration; la présence de brume et de nuages accroît la superficie illuminée autour des tours et bloque les points de repère célestes utilisés par les oiseaux en migration. En conséquence, les oiseaux tournent dans le halo de lumière artificielle jusqu'à épuisement, ou entrent en collision les uns avec les autres, ou encore avec les tours ou leurs haubans (American Bird Conservancy, 2012).

La mortalité aviaire liée à des collisions avec des tours de communication se répartit de façon inégale entre les espèces et les régions, mais certaines estimations nous laissent croire qu'elle frappe chaque année plus de 220 000 individus au Canada (Longcore et coll., 2012). Dans la partie canadienne de la RCO 14, on estime que plus de 18 000 oiseaux meurent chaque année à la suite d'une collision avec une tour (Longcore et coll., 2012).

C'est chez les migrateurs néotropicaux des familles *Parulidae* (parulines) et *Vireonidae* (viréos) que les collisions avec les tours de communication tuent le plus grand nombre d'oiseaux. Certaines espèces de ces familles sont considérées comme menacées, et la conservation de beaucoup d'autres est jugée préoccupante au Canada ou aux États-Unis. Prise de concert avec la mortalité associée aux tours de communication aux États-Unis (qui est 20 fois supérieure en raison du nombre plus élevé et de la plus grande hauteur des tours américaines) et la mortalité due aux autres ouvrages fixes, la mortalité résultant des collisions avec les tours de communication canadiennes peut avoir un effet négatif sur les tendances démographiques de certaines espèces. Voir le tableau 34 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Lignes de transport d'électricité

Il arrive que des oiseaux meurent en entrant en collision avec des lignes de transport d'électricité ou en s'électrocutant. Les espèces dont la charge alaire est élevée et, par conséquent, dont la capacité de manœuvre est faible, comme la sauvagine, semblent particulièrement sujettes aux collisions (Bevanger, 1998). Par exemple, MacKinnon et Kennedy (2011) ont récemment consigné les effets des lignes de transport d'électricité et des tours de communication à ondes courtes locales sur l'Eider à duvet au cours de sa migration à travers le sud-est du Nouveau-Brunswick. Les oiseaux de plus grande taille, comme les rapaces et les

hérons, semblent plus susceptibles d'être électrocutés, puisque leur corps est assez grand pour couvrir la distance entre les fils et créer un court-circuit. Les rapaces sont d'autant plus à risque du fait qu'ils ont l'habitude de se percher sur les poteaux électriques. Cependant, les estimations du nombre total de mortalités imputables aux collisions et aux électrocutions peuvent grandement varier (Manville, 2005), et il est difficile de déterminer les impacts à l'échelle des populations. Néanmoins, on estime qu'au Canada, 161 000 à 802 000 oiseaux sont tués par électrocution chaque année, et qu'un autre 5,3 à 20,6 millions d'oiseaux sont tués par des collisions avec des lignes de transport d'électricité (Calvert et coll., 2013). Le groupe d'entreprises d'Énergie NB fournit de l'électricité à plus de 370 000 foyers, entreprises ou installations du Nouveau-Brunswick au moyen d'un réseau provincial de 6 700 km de lignes de transport d'énergie et de 20 000 km de lignes de distribution d'énergie (Énergie NB Power, n.d.). Voir le tableau 34 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Véhicules

On trouve au Canada un réseau routier de plus de 1,4 million de kilomètres et des centaines d'aéroports (World Bank Indicators, 2012) qui, souvent, sont bordés par des clôtures et de la végétation où les oiseaux peuvent facilement se percher, chercher de la nourriture et nicher. Au Nouveau-Brunswick, le ministère des Transports gère plus de 18 000 km de routes (Nouveau-Brunswick, ministère des Transports, 2011). Ce chiffre ne tient pas compte des routes situées dans les villages et les villes appartenant aux municipalités, ni des routes se trouvant dans les parcs nationaux. Ces surfaces asphaltées attirent les oiseaux en raison de la chaleur qu'elles dégagent, des flaques d'eau qui se forment en bordure de route, et des sels et autres abrasifs qui y sont épandus. Les estimations canadiennes actuelles pour les taux annuels de mortalité des oiseaux par des collisions oiseau-automobile sont entre 4,65 et 13,8 millions d'oiseaux par année, pour les routes asphaltées d'une ou deux voies, en dehors des centres urbaines (Bishop et Brogan, 2013).

Le nombre de collisions oiseau-automobile est influencé par l'emplacement de la route, la proximité de la végétation et la vitesse des véhicules. Les rapaces, chouettes et hiboux qui chassent et s'alimentent près des routes sont particulièrement vulnérables, mais de nombreuses espèces prisent les abrasifs et sels de voirie ou sont autrement attirées par les routes et sont donc hautement vulnérables. On ignore quels sont les effets de cette source de mortalité au niveau des populations. Voir le tableau 34 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Prédation par les chats domestiques

En se basant sur le nombre de chats de compagnie au Canada et sur des données publiées ailleurs sur les taux de mortalité imputables aux chats, on estime qu'environ 204 millions d'oiseaux (entre 105 et 348 millions) sont tués chaque année au Canada par les chats domestiques et les chats errants (Blancher, 2013). Le grand écart autour de cette estimation reflète l'imprécision des données existantes sur le nombre moyen d'oiseaux tués par les chats, spécialement par les chats en milieu rural et les chats errants, et un manque d'information sur le nombre de chats errants (par opposition aux chats domestiques ou de compagnie) au Canada.

Les oiseaux qui sont les plus vulnérables à la prédation féline sont ceux qui nichent ou qui s'alimentent sur le sol ou près du sol, ou ceux qui passent beaucoup de temps dans les paysages dominés par les humains (tant en milieu rural qu'en milieu urbain) où les chats sont abondants. La proportion des oiseaux fréquentant le Canada qui sont tués par des chats serait plus élevée si ont considérait la prédation additionnelle des chats ayant lieu aux États-Unis lorsque ces oiseaux migrent ou hivernent.

À défaut d'étude détaillée sur chacune des espèces touchées, il est difficile d'évaluer si la mortalité imputable à la prédation féline a un effet sur les tendances des populations aviaires au Canada. Il est néanmoins vraisemblable que des populations locales de plusieurs espèces d'oiseaux soient affectées, notamment dans le sud du Canada. Dans la RCO 14 N.-B., dans les zones urbaines, l'Engoulevent d'Amérique a été classé comme une espèce prioritaire affectée par la prédation des chats. Voir le tableau 34 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Pollution

La pollution causée par les produits chimiques industriels, les pesticides et les métaux lourds peut avoir des effets à la fois directs et indirects sur la survie et la reproduction des oiseaux. Quelquefois, les effets de l'exposition aux polluants sont inattendus et n'entraînent pas de conséquences immédiates et mesurables sur les populations aviaires (Eeva et Lehikoinen, 2000; Franceschini et coll., 2008; North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009; Mineau, 2010). Cependant, une exposition chronique peut mener à des déclins marqués des populations aviaires, tels qu'en ont subis les faucons pèlerins de l'est du Canada avant l'interdiction du DDT.

Pesticides

Selon la plus récente estimation, les pesticides tuent entre 0,96 et 4,4 millions d'oiseaux chaque année au Canada (Mineau, 2010). Cette mortalité se concentre principalement dans les provinces à forte concentration agricole, comme la Saskatchewan, et l'on croit que les pesticides contribuent pour beaucoup au déclin des espèces aviaires prairiales au Canada (Mineau, 2010). Les pesticides peuvent tuer rapidement les oiseaux par contact, ou exercer des effets sous-létaux tels qu'une suppression de la fonction immunitaire ou une réduction de la réponse au stress. Ils peuvent également avoir des effets indirects, comme une réduction du nombre de proies et des changements à la végétation qui altèrent la qualité de l'habitat. Bien que de nombreux pesticides toxiques soient maintenant interdits au Canada, les oiseaux migrateurs y demeurent exposés pendant qu'ils hivernent dans les pays où leur utilisation demeure permise (Mineau, 2010).

Le recensement de l'agriculture de 2011 a révélé qu'au Nouveau-Brunswick, les engrais commerciaux étaient appliqués sur 783 km² (cependant, seules 45 % des exploitations ont indiqué utiliser des engrais commerciaux); les herbicides, sur 603 km² (30 % des exploitations ont indiqué leurs utilisation); les insecticides, sur 270 km² (18 % des exploitations ont indiqué leurs utilisation) et les fongicides, sur 295 km² (15 % des exploitations ont indiqué leurs

utilisation; Statistique Canada, 2011a). De plus, Statistique Canada signale qu'il y a des problèmes de sous-déclaration avec leur questionnaire de 2006, qui est également inclus dans le recensement de 2011. On peut donc supposer que l'application commerciale d'engrais, d'herbicides, d'insecticides et de fongicides est bien supérieure à celle signalée. La valeur totale de la production agricole au Nouveau-Brunswick frôlait les 61 M\$ en 2000 (Statistique Canada, 2001b).

Le Nouveau-Brunswick possède l'industrie aquacole la plus importante du Canada atlantique, à la fois pour les poissons (100 exploitations) et les mollusques et crustacés (500 sites; Vasarhelyi et Kirk, 2007). En 2010, la production brute de l'industrie aquacole du Nouveau-Brunswick représentait plus de 266 M\$ (Statistique Canada, 2011b). Le secteur de la pisciculture a recours aux pesticides contre les crustacés parasites comme le pou du poisson, mais il n'existe aucune donnée sur les quantités utilisées.

La contamination des sources de nourriture ou la baisse de la disponibilité des proies à cause des pesticides, des fongicides ou des insecticides sont des menaces affectant les espèces d'oiseaux prioritaires qui ont été recensées dans tous les habitats, sauf les zones urbaines de la RCO 14 N.-B. Ces menaces ont été identifiées pour 55 des 71 espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 14 N.-B.; pour 24 des 44 espèces d'oiseaux prioritaires des zones côtières et des eaux marines de l'UBM 11 N.-B.; et pour 23 des 28 espèces prioritaires des zones côtières et des eaux marines de l'UBM 12 N.-B. Voir le tableau 34 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Produits chimiques toxiques et métaux lourds

Les produits chimiques organiques toxiques et les métaux lourds libérés dans l'environnement peuvent également nuire aux populations aviaires. Bien que certaines substances chimiques industrielles comme les BPC soient réglementées, on s'inquiète des nouvelles substances chimiques telles que les ignifugeants (p. ex., PBDE) qui entrent dans la fabrication des ordinateurs, des pièces d'automobiles et des matériaux de rembourrage et dont on ignore en grande partie les effets sur les espèces sauvages (Environnement Canada, 2003). Les espèces nécrophages sont intoxiquées par la grenaille de plomb ou les fragments de balle enfouis dans les carcasses des animaux chassés, tandis que les huards et d'autres espèces aquatiques sont exposés au plomb des fusils de chasse, des pesées et des turluttes qu'ils ingèrent lorsqu'ils avalent de petits cailloux pour leur gésier ou qu'ils dévorent des poissons-appâts encore attachés à la ligne et à la pesée (Scheuhammer et Norris, 1996; Scheuhammer et coll., 2003). Dans certaines régions, l'empoisonnement par le plomb contenu dans les lests et les turluttes peut être responsable d'environ la moitié de la mortalité des plongeons huards adultes dans leurs territoires de reproduction (Scheuhammer et Norris, 1996). Les oiseaux sont également vulnérables à la bioaccumulation d'autres métaux toxiques, comme le méthylmercure et le sélénium, lorsqu'ils consomment des proies qui ont été exposées à ces substances.

La baisse de la qualité du régime alimentaire ou de la disponibilité des proies découlant de la contamination par les produits chimiques ou les métaux lourds a été recensée comme une menace affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les habitats suivants : les habitats

urbains, zones côtières (au-dessus de la marée haute), zones côtières (intertidales) tous les plans d'eau (intérieurs et marins), et les milieux humides. Dans la RCO 14 N.-B., neuf des 71 espèces prioritaires étaient concernées; dans l'UBM 11 N.-B., 19 sur 44 étaient concernées; et dans l'UBM 12 N.-B., 12 sur 28 étaient concernées. Voir le tableau 34 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Dépôts acides

Les pluies acides constituent un problème dans l'est du Canada parce que bon nombre des systèmes aquatiques et terrestres de la région sont dépourvus d'une alcalinité naturelle (comme une base de calcaire); ils ne parviennent donc pas à neutraliser naturellement les précipitations acides (Environnement Canada, n.d.). Les provinces du Bouclier canadien précambrien, comme l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, sont touchées le plus par les précipitations acides parce que leurs systèmes aquatiques et terrestres ne parviennent pas à contrer les effets néfastes des précipitations acides (Environnement Canada, n.d.).

La dégradation de l'habitat liée aux précipitations acides touchant la disponibilité des proies ou la baisse de la fécondité en raison de la contamination de la nourriture a été désignée comme une menace dans sept habitats de la RCO 14 N.-B. et pour dix de ses espèces prioritaires.

Pollution par le pétrole

Le pétrole peut être introduit dans l'environnement de façon accidentelle, par un déversement délibéré, ou par les bassins de confinement des résidus. La pollution pétrolière peut résulter d'un événement ponctuel de grande envergure - comme la fuite de pétrole survenue dans le golfe du Mexique en 2010 - ou de nombreux épisodes de moindre ampleur. Selon les estimations, les déversements de pétrole provenant des navires tuent annuellement entre 217 800 et 458 600 oiseaux (Calvert et coll., 2013). Au large de la côte sud de Terre-Neuve, on a estimé que plus de 300 000 oiseaux sont tués par des déversements de pétrole chaque année (Wiese et Robertson, 2004), en grande partie à cause du déversement d'hydrocarbures par les navires. Normalement, les oiseaux plongeurs sont les plus menacés par le mazoutage, mais tous les oiseaux qui entrent en contact avec du mazout sont vulnérables. Les hydrocarbures peuvent avoir des effets directs sur les oiseaux notamment en provoquant l'hypothermie (résultant d'une perte du pouvoir imperméabilisant des plumes à la suite d'une contamination pétrolière) ou par toxicité (ingestion de mazout lors du toilettage ou inhalation de composés organiques volatils) et des effets indirects par réduction de la disponibilité des proies ou par altération de la qualité de l'habitat. Bien qu'il existe des techniques pour nettoyer et réadapter les oiseaux mazoutés, beaucoup meurent avant, pendant et après les tentatives de sauvetage (Brown et Lock, 2003).

Le golfe du Saint-Laurent est le point de passage de la circulation maritime vers le Nouveau-Brunswick, le Québec et l'Ontario. En 2007, 65 millions de tonnes de transport maritime intérieur et 161 millions de tonnes de transport maritime international ont transité par le golfe (Statistique Canada, 2010). L'industrie pétrolière (pétrole brut provenant des marchés national et international) et la potasse dominent le transport maritime (Vasarhelyi et Kirk, 2007). Saint

John gère une circulation importante de marchandises (plus de 25 millions de tonnes), principalement sous la forme de pétrole brut (Vasarhelyi et Kirk, 2007). L'industrie de la pêche était un élément clé du secteur industriel du Nouveau-Brunswick, mais il ne subsiste qu'une part relativement faible des activités de pêche traditionnelle après la diminution drastique des stocks de poisson (Vasarhelyi et Kirk, 2007).

Au vu du trafic maritime important dans les UBM 11 et 12 du N.-B., cette zone est vulnérable aux déversements d'hydrocarbures, qu'ils soient accidentels ou intentionnels. La baisse de disponibilité de la nourriture ou l'hypothermie provoquées par les déversements et rejets d'hydrocarbures ont été définis comme des menaces affectant les espèces prioritaires dans tous les zones côtières et les plans d'eau marins de la RCO 14 N.-B., ainsi que pour l'ensemble des espèces prioritaires des UBM 11 et 12 du N.-B. Voir le tableau 34 pour connaître les objectifs de conservation et les mesures à prendre.

Tableau 34. Objectifs et mesures de conservation associés à la mortalité aviaire causée par les collisions, les chats et les contaminants.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
Mortalité causé	e par les collisions					
Mortalité aviaire causée par les collisions avec les bâtiments	1.1 Zones urbaines et d'habitation 1.2 Zones commerciales et industrielles	Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions avec les fenêtres et les bâtiments	2.7 Réduire la mortalité accidentelle découlant de collisions	Appliquer les pratiques de gestion bénéfiques pour l'aménagement de bâtiments sans danger pour les oiseaux, notamment en installant des fenêtres sans danger pour les oiseaux, en atténuant la réflexion des fenêtres, en installant des marqueurs visuels permettant aux oiseaux de percevoir les fenêtres et en réduisant la pollution lumineuse	2.1 Gestion de sites ou de zones 5.3 Normes et codes du secteur privé	Toutes les espèces Mais, à noter particulièrement dans le processus d'évaluation des menaces pour les espèces suivantes : Paruline du Canada Gros-bec errant Roselin pourpré
Mortalité aviaire causée par les collisions avec les éoliennes	3.3 Énergie renouvelable	Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions avec les éoliennes	2.7 Réduire la mortalité accidentelle découlant de collisions	Appliquer les pratiques de gestion bénéfiques de façon à réduire la mortalité aviaire lors de la conception et du choix de l'emplacement des éoliennes Veiller à ce que le développement de l'énergie éolienne en mer ne crée pas d'obstacles majeurs à la migration Localiser le développement de l'énergie éolienne en mer à l'écart des colonies reproductrices d'oiseaux de mer et des zones d'alimentation importantes pour les oiseaux aquatiques Employer des techniques comme la	2.1 Gestion de sites ou de zones 5.3 Normes et codes du secteur privé 1.2 Protection des ressources et des habitats	Toutes les espèces Mais, à noter particulièrement dans le processus d'évaluation des menaces pour les parulines, les grives, les sternes et les espèces suivantes : Viréo à tête bleue Pioui de l'Est Moucherolle à côtés olive Bécasses d'Amérique Grive fauve Bruant à gorge blanche Océanite cul-blanc
				surveillance par radar pour déterminer les trajectoires de vol préalables aux travaux de construction et évaluer la mesure dans laquelle les parcs éoliens font obstacle à la migration, et utiliser		

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
				des systèmes de caméras à infrarouges pour établir les taux de collision		
Mortalité aviaire causée par les collisions avec des tours de communication , particulièreme nt durant la migration	1.2 Zones commerciales et industrielles	Réduire la mortalité accidentelle liée aux collisions avec les structures artificielles	2.7 Réduire la mortalité accidentelle découlant de collisions	Suivre les pratiques de gestion bénéfiques pour réduire la mortalité aviaire lors de la construction de nouvelles tours de communication Éteindre les balises à illumination constante des tours existantes et s'assurer que les balises restantes comportent une phase de noirceur complète et synchronisée Prendre des mesures pour éviter le haubanage et réduire la hauteur des nouvelles tours, et éviter les emplacements où, en raison de la topographie, les oiseaux en migration sont susceptibles de s'y trouver en abondance Rénover les tours existantes de façon à appliquer le maximum possible de lignes directrices	2.1 Gestion de sites ou de zones 5.3 Normes et codes du secteur privé	Toutes les espèces
Mortalité aviaire causée par les collisions avec les lignes de transport d'électricité et par les électrocutions accidentelles	4.2 Réseau de services publics	Réduire la mortalité causée par les collisions avec les câbles de service public et les tours de transmission	2.7 Réduire la mortalité accidentelle découlant de collisions	Dans les zones à haut risque, apporter des améliorations aux lignes électriques de façon à minimiser le risque d'électrocution pour les rapaces. Dans le cas de nouveaux projets d'exploitation, installer les lignes de transport d'électricité sous terre. Utiliser des marqueurs ou de la peinture pour accroître la visibilité des lignes électriques dans les zones où les collisions sont nombreuses. Éviter d'installer les lignes au-dessus	2.1 Gestion de sites ou de zones	Sauvagine, hérons, rapaces Mais, à noter particulièrement dans le processus d'évaluation des menaces pour 22 espèces, dont une espèce de sauvagine, 14 espèces d'oiseaux terrestres, quatre espèces d'oiseaux aquatiques et trois espèces d'oiseaux de rivage

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
				ou à proximité des milieux humides.		
Mortalité aviaire causée par les collisions avec les véhicules	4.1 Routes et chemins de fer	Réduire la mortalité causée par les collisions avec les véhicules	2.7 Réduire la mortalité accidentelle découlant de collisions	Installer des panneaux de signalisation ou aménager des ralentisseurs pour réduire la vitesse des véhicules dans les secteurs à grande activité aviaire Éliminer les végétaux qui attirent les oiseaux dans les bordures routières et les terre pleins centraux Planter, en bordure des routes, des arbres et des buissons plus grands pour obliger les oiseaux à voler plus haut Promouvoir l'utilisation de plans de gestion des sels de voirie pour éviter d'épandre inutilement certains sels de voirie (qui attirent les oiseaux) sur les routes	2.1 Gestion de sites ou de zones	Mais, à noter particulièrement dans le processus d'évaluation des menaces pour 12 espèces, dont trois espèces d'oiseaux de rivage, quatre espèces d'oiseaux aquatiques, quatre espèces d'oiseaux terrestres et une espèce de sauvagine
				Éviter de construire des routes dans les habitats aviaires de grande valeur	1.1 Protection de sites ou de zones	
Les effets démographiqu es des collisions sont inconnus.	12.1 Manque d'information	Accroître la compréhension des effets sur les populations de la mortalité causée par les collisions	7.4 Améliorer la compréhension des causes de déclins des populations	Évaluer l'importance biologique de la mortalité aviaire imputable à toutes les sources de collisions.	8.1 Recherche	Toutes les espèces
Prédation par les	s chats domestiqu	es				
Prédation par les chats domestiques et les chats errants	8.1 Espèces étrangères/no n indigènes envahissantes	Réduire la mortalité causée par les chats domestiques et les chats errants	2.4 Réduire la mortalité accidentelle	Instituer une campagne de type « Gardons les chats à l'intérieur! » s'inspirant des lignes directrices de l'American Bird Conservancy (http://www.abcbirds.org/abcprogr ams/policy/cats/index.html)	5.3 Normes et codes du secteur privé	Espèces nichant ou s'alimentant au sol; espèces attirées par les mangeoires; espèces habitant en milieu urbain ou suburbain Mais, à noter

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
				S'efforcer de réduire la surpopulation de chats en	5.2 Politiques et règlements	particulièrement dans le processus d'évaluation des
				procédant par voie réglementaire		menaces pour les espèces suivantes : Engoulevent d'Amérique
Les effets démographiqu es de la prédation par les chats sont inconnus.	12.1 Manque d'information	Accroître la compréhension des effets sur les populations de la prédation par les chats	7.4 Améliorer la compréhension des causes de déclins des populations	Évaluer quelles espèces sont le plus vulnérables à la prédation féline Étudier les effets de la prédation féline sur les niveaux de population, par un meilleur suivi des taux de mortalité et du nombre de chats errants	8.1 Recherche	Espèces nichant ou s'alimentant au sol; espèces attirées par les mangeoires; espèces habitant en milieu urbain ou suburbain
				Continuer de surveiller les populations aviaires, pour pouvoir cerner les modifications dans leur abondance et leur répartition et modifier en conséquence la gestion des chats Surveiller l'efficacité des activités d'atténuation, pour déterminer si elles donnent les résultats souhaités	8.2 Surveillance	
Contaminants en	vironnementaux	I			I	
Mortalité, effets sous-létaux, réduction des populations d'espèces proies et modifications d'habitat imputables à	9.3 Effluents agricoles et forestiers	Réduire la mortalité et les effets sous- létaux des pesticides sur les oiseaux Réduire les effets des pesticides sur les espèces proies	2.1 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de l'utilisation de pesticides 5.1 Maintenir les réseaux alimentaires	Réduire substantiellement l'épandage de pesticides/rodenticides/herbicides au Canada. Quand il est impossible d'éviter leur emploi, il faudrait les utiliser dans le cadre d'un système intégré de lutte antiparasitaire. Mieux réglementer les pesticides/rodenticides /herbicides	5.2 Politiques et règlements 5.3 Normes et codes du secteur privé	RCO 14 NB.: 55 espèces, dont sept espèces d'oiseaux aquatiques, neuf espèces de sauvagine, huit espèces d'oiseaux de rivage et 31 espèces d'oiseaux terrestres UBM 11 NB.: 24 espèces, dont 12 espèces
une exposition à des pesticides ou à l'application de			naturels et les sources de proies	au Canada pour réduire la mortalité aviaire		d'oiseaux de rivage, neuf espèces de sauvagine et trois espèces d'oiseaux aquatiques

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
pesticides						UBM 12 NB.: 23 espèces, dont 12 espèces d'oiseaux de rivage, dix espèces de sauvagine et une espèce d'oiseau aquatique
Mortalité causée par l'ingestion de grenaille de plomb ou d'agrès de pêche	5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres 5.4 Pêche et récolte de ressources aquatiques	Réduire la mortalité et les effets sous- létaux des grenailles de plomb et des agrès de pêche sur les oiseaux	2.2 Réduire la mortalité et/ou les effets sous- létaux découlant de l'exposition aux contaminants	Collaborer avec les chasseurs, les pêcheurs à la ligne et l'industrie pour prévenir l'exposition des oiseaux à la grenaille de plomb, aux pesées et aux turluttes Faire observer l'utilisation de grenailles non toxiques lors de la chasse à la sauvagine, et encourager l'adoption de substituts non toxiques pour le tir à la cible, la chasse au gibier à plumes sédentaire et la pêche	4.3 Sensibilisation et communications 5.4 Conformité et application de la loi	Pygargue à tête blanche
Mortalité causée par des métaux lourds et d'autres contaminants (y compris les précipitations acides)	9.2 Effluents industriels et militaires	Réduire la mortalité causée par des métaux lourds et d'autres contaminants	2.2 Réduire la mortalité et/ou les effets sous-létaux découlant de l'exposition aux contaminants	Collaborer avec l'industrie et les décideurs pour réduire la quantité de métaux lourds et d'autres contaminants rejetés dans l'environnement	5.3 Normes et codes du secteur privé 5.2 Politiques et règlements	RCO 14 NB.: Neuf espèces, dont six espèces de sauvagine, deux espèces d'oiseaux aquatiques et une espèce d'oiseau terrestre UBM 11 NB.: 19 espèces, dont 11 espèces d'oiseaux aquatiques et huit espèces de sauvagine UBM 12 NB.: 12 espèces, dont huit espèces de sauvagine et quatre espèces d'oiseaux aquatiques
Mortalité des oiseaux aquatiques causée par le mazoutage	9. Pollution	Réduire la mortalité causée par la pollution par les hydrocarbures	2.3 Réduire la mortalité et/ou les effets sous- létaux découlant de la pollution	Bonifier les capacités de surveillance et d'application de la loi pour réduire la pollution pétrolière chronique causée par le rejet illégal de résidus de cale et le nettoyage	5.4 Conformité et application de la loi	RCO 14 NB. : Pluvier bronzé Pygargue à tête blanche Martin pêcheur d'Amérique Pluvier kildir

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectif	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Exemples d'espèces prioritaires touchées
			par les hydrocarbures 5.1 Maintenir les réseaux alimentaires naturels et les sources de proies	des réservoirs de mazout Intensifier les activités d'éducation et de sensibilisation pour faire en sorte que l'industrie pétrolière et les instances de réglementation connaissent les effets potentiels sur les oiseaux et prennent des mesures pour prévenir l'exposition de ces derniers au pétrole	4.3 Sensibilisation et communications	Canard colvert Pluvier siffleur (sous-espèce melodus) Chevalier grivelé UBM 11 NB.: Toutes les espèces UBM 12 NB.: Toutes les espèces
Les effets de la pollution sur les populations sont inconnus.	12.1 Manque d'information	Améliorer la compréhension des effets de la pollution sur les populations	7.4 Améliorer la compréhension des causes de déclins des populations	Évaluer les effets du PBDE et d'autres substances chimiques sur les indices vitaux des oiseaux Évaluer dans quelle mesure les pesticides réduisent la disponibilité des proies pour les insectivores aériens Améliorer la capacité de surveiller et de comprendre les effets des concentrations de contaminants chez les oiseaux Continuer d'acquérir de l'information sur le mazoutage des oiseaux aquatiques au moyen d'initiatives telles que le Programme des oiseaux mazoutés en mer	8.1 Recherche 8.2 Surveillance	Toutes les espèces

Changements climatiques

Les effets des changements climatiques sont déjà mesurables dans de nombreux habitats aviaires et ont entraîné des déplacements d'aires de répartition et des changements dans les périodes de migration et de reproduction de certaines espèces (National Audubon Society, 2009; North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009). Les changements climatiques toucheront l'avifaune de tous les habitats. Les espèces les plus vulnérables seront vraisemblablement celles qui dépendent des écosystèmes océaniques et celles qui fréquentent les habitats côtiers, insulaires, prairiaux, arctiques et alpins (North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2010). L'évolution du climat pourrait également faciliter la transmission de maladies, l'introduction de nouveaux prédateurs et l'invasion d'espèces non indigènes qui modifient la structure de l'habitat et la composition des communautés (North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee, 2009; Faaborg et coll., 2010). Voir les tableaux 35 et 36, qui présentent un résumé des répercussions des changements climatiques et des objectifs de conservation.

Lors d'un exercice récent, on a utilisé la modélisation bioclimatique pour prédire les changements dans les aires de répartition des espèces aviaires, en se basant sur les changements climatiques prévus pour différentes périodes temporelles et selon différents scénarios d'émissions (Lawler et coll., 2010, Lawler et coll., 2009). Dans les modèles bioclimatiques, on a recours à des associations statistiques entre l'aire de répartition actuelle d'une espèce et un ensemble de variables climatiques pour prédire les aires de répartition futures sous de nouvelles conditions climatiques. L'étude portait sur les espèces aviaires prioritaires que l'on trouve actuellement à l'intérieur des régions de conservation des oiseaux au Canada. Les résultats indiquent que le changement des espèces aviaires au Canada sera le plus marqué dans les régions nordiques de conservation des oiseaux, en raison du déplacement continu des aires de répartition vers le nord dans les décennies à venir.

Du fait de la prédominance des côtes au Nouveau-Brunswick, les répercussions des changements climatiques au cours du XXI^e siècle peuvent comprendre : l'élévation du niveau de la mer et des tempêtes côtières plus violentes (Warren et coll., 2010), l'augmentation des températures annuelles moyennes (les plus élevées étant prévues dans les régions occidentales) et des changements de plus en plus importants au niveau des précipitations (en particulier des étés plus secs dans les régions intérieures; Lemmen et coll., 2008), des dégels hivernaux plus fréquents, un accroissement du risque d'inondation due à l'embâcle glaciaire, de plus grandes fluctuations des eaux de ruissellement fluviales, une érosion côtière et des inondations plus importantes, des situations météorologiques plus variables et extrêmes; et de plus grandes fluctuations en matière de disponibilité des eaux souterraines (Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 2012).

Dans le golfe du Maine, dont la baie de Fundy (UBM 11) fait partie, certaines des répercussions des changements climatiques peuvent inclure une augmentation de la température de la surface de la mer (Fogarty et coll., 2007), une baisse de la salinité (Greene et coll., 2008), une acidification, une élévation du niveau de la mer et un accroissement de l'intensité des tempêtes (Nye, 2010).

Dans le golfe du Saint-Laurent (UBM 12), certaines des répercussions du changement climatique devraient être les suivantes : des changements des eaux de surface et des eaux intermédiaires ainsi que de la couverture de glace (Galbraith et coll., 2010), une modification de la fréquence et de l'intensité des tempêtes et une élévation du niveau de la mer (Shaw et coll., 2003), ainsi qu'une diminution de l'eau douce provenant du fleuve Saint-Laurent qui pourrait influer sur la circulation de l'eau et la stratification du golfe (Saucier et coll., 2009) Parmi les changements prévus, il y a également une baisse de la salinité en raison de l'augmentation de l'eau douce en provenance de l'Arctique (Greene et coll., 2008). En outre, les niveaux d'oxygène naturellement faibles à l'embouchure du golfe du Saint-Laurent devraient devenir encore plus faibles à mesure que l'eau se réchauffe; ce qui constitue un point préoccupant pour les zones côtières et les ports situés le long du golfe (Gilbert et coll., 2005).

Au sein de la RCO 14 N.-B., il est prévu que 66 espèces prioritaires seront touchées par une altération des habitats engendrée par les changements climatiques et entraînant la perte d'habitat propice ainsi que la diminution des taux de survie ou de fécondité. Pour cinq de ces espèces prioritaires, les changements climatiques ont été classés comme une menace élevée (Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Goglu des prés, Râle jaune et Sterne pierregarin). La Grive de Bicknell devrait être fortement touchée par les changements climatiques dans les 80 à 100 prochaines années du fait de la perte d'habitats de forêts conifériennes en altitude. Dans les UBM 11 et 12 du N.-B., 30 et 16 espèces prioritaires devraient respectivement être touchées par les changements climatiques, par l'intermédiaire d'une perte d'habitat ou d'une baisse de la productivité. Les changements climatiques ont été définis comme une menace élevée pour la Sterne pierregarin dans les deux unités biogéographiques marines, étant donné que cette espèce devrait être fortement touchée par la réduction de la fécondité. Se reporter au tableau 35 pour obtenir une liste plus exhaustive des espèces prioritaires touchées par les changements climatiques, et au tableau 36 pour consulter les objectifs et les mesures de conservation en vue de lutter contre les menaces que font peser les changements climatiques.

Afin de maintenir des populations saines d'oiseaux dans le contexte des changements climatiques, il faut soigneusement planifier les mesures de conservation et les mettre en œuvre de façon telle à tempérer le plus possible les effets négatifs des changements climatiques pour la faune ailée (Faaborg et coll., 2010).

Tableau 35. Exemples des effets actuels et prévus des changements climatiques sur les populations d'oiseaux au Canada, et quelques espèces d'oiseaux touchées.

Nota : La liste n'est pas complète; elle ne comprend que des exemples d'espèces pour lesquelles les effets des changements climatiques ont été suggérés et documentés.

Effets potentiels et avérés des changements climatiques	Espèces prioritaires touchées dans la RCO 14, l'UBM 11 et l'UBM 12 du NB.
Désalignement du pic de la période de reproduction et du pic d'abondance d'aliments	98 espèces prioritaires : espèces d'oiseaux terrestres : 38 espèces d'oiseaux de rivage : 19 espèces d'oiseaux aquatiques : 21 espèces de sauvagine : 20
Allongement de la saison de reproduction	Bernache du Canada, Bruant de Lincoln
Perte d'habitat résultant de changements à l'écosystème (p. ex., avancée de la ligne des arbres) Augmentation du nombre d'épisodes de mauvais temps	Râle jaune, Butor d'Amérique, Canard noir, Bécasse d'Amérique, Hirondelle de rivage, Grive de Bicknell, Guifette noire, Paruline du Canada, Héron vert, Petit Blongios, Grèbe à bec bigarré, Quiscale rouilleux, Chevalier solitaire, Marouette de Caroline, Râle de Virginie, Canard branchu Toutes les espèces prioritaires et les suivantes: Butor d'Amérique, Canard noir, Sterne arctique, Hirondelle rustique, Martin-pêcheur d'Amérique, Guifette noire, Mouette tridactyle, Goglu des prés,
	Paruline du Canada, Martinet ramoneur, Eider à duvet, Plongeon huard, Engoulevent d'Amérique, Sterne pierregarin, Engoulevent bois-pourri, Grand Cormoran, Sarcelle d'hiver, Arlequin plongeur (population de l'Est), Océanite cul-blanc, Petit Blongios, Canard colvert, Bruant de Nelson, Grèbe à bec bigarré, Fuligule à collier, Sterne de Dougall, Gélinotte huppée, Hibou des marais, Marouette de Caroline, Hirondelle bicolore, Grive fauve, Râle de Virginie, Râle jaune
Introduction de nouveaux prédateurs et compétiteurs	Grèbe jougris
Déplacement des aires de répartition vers le nord et depuis les secteurs côtiers vers l'intérieur	Paruline obscure, Tétras du Canada
Le changement dans la température et les courants océaniques se répercutent sur la productivité et les réseaux alimentaires marins.	Canard noir, Sterne arctique, Pluvier argenté, Mouette tridactyle, Marmette de Troïl, Sterne pierregarin, Mergule nain, Bécasseau variable, Grand Cormoran, Puffin majeur, Sarcelle d'hiver, Barge hudsonienne, Océanite cul-blanc, Bécasseau minuscule, Petit Chevalier, Puffin des Anglais, Petit Pingouin, Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i>), Phalarope à bec large, Phalarope à bec étroit, Sterne de Dougall, Bécasseau sanderling, Chevalier solitaire, Puffin fuligineux, Macreuse à front blanc, Guillemot de Brünnich, Courlis corlieu, Chevalier semipalmé

Tableau 36. Objectifs et mesures de conservation proposés pour affronter les changements climatiques.

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Unité de planification : Espèces prioritaires touchées (amplitude de la menace)
Les changements climatiques touchent l'habitat et ont une incidence	11.1 Évolution et altération de l'habitat	Réduire les émissions de gaz à effet de serre	6.1 Appuyer les efforts déployés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	Appuyer les initiatives visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre	5.2 Politiques et règlements	Dans la RCO 14 NB.: Paruline bleue (M), Grive de Bicknell (M) et 62 espèces (F) Dans l'UBM 11 NB.: 28 espèces (F)
négative sur la survie et la productivité des oiseaux.		Atténuer les effets des changements climatiques sur l'habitat des oiseaux	6.2 Gérer en fonction de la résilience des habitats face aux changements climatiques	Gérer les habitats de façon telle à en accroître la résilience, pour permettre aux écosystèmes de perdurer malgré les perturbations et les conditions changeantes. Minimiser les stresseurs anthropiques (comme le développement ou la pollution) pour aider à maintenir la résilience. Gérer les zones tampons et la matrice entre les aires protégées pour encourager les déplacements d'espèces sur	1.1 Protection de sites ou de zones 2.1 Gestion de sites ou de zones	Dans l'UBM 12 NB.: 15 espèces (F)
				l'ensemble du paysage Gérer les écosystèmes de façon telle à maximiser le stockage et la séquestration du carbone tout en bonifiant l'habitat aviaire Incorporer les déplacements d'habitats prévus aux plans d'échelle paysagère (p. ex., quand on établit des aires protégées, s'assurer de	5.2 Politiques et règlements	

Menaces identifiées	Catégories de menaces	Objectifs	Catégories d'objectifs	Mesures recommandées	Catégorie de mesures	Unité de planification : Espèces prioritaires touchées (amplitude de la menace)
				préserver des corridors nord-sud pour faciliter le déplacement vers le nord des aires de répartition des espèces aviaires)		
Les effets des changements climatiques sur les niveaux de population sont inconnus.	12.1 Manque d'information	Améliorer la compréhension des effets des changements climatiques sur les oiseaux et leurs habitats	7.5 Améliorer la compréhension des effets potentiels des changements climatiques	Déterminer quelles espèces sont les plus vulnérables aux changements climatiques. Étudier les effets cumulatifs des changements climatiques. Étudier les réponses comportementales aux changements climatiques (p. ex., déplacements de l'aire de répartition, modification des taux démographiques, modification des périodes de reproduction et de migration) au moyen de recherches à long terme Continuer de surveiller les populations aviaires pour pouvoir déterminer les changements d'abondance et de répartition Surveiller l'efficacité des activités d'atténuation	8.1 Recherche 8.2 Surveillance	Toutes les espèces

Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations

Surveillance des populations

Pour la compilation des éléments 1 et 3 (Évaluation des espèces et Objectifs en matière de population), il est nécessaire de procéder à une estimation des tendances démographiques pour chaque espèce. Cependant, il y a de nombreuses espèces pour lesquelles nous sommes actuellement incapables d'attribuer une cote de tendance démographique (TD); on leur a généralement attribué l'objectif démographique « Évaluer/maintenir ». L'incapacité d'attribuer une cote TD peut résulter d'un manque de données de surveillance pour l'ensemble de la RCO, ou du fait que certaines espèces sont insuffisamment couvertes par les techniques courantes de surveillance. Pour pouvoir évaluer efficacement les espèces dont la conservation est jugée préoccupante, et surveiller l'évolution future de la situation des espèces qui n'est pas encore préoccupante, nous devons procéder à une surveillance plus exhaustive qui nous permettra de faire une estimation des tendances démographiques pour toutes les espèces aviaires du Canada. Cependant, il faut comprendre que les tendances démographiques de certaines espèces sont plus faciles à dégager à des échelles plus grandes ou plus petites que la RCO, et que le manque de données sur les tendances de ces espèces à l'échelle de la région de conservation des oiseaux ne devrait pas empêcher de prendre des mesures de conservation les concernant.

Le manque de renseignements sur la situation de la population ou des causes sous-jacentes du déclin de la population a été perçu comme une préoccupation importante en matière de conservation pour 43 espèces prioritaires de la RCO 14 N.-B., 34 espèces prioritaires de l'UBM 11 N.-B. et 22 espèces prioritaires de l'UBM 12 N.-B. La liste des espèces et des recommandations pour améliorer la surveillance des populations figurent au tableau 37.

Un examen des programmes de surveillance aviaire mené récemment par Environnement Canada (Comité directeur de l'examen de la surveillance aviaire, 2012) a produit les recommandations suivantes pour chacun des quatre principaux groupes d'espèces :

Oiseaux terrestres

- évaluer la capacité de surveiller les migrations et d'effectuer des relevés par listes de contrôle pour contribuer à répondre aux besoins d'Environnement Canada en matière de surveillance;
- évaluer la faisabilité d'améliorer la surveillance des populations dans le but de mieux comprendre les causes des changements démographiques et évaluer le rapport coûtefficacité de cette mesure.

Oiseaux de rivage

- mettre au point des méthodes d'échantillonnage plus fiables pour le décompte des oiseaux de rivage en migration afin de régler les problèmes de biais;
- accroître la participation de l'Amérique latine à la surveillance des oiseaux de rivage dans leurs quartiers d'hiver, notamment le bécasseau maubèche.

Oiseaux aquatiques

- évaluer d'autres stratégies pour combler le manque de couverture des oiseaux aquatiques coloniaux et des oiseaux des marais;
- tenir compte à la fois des coûts et de la réduction possible des risques;
- réaliser les projets pilotes nécessaires pour évaluer les options.

Sauvagine

- mettre au point des stratégies pour réduire les dépenses dans les relevés des espèces de sauvagine nicheuses des Prairies et de l'Est, tout en maintenant une précision acceptable dans l'estimation des populations;
- examiner les besoins en information et les dépenses relatifs aux programmes de baguage des canards;
- revoir les ressources consacrées à la surveillance des eiders et des macreuses dans le but d'obtenir un ensemble de relevés plus efficace.

Avec les recommandations de l'examen de la surveillance aviaire (Comité directeur de l'examen de la surveillance aviaire, 2012), il y aura des discussions supplémentaires avec d'autres représentants du gouvernement et les principaux acteurs de la conservation des oiseaux et de leurs habitats au sujet des priorités et des besoins en matière de surveillance des populations d'oiseaux, non seulement pour la RCO 14 N.-B. et les unités marines qui lui sont associées, mais également pour toutes les espèces d'oiseaux prioritaires de la région de l'Atlantique.

Tableau 37. Objectifs de surveillance pour les espèces prioritaires pour lesquelles les données sont actuellement insuffisantes dans la RCO 14, l'UBM 11 N.-B. et l'UBM 12 N.-B.

Objectif	Espèces prioritaires touchées
1. Élaborer/améliorer les techniques de surveillance des populations d'oiseaux prioritaires hivernant dans la RCO 14 NB. ou dans les UBM 11 et 12 (tendance d'orientation et ampleur) que les techniques actuelles ne permettent pas de surveiller correctement.	RCO 14 NB.: Gélinotte huppée, Autour des palombes, Hibou des marais, Pic à dos rayé, Pic à dos noir, Gros-bec errant. UBM 11 NB.: Bécasseau violet, Plongeon catmarin, Plongeon huard, Grèbe jougris, Grèbe esclavon, Mouette de Bonaparte, Harelde kakawi. UBM 12 NB.: Plongeon catmarin, Plongeon huard, Grèbe jougris, Grèbe esclavon, Harelde kakawi, Macreuse à front blanc, Macreuse noire
2. Élaborer/améliorer les techniques de surveillance des espèces d'oiseaux prioritaires qui migrent en passant par la RCO 14 NB. ou par les UBM 11 ou 12 du Nouveau-Brunswick (tendance d'orientation et ampleur) et que les techniques actuelles ne permettent pas de surveiller correctement.	Dans la RCO 14 NB.: Pluvier bronzé, Chevalier solitaire, Courlis corlieu, Martin-pêcheur d'Amérique Dans les UBM 11 et 12 NB.: Toutes les espèces prioritaires d'oiseaux de rivage
3. Élaborer/améliorer les techniques de surveillance pour les oiseaux prioritaires nichant dans la RCO 14 NB. (tendance d'orientation et ampleur) que les techniques actuelles ne permettent pas de surveiller correctement.	Grèbe à bec bigarré, Héron vert, Râle jaune, Marouette de Caroline, Guifette noire, Sterne pierregarin, Bruant de Nelson, Quiscale rouilleux, Chevalier solitaire, Bécassine de Wilson, Buse à épaulettes, Gélinotte huppée, Pic à dos rayé, Pic à dos noir, Grive de Bicknell, Mésange à tête brune, Hirondelle de rivage, Martin-pêcheur d'Amérique, Hibou des marais
4. Élaborer des techniques de surveillance de l'habitat adéquates à différentes échelles spatiales (associations, tendance d'orientation et ampleur).	Toutes les espèces prioritaires
5. Élaborer des techniques de surveillance appropriées pour quantifier les sources, l'ampleur et l'étendue des menaces liées aux pratiques utilisées dans les habitats adjacents de zones sèches (navigation de plaisance, utilisation de véhicules tout terrain, tourisme, activités récréatives côtières, pêche, parcs éoliens, aménagement, aquaculture) affectant sur les espèces de sauvagine, les oiseaux aquatiques et les oiseaux de rivage prioritaires.	Espèces d'oiseaux aquatiques, d'oiseaux de rivage et de sauvagine prioritaires de la RCO 14 NB. et toutes les espèces d'oiseaux prioritaires des UBM 11 et 12 du Nouveau-Brunswick
6. Élaborer des techniques de surveillance appropriées pour quantifier les sources, l'ampleur et l'étendue des menaces liées aux pratiques utilisées dans les bassins versants (agriculture, foresterie, aménagement) affectant les espèces prioritaires.	Toutes les espèces prioritaires de la RCO 14 et des UBM 11 et 12 du NB.

Recherche

Cette section vise à circonscrire les principaux domaines où le manque d'information a entravé la capacité de comprendre les besoins en matière de conservation et de formuler des recommandations sur les mesures de conservation à prendre. Les objectifs de recherche présentés dans le tableau 38 portent sur la situation dans son ensemble, sans nécessairement préciser l'échéancier des études nécessaires pour déterminer les besoins des espèces individuelles. La réalisation de projets de recherches nous permettra de bonifier les versions futures des stratégies de RCO, de focaliser les futurs efforts de mise en œuvre et de concevoir de nouveaux outils de conservation.

Le tableau 38 fournit une liste préliminaire des besoins en recherche pour la RCO 14 et les UBM 11 et 12 du N.-B. Cette liste servira de point de départ pour les discussions supplémentaires à venir avec d'autres représentants du gouvernement, les principaux acteurs de conservation des oiseaux et de leur habitat et des scientifiques au sujet des besoins et des priorités en matière de recherche pour la RCO 14 et les UBM 11 et 12 du N.-B., ainsi que toutes les espèces d'oiseaux prioritaires au sein de la région de l'Atlantique.

Tableau 38 : Objectifs généraux de recherche dans la RCO 14, l'UBM 11 et l'UBM 12 du NB.

Objectif	Espèces prioritaires touchées
1. Déterminer les principaux facteurs du déclin de la population	Espèces prioritaires ayant des tendances de
(p. ex., la survie des juvéniles ou des individus adultes, la	population décroissantes
productivité, la qualité de l'habitat au Canada ou ailleurs dans	P. ex., les insectivores aériens et la Grive de
l'aire de répartition de l'espèce).	Bicknell (dans la RCO 14 NB.) et les oiseaux de
	rivage (dans les UBM 11 et 12 du NB.)
2. Établir des liens entre les espèces prioritaires et les habitats	Toutes les espèces prioritaires de la RCO 14 et
(pendant les périodes de reproduction, d'alimentation, de	des UBM 11 et 12 du NB.
repos, de halte migratoire et d'hivernage) à l'aide des habitats	
actuels (p. ex., la couverture terrestre), des données relatives à	
la répartition et l'abondance des oiseaux (correction des	
estimations de la détectabilité propres aux espèces);	
déterminer les seuils relatifs à chaque espèce en lien avec les	
objectifs de conservation et déterminer le nombre d'individus	
de la population et les cibles en matière d'habitat.	
3. Élaborer un cadre habitat/menace précis dans l'espace afin	Toutes les espèces prioritaires de la RCO 14 et
de déterminer les priorités spatiales pour la conservation des	des UBM 11 et 12 du NB.
oiseaux.	
4. Déterminer le niveau d'isolement génétique des oiseaux	Grive de Bicknell
prioritaires en péril et déterminer la taille efficace de la	
population.	
5. Déterminer si le stress physiologique déterminé par le ratio	Grive de Bicknell
hétérophile lymphocyte peut être utilisé comme une mesure	
de productivité pour les espèces difficiles à étudier.	
6. Continuer à mener des recherches interdisciplinaires sur les	Toutes les espèces prioritaires de la RCO 14 et
changements climatiques	des UBM 11 et 12 du NB.
7. Déterminer les répercussions des structures anthropiques de	Repérer les espèces les plus vulnérables parmi
tous types à l'échelle de la population, notamment leurs effets	l'ensemble des espèces prioritaires

Tableau 38 (suite)

Objectif	Espèces prioritaires touchées
directs (p. ex., attraction, évitement, mortalité due aux	
collisions) et leurs effets indirects (p. ex., perte de l'habitat liée	
à la redistribution des proies, fragmentation de l'habitat, etc.)	
8. Déterminer l'importance de la mortalité due à la prédation	Repérer les espèces d'oiseaux prioritaires
des chats féraux et domestiques à l'échelle de la population.	particulièrement vulnérables dans la RCO 14 NB.
9. Déterminer l'importance, à l'échelle de la population, des	Toutes les espèces prioritaires de la RCO 14 et
répercussions directes et indirectes de l'aménagement des	des UBM 11 et 12 du NB.
bassins versants sur les espèces d'oiseaux prioritaires; mener	
des recherches sur les effets directs et indirects de la	
sédimentation et de la contamination chimique (p. ex.,	
ruissellements agricoles dans les bassins versants).	
10. Évaluer les répercussions des perturbations sur le	Dans la RCO 14 NB. :
comportement des espèces prioritaires, notamment des	Grèbe à bec bigarré, Héron vert, Râle jaune,
perturbations liées aux pratiques menées dans les zones	Marouette de Caroline, Guifette noire, Sterne
côtières (la pisciculture et l'aquaculture des mollusques	pierregarin, Pluvier bronzé, Chevalier grivelé,
actuelles ou prévues, le ramassage de coquillages, l'utilisation	Chevalier solitaire, Courlis corlieu, Hirondelle
des véhicules tout terrain, les loisirs de plage, le tourisme, les	de rivage, Bruant de Nelson
parcs éoliens) et leurs effets cumulatifs.	Dans les UBM 11 et 12 NB. :
	Toutes les espèces prioritaires utilisant la zone intertidale.
11. Évaluer les incidences de l'aménagement du littoral sur les	Dans la RCO 14 NB. :
habitats d'oiseaux prioritaires, notamment celles liées aux	Grèbe à bec bigarré, Héron vert, Râle jaune,
activités dans les zones côtières (la pisciculture et l'aquaculture	Marouette de Caroline, Guifette noire, Sterne
de mollusque actuelles et prévues, le ramassage de coquillages,	pierregarin, Pluvier bronzé, Chevalier grivelé,
l'utilisation de véhicules tout terrain, les loisirs de plage, le	Chevalier solitaire, Courlis corlieu, Hirondelle
tourisme, les parcs éoliens, artificialisation de la rive) et leurs	de rivage, Martin-pêcheur d'Amérique, Bruant
effets cumulatifs.	de Nelson
	Dans l'UBM 12 NB. :
	Toutes les espèces prioritaires utilisant la zone intertidale.
12. Participer à l'évaluation nationale, y compris à l'analyse	Espèces d'oiseaux terrestres prioritaires de la
coûts-avantages, des possibilités de surveillance	RCO 14 NB.
démographique des oiseaux terrestres au Canada afin de	
déterminer la valeur de la surveillance démographique.	
13. Évaluer les répercussions de l'exploitation en mer sur les	Toutes les espèces d'oiseaux prioritaires
habitats d'oiseaux prioritaires (projets d'extraction de	utilisant les habitats extracôtiers des UBM 11
ressources actuels ou prévus, aménagement de parcs éoliens	et 12 du NB.
en mer, etc.), et leurs effets cumulatifs.	

Menaces à l'extérieur du Canada

Bon nombre d'espèces aviaires observées au Canada passent une partie significative de leur cycle de vie en dehors du pays (figure 49). Ces espèces font face à différentes menaces lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada. D'ailleurs, les menaces affectant certaines espèces migratrices peuvent être plus graves en dehors de la saison de reproduction (Calvert et coll., 2009). Sur les 71 espèces prioritaires de la RCO 14 N.-B., 51 (72 %) sont des espèces migratrices et passent une partie de leur cycle annuel — la moitié de l'année sinon plus — hors du Canada. Sur les 44 espèces prioritaires de l'UBM 11 N.-B., 30 (68 %) sont des espèces migratrices, et sur les 28 espèces prioritaires de l'UBM 12 N.-B., 21 (75%) sont migratrices.

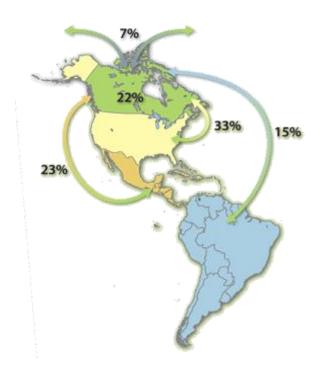


Figure 49. Pourcentage des oiseaux nicheurs canadiens qui migrent à l'extérieur du Canada durant une partie de leur cycle de vie (ICOAN 2012).

Comme pour l'évaluation des menaces affectant les espèces prioritaires en sol canadien, nous avons recensé la documentation pour dégager les menaces qui planent sur les espèces prioritaires lorsqu'elles se trouvent à l'extérieur du Canada. Le manque de données a été un problème constant dans cet exercice. On en sait peu sur les menaces auxquelles font face bien des espèces durant la migration ou lorsqu'elles vivent dans leur aire d'hivernage. D'ailleurs, les quartiers d'hiver et l'utilisation des habitats de certaines espèces sont peu connus, si tant est qu'ils le soient. De même, peu d'information permet d'associer des aires d'hivernage données à des populations nicheuses particulières, ce qui rend difficile la corrélation entre les déclins de populations nicheuses et des problèmes qui pourraient se poser dans les quartiers d'hiver. De plus, les données existantes sur les espèces migratrices hivernantes sont largement influencées

par le travail effectué aux États-Unis, et peu d'études proviennent du Mexique, de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud. Bien que bon nombre des menaces relevées aux États-Unis puissent vraisemblablement toucher les espèces dans toute leur aire de répartition, des problèmes particuliers pouvant se poser hors des États-Unis ont peut-être été négligés. L'absence de menaces dans une région peut indiquer que les recherches nécessaires n'ont pas encore été menées (ou n'ont pas été publiées en anglais). Étant donné le peu d'information existant sur la répartition des oiseaux en dehors de la saison de reproduction, nous n'avons pas pu évaluer l'ampleur ni la gravité des menaces qui affectent les espèces prioritaires lorsqu'elles sont hors du Canada.

Malgré cela, certains renseignements sont disponibles pour éclairer le travail de conservation en dehors du Canada (figures 50, 51 et 52). Les espèces prioritaires de la RCO 14 et des UBM11 et 12 du N.-B. sont exposées à la perte ou à la dégradation d'habitats de migration et d'hivernage clés. Les principales sources de perte et de dégradation de l'habitat sont notamment la déforestation (5.3 « Coupe forestière et récolte du bois »), l'aménagement résidentiel (1.1 « Zones urbaines et d'habitations ») et l'aménagement des pâturages, des milieux humides et des forêts à des fins agricoles (2.1 « Cultures non ligneuses annuelles et pérennes »).

La menace liée à la perte et à la dégradation des haltes migratoires ou de l'habitat d'hivernage est plus importante pour les espèces qui ont des aires d'hivernage relativement petites et concentrées. D'autres espèces sont particulièrement vulnérables, étant donné que de nombreux individus se concentrent dans une petite poignée de haltes migratoires clés; la dégradation ou la perte de ces sites pourrait avoir des effets dévastateurs sur ces espèces.

Outre les pertes d'habitat, d'autres menaces importantes affectent les oiseaux prioritaires de la RCO 14 et des UBM 11 et 12 du N.-B. : il s'agit des effets létaux ou sublétaux de l'exposition aux contaminants industriels et agricoles (9.2 « Effluents industriels et militaires » et 9.3 « Effluents agricoles et de la foresterie »), et plus particulièrement pour les espèces que l'on trouve dans les UBM. La pollution par les hydrocarbures, les métaux lourds et les pesticides sont à l'origine de la mortalité pendant la migration et sur les aires d'hivernage directement par empoisonnement ou indirectement par la diminution des proies. D'autres sources importantes de mortalité pour les espèces prioritaires hors du Canada sont liées aux activités de chasse légale et illégale et à l'empoisonnement dû aux grenailles de plomb (5.1 « Chasse et récolte d'animaux terrestres ») et aux collisions avec les tours et les bâtiments (1.2 «Zones commerciales et industrielles»). Les espèces prioritaires des UBM sont également exposées aux effets de la pêche et de la récolte des ressources aquatiques (5.4 « Pêche et récolte des ressources aquatiques »); ces derniers comprennent les prises accessoires liées à la pêche et l'altération de l'habitat due à la récolte de fucus vésiculeux et à l'aquaculture.

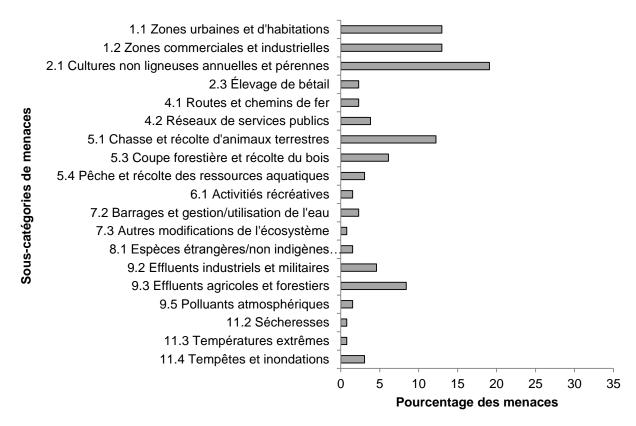


Figure 50. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires (par sous-catégorie de menaces) dans la RCO 14 N.-B. lorsqu'elles sont hors du Canada.

Nota : L'ampleur des menaces hors du Canada n'a pu être établie en raison du manque d'information sur leur portée et leur gravité.

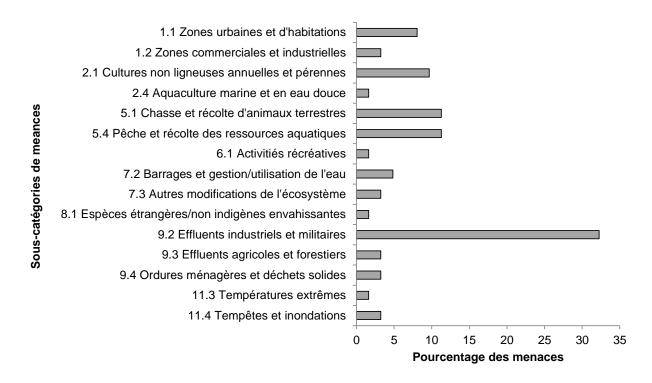


Figure 51. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires (par sous-catégorie de menaces) dans l'UBM 11 N.-B. lorsqu'elles sont hors du Canada.

Nota : L'ampleur des menaces hors du Canada n'a pu être établie en raison du manque d'information sur leur portée et leur gravité.

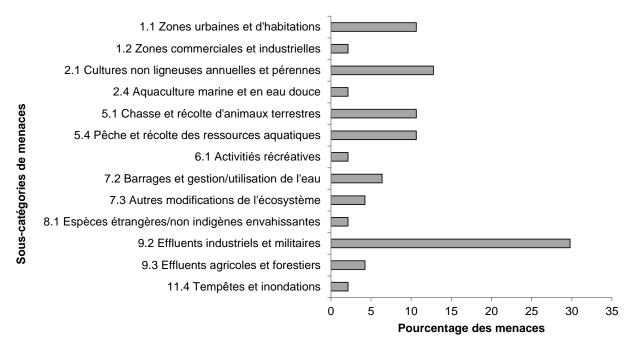


Figure 52. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires (par sous-catégorie de menaces) dans l'UBM 12 N.-B. lorsqu'elles sont hors du Canada.

Nota : L'ampleur des menaces hors du Canada n'a pu être établie en raison du manque d'information sur leur portée et leur gravité.

Prochaines étapes

Les buts premiers des stratégies s'appliquant aux RCO sont de présenter les priorités d'Environnement Canada en ce qui concerne la conservation des oiseaux migrateurs et de livrer un aperçu complet des besoins en matière de conservation des populations aviaires aux praticiens, qui pourront ainsi entreprendre des activités pour promouvoir la conservation des oiseaux au Canada et dans le monde. Les utilisateurs de tous les paliers de gouvernement, les collectivités autochtones, le secteur privé, le milieu universitaire, les organisations non gouvernementales et les citoyens pourront bénéficier de cette information. Les stratégies s'appliquant aux régions de conservation des oiseaux peuvent servir à différentes fins, selon les besoins de l'utilisateur, qui pourra privilégier un ou plusieurs éléments des stratégies pour orienter ses projets de conservation.

Les stratégies s'appliquant aux RCO seront mises à jour périodiquement. Les erreurs, les omissions et des sources d'information complémentaires peuvent être indiquées en tout temps à <u>Environnement Canada</u>, qui en tiendra compte dans les versions ultérieures.

Références

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. 2012. *Affaires autochtones et Développement du Nord Canada*. 05 30, 2012. Accès : www.aadnc-aandc.gc.ca [consulté en novembre 2012].
- American Bird Conservancy. 2012. *Bird Collisions at Communication Towers*. Accès : www.abcbirds.org/abcprograms/policy/collisions/towers.html [consulté le 19 mars 2012].
- Andres, B.A. 2009. *Analysis of Shorebird Population Trend Datasets*. Document inédit pour l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, comité des États-Unis, 2009. The State of the Birds. Washington (DC): U.S. Department of Interior. 36 p.
- Andres, B.A., P.A. Smith, C.L. Gratto-Trevor et R.I.G. Morrison. 2012. *Population estimates of North American shorebirds*, 2012. Document inédit.
- Association canadienne de l'énergie éolienne. 2008. *Liste des parcs éoliens*. Accès : <u>www.canwea.ca</u> [consulté en juin 2012].
- Atlantic Flyway Technical Section. 2008. *Management Plan for the North Atlantic Population of Canada Geese*. Canada Goose Committee. Juillet 2008. 37 p. Accès:
- http://s3.amazonaws.com/zanran_storage/www.dnr.state.md.us/ContentPages/4876404.pdf
- Benoît, A.R. 2007. *Aboriginal harvest of waterfowl in the Maritimes*. Série de rapports techniques n° 488. Service canadien de la faune, Environnement Canada, région de l'Atlantique.
- Benoît, H.P., Gagné, J.A., Savenkoff, C., Ouellet, P., Bourassa, M.N. 2012. *Rapport sur l'état des océans pour la zone de gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GIGSL)*. Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat. 2986. ix + 79 p.
- Berneshawi, S. 1997. Resource Management and the Mi'kmaq Nation. Can. J. Native Studies 17(1): 115-148.
- Betts, M.G., Hagar, J.C., Rivers, J.W., Alexander, J.D., McGarigal, K., McComb, B.C. 2010. Thresholds in forest bird occurrence as a function of the amount or early-seral broadleaf forest at landscape scales. *Ecological Applications* 20(8): 2116-2130.
- Bevanger, K. 1998. Biological and conservation aspects of bird mortality caused by electricity power lines: a review. *Biological Conservation* 86 : 64-76.
- Bishop, C.A. et J.M. Brogan. 2013. Estimation de la mortalité aviaire attribuable aux collisions automobiles au Canada. *Avian Conservation and Ecology Écologie et conservation des oiseaux* 8(2) : 2. http://www.ace-eco.org/vol8/iss2/art2/.
- Blancher, P.J. 2013. Estimation du nombre d'oiseaux tués par les chats domestiques (*Felis catus*) au Canada. *A vian Conservation and Ecology Écologie et conservation des oiseaux* 8(2) : 3. <u>www.ace-eco.org/vol8/iss2/art3/</u>.
- Brown, R.G.B. et A.R. Lock. 2003. *Les oiseaux et la pollution par les hydrocarbures*. Faune et flore du pays. Ministre de l'Environnement, Environnement Canada. Accès : www.hww.ca/fr/enjeux-et-themes/les-oiseaux-et-la-pollution.html
- Calvert, A.M., S.J. Walde et P.D. Taylor. 2009. Non-breeding drivers of population dynamics in seasonal migrants: conservation parallels across taxa. *Écologie et conservation des oiseaux* 4(2): 5. Accès: www.ace-eco.org/vol4/iss2/art5/
- Calvert, A.M., C.A. Bishop, R.D. Elliot, E.A. Krebs, T.M. Kydd, C.S. Machtans et G.J. Robertson. 2013. Synthèse des sources de mortalité aviaire d'origine anthropique au Canada. *Avian Conservation and Ecology Écologie et conservation des oiseaux* 8(2): 11. www.ace-eco.org/vol8/iss2/art11/.
- Comité directeur de l'examen de la surveillance aviaire. 2012. Examen de la surveillance aviaire d'Environnement Canada rapport final. Ottawa (Ont.): Environnement Canada. xiv + 209 p. + 3 annexes.

Conseil canadien des aires écologiques. 2011. Système de rapport et de suivi des aires de conservation. Accès : www.ccea.org/fr carts.html [consulté en octobre 2012].

Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick. 2010. Révélations de la déforestation et de la dégradation forestière au NB. Accès : http://acadianforest.ca/2012/snapshots-of-deforestation-forest-degradation-in-nb/ [consulté en octobre 2012].

Conseil nord-américain de conservation des terres humides. Non daté. *Une vision de la conservation des terres humides pour le Canada*. Accès : www.wetlandscanada.org/fpubs.html.

COSEPAC. 2012. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Accès : www.cosewic.gc.ca [consulté en août 2012].

Dettmers, R. 2006. A Blueprint for the Design and Delivery of Bird Conservation in the Atlantic Northern Forest. Version 1.0. US Fish and Wildlife Service. Accès: www.acjv.org/documents/BCR_14_%20Blueprint.pdf [consulté en octobre 2012].

Donaldson, G.M., C. Hyslop, R.I.G. Morrison, H.L. Dicksonet I. Davidson. (éd.) 2000. *Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage*. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 27 p.

eBird Canada. 2010. Accès: http://ebird.org/content/canada [consulté en février 2010].

Eeva, T. et E. Lehikoinen. 2000. Recovery of breeding success in wild birds. Nature 403: 851-852.

Énergie NB Power. Non daté. *Entreprises d'exploitation*. Accès : www.nbpower.com/html/fr/about/operating/operating_companies.html [consulté en octobre 2012.]

Environnement Canada. 2003. Effets sur la santé des poissons et de la faune dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs. Fiche d'information sur les Grands Lacs ISBN 0-662-88922-3. Accès : http://publications.gc.ca/collections/Collection/En40-222-14-2003F.pdf

Environnement Canada. Non daté. *Les Pluies acides FAQ*. Accès : www.ec.gc.ca/air/default.asp?lang=Fr&n=7E5E9F00-1 [consulté en octobre 2012.]

Erdle, T. et C. Ward. 2008. Solutions d'aménagement de la forêt publique du Nouveau-Brunswick. Rapport du Groupe de travail du Nouveau-Brunswick sur la diversité forestière et l'approvisionnement en bois, présenté au ministre des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick, Université du Nouveau-Brunswick. 93 p. + annexes. Accès:

www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nr-rn/pdf/fr/TerresdelaCouronneetforets/Erdle/RapportErdle.pdf.

Erskine, A.J. 1992. *Atlas of Breeding Birds of the Maritime Provinces*. Nova Scotia Museum, Halifax. 270 p. ISBN 1-55109-010-4.

Faaborg, J., R. T. Holmes, A. D. Anders, K. L. Bildstein, K. M. Dugger, S. A. Gauthreaux, P. Heglund, K. A. Hobson, A. E. Jahn, D. H. Johnson, S. C. Latta, D. J. Levey, P. P. Marra, C. L. Merkord, E. Nol, S. I. Rothstein, T. W. Sherry, T. S. Sillett, F. R. Thompson, et N. Warnock. 2010. Conserving migratory land birds in the New World: Do we know enough? *Ecological Applications* 20(2): 398-418.

Fogarty, M., L. Incze, L., R. Wahle, D. Mountain, A. Robinson, A. Pershing, K. Hayhoe, A. Richards et J. Manning. 2007. *Potential climate change impacts on marine resources of the northeastern United States*. Northeast Climate Impacts Assessment. 32 p. Accès: www.northeastclimateimpacts.org/pdf/miti/fogarty et al.pdf

Franceschini, M.D., C.M. Custer, T.W. Custer, J.M. Reed et L.M. Romero. 2008. Corticosterone stress response in tree swallows nesting near polychlorinated biphenyl- and dioxin-contaminated rivers. *Environmental Toxicology and Chemistry* 27: 2326-2331.

Frisk, J. 2011. Lignes directrices pour la préparation des produits du RETE – schéma de classification des terres. Biodiversité canadienne : état et tendances des écosystèmes en 2010. Rapport technique thématique n° 3.

- Conseils canadiens des ministres des ressources. Ottawa (Ont.). 40 p. www.speciesatrisk.ca/resource/DOCUMENT/6502No.3 Land classification scheme Feb 2012 FR.pdf
- Galbraith, P.S., P. Larouche, D. Gilbert, J. Chassé et B. Petrie. 2010. *Trends in Sea-Surface and CIL Temperatures in the Gulf of St. Lawrence*. Bulletin PMZA n°9. Gestion des données scientifiques intégrées. Pêches et Océans Canada. Accès: www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca/isdm-gdsi/azmp-pmza/publications-fra.html [consulté en avril 2011].
- Gilbert, D., B. Sundby, C. Gobeil, A. Mucci et G.-H. Tremblay. 2005. A seventy-two-year record of diminishing deepwater oxygen in the St. Lawrence estuary: The northwest Atlantic connection. *Limnology and Oceanography* 50(5): 1654-1666.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 2012. *Quels effets les changements climatiques ont ils sur le N.-B.?*Ministère d'Environnement et Gouvernements locaux. Accès:

 www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/environnement/content/changements climatiques/content/effete

 les changements climatiques.html [consulté en octobre 2012].
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick. 2007. Énergie éolienne. Ministère d'Énergie et Mines. Accès : www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/energie/cartes-ressources/vent.html [consulté en octobre 2012].
- Greene, C.H., Pershing, A.J., Cronin, T.M., Ceci, N. 2008. Arctic climate change and its impacts on the ecology of the North Atlantic. *Ecology* 89: S24-S38 (suppl.)
- Gulf of Maine Council on the Marine Environment. Non daté. *State of the Gulf of Maine*. http://www.gulfofmaine.org/2/resources/state-of-the-gulf-of-maine-report [consulté en juin 2012].
- Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du nord (ICOAN). 2012. *L'état des populations d'osieaux du Canada, 2012.* Ottawa (Ont.) : Environnement Canada. 36 p.
- Kennedy, J.A., Krebs, E.A., Camfield, A.F. 2012. Manuel pour la mise en place des plans pour la conservation de tous les oiseaux à l'intention des régions canadiennes de conservation des oiseaux, version de juin 2012. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ont.).
- Lawler, J.L., J.-F. Gobeil, A. Baril, K. Lindsay, A. Fenech et N. Comer. 2010. *Potential Range Shifts of Bird Species in Canadian Bird Conservation Regions Under Climate Change*. Service canadien de la faune, rapport technique inédit.
- Lawler, J.J., S. L. Shafer, D. White, P. Kareiva, E. P. Maurer, A. R. Blaustein et P. J. Bartlein. 2009. Projected climate-induced faunal change in the western hemisphere. *Ecology* 90: 588-597.
- Lemmen, D.S., Warren, F.J., Lacrois, J., Bush, E. 2008. *Vivre avec les changements climatiques au Canada* : édition 2007. Ottawa (Ont.) : Gouvernement du Canada. 448 p.
- Longcore, T., C. Rich, P. Mineau, B. MacDonald, D.G. Bert, L.M. Sullivan, E. Mutrie, S.A. Gauthreaux Jr, M.L. Avery, R.L. Crawford, A.M. Manville II, E.R. Travis et D. Drake. 2012. An Estimate of Avian Mortality at Communication Towers in the United States and Canada. *PLoS ONE* 7(4): e34025. http://www.plosone.org/article/info:doi/10.1371/journal.pone.0034025.
- Loo, J., et N. Ives. 2003. The Acadian forest: Historical condition and human impacts. *The Forestry Chronicle* 79(3): 462-474.
- Machtans, C.S., C.H.R. Wedeles et E.M. Bayne. 2013. Première estimation canadienne du nombre d'oiseaux morts par collision avec les fenêtres de bâtiments. *Avian Conservation and Ecology Écologie et conservation des oiseaux* 8(2): 6. www.ace-eco.org/vol8/iss2/art6/.
- MacKinnon, C.M. et A.C. Kennedy. 2011. Migrant Common Eider, *Somateria mollissima*, Collisions with Power Transmission Lines and Shortwave Communication Towers on the Tantramar Marsh in Southeastern New Brunswick. *Canadian Field-Naturalist* 125(1): 41-46.

- Manville, A.M. II. 2005. *Bird strikes and electrocutions at power lines, communication towers, and wind turbines:* state of the art and slate of the science next steps toward mitigation. *In*: Ralph, C.J., Rich, T.D. Bird Conservation Implementation in the Americas: Proceedings 3rd International Partners in Flight Conference 2002. U.S.D.A. Forest Service. GRT-PSW-191, Albany (CA).
- McMillan, A.D. 1995. *Native Peoples and Cultures of Canada: An Anthropological Overview*. Vancouver, Toronto : Douglas & McIntyre. 2^e éd.
- Milko, R., L. Dickson, R. Elliot et G. Donaldson. 2003. *Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada*. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 28 p.
- Mineau, P. 2010. *Avian mortality from pesticides used in agriculture in Canada*. Environnement Canada, Direction générale des sciences et de la technologie. Rapport inédit.
- National Audubon Society. 2010. *Christmas Bird Count*. Accès : www.audubon.org/bird/cbc/inderx.html [consulté en février 2010].
- National Audubon Society. 2009. *Birds and climate change Ecological disruption in motion*. 16 p. Accès : www.audubon.org/sites/default/files/documents/bacc-ecologicaldisruptioninmotion feb2009.pdf
- North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee. 2010. *The State of the Birds 2010 Report on Climate Change, United States of America*. US Department of Interior: Washington, DC. 32 p.
- North American Bird Conservation Initiative, U.S. Committee. 2009. *The State of the Birds, United States of America*, US Department of Interior: Washington, DC. 36 p.
- Nouveau-Brunswick. 2004. *Loi sur les espèces menacées d'extinction*. Institut canadien d'information juridique. Accès : www.canlii.org/fr/nb/legis/lois/ln-b-1996-c-e-9.101/derniere/ln-b-1996-c-e-9.101.html [consulté le 19 mars 2013].
- Nouveau-Brunswick. Ministère d'Agriculture, Aquaculture et Pêches. Non daté. *Agriculture et agroalimentaire au Nouveau-Brunswick*. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Accès : www.gnb.ca/0168/secteurs5.pdf [consulté en octobre 2010].
- Nouveau-Brunswick. Ministère de la Culture, du Tourisme et de la vie saine. 2012. *Indicateurs touristiques du Nouveau-Brunswick Rapport sommaire 2011.* Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Accès : www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/thc-tpc/pdf/RSP/IndicateursRapportSommaire2011.pdf [consulté en octobre 2012].
- Nouveau-Brunswick. Ministère d'Énergie et Mines. Non daté. Sources d'énergie renouvelable. Accès : www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/energie/renewable.html [consulté en octobre 2012].
- Nouveau-Brunswick. Ministère d'Environnement et Gouvernements locaux. 2002. *Politique de conservation des milieux humides*. Accès :
- <u>www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/egl/environnement/content/terres_humides.html</u>. [consulté en octobre 2012].
- Nouveau-Brunswick. Ministère des Ressources naturelles. 2012. *Pêche 2012: partie de notre patrimoine*. Accès : www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/nr-rn/pdf/fr/Peche/Peche.pdf [consulté en octobre 2012].
- Nouveau-Brunswick. Ministère des Ressources naturelles. 2005a. *Habitat Definitions for Old-forest Vertebrates in New Brunswick*. Fredericton (N.-B.): Gourvernement du Nouveau-Brunswick. 40 p.
- Nouveau-Brunswick. Ministère des Ressources naturelles. 2005b. *Objectives and Standards for the New Brunswick Crown Forest for the 2007-2012 period*. Gourvernement du Nouveau-Brunswick. 40 p.
- Nouveau-Brunswick. Ministère des Transports. 2011. *Rapport annuel 2010-2011*. Fredericton (N.-B.): Gourvernement du Nouveau-Brunswick. 75 p. Accès: www.gnb.ca/0113/publications-f.asp [consulté en octobre 2012].

- Nye, J. 2010. Climate *Change and its effects on Ecosystems, Habitats and Biota*: State of the Gulf of Maine Report. Conseil du golfe du Maine sur l'environnement marin. Accès : www.gulfofmaine.org/2/resources/state-of-the-gulf-of-maine-report/climate-change/ [consulté en avril 2011].
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2000. Land cover classification system. Rome (Italie) : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Accès : www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm
- Panjabi, A.O., Dunn, E.H., Blancher, P.J., Hunter, W.C., Altman, B., Bart, J., Beardmore, C.J., Berlanga, H., Butcher, G.S., Davis, S.K., et coll. 2005. *The Partners in Flight handbook on species assessment*. Version 2005. Partners in Flight Technical Series No. 3. Accès: www.rmbo.org/pubs/downloads/Handbook2005.pdf
- Pêches et Océans Canada. 2010. Rapport sur l'état et les tendances des écosystèmes marins canadiens en 2010. Avis scientifique 2010/030 (révisé). Accès : www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/publications/sar-as/2010/2010 030-fra.htm [consulté en juin 2012].
- Plan conjoint des habitats de l'Est pour le Nouveau-Bunswick (PCHE N.-B.). 2008. Five Year Implementation Plan. Plan conjoint des habitats de l'Est pour le Nouveau-Brunswick. Fredericton, N.-B. 66 p.
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), Comité du plan. 2004. *Orientation stratégique : renforcer les fondements biologiques*. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service, Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales, 32 p. Accès : http://nawmp.ca/pdf/04update-fr.pdf
- Registre public des espèces en péril. Annexe 1 : Liste des espèces en péril. [consulté le 4 avril 2012]. Accès : www.sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1
- Rich, T.D., C.J. Beardmore, H. Berlanga, P.J. Blancher, M.S.W. Bradstreet, G.S. Butcher, D.W. Demarest, E.H. Dunn, W.C. Hunter, E.E. Iñigo-Elias, J.A. Kennedy, A.M. Martell, A.O. Panjabi, D.N. Pashley, K.V. Rosenberg, C.M. Rustay, J.S. Wendt et T.C. Will. 2004. Partenaires d'envol : Plan nord-américain de conservation des oiseaux terrestres. Cornell Lab of Ornithology. Ithaca (NY). 91 p.
- Rocky Mountain Bird Observatory. 2005. Partners in Flight Species Assessment database. Accès : www.rmbo.org/pif/pifdb.html
- Salafsky, N., D. Salzer, A. J. Stattersfield, C. Hilton-Taylor, R. Neugarten, S. H. M. Butchart, B. Collen, N. Cox, L. L. Master, S. O'Connor et D. Wilkie. 2008. A standard lexicon for biodiversity conservation: Unified classifications of threats and actions. *Conservation Biology* 22(4): 897-911.
- Saucier, F.J., F. Roy, S. Senneville, G.S. Smith, D. Lefaivre, B. Zakardjian et J.F.Dumais. 2009. Modélisation de la circulation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent en réponse aux variations du débit d'eau douce et des vents. Revue des sciences de l'eau 22(2): 159-176.
- Scheuhammer, A.M., Money, S.L., Kirk, A.D., Donaldson, G. 2003. *Les pesées et les turluttes de plomb au Canada : Examen de leur utilisation et de leurs effets toxiques sur les espèces sauvages*. Publication hors séries n° 108, Service canadien de la faune.
- Scheuhammer, A.M., et L. Norris. 1996. The ecotoxicology of lead shot and lead fishing weights. *Ecotoxicology* 5:279-295.
- Shaw, J., R.B. Taylor, D.L. Forbes, S. Solomon, D. Frobel, G. Parkes et C.T. O'Reilly. Le changement climatique et les côtes du Canada. Date de modification : 2003-01-30. Accès : www2.mar.dfo-mpo.gc.ca/science/review/1996/Shaw/shaw%20f.html [consulté en avril 2011].
- Statistique Canada. 2008. Superficie agricole totale, mode d'occupation et terres en culture, par province (Recensements de l'agriculture de 1986 à 2006) (Nouveau-Brunswick). Accès : www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/agrc25e-fra.htm.
- Statistique Canada. 2012. *Recensement de 2011 : Chiffres de population et des logements*. Date de modification : 2012-02-08. Accès : www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120208/dq120208a-fra.htm [consulté en octobre 2012].

- Statistique Canada. 2011a. *Données sur les exploitations et les exploitants agricoles*. Recensement de l'agriculture de 2011. Accès : www29.statcan.gc.ca/ceag-web/fra/index-index [consulté en octobre 2012].
- Statistique Canada. 2011b. Industrie de l'aquaculture tableaux sommaires. Accès : www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/prim56e-fra.htm [consulté en octobre 2012].
- Statistique Canada. 2010. Fret intérieur et international, tonnage du fret chargé et déchargé du transport par eau, par province et territoire. Date de modification : 2010-03-02. Accès : www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/trad51a-fra.htm [consulté en octobre 2012].
- Statistique Canada. 2001a. *Les exploitations agricoles canadiennes au XXI*^e siècle. Recensement de l'agriculture 2001. Accès : www.statcan.gc.ca/ca-ra2001/first-premier/farmop-explagri/01farm-ferme-fra.htm
- Statistique Canada. 2001b. *Net recul du nombre de fermes dans le Canada atlantique*. Recensement de l'agriculture 2001 Tendances provinciales/régionales. Accès : www.statcan.gc.ca/ca-ra2001/first-premier/regions/5214966-fra.htm [consulté en octobre 2010].
- Stewart, R.L.M., K.A. Bredin, A.R. Couturier, A.G. Horn, D. Lepage, S. Makepeace, P.D. Taylor, M.-A. Villard et R.M. Whittam. (éd.) En préparation. *Deuxième atlas des oiseaux nicheurs des provinces maritimes*. Publication prévue en 2013 par Études d'Oiseaux Canada et Environnement Canada.
- Therriault, J.C. 1991. Le Golfe du Saint-Laurent: petit océan ou grand estuaire? *Publication spéciale canadienne des sciences halieutiques et aquatiques* n° 113. 359 p.
- Vasarhelyi, C. et D.A. Kirk. 2007. Scan of Atlantic Canada Provincial Policies, Regulations and Land Use Planning for Resource Industries that May Impact Incidental Take. Rapport inédit préparé par Aquila Applied Ecologists pour le Service canadien de la faune, région de l'Atlantique.
- Villard, M.-A. 2000. Reducing long-term effects of forest harvesting on indicator species of closed-canopy mature forests. Project report 2000-20. Edmonton (Alb.): Réseau sur la gestion durable des forêts.
- Warren, F.J., T. Kulkarni et D.S. Lemmen. 2010. *Vivre avec les changements climatiques au Canada*. Ottawa (Ont.) : Gouvernement du Canada. 18 p.
- World Bank Indicators. 2012. Roads; paved (% of total roads) in Canada. Accès: www.tradingeconomics.com/canada/roads-paved-percent-of-total-roads-wb-data.html [consulté le 5 avril 2012].
- Zimmerling, J.R., A. Pomeroy, M.V. d'Entremont et C.M. Francis. 2013. Estimation de la mortalité aviaire canadienne attribuable aux collisions et aux pertes directes d'habitat associées à l'éolien. Avian Conservation and Ecology Écologie et conservation des oiseaux 8(2):10. www.ace-eco.org/vol8/iss2/art10/.

Annexe 1

La liste de toutes les espèces d'oiseaux (ou de la section de gestion de la population) de la RCO 14, de l'UBM 11 et de l'UBM 12 du N.-B.

Tableau A1. Liste des espèces dans la RCO 14, l'UBM 11 et l'UBM 12 du N.-B. (en précisant s'il s'agit d'une espèce nicheuse, migratrice, hivernante ou saisonnière) et de leur statut prioritaire.

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Aquila chrysaetos	Aigle royal	Golden Eagle	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Eremophila alpestris	Alouette hausse-col	Horned Lark	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Accipiter gentilis	Autour des palombes	Northern Goshawk	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.
Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur	Osprey	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		UBM 11 NB. UBM 12 NB.	
Loxia leucoptera	Bec-croisé bifascié	White-winged Crossbill	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Loxia curvirostra	Bec-croisé des sapins	Red Crossbill	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.		
Zonotrichia leucophrys	Bruant à couronne blanche	White-crowned Sparrow	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Zonotrichia albicollis	Bruant à gorge blanche	White-throated Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Melospiza melodia	Bruant chanteur	Song Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Melospiza lincolnii	Bruant de Lincoln	Lincoln's Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Ammodramus nelsoni	Bruant de Nelson	Nelson's Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB. UBM 11 NB. UBM 12 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Spizella pusilla	Bruant des champs	Field Sparrow	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Melospiza georgiana	Bruant des marais	Swamp Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Spizella pallida	Bruant des plaines	Clay-colored Sparrow	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Passerculus sandwichensis	Bruant des prés	Savannah Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Spizella passerina	Bruant familier	Chipping Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Passerella iliaca	Bruant fauve	Fox Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Spizella arborea	Bruant hudsonien	American Tree Sparrow	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Pooecetes gramineus	Bruant vespéral	Vesper Sparrow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Circus cyaneus	Busard Saint- Martin	Northern Harrier	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Buteo lineatus	Buse à épaulettes	Red-shouldered Hawk	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Buteo jamaicensis	Buse à queue rousse	Red-tailed Hawk	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Buteo lagopus	Buse pattue	Rough-legged Hawk	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Pheucticus Iudovicianus	Cardinal à poitrine rose	Rose-breasted Grosbeak	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Cardinalis cardinalis	Cardinal rouge	Northern Cardinal	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Agelaius phoeniceus	Carouge à épaulettes	Red-winged Blackbird	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Xanthocephalus xanthocephalus	Carouge à tête jaune	Yellow-headed Blackbird	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Spinus tristis	Chardonneret jaune	American Goldfinch	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Surnia ulula	Chouette épervière	Northern Hawk Owl	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Strix varia	Chouette rayée	Barred Owl	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Archilochus colubris	Colibri à gorge rubis	Ruby-throated Hummingbird	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Corvus brachyrhynchos	Corneille d'Amérique	American Crow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Coccyzus americanus	Coulicou à bec jaune	Yellow-billed Cuckoo	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Coccyzus erythropthalmus	Coulicou à bec noir	Black-billed Cuckoo	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Falco sparverius	Crécerelle d'Amérique	American Kestrel	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Spiza americana	Dickcissel d'Amérique	Dickcissel	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Pinicola enucleator	Durbec des sapins	Pine Grosbeak	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Antrostomus vociferus	Engoulevent bois- pourri	Eastern Whip-poor- will	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Chordeiles minor	Engoulevent d'Amérique	Common Nighthawk	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Accipiter striatus	Épervier brun	Sharp-shinned Hawk	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Accipiter cooperii	Épervier de Cooper	Cooper's Hawk	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Falco columbarius	Faucon émerillon	Merlin	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Falco rusticolus	Faucon gerfaut	Gyrfalcon	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Falco peregrinus anatum/tundrius	Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	Peregrine Falcon (anatum/tundrius)	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Cyanocitta cristata	Geai bleu	Blue Jay	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.		
Bonasa umbellus	Gélinotte huppée	Ruffed Grouse	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.
Polioptila caerulea	Gobemoucheron gris-bleu	Blue-gray Gnatcatcher	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Dolichonyx oryzivorus	Goglu des prés	Bobolink	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Corvus corax	Grand Corbeau	Common Raven	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Dryocopus pileatus	Grand Pic	Pileated Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Bubo virginianus	Grand-duc d'Amérique	Great Horned Owl	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.		
Certhia americana	Grimpereau brun	Brown Creeper	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Catharus ustulatus	Grive à dos olive	Swainson's Thrush	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Catharus minimus	Grive à joues grises	Gray-cheeked Thrush	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Catharus bicknelli	Grive de Bicknell	Bicknell's Thrush	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Hylocichla mustelina	Grive des bois	Wood Thrush	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Catharus fuscescens	Grive fauve	Veery	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Catharus guttatus	Grive solitaire	Hermit Thrush	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Coccothraustes vespertinus	Gros-bec errant	Evening Grosbeak	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.
Passerina caerulea	Guiraca bleu	Blue Grosbeak	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Bubo scandiacus	Harfang des neiges	Snowy Owl	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Asio flammeus	Hibou des marais	Short-eared Owl	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.
Asio otus	Hibou moyen-duc	Long-eared Owl	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Stelgidopteryx serripennis	Hirondelle à ailes hérissées	Northern Rough- winged Swallow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Petrochelidon pyrrhonota	Hirondelle à front blanc	Cliff Swallow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Tachycineta bicolor	Hirondelle bicolore	Tree Swallow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	Bank Swallow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Progne subis	Hirondelle noire	Purple Martin	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Barn Swallow	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Bombycilla garrulus	Jaseur boréal	Bohemian Waxwing	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Bombycilla cedrorum	Jaseur d'Amérique	Cedar Waxwing	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Junco hyemalis	Junco ardoisé	Dark-eyed Junco	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Chaetura pelagica	Martinet ramoneur	Chimney Swift	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Megaceryle alcyon	Martin-pêcheur d'Amérique	Belted Kingfisher	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		UBM 11 NB. UBM 12 NB.	RCO 14 NB.
Turdus migratorius	Merle d'Amérique	American Robin	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Sialia sialis	Merlebleu de l'Est	Eastern Bluebird	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Poecile hudsonicus	Mésange à tête brune	Boreal Chickadee	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.
Poecile atricapillus	Mésange à tête noire	Black-capped Chickadee	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Baeolophus bicolor	Mésange bicolore	Tufted Titmouse	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Perisoreus canadensis	Mésangeai du Canada	Gray Jay	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Dumetella carolinensis	Moqueur chat	Gray Catbird	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Mimus polyglottos	Moqueur polyglotte	Northern Mockingbird	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Toxostoma rufum	Moqueur roux	Brown Thrasher	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Contopus cooperi	Moucherolle à côtés olive	Olive-sided Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Empidonax flaviventris	Moucherolle à ventre jaune	Yellow-bellied Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Empidonax alnorum	Moucherolle des aulnes	Alder Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Empidonax traillii	Moucherolle des saules	Willow Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Sayornis phoebe	Moucherolle phébi	Eastern Phoebe	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Empidonax minimus	Moucherolle tchébec	Least Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Aegolius funereus	Nyctale de Tengmalm	Boreal Owl	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Icterus galbula	Oriole de Baltimore	Baltimore Oriole	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.				
Icterus spurius	Oriole des vergers	Orchard Oriole	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Vermivora	Paruline à ailes	Blue-winged	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
cyanoptera	bleues	Warbler	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Cardellina pusilla	Paruline à calotte noire	Wilson's Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Setophaga americana	Paruline à collier	Northern Parula	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Setophaga palmarum	Paruline à couronne rousse	Palm Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Setophaga coronata	Paruline à croupion jaune	Yellow-rumped Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Setophaga pensylvanica	Paruline à flancs marron	Chestnut-sided Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Setophaga virens	Paruline à gorge noire	Black-throated Green Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Setophaga fusca	Paruline à gorge orangée	Blackburnian Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Oreothlypis ruficapilla	Paruline à joues grises	Nashville Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Setophaga castanea	Paruline à poitrine baie	Bay-breasted Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Setophaga magnolia	Paruline à tête cendrée	Magnolia Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Setophaga caerulescens	Paruline bleue	Black-throated Blue Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Seiurus aurocapilla	Paruline couronnée	Ovenbird	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Setophaga pinus	Paruline des pins	Pine Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Setophaga discolor	Paruline des prés	Prairie Warbler	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Parkesia noveboracensis	Paruline des ruisseaux	Northern Waterthrush	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Cardellina canadensis	Paruline du Canada	Canada Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Setophaga ruticilla	Paruline flamboyante	American Redstart	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Setophaga petechia	Paruline jaune	Yellow Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Geothlypis trichas	Paruline masquée	Common Yellowthroat	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Mniotilta varia	Paruline noir et blanc	Black-and-white Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Oreothlypis peregrina	Paruline obscure	Tennessee Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Icteria virens	Paruline polyglotte	Yellow-breasted Chat	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Setophaga striata	Paruline rayée	Blackpoll Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Setophaga tigrina	Paruline tigrée	Cape May Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Geothlypis philadelphia	Paruline triste	Mourning Warbler	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Oreothlypis celata	Paruline verdâtre	Orange-crowned Warbler	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Passerina cyanea	Passerin indigo	Indigo Bunting	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Buteo platypterus	Petite Buse	Broad-winged Hawk	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Aegolius acadicus	Petite Nyctale	Northern Saw-whet Owl	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Picoides arcticus	Pic à dos noir	Black-backed Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.
Picoides dorsalis	Pic à dos rayé	American Three- toed Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.
Melanerpes erythrocephalus	Pic à tête rouge	Red-headed Woodpecker	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Melanerpes carolinus	Pic à ventre roux	Red-bellied Woodpecker	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Picoides villosus	Pic chevelu	Hairy Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Colaptes auratus	Pic flamboyant	Northern Flicker	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Sphyrapicus varius	Pic maculé	Yellow-bellied Sapsucker	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Picoides pubescens	Pic mineur	Downy Woodpecker	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Lanius excubitor	Pie-grièche grise	Northern Shrike	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Contopus virens	Pioui de l'Est	Eastern Wood- Pewee	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Anthus rubescens	Pipit d'Amérique	American Pipit	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Piranga olivacea	Piranga écarlate	Scarlet Tanager	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Plectrophenax nivalis	Plectrophane des neiges	Snow Bunting	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Calcarius Iapponicus	Plectrophane lapon	Lapland Longspur	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Haliaeetus	Pygargue à tête			RCO 14 NB.		RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	
leucocephalus	blanche	Bald Eagle	Oiseaux terrestres	UBM 11 NB.	RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	RCO 14 NB.
·				UBM 12 NB.		UBM 12 NB.	ODIVI 12 IV. D.	
Quiscalus quiscula	Quiscale bronzé	Common Grackle	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Euphagus carolinus	Quiscale rouilleux	Rusty Blackbird	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Regulus satrapa	Roitelet à couronne dorée	Golden-crowned Kinglet	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Regulus calendula	Roitelet à couronne rubis	Ruby-crowned Kinglet	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Haemorhous purpureus	Roselin pourpré	Purple Finch	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.
Sitta carolinensis	Sittelle à poitrine blanche	White-breasted Nuthatch	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.
Sitta canadensis	Sittelle à poitrine rousse	Red-breasted Nuthatch	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Acanthis hornemanni	Sizerin blanchâtre	Hoary Redpoll	Oiseaux terrestres			RCO 14 NB.		
Acanthis flammea	Sizerin flammé	Common Redpoll	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Sturnella magna	Sturnelle des prés	Eastern Meadowlark	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Piranga rubra	Piranga vermillon	Summer Tanager	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Spinus pinus	Tarin des pins	Pine Siskin	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Falcipennis canadensis	Tétras du Canada	Spruce Grouse	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Pipilo erythrophthalmus	Tohi à flancs roux	Eastern Towhee	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Zenaida macroura	Tourterelle triste	Mourning Dove	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Troglodytes hiemalis	Troglodyte des forêts	Winter Wren	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Cistothorus palustris	Troglodyte des marais	Marsh Wren	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Troglodytes aedon	Troglodyte familier	House Wren	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Tyrannus verticalis	Tyran de l'Ouest	Western Kingbird	Oiseaux terrestres		RCO 14 NB.			
Myiarchus crinitus	Tyran huppé	Great Crested Flycatcher	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Tyrannus tyrannus	Tyran tritri	Eastern Kingbird	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Cathartes aura	Urubu à tête rouge	Turkey Vulture	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Molothrus ater	Vacher à tête brune	Brown-headed Cowbird	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Vireo solitarius	Viréo à tête bleue	Blue-headed Vireo	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Vireo olivaceus	Viréo aux yeux rouges	Red-eyed Vireo	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Vireo philadelphicus	Viréo de Philadelphie	Philadelphia Vireo	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Vireo gilvus	Viréo mélodieux	Warbling Vireo	Oiseaux terrestres	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
					RCO 14 NB.			UBM 11 NB.
Limosa haemastica	Barge hudsonienne	Hudsonian Godwit	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			UBM 12 NB.
					UBM 12 NB.			OBIVI 12 IVB.
Scolopax minor	Bécasse d'Amérique	American Woodcock	Oiseaux de rivage	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
	B' \	14/12/			RCO 14 NB.			
Calidris fuscicollis	Bécasseau à	White-rumped	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			
-	croupion blanc	Sandpiper	_		UBM 12 NB.			
Calidaia bina anto acco	Bécasseau à	Chilb Complete	Oissauu da vivasa		RCO 14 NB.			
Calidris himantopus	échasses	Stilt Sandpiper	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			
	Dánasau à				RCO 14 NB.			
Calidris melanotos	Bécasseau à poitrine cendrée	Pectoral Sandpiper	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			
	poitrine centree				UBM 12 NB.			
Calidris mauri	Bécasseau d'Alaska	Western Sandpiper	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			
					RCO 14 NB.			
Calidris bairdii	Bécasseau de Baird	Baird's Sandpiper	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			
					UBM 12 NB.			
Calidris canutus rufa	Bécasseau	Red Knot (rufa)	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			UBM 11 NB.
Canaris canatas raja	maubèche (rufa)	Neu Kilot (Tula)	Olseaux de livage		UBM 12 NB.			UBM 12 NB.
	Bécasseau				RCO 14 NB.			UBM 11 NB.
Calidris minutilla	minuscule	Least Sandpiper	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			UBM 12 NB.
	minascare				UBM 12 NB.			ODIVI 12 IV. D.
Tryngites	Bécasseau	Buff-breasted			RCO 14 NB.			
subruficollis	roussâtre	Sandpiper	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			
	1.5055001.0	Janapiper			UBM 12 NB.			
	Bécasseau				RCO 14 NB.			UBM 11 NB.
Calidris alba	sanderling	Sanderling	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		UBM 12 NB.
	531146111116				UBM 12 NB.			J D 12 14. D.

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire	
	Bécasseau	Camainalmantad			RCO 14 NB.			UBM 11 NB.	
Calidris pusilla		Semipalmated	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.				
	semipalmé	Sandpiper			UBM 12 NB.			UBM 12 NB.	
					RCO 14 NB.			LIDNA 44 N. D.	
Calidris alpina	Bécasseau variable	Dunlin	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			UBM 11 NB. UBM 12 NB.	
					UBM 12 NB.			OBIVI 12 IVB.	
Calidris maritima	Bécasseau violet	Durale Condainer	Oissauv da rivaga		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.	
Callaris maritima	Becasseau violet	Purple Sandpiper	Oiseaux de rivage		UBM 12 NB.	OBIVI 11 IVB.		OBIVI 11 IVB.	
Limnodromus	Dácassin à langhas	Long-billed	Oissauv da rivaga		UBM 11 NB.				
scolopaceus	Bécassin à long bec	Dowitcher	Oiseaux de rivage		UBM 12 NB.				
		Ch and bill and			RCO 14 NB.				
Limnodromus griseus	Bécassin roux	Short-billed	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.				
		Dowitcher			UBM 12 NB.				
	Dássasina da				RCO 14 NB.				
Gallinago delicata	Bécassine de	Wilson's Snipe	Oiseaux de rivage	RCO 14 NB.	UBM 11 NB.			RCO 14 NB.	
	Wilson				UBM 12 NB.				
					RCO 14 NB.				
Actitis macularius	Chevalier grivelé	Spotted Sandpiper	Oiseaux de rivage	RCO 14 NB.	UBM 11 NB.			RCO 14 NB.	
					UBM 12 NB.				
	Chavalian			LIDNA 11 N. D.	RCO 14 NB.			LIDNA 11 N. D.	
Tringa semipalmata	Chevalier	Willet	Oiseaux de rivage	Oiseaux de rivage	UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB.			UBM 11 NB. UBM 12 NB.
	semipalmé			OBIVI 12 INB.	UBM 12 NB.			OBIVI 12 IVB.	
					RCO 14 NB.			RCO 14 NB.	
Tringa solitaria	Chevalier solitaire	Solitary Sandpiper	Oiseaux de rivage	RCO 14 NB.	UBM 11 NB.			UBM 11 NB.	
					UBM 12 NB.			UBM 12 NB.	
					RCO 14 NB.			RCO 14 NB.	
Numenius phaeopus	Courlis corlieu	Whimbrel	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			UBM 11 NB.	
					UBM 12 NB.			UBM 12 NB.	
					RCO 14 NB.				
Tringa melanoleuca	Grand Chevalier	Greater Yellowlegs	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.				
					UBM 12 NB.				
Bartramia	Maubèche des	Unland Candair ar	Oisaauw da rivaaa	DCO 14 N. D	DCO 14 N. D				
longicauda	champs	Upland Sandpiper	Oiseaux de rivage	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.				
					RCO 14 NB.			RCO 14 NB.	
Tringa flavipes	Petit Chevalier	Lesser Yellowlegs	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			UBM 11 NB.	
					UBM 12 NB.			UBM 12 NB.	

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
	Phalarope à bec	Red-necked			RCO 14 NB.			
Phalaropus lobatus	étroit	Phalarope	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			UBM 11 NB.
	etroit	Рпанторе			UBM 12 NB.			
Phalaropus fulicarius	Phalarope à bec large	Red Phalarope	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			UBM 11 NB.
	Phalarope de				RCO 14 NB.			
Phalaropus tricolor	Wilson	Wilson's Phalarope	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			
	VVIISOIT				UBM 12 NB.			
					RCO 14 NB.			UBM 11 NB.
Pluvialis squatarola	Pluvier argenté	Black-bellied Plover	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			UBM 12 NB.
					UBM 12 NB.			ODIVI 12 IV. D.
		American Golden-			RCO 14 NB.			
Pluvialis dominica	Pluvier bronzé	Plover	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			RCO 14 NB.
		Tiovei			UBM 12 NB.			
					RCO 14 NB.			
Charadrius vociferus	Pluvier kildir	Killdeer	Oiseaux de rivage	RCO 14 NB.	UBM 11 NB.			RCO 14 NB.
					UBM 12 NB.			
Charadrius		Semipalmated			RCO 14 NB.			
semipalmatus	Pluvier semipalmé	Plover	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			
sempumatus		Piovei			UBM 12 NB.			
Charadrius melodus	Pluvier siffleur	Piping Plover		RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
		(melodus)	Oiseaux de rivage	UBM 12 NB.	UBM 11 NB.			UBM 11 NB.
melodus	(melodus)	(meiodus)		UBIVI 12 INB.	UBM 12 NB.			UBM 12 NB.
	Tournepierre à				RCO 14 NB.			
Arenaria interpres	collier	Ruddy Turnstone	Oiseaux de rivage		UBM 11 NB.			
	Comer				UBM 12 NB.			
Egretta caerulea	Aigrette bleue	Little Blue Heron	Oiseaux aquatiques		RCO 14 NB.			
Egretta taeraiea	Algrette bieue	Little blue neroli	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB.			
Caratta thula	Aigrette peigeuse	Cnount Faret	Oiseaux aguatigues		RCO 14 NB.			
Egretta thula	Aigrette neigeuse	Snowy Egret	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB.			
Alvatianum		Diagly ages up a d		RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Nycticorax	Bihoreau gris	Black-crowned	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.			
nycticorax		Night-Heron		UBM 12 NB.	UBM 12 NB.			
Nyctanassa violacea	Bihoreau violacé	Yellow-crowned Night-Heron	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB.			
D-4				RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	11004444		
Botaurus	Butor d'Amérique	American Bittern	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		RCO 14 NB.
lentiginosus	· ·			UBM 12 NB.	UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Dll	C	Davida anastad		RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	LIDNA 44 N. D.		
Phalacrocorax 	Cormoran à	Double-crested	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
auritus	aigrettes	Cormorant		UBM 12 NB.	UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
N. A a way a la sea a service	Fau de Dassen	Nouthous Count	Oissau saustiaus	LIDNA 11 N. D.	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
Morus bassanus	Fou de Bassan	Northern Gannet	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
	Faulania			RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Fulica americana	Foulque	American Coot	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB.			
	d'Amérique			UBM 11 NB.	UBM 12 NB.			
Fulmarus alasialis	Fulmar boréal	Northern Fulmar	Oissauv agustigues		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
Fulmarus glacialis	Fulfilar boreal	Northern Fulliar	Oiseaux aquatiques		UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
Gallinula galeata	Gallinule d'Amérique	Common Gallinule	Oiseaux aquatiques	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
	Goéland à bec			RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Larus delawarensis		Ring-billed Gull	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
	cerclé			UBM 12 NB.	UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
					RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Larus glaucoides	Goéland arctique	Iceland Gull	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
					UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
				RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Larus argentatus	Goéland argenté	Herring Gull	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
				UBM 12 NB.	UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
	Goéland				RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Larus hyperboreus	bourgmestre	Glaucous Gull	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
	bourginestre				UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
		Lesser Black-backed			RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Larus fuscus	Goéland brun	Gull	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
		Guii			UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
		Great Black-backed		RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Larus marinus	Goéland marin	Gull	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
		Guii		UBM 12 NB.	UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	Great Cormorant	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.
T HUIGCI OCOTUX CUIDO	Grania Corriloran	Great Cormoralit	Olseaux aquatiques		UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		ODIVI II IVD.
				RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Ardea herodias	Grand Héron	Great Blue Heron	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
				UBM 12 NB.	UBM 12 NB.			
Stercorarius skua	Grand Labbe	Great Skua	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
·					RCO 14 NB.			
Ardea alba	Grande Aigrette	Great Egret	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB.			
					UBM 12 NB.			
					RCO 14 NB.			
Podilymbus podiceps	Grèbe à bec bigarré	Pied-billed Grebe	Oiseaux aquatiques	RCO 14 NB.	UBM 11 NB.			RCO 14 NB.
					UBM 12 NB.			
Dadia ana annitana	Calle a seelesses	Harris and Country	0:		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.
Podiceps auritus	Grèbe esclavon	Horned Grebe	Oiseaux aquatiques		UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		UBM 12 NB.
					RCO 14 NB.	LIDNAAAND		LIDNA 44 N. D.
Podiceps grisegena	Grèbe jougris	Red-necked Grebe	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.
					UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		UBM 12 NB.
Chlidonias niger	Guifette noire	Black Tern	Oiseaux aquatiques	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
C	Cuillana at à mainain	Dia di Cuillana d	0:	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
Cepphus grylle	Guillemot à miroir	Black Guillemot	Oiseaux aquatiques	UBM 12 NB.	UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
	Guillemot de	TI:	0		UBM 11 NB.	110044401		LIBRAGAN
Uria lomvia	Brünnich	Thick-billed Murre	Oiseaux aquatiques		UBM 12 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.
	Guillemot		0	110044401	UBM 11 NB.	110044401		LIDA 4 4 4 N. D.
Uria aalge	marmette	Common Murre	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.
Dubulaua ibia	Héron garde-	Cattle Faust	Oissauu asuustisuusa		RCO 14 NB.			
Bubulcus ibis	boeufs	Cattle Egret	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB			
D. A. dida . dia	114	C 11	0:	DCO 44 NL D	RCO 14 NB.			DCO 44 N. D.
Butorides virescens	Héron vert	Green Heron	Oiseaux aquatiques	RCO 14 NB.	UBM 11 NB.			RCO 14 NB.
Diamondia foliaina III	11-1- f-1-1 II-	Class Usia	0:		RCO 14 NB.			
Plegadis falcinellus	Ibis falcinelle	Glossy Ibis	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB.			
Stercorarius	Labbe à longue	Lana tailad laasan	Oissauu asuustisuusa		LIDNA 43 N. D.	LIDNA 13 N. D.		
longicaudus	queue	Long-tailed Jaeger	Oiseaux aquatiques		UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
Stercorarius	Labbe de	Cauth Dalay Cluve	Oissauu asuustisuusa		LIDNA 4.4 N. D.		LIDNA 11 N. D.	
maccormicki	McCormick	South Polar Skua	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB.		UBM 11 NB.	
Stercorarius	1 - 1-1	D iti - 1	0:		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
parasiticus	Labbe parasite	Parasitic Jaeger	Oiseaux aquatiques		UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
Stercorarius	Lables a sussite	D	0:		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
pomarinus	Labbe pomarin	Pomarine Jaeger	Oiseaux aquatiques		UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
Funtanaula avatia	Manager 1 -	Atlantia Duffin	Oissaum agustianna	LIDNA 11 N. D.	UBM 11 NB.	LIDNA 11 N. D.		
Fratercula arctica	Macareux moine	Atlantic Puffin	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	UBM 11 NB.		
	Marguetta			RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Porzana carolina	Marouette de	Sora	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.			RCO 14 NB.
	Caroline			UBM 12 NB.	UBM 12 NB.			

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Alle alle	Mergule nain	Dovekie	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.
Leucophaeus atricilla	Mouette atricille	Laughing Gull	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB.		
Chroicocephalus philadelphia	Mouette de Bonaparte	Bonaparte's Gull	Oiseaux aquatiques		RCO 14 NB. UBM 11 NB. UBM 12 NB.	RCO 14 NB. UBM 11 NB. UBM 12 NB.		UBM 11 NB.
Hydrocoloeus minutus	Mouette pygmée	Little Gull	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB. UBM 12 NB.		
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	Black-headed Gull	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB. UBM 12 NB.		
Rissa tridactyla	Mouette tridactyle	Black-legged Kittiwake	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB. UBM 12 NB.		UBM 11 NB.
Oceanodroma leucorhoa	Océanite cul-blanc	Leach's Storm- Petrel	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB. UBM 12 NB.		UBM 11 NB.
Oceanites oceanicus	Océanite de Wilson	Wilson's Storm- Petrel	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB. UBM 12 NB.		UBM 11 NB. UBM 12 NB.	
Ixobrychus exilis	Petit Blongios	Least Bittern	Oiseaux aquatiques	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Alca torda	Petit Pingouin	Razorbill	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.
Gavia stellata	Plongeon catmarin	Red-throated Loon	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB. UBM 12 NB.		UBM 11 NB. UBM 12 NB.
Gavia immer	Plongeon huard	Common Loon	Oiseaux aquatiques	RCO 14 NB.	RCO 14 NB. UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB. UBM 12 NB.		RCO 14 NB. UBM 11 NB. UBM 12 NB.
Puffinus puffinus	Puffin des Anglais	Manx Shearwater	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB. UBM 12 NB.		UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB.
Puffinus griseus	Puffin fuligineux	Sooty Shearwater	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB. UBM 12 NB.		UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB.
Puffinus gravis	Puffin majeur	Great Shearwater	Oiseaux aquatiques		UBM 11 NB. UBM 12 NB.		UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB.
Rallus limicola	Râle de Virginie	Virginia Rail	Oiseaux aquatiques	RCO 14 NB.	RCO 14 NB. UBM 11 NB. UBM 12 NB.			RCO 14 NB.
Coturnicops noveboracensis	Râle jaune	Yellow Rail	Oiseaux aquatiques	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Sterna paradisaea	Sterne arctique	Arctic Tern	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB. UBM 12 NB.			UBM 11 NB.

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
Hydroprogne caspia	Sterne caspienne	Caspian Tern	Oiseaux aquatiques		UBM 12 NB.			
Sterna dougallii	Sterne de Dougall	Roseate Tern	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.			UBM 11 NB.
				RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	Common Tern	Oiseaux aquatiques	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.			UBM 11 NB.
				UBM 12 NB.	UBM 12 NB.			UBM 12 NB.
Histrianious	Arlaquia plangaur	Harlaguia Duek		DCO 14 N. D.	DCO 14 N. D			RCO 14 NB.
Histrionicus histrionicus	Arlequin plongeur (de l'Est)	Harlequin Duck (Eastern)	Sauvagine	RCO 14 NB.	RCO 14 NB. UBM 12 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.
IIIstriofficus	(ue i Est)	(Lastern)			ODIVI 12 IVD.			UBM 12 NB.
Branta bernicla	Bernache cravant	Brant	Sauvagine		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
Dianta Derincia	Dernache Cravant	Diant	Sauvagine		UBM 12 NB.	ODIVI II IVD.		
	Bernache du			RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Branta canadensis	Canada	Canada Goose	Sauvagine	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.			
	Canada			UBM 12 NB.	UBM 12 NB.			
	Bernache du	Canada Goose			RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Branta canadensis	Canada (Atlantique	(North Atlantic)	Sauvagine		UBM 11 NB.			UBM 11 NB.
	Nord)	(North Atlantic)			UBM 12 NB.			UBM 12 NB.
	Bernache du	Canada Goose						
	Canada (qui se	(Temperate-		RCO 14 NB.				RCO 14 NB.
Branta canadensis	reproduit dans des	breeding in Eastern	Sauvagine	UBM 11 NB.	RCO 14 NB.			UBM 11 NB.
	régions tempérées	Canada)		UBM 12 NB.				UBM 12 NB.
	de l'est du Canada)	•						
Aix sponsa	Canard branchu	Wood Duck	Sauvagine	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Anas strepera	Canard chipeau	Gadwall	Sauvagine	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
	- Canara compeda	-	0.00.1080	UBM 11 NB.				
				RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Anas platyrhynchos	Canard colvert	Mallard	Sauvagine	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		RCO 14 NB.
				UBM 12 NB.	UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
					RCO 14 NB.			
Anas americana	Canard d'Amérique	American Wigeon	Sauvagine	RCO 14 NB.	UBM 11 NB.			
					UBM 12 NB.			
		American Black		RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.
Anas rubripes	Canard noir	Duck	Sauvagine	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.
				UBM 12 NB.	UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		UBM 12 NB.
				RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Anas acuta	Canard pilet	Northern Pintail	Sauvagine	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.			
				UBM 12 NB.	UBM 12 NB.			
Anas penelope	Canard siffleur	Eurasian Wigeon	Sauvagine		RCO 14 NB.			

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
				RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			
Anas clypeata	Canard souchet	Northern Shoveler	Sauvagine	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.			
				UBM 12 NB.	UBM 12 NB.			
Somateria	Eider à duvet	Common Eider	Councino	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.
mollissima	Elder a duvet	Common Elder	Sauvagine	UBM 12 NB.	UBM 12 NB.	OBIVI 11 IVB.		UBM 12 NB.
Comatoria spostabilis	Fidor à tôto grico	Vina Fidor	Councino		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
Somateria spectabilis	Eider à tête grise	King Eider	Sauvagine		UBM 12 NB.	OBIVI 11 IVB.		
Oxyura jamaicensis	Érismature rousse	Ruddy Duck	Sauvagine		RCO 14 NB.			
					RCO 14 NB.			
Aythya collaris	Fuligule à collier	Ring-necked Duck	Sauvagine	RCO 14 NB.	UBM 11 NB.			RCO 14 NB.
					UBM 12 NB.			
A. 14 h. 1 m. m. m. 1 m.	Fulianda milaninam	Cuantau Canus	Carria	DCO 14 N. D.	DCO 14 N. D.	UBM 11 NB.		
Aythya marila	Fuligule milouinan	Greater Scaup	Sauvagine	RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	UBM 12 NB.		
		C			RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.
Bucephala clangula	Garrot à oeil d'or	Coldonous	Sauvagine	RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.
		Goldeneye			UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		UBM 12 NB.
	Garrot d'Islande (de	Barrow's			RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		RCO 14 NB.
Bucephala islandica	l'Est)	Goldeneye	Sauvagine		RCO 14 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.
	I LSU)	(Eastern)				UBM 12 NB.		UBM 12 NB.
		Common			RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Mergus merganser	Grand Harle		Sauvagine	RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
		Merganser			UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
					RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		UBM 11 NB.
Clangula hyemalis	Harelde kakawi	Long-tailed Duck	Sauvagine		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		UBM 12 NB.
					UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		ODIVI 12 IVD.
Lophodytes					RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
cucullatus	Harle couronné	Hooded Merganser	Sauvagine	RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
					UBM 12 NB.	ODIVITIND.		
		Red-breasted		RCO 14 NB.	RCO 14 NB.	UBM 11 NB.		
Mergus serrator	Harle huppé	Merganser	Sauvagine	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.		
		ivierganser		UBM 12 NB.	UBM 12 NB.	ODIVI 12 IVD.		
Melanitta americana	Macreuse à bec	Black Scoter	Sauvagine		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.
Wiciallitta allielitalla	jaune	DIGCK SCOLE	Jauvagine		UBM 12 NB.			UBM 12 NB.
Melanitta	Macreuse à front	Surf Scoter	Sauvagine		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		UBM 11 NB.
perspicillata	blanc		Jauvagille		UBM 12 NB.	ODIVI II IVD.		UBM 12 NB.
Melanitta fusca	Macreuse brune	White-winged	Sauvagine		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
ivicialitta justa	ivider edge bruite	Scoter	Jaavagiile		UBM 12 NB.	JOIVI II IVD.		

Nom scientifique	Nom français	Nom anglais	Groupe d'oiseaux	Nicheuse	Migratrice	Hivernante	Saisonnière	Prioritaire
					RCO 14 NB.			
Chen caerulescens	Oie des neiges	Snow Goose	Sauvagine		UBM 11 NB.			
					UBM 12 NB.			
					RCO 14 NB.	LIDNA 11 N. D.		
Aythya affinis	Petit Fuligule	Lesser Scaup	Sauvagine		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
					UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
					RCO 14 NB.	RCO 14 NB.		
Bucephala albeola	Petit Garrot	Bufflehead	Sauvagine		UBM 11 NB.	UBM 11 NB.		
					UBM 12 NB.	UBM 12 NB.		
	Canadla à ailea				RCO 14 NB.			
Anas discors	Sarcelle à ailes	Blue-winged Teal	Sauvagine	RCO 14 NB.	UBM 11 NB.			
	bleues				UBM 12 NB.			
				RCO 14 NB.	RCO 14 NB.			RCO 14 NB.
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	Green-winged Teal	Sauvagine	UBM 11 NB.	UBM 11 NB.			UBM 11 NB.
				UBM 12 NB.	UBM 12 NB.			UBM 12 NB.

Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associés à chaque catégorie d'habitat dans la RCO 14 N.-B., l'UBM 11 N.-B., et l'UBM 12 N.-B.

Tableau A2. Liste des espèces d'oiseaux prioritaires associés à chaque catégorie d'habitat dans la RCO 14 et de l'UBM 11 et 12 du N.-B. Il est à noter que si l'une des espèces d'oiseaux prioritaires n'est pas considérée comme étant prioritaire dans l'unité de planification, la case est grisée.

					RCO 14 NB. 11									UB 11 et 1			
RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Conifères	Mixtes	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbains	Zones riveraines	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
Oui			Autour des palombes	Oiseaux terrestres		Oui	Oui										
Oui			Bruant à gorge blanche	Oiseaux terrestres				Oui		Oui							
Oui			Bruant de Nelson	Oiseaux terrestres						Oui			Oui		Oui		
Oui			Buse à épaulettes	Oiseaux terrestres		Oui	Oui						Oui				
Oui			Cardinal à poitrine rose	Oiseaux terrestres		Oui	Oui	Oui									
Oui			Coulicou à bec noir	Oiseaux terrestres		Oui	Oui										
Oui			Engoulevent bois-pourri	Oiseaux terrestres		Oui	Oui										
Oui			Engoulevent d'Amérique	Oiseaux terrestres	Oui	Oui			Oui	Oui	Oui		Oui		Oui		
Oui			Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	Oiseaux terrestres							Oui	Oui			Oui		
Oui			Gélinotte huppée	Oiseaux terrestres		Oui	Oui										
Oui			Goglu des prés	Oiseaux terrestres					Oui	Oui			Oui				
Oui			Grive de Bicknell	Oiseaux terrestres	Oui												
Oui			Grive des bois	Oiseaux terrestres		Oui	Oui										
Oui			Grive fauve	Oiseaux terrestres		Oui	Oui	Oui									
Oui			Gros-bec errant	Oiseaux terrestres	Oui	Oui											
Oui			Hibou des marais	Oiseaux terrestres				Oui	Oui	Oui			Oui		Oui		
Oui			Hirondelle bicolore	Oiseaux terrestres					Oui	Oui		Oui	Oui				

															UE 11 et 1	3M .2 NB.	
RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Conifères	Mixtes	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbains	Zones riveraines	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
Oui			Hirondelle de rivage	Oiseaux terrestres							Oui	Oui			Oui		
Oui			Hirondelle rustique	Oiseaux terrestres						Oui	Oui		Oui				
Oui			Martin pêcheur d'Amérique	Oiseaux terrestres								Oui		Oui	Oui		
Oui			Martinet ramoneur	Oiseaux terrestres	Oui	Oui	Oui				Oui		Oui				
Oui			Mésange à tête brune	Oiseaux terrestres	Oui												
Oui			Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	Oui	Oui							Oui				
Oui			Paruline à gorge noire	Oiseaux terrestres	Oui	Oui											
Oui			Paruline à gorge orangée	Oiseaux terrestres	Oui	Oui	Oui										
Oui			Paruline à poitrine baie	Oiseaux terrestres	Oui	Oui						Oui					
Oui			Paruline à tête cendrée	Oiseaux terrestres	Oui	Oui							Oui				
Oui			Paruline bleue	Oiseaux terrestres		Oui	Oui										
Oui			Paruline du Canada	Oiseaux terrestres	Oui	Oui	Oui						Oui				
Oui			Paruline flamboyante	Oiseaux terrestres	Oui	Oui	Oui	Oui									
Oui			Paruline tigrée	Oiseaux terrestres	Oui												
Oui			Pic à dos noir	Oiseaux terrestres	Oui								Oui				
Oui			Pic à dos rayé	Oiseaux terrestres	Oui	Oui							Oui				
Oui			Pic maculé	Oiseaux terrestres		Oui	Oui										
Oui			Pioui de l'Est	Oiseaux terrestres		Oui	Oui										
Oui			Pygargue à tête blanche	Oiseaux terrestres								Oui			Oui		
Oui			Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	Oui	Oui						Oui	Oui				
Oui			Roselin pourpré	Oiseaux terrestres	Oui	Oui	Oui										
Oui			Sittelle à poitrine blanche	Oiseaux terrestres		Oui	Oui										
Oui			Sturnelle des prés	Oiseaux terrestres					Oui	Oui							

														UE 11 et 1	3M .2 NB.		
RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Conifères	Mixtes	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbains	Zones riveraines	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
Oui			Tyran tritri	Oiseaux terrestres				Oui	Oui	Oui		Oui	Oui				
Oui			Viréo à tête bleue	Oiseaux terrestres	Oui	Oui											
	Oui	Oui	Barge hudsonienne	Oiseaux de rivage													Oui
	Oui	Oui	Bécasseau maubèche (sousespèce <i>rufa</i>)	Oiseaux de rivage													Oui
	Oui	Oui	Bécasseau minuscule	Oiseaux de rivage													Oui
	Oui	Oui	Bécasseau sanderling	Oiseaux de rivage													Oui
	Oui	Oui	Bécasseau semipalmé	Oiseaux de rivage													Oui
	Oui	Oui	Bécasseau variable	Oiseaux de rivage													Oui
	Oui		Bécasseau violet	Oiseaux de rivage													Oui
Oui			Bécasses d'Amérique	Oiseaux de rivage		Oui		Oui									
Oui			Bécassine de Wilson	Oiseaux de rivage						Oui			Oui	Oui			
Oui			Chevalier grivelé	Oiseaux de rivage						Oui		Oui			Oui		
	Oui	Oui	Chevalier semipalmé	Oiseaux de rivage													Oui
Oui	Oui	Oui	Chevalier solitaire	Oiseaux de rivage									Oui	Oui			Oui
Oui	Oui	Oui	Courlis corlieu	Oiseaux de rivage						Oui					Oui		Oui
Oui	Oui	Oui	Petit Chevalier	Oiseaux de rivage									Oui				Oui
	Oui		Phalarope à bec étroit	Oiseaux de rivage												Oui	Oui
	Oui		Phalarope à bec large	Oiseaux de rivage												Oui	
	Oui	Oui	Pluvier argenté	Oiseaux de rivage													Oui
Oui			Pluvier bronzé	Oiseaux de rivage					Oui	Oui					Oui		
Oui			Pluvier kildir	Oiseaux de rivage						Oui	Oui		Oui		Oui		

															UE 11 et 1		
RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Conifères	Mixtes	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbains	Zones riveraines	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
Oui	Oui	Oui	Pluvier siffleur (sous-espèce melodus)	Oiseaux de rivage											Oui		Oui
Oui			Butor d'Amérique	Oiseaux aquatiques					Oui				Oui		Oui		
	Oui		Grand cormoran	Oiseaux aquatiques												Oui	
Oui			Grèbe à bec bigarré	Oiseaux aquatiques									Oui	Oui			
	Oui	Oui	Grèbe esclavon	Oiseaux aquatiques												Oui	Oui
	Oui	Oui	Grèbe jougris	Oiseaux aquatiques												Oui	Oui
Oui			Guifette noire	Oiseaux aquatiques									Oui	Oui			
	Oui		Guillemot de Brünnich	Oiseaux aquatiques												Oui	
	Oui		Guillemot marmette	Oiseaux aquatiques												Oui	Oui
Oui			Héron vert	Oiseaux aquatiques								Oui	Oui	Oui			
Oui			Marouette de Caroline	Oiseaux aquatiques						Oui			Oui		Oui		
	Oui		Mergule nain	Oiseaux aquatiques												Oui	
	Oui		Mouette de Bonaparte	Oiseaux aquatiques												Oui	Oui
	Oui		Mouette tridactyle	Oiseaux aquatiques												Oui	Oui
	Oui		Océanite cul-blanc	Oiseaux aquatiques												Oui	Oui
Oui			Petit Blongios	Oiseaux aquatiques									Oui				
	Oui		Petit Pingouin	Oiseaux aquatiques												Oui	Oui
	Oui	Oui	Plongeon catmarin	Oiseaux aquatiques												Oui	Oui
Oui	Oui	Oui	Plongeon huard	Oiseaux aquatiques										Oui		Oui	Oui
	Oui		Puffin des Anglais	Oiseaux aquatiques												Oui	
	Oui		Puffin fuligineux	Oiseaux aquatiques												Oui	
	Oui		Puffin majeur	Oiseaux aquatiques												Oui	

										RCO 14	NB.					UE 11 et 1	
RCO 14 NB.	UBM 11 NB.	UBM 12 NB.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Conifères	Mixtes	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbains	Zones riveraines	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)
Oui			Râle de Virginie	Oiseaux aquatiques									Oui				
Oui			Râle jaune	Oiseaux aquatiques						Oui		Oui	Oui		Oui		
	Oui		Sterne arctique	Oiseaux aquatiques												Oui	Oui
	Oui		Sterne de Dougall	Oiseaux aquatiques												Oui	Oui
Oui	Oui	Oui	Sterne pierregarin	Oiseaux aquatiques										Oui	Oui	Oui	Oui
Oui	Oui	Oui	Arlequin plongeur (population de l'Est)	Sauvagine										Oui		Oui	
Oui	Oui	Oui	Bernache du Canada (nichant dans des régions tempérées dans l'Est du Canada)	Sauvagine						Oui			Oui	Oui			Oui
Oui	Oui	Oui	Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Sauvagine						Oui			Oui	Oui			Oui
Oui			Canard branchu	Sauvagine								Oui	Oui	Oui			
Oui			Canard colvert	Sauvagine						Oui			Oui	Oui	Oui		
Oui	Oui	Oui	Canard noir	Sauvagine						Oui			Oui	Oui		Oui	Oui
	Oui	Oui	Eider à duvet	Sauvagine												Oui	Oui
Oui			Fuligule à collier	Sauvagine									Oui	Oui			
Oui	Oui	Oui	Garrot à œil d'or	Sauvagine								Oui	Oui	Oui		Oui	Oui
Oui	Oui	Oui	Garrot d'Islande (population de l'Est)	Sauvagine										Oui		Oui	Oui
	Oui	Oui	Harelde kakawi	Sauvagine												Oui	
	Oui	Oui	Macreuse à front blanc	Sauvagine												Oui	
	Oui	Oui	Macreuse noire	Sauvagine												Oui	
Oui	Oui	Oui	Sarcelle d'hiver	Sauvagine						Oui			Oui	Oui		Oui	Oui

Liste de toutes les menaces régionales dans la RCO 14 et l'UBM 11 et 12 du N.-B.

Tableau A3: Liste de toutes les menaces régionales (avec une cote globale au niveau des sous-catégories de menace) regroupées par sous-catégories de menaces (numérotées selon Salafsky et coll., 2008) et résumées par catégorie d'habitat dans la RCO 14 et l'UBM 11 et 12 du N.-B. La mention « Oui » signifie que cette menace a été associée à une catégorie d'habitat précise de l'unité de planification. Une cote globale est également attribuée à chaque sous-catégorie de menace pour chaque habitat : F, Faible; M, Moyenne; É, Élevée; et TÉ, Très Élevée.

					ا	RCO 14	4 NB	•					UBN	Л 11 N	NB.	UBN	1 12 N	IB.
Sous-catégories de menaces (Menaces régionales)	Conifères	Mixtes	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbains	Plans d'eau intérieurs	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées
1.1 Zones urbaines et d'habitations	F	F	F	F	F	М	М	F	М	М	М	F	F			F		
Fragmentation ou perte de la catégorie d'habitat au profit de l'aménagement urbain	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui							
Perte de marais salés due au remblayage à des fins de développement récréatif et résidentiel													Oui			Oui		
Perte des sites de nidification sur les structures de logements privés (vieilles cheminées, toits recouverts de graviers, vieux bâtiments en bois, etc.).							Oui											
Mortalité causée par les collisions avec les fenêtres des maisons ou des bâtiments												Oui						
1.2 Zones commerciales et industrielles							É		F					F				
Fragmentation ou perte de la catégorie d'habitat au profit du développement industriel									Oui									
Perte des sites de nidification sur les structures commerciales ou industrielles (vieilles cheminées, toits recouverts de graviers, vieux bâtiments en bois, etc.).							Oui											

					l	RCO 14	4 NB	•					UBN	/ 11 N	IB.	UBN	/1 12 N	IB.
Sous-catégories de menaces (Menaces régionales)	Conifères	Mixtes	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbains	Plans d'eau intérieurs	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées
Perte ou perturbation des sites d'alimentation de la zone côtière au profit de l'expansion urbaine														Oui				
1.3 Zones de tourisme et de loisirs								F										
Fragmentation ou perte de <i>la catégorie d'habitat au profit du</i> développement de logements de loisir								Oui										
2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pluriannuelles	F	F	F			É			М	F	F		F			F		
Fragmentation ou perte des types de milieux humides au sein d'une catégorie d'habitat en raison de l'aménagement de cet habitat en terres cultivées	Oui	Oui	Oui			Oui			Oui	Oui	Oui							
Perte de marais salés en raison de la construction de digues au profit des terres agricoles													Oui			Oui		
Destruction des nids en raison de la fenaison précoce						Oui												
2.2 Plantations ligneuses		М	М															
Fragmentation ou perte d'une <i>catégorie d'habitat</i> en raison de sa transformation en forêt de conifères gérée		Oui	Oui															
2.3 Élevage de bétail						F			F	F	F		F			F		
Destruction des nids provoquée par le broutage du bétail dans l'habitat de nidification						Oui												
Fragmentation ou perte d'une catégorie d'habitat en raison du changement d'utilisation des terres utilisées comme habitat de broutage du bétail									Oui	Oui	Oui		Oui			Oui		
2.4 Aquaculture marine et en eau douce													F	M		F	M	

						RCO 14	4 NB	3.					UBN	/ 11 N	IB.	UBN	Л 12 N	lB.
Sous-catégories de menaces (Menaces régionales)	Conifères	Mixtes	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbains	Plans d'eau intérieurs	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées
Concurrence en matière de proies ou de recherche de nourriture due aux activités commerciales et industrielles (notamment aux sites aquacoles)														Oui			Oui	
Concurrence pour les proies, les zones de nidification ou de couvaison avec les exploitations industrielles ou commerciales (en particulier les sites aquacoles)													Oui	Oui		Oui	Oui	
3.3 Énergie renouvelable	F	F	F		F							F	F		F	F		F
Fragmentation ou perte d'une catégorie d'habitat en raison de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens	Oui	Oui	Oui		Oui								Oui			Oui		
Mortalité due à des collisions avec des éoliennes												Oui			Oui			Oui
4.1 Routes et chemins de fer	М	F	F		F				F	F	F	F	F			F		
Fragmentation ou perte d'une <i>catégorie d'habitat</i> en raison de la construction de routes	Oui	Oui	Oui		Oui				Oui	Oui	Oui							
Perte de marais salés en raison des remblayages pour la construction ou l'entretien des routes													Oui			Oui		
Mortalité découlant de collisions avec des véhicules												Oui						
4.2 Réseau de services publics	F	F	F		F				F	F	F	F	F			F		
Fragmentation ou perte de la catégorie d'habitat en raison de la construction et de l'entretien de droits de passage pour les lignes électriques	Oui	Oui	Oui		Oui				Oui	Oui	Oui							
Perte de marais salés en raison des remblayages pour la construction et l'entretien de droits de passage pour les lignes électriques													Oui			Oui		

Tableau A3 (suite)					l	RCO 1	4 NB	•					UBN	/I 11 N	IB.	UBN	VI 12 N	IB.
Sous-catégories de menaces (Menaces régionales)	Conifères	Mixtes	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbains	Plans d'eau intérieurs	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées
Mortalité découlant de collisions avec les fils de service et les tours de transmission												Oui						
5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres								F						F			F	
Abattage accidentel ou erreur de reconnaissance de l'espèce								Oui						Oui			Oui	
Chasse illégale ou braconnage														Oui				
5.2 Récolte de plantes terrestres									F									
Fragmentation ou perte de tourbières au sein des <i>milieux humides</i> en raison de l'extraction de tourbe									Oui									
5.3 Coupe forestière et récolte du bois	TÉ	É	TÉ					F	É	É	F							
Fragmentation ou perte de forêts due aux activités d'exploitation forestière	Oui	Oui	Oui					Oui	Oui	Oui	Oui							
5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques													F	М		F	F	
Concurrence en matière de proies ou de ressources due aux activités commerciales et industrielles de récolte des algues													Oui	Oui		Oui	Oui	
Concurrence en matière de proies ou de ressources due aux activités commerciales et industrielles récoltant des vers marins													Oui					
Concurrence en matière de proies ou de ressources due aux activités de pêche commerciale														Oui		Oui	Oui	
Prises liées à la pêche ou noyades découlant d'enchevêtrements dans des engins de pêche														Oui			Oui	
6.1 Activités récréatives					F			М	F	F	М		É	F		М		

Tableau A3 (Suite)					-	RCO 1	4 NB						UBN	/ 11 N	IB.	UBN	/1 12 N	IB.
Sous-catégories de menaces (Menaces régionales)	Conifères	Mixtes	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbains	Plans d'eau intérieurs	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées
Perturbations des sites d'alimentation dues aux activités récréatives menées dans la <i>catégorie d'habitat</i>					Oui			Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui		Oui		
Perturbations des sites de repos dues aux activités récréatives menées dans la catégorie d'habitat										Oui	Oui							
Perturbations des sites de reproduction dues aux activités récréatives menées dans la <i>catégorie d'habitat</i>								Oui	Oui		Oui		Oui			Oui		
Perte ou dégradation de l'habitat en raison de l'activité humaine qui provoque l'effondrement des berges de nidification										Oui	Oui							
6.3 Travail et autres activités							F				F		F			F		
Perturbation des sites de nidification provoquée par des activités d'entretien des bâtiments et des ponts							Oui											
Perturbation des sites de nidification provoquée par des activités de recherche													Oui					
Perturbation des sites d'alimentation découlant d'activités opérationnelles des concessions de mytiliculture et d'ostréiculture											Oui		Oui			Oui		
7.1 Incendies et extinction des incendies	F	F	F															
Extinction des incendies	Oui	Oui	Oui															
7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau								F	F	F	F							
Perte ou dégradation de l'habitat découlant des modifications de l'hydrologie ou de la stabilisation des régimes hydrologiques dans la catégorie d'habitat								Oui	Oui	Oui	Oui							
7.3 Autres modifications de l'écosystème				F		F					М		М			М		
Perte de terres stériles et abandonnées revenant à l'état de forêt				Oui														

rableau A3 (suite)					ا	RCO 1	4 NB	3.					UBN	/I 11 N	IB.	UBN	Л 12 N	lB.
Sous-catégories de menaces (Menaces régionales)	Conifères	Mixtes	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbains	Plans d'eau intérieurs	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées
Reboisement des terres agricoles (c'est-à-dire, perte de zones cultivées et aménagées)						Oui												
Perte de certaines caractéristiques propres à l'habitat en raison de changements des tendances de sédimentation découlant de l'installation d'enrochement											Oui		Oui			Oui		
8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes					F	F	F		F	F			F					
Introduction de prédateurs mammifères provoquant une concurrence accrue de la part d'espèces non indigènes qui posent problème													Oui					
Concurrence avec l'Étourneau sansonnet pour les sites e nidification, une espèce non indigène qui pose problème					Oui	Oui	Oui		Oui	Oui								
Dégradation des <i>milieux humides</i> en raison de leur invasion par la salicaire pourpre									Oui									
8.2 Espèces indigènes problématiques	F	F	F	F	F	F		F	F	F	М		М	F		F	F	
Parasitisme du Vacher à tête brune	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui			Oui									
Concurrence avec le Carouge à épaulettes									Oui	Oui								
Concurrence et hybridation avec le Canard colvert						Oui		Oui	Oui				Oui	Oui		Oui	Oui	
Concurrence et délogement exercés par les mouettes et les goélands								Oui			Oui		Oui			Oui		
Augmentation de la prédation due à une augmentation des populations de prédateurs découlant des pratiques d'utilisation des terres		Oui	Oui								Oui		Oui					

					ا	RCO 1	4 NB						UBN	Л 11 N	IB.	UBN	/1 12 N	IB.
Sous-catégories de menaces (Menaces régionales)	Conifères	Mixtes	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbains	Plans d'eau intérieurs	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées
Concurrence pour les sites de nidification ou prédation des nids exercée par les mouettes et les goélands, les corneilles et les écureuils	Oui												Oui			Oui		
Maladie des yeux du Roselin	Oui	Oui	Oui															
Mortalité due à des épidémies									Oui					Oui			Oui	
9.1 Eaux usées résidentielles et urbaines									F		F							
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux due à la contamination chimique de l'eau et des sédiments issue des eaux d'égout ou des activités urbaines de traitement des eaux usées									Oui		Oui							
9.2 Effluents industriels et militaires							F	F	F		М		É	É		É	М	
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux due à la contamination des sources de nourriture par les produits chimiques ou les métaux lourds								Oui	Oui		Oui		Oui	Oui		Oui	Oui	
Diminution de la disponibilité des proies des oiseaux due à la contamination issue des produits chimiques et des métaux lourds							Oui	Oui					Oui	Oui		Oui	Oui	
Diminution de la quantité de nourriture à disposition des oiseaux en raison des déversements et des rejets de pétrole											Oui		Oui	Oui		Oui	Oui	
Hypothermie provoquée par le pétrole sur le plumage en raison des déversements et des rejets											Oui		Oui	Oui		Oui	Oui	
9.3 Effluents agricoles et forestiers	É	М	М	F	F	М		F	M	М	М		F	F		F	F	

					I	RCO 1	4 NE	3.					UBN	/ 11 N	IB.	UBN	VI 12 N	IB.
Sous-catégories de menaces (Menaces régionales)	Conifères	Mixtes	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbains	Plans d'eau intérieurs	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées
Diminution de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux provoquée par la consommation d'aliments contaminés par des produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui		Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui		Oui	Oui	
Diminution de la disponibilité des proies découlant de la contamination chimique due aux produits biocides tels que les pesticides, les herbicides ou les fongicides	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui							
Perte de sources de nourriture découlant de l'eutrophisation due aux engrais								Oui			Oui							
9.4 Ordures ménagères et déchets solides													F	М		F	F	
Mortalité découlant de la consommation de plastique ou de déchets													Oui	Oui		Oui	Oui	
9.5 Polluants atmosphériques	F	F			F	F		М	М	F								
Dégradation de l'habitat due à des pluies acides touchant la disponibilité des proies	Oui	Oui			Oui			Oui	Oui	Oui								
Réduction de la fécondité liée à la contamination de la nourriture causée par les pluies acides					Oui	Oui		Oui	Oui	Oui								
11.1 Évolution et altération de l'habitat												М			F			F
Dégradation de l'habitat découlant des changements météorologiques ou de la température à la surface de la mer ayant une incidence sur la disponibilité de la nourriture												Oui			Oui			Oui
Perte de l'habitat due à la modification des régimes des feux et à l'augmentation de la température en altitude												Oui						
11.2 Sécheresses												М						

					ı	RCO 14	4 NB						UBN	/ 11 N	IB.	UBN	/1 12 N	IB.
Sous-catégories de menaces (Menaces régionales)	Conifères	Mixtes	Feuillus	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbains	Plans d'eau intérieurs	Milieux humides	Zones riveraines	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées	Zones côtières (intertidales)	Eaux marines	Généralisées
Perte des types de milieux humides												Oui						
11.3 Températures extrêmes												F						
Diminution du taux de survie découlant des fluctuations climatiques au printemps												Oui						
11.4 Tempêtes et inondations												É			М			М
Diminution du taux de survie des adultes ou des oisillons ou inondation des nids en raison de pluies abondantes												Oui			Oui			Oui
Perte de l'habitat découlant de la gravité ou de la fréquence accrue des tempêtes et menant à l'érosion côtière												Oui						

Annexe 2

Méthodologie générale de compilation des six éléments standard

Selon la norme nationale, chaque stratégie doit comporter six éléments. Un manuel exhaustif (Kennedy et coll., 2012) présente les méthodes et la démarche à suivre pour mener à bien chaque élément. Ces six éléments offrent un moyen objectif de cheminer vers la mise en place d'initiatives de conservation multi-espèces qui ciblent les espèces et les enjeux les plus prioritaires. Voici ces six éléments :

- 1) désigner les espèces prioritaires axer les efforts de conservation sur les espèces dont la conservation est préoccupante et les espèces le plus représentatives de la région
- 2) déterminer les espèces prioritaires à chaque catégorie d'habitats un outil pour désigner les habitats d'intérêt pour la conservation et un moyen d'organiser et de présenter l'information
- 3) fixer des objectifs de population pour les espèces prioritaires une évaluation de la situation démographique actuelle par rapport à la situation souhaitée, et un moyen de mesurer le succès des mesures de conservation
- 4) évaluer et classer les menaces déterminer l'importance relative des problèmes touchant les populations d'espèces prioritaires, dans l'aire de planification et hors du Canada (c.-à-d. tout au long de leur cycle de vie)
- 5) fixer les objectifs de conservation définir les objectifs de conservation généraux en réponse aux menaces recensées et aux besoins en matière d'information; également un moyen de mesurer les réalisations
- 6) proposer des mesures formuler des stratégies à suivre pour amorcer des mesures de conservation sur le terrain qui aideront à atteindre les objectifs de conservation.

Les quatre premiers éléments s'appliquent aux différentes espèces prioritaires; ensemble, ils donnent une évaluation de la situation des espèces prioritaires et des menaces qui les affectent. Les deux derniers éléments intègrent l'information recueillie au sujet de toutes les espèces pour présenter une vision de la mise en œuvre des mesures de conservation, tant au Canada que dans les pays fréquentés par les espèces prioritaires en cours de migration et hors de la saison de reproduction.

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région. Cette approche (par espèce prioritaire) permet d'axer les efforts de gestion et de concentrer les ressources limitées dont nous disposons sur les espèces dont la conservation, l'intérêt écologique ou les besoins en matière de gestion sont jugés importants. Les processus d'évaluation des espèces sont dérivés de protocoles d'évaluation standard mis au point par les quatre grandes initiatives de conservation des oiseaux¹.

¹ Partenaires d'envol (oiseaux terrestres), Envolées d'oiseaux aquatiques (oiseaux aquatiques), Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage (oiseaux de rivage), PNAGS (sauvagine)

Le processus d'évaluation des espèces applique des ensembles de règles quantitatives à des données biologiques au regard de facteurs comme :

- la taille de la population;
- la répartition des populations nicheuses et non nicheuses;
- les tendances démographiques;
- les menaces pour les populations nicheuses et non nicheuses;
- la densité et l'abondance régionales.

L'évaluation est appliquée aux différentes espèces aviaires et classe chaque espèce en fonction de sa vulnérabilité biologique et de l'état de ses populations. Les évaluations peuvent servir à assigner des besoins de conservation à l'échelle de la sous-région (p. ex., section provinciale d'une RCO), de la région (RCO) ou du continent.

Pour les unités de planification du Nouveau-Brunswick, on a considéré qu'une espèce était « régulièrement présente » au sein de l'unité et on obtenait son statut de priorité si elle avait fait l'objet de dix observations ou plus au cours des dix dernières années et avait été signalée chaque année ou presque chaque année. Les observations ont été fournies par Partenaires d'envol et les données préliminaires proviennent de l'Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes (Stewart et coll., en préparation.), de la base de données des relevés des oiseaux de rivage du Canada atlantique (Service canadien de la faune, région de l'Atlantique), de la base de données des oiseaux de mer coloniaux de l'Atlantique (Service canadien de la faune, région de l'Atlantique), de eBird Canada (eBird Canada, 2010), de la base de données Atlantic Coastal Blocks (Service canadien de la faune, région de l'Atlantique), et des données du Recensement des oiseaux de Noël (National Audubon Society, 2010). Les espèces inscrites à l'échelle fédérale ou provinciale ont également été prises en considération, même si elles avaient été observées moins de dix fois.

Certains aspects de la méthodologie étaient différents pour la région de l'Atlantique que pour d'autres régions. Les espèces prioritaires n'ont pas été identifiées à partir de protocoles d'évaluation standard élaborés par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux en raison de problèmes d'échelle qui n'ont pas été traités par toutes les initiatives de conservation. La liste d'espèces prioritaires de la sous-région de conservation comprend les priorités établies à une ou aux trois échelles géographiques : le continent, la région et la sous-région de conservation.

Les espèces prioritaires continentales de sauvagine ont été évaluées en déterminant l'interaction entre l'importance pour la récolte et les tendances de population. La dernière version du PNAGS ajoute à son évaluation continentale un classement par ordre de priorité à l'échelle régionale (PNAGS Comité du Plan, 2004) et les régions de conservation de la sauvagine (RCS) du PNAGS sont semblables aux RCO de l'ICOAN. Dans chaque RCS, les espèces ont été classées par ordre de priorité en fonction de leur niveau de priorité continentale et de l'importance relative de l'espèce pour la région, qui est déterminée au moyen d'évaluations du pourcentage et de la densité relative des populations et des menaces affectant les habitats

dans la RCS. Afin de transformer ces stratégies en efforts de conservation sur le terrain, de nombreux États et provinces ont élaboré leurs propres plans de mise en œuvre du PNAGS.

L'exercice de classement par ordre de priorité des espèces de sauvagine utilisé dans la présente stratégie s'est grandement appuyé sur le Plan de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008). Les « principales espèces de sauvagine » ont été sélectionnées à partir du Plan de mise en œuvre du PCHE N.-B. pour chacune des unités de planification. En outre, certaines espèces pour lesquelles les besoins de surveillance ou de conservation en vertu du PNAGS étaient « élevés » ou « très élevés » ont été ajoutées si elles n'avaient pas été incluses dans le Plan de mise en œuvre du PCHE N.-B.

Plutôt que d'utiliser les résultats d'évaluation et les méthodes du North American Waterbird Conservation Plan (Kushlan et coll., 2002), Lock (2009) a eu recours à certains aspects de la méthode de Partenaires d'envol (Panjabi et coll., 2005) pour créer son propre système d'évaluation. Toutefois, il n'a pas attribué à ses résultats totaux de point limite au-dessus duquel les espèces devraient être considérées comme des espèces prioritaires. Par conséquent, nous avons utilisé l'information recueillie par Lock dans son plan et ses dossiers de travail, ainsi que celle recueillie par Kushlan et coll. (2002) afin de dresser une liste des espèces prioritaires pour la région de l'Atlantique en nous fondant sur l'approche de Partenaires d'envol en matière d'évaluation des espèces régionales (Panjabi et coll., 2005).

À l'instar des oiseaux aquatiques, les oiseaux de rivage ne font pas l'objet d'un protocole d'évaluation établi à l'échelle régionale. Nous avons tenté de tirer profit des efforts de planification de la conservation précédents, en utilisant les résultats du Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage (Donaldson et coll., 2000) et du Plan de conservation des oiseaux de rivage de l'Atlantique (Boates et coll., 2008), et en mettant à jour les renseignements sur les tendances à l'aide de Morrison et coll. (2006) et d'Andres (2009) et des données des relevés des oiseaux de rivage du Canada atlantique.

En ce qui concerne les oiseaux terrestres, Partenaires d'envol a joué un rôle de premier plan dans la préparation de la méthode standard d'évaluation des espèces d'oiseaux terrestres en Amérique du Nord. Afin de déterminer les espèces auxquelles consacrer une attention de conservation particulière, toutes les espèces d'oiseaux terrestres ont été évaluées à l'aide de l'adaptation sous-régionale des lignes directrices d'évaluation régionales de Partenaires d'envol (Blancher, communication personnelle, d'après Panjabi et coll., 2005).

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

Le fait de déterminer les besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire au cours et hors de la saison de reproduction permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitats font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitats pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Dans la majorité des cas, toutes les associations d'habitats recensées dans les

études scientifiques sont énumérées, pour chaque espèce. Les associations d'habitats ne précisent pas l'utilisation relative, les cotes ou classements d'adéquation, ni s'il y a choix ou évitement par les espèces; l'ajout de ces éléments pourrait s'avérer utile.

Pour établir un lien avec les autres régimes nationaux et internationaux de classification du territoire et englober tout l'éventail des types d'habitats au Canada, les catégories d'habitats pour toutes les espèces prioritaires sont basées, à l'échelle la plus grande, sur l'approche hiérarchique du Système de classification de l'occupation des sols (SCOS), système international élaboré par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO, 2000). On a apporté certaines modifications à la liste du SCOS pour tenir compte des types d'habitats importants pour les oiseaux, mais non inclus dans la classification (p. ex., habitats marins). Souvent, des espèces sont classées dans plus d'une de ces grandes catégories d'habitats. Pour préserver le lien avec les données spatiales régionales (p. ex., les inventaires forestiers provinciaux) ou pour regrouper les espèces dans des catégories d'habitats pertinentes à l'échelle régionale, certaines stratégies distinguent des catégories d'habitats plus précises. On a alors, dans la mesure du possible, saisi les attributs de ces habitats à plus petite échelle et le contexte du paysage environnant, pour mieux orienter l'élaboration d'objectifs précis et de mesures de conservation particulières.

Élément 3 : Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires

Un des éléments essentiels à une planification efficace de la conservation consiste à définir des objectifs clairs pouvant être mesurés et évalués. Les stratégies de conservation des oiseaux établissent des objectifs fondés sur les principes de conservation des initiatives nationales et continentales de conservation des oiseaux, dont l'ICOAN, qui visent à préserver la répartition, la diversité et l'abondance des oiseaux sur tout leur habitat historique. Les jalons de référence ayant servi à fixer les objectifs de population utilisés dans cet exercice de planification (c'est-à-dire les populations qui existaient vers la fin des années 1960 et dans les années 1970, et dans les années 1990 pour la sauvagine de l'est) reflètent les niveaux démographiques enregistrés avant que ne se produisent les déclins généralisés. La plupart des quatre initiatives de conservation des oiseaux découlant de l'ICOAN ont adopté les mêmes références à l'échelle continentale et nationale (pour la sauvagine, les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres; les stratégies nationales et continentales de conservation des oiseaux aquatiques n'ont pas encore fixé d'objectifs démographiques). Certaines régions participant aux efforts de planification actuels ont ajusté leurs références en réponse à l'amorce d'une surveillance systématique. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques. Le progrès effectué vers l'atteinte des objectifs de population sera régulièrement évalué dans le cadre d'une approche de gestion adaptative.

Les objectifs de population pour tous les groupes d'oiseaux reposent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances démographiques des différentes espèces. Si la tendance démographique d'une espèce est inconnue, on fixe habituellement comme objectif d'« évaluer et maintenir » la population, en établissant un objectif de surveillance. Les espèces de sauvagine récoltées et de nombreuses espèces « d'intendance » qui sont déjà aux niveaux

démographiques souhaités se voient alors attribuer un objectif de « maintien ». Pour toute espèce visée par la LEP ou par une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux doivent respecter les objectifs de population fixés dans les programmes de rétablissement et les stratégies de gestion établis. En l'absence de documents de rétablissement, on fixe les objectifs en appliquant la méthode déjà utilisée pour les autres espèces du même groupe d'oiseaux. Une fois établis, les objectifs de rétablissement viennent remplacer les objectifs provisoires.

Pour les unités de planification du Nouveau-Brunswick, les objectifs de population pour la sauvagine ont été établis à partir du Plan de mise en œuvre du PCHE N.-B. (PCHE N.-B., 2008) des objectifs du Plan de gestion de la voie de migration de l'Atlantique dans le cas de la Bernache du Canada (population de l'Atlantique du Nord) (Atlantic Flyway Technical Section, 2008). Les objectifs de population pour les oiseaux terrestres, les oiseaux de rivage et les oiseaux aquatiques des eaux intérieures ont été fixés en fonction de la cote de la tendance démographique (TD) des espèces. Pour chaque espèce prioritaire, la cote TD pour l'ensemble de la région de conservation des oiseaux a été fournie par Partenaires d'envol, et la cote TD pour la partie de la région de conservation des oiseaux se trouvant dans la province du Nouveau-Brunswick a été calculée à partir des données du Relevé des oiseaux nicheurs et de l'Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes en suivant les protocoles de Partenaires d'envol (Panjabi et coll., 2005). Dans le cadre d'une approche préventive, on a utilisé la cote TD la plus élevée des deux pour fixer un objectif de population.

Les espèces prioritaires connaissant un déclin de population (cote TD 4) ont reçu un objectif visant à « augmenter de 50 % » leur population, tandis que les espèces présentant un fort déclin (cote TD 5) ont un objectif visant à l'« augmenter de 100 % ». Les espèces présentant une cote TD 3 (tendance incertaine ou inconnue) ont reçu des objectifs visant à les « évaluer et maintenir ». Enfin, les espèces ayant une population stable ou en augmentation (cote TD 1 ou 2) ont reçu un objectif visant à les « maintenir ».

Pour attribuer les cotes TD (qui sont principalement attribuées aux oiseaux terrestres pour lesquels des données du Relevé des oiseaux nicheurs existent), nous avons eu recours à une nouvelle méthode trinationale (document de mai 2010 intitulé *Sauvegardons nos oiseaux en commun*). Nous avons également ajusté la période de 30 ans afin de couvrir toute la période des données du Relevé des oiseaux nicheurs, qui est de 42 ans (de 1966 à 2008).

En ce qui concerne les oiseaux terrestres, nous avons mis les données de l'évaluation des espèces de 2004 à jour (Rocky Mountain Bird Observatory, 2005) et avons apporté, dans la mesure du possible, des données plus récentes. Nous avons utilisé de nouvelles données relatives à la répartition et aux cotes des tendances démographiques disponibles dans la base de données de Partenaires d'envol (Panjabi et coll., 2005), ainsi que de nouvelles cotes TD issues des analyses des tendances du Relevé des oiseaux nicheurs (jusqu'à 2008). Nous nous sommes grandement appuyés sur une comparaison préliminaire des différences de probabilité de détection entre le premier et le deuxième Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes (Erskine, 1992; Stewart et coll., en préparation). Cette comparaison n'est que préliminaire, car la

dernière année du deuxième Atlas ne s'est pas encore achevée. Cette analyse ne fournit pas une tendance, mais présente les données les plus proches d'une comparaison systématique permettant de comparer de manière similaire tous les oiseaux ayant des résultats issus de cette méthode. Nous avons utilisé l'analyse des données de l'Atlas pour les oiseaux terrestres, mais également pour d'autres oiseaux lorsque cela s'est avéré nécessaire et lorsque des résultats étaient disponibles.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Chez les oiseaux, les tendances démographiques sont déterminées par des facteurs qui influencent la reproduction ou la survie aux divers stades de leur cycle annuel. Les menaces à la survie comprennent, par exemple, une disponibilité moindre de la nourriture aux aires de repos migratoires ou l'exposition à des composés toxiques. Les menaces susceptibles de diminuer le succès de la reproduction incluent, par exemple, un taux élevé de prédation des nids ou des habitats de reproduction de moins bonne qualité ou en moins grande quantité.

L'exercice d'évaluation des menaces comprenait trois étapes principales :

- analyse documentaire visant à détailler les menaces antérieures, actuelles et futures pour chaque espèce prioritaire et classification des menaces au moyen d'un système de classification normalisé (Salafsky et coll., 2008);
- classement de l'ampleur des menaces pour les espèces prioritaires au moyen d'un protocole normalisé (Kennedy et coll., 2012);
- 3. préparation d'un ensemble de profils de menaces pour la sous-région de la RCO des oiseaux pour les grandes catégories d'habitats.

Chaque menace a été catégorisée au moyen du système de classification normalisé de l' l'Union internationale pour la conservation de la nature – Conservation Measures Partnership (UICN-CMP) (Salafsky et coll., 2008), avec ajout de catégories pour tenir compte des espèces pour lesquelles l'information est manquante. L'évaluation des menaces inclut uniquement les menaces découlant de l'activité humaine, parce que les menaces de ce type peuvent être atténuées. Les processus naturels qui empêchent les populations de dépasser un niveau donné ont été pris en compte puis consignés, mais aucune mesure n'a été établie outre la recherche et la surveillance. Pour catégoriser les menaces, on en a évalué la portée (proportion de la distribution de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et la gravité (impact relatif de la menace sur la viabilité des populations de l'espèce). Les cotes relatives à la portée et à la gravité ont été combinées pour établir l'ampleur de la menace : faible, moyenne, élevée ou très élevée. Ces degrés d'ampleur ont ensuite été regroupés par catégories et souscatégories de menaces parmi les types d'habitats (voir les détails de ce processus dans Kennedy et coll., 2012). Le regroupement des menaces nous permet de comparer l'ampleur relative des menaces, pour chaque catégorie de menaces et type d'habitats. Non seulement ces cotes et ces classements de menaces nous aident à évaluer quelles menaces semblent le plus contribuer aux déclins démographiques d'espèces données, mais ils nous permettent de nous concentrer sur celles qui peuvent avoir un impact maximal sur des séries d'espèces ou de grandes catégories d'habitats.

Pour la RCO 14 et les UBM 11 et 12 du N.-B., une catégorie a été ajoutée au système de classification des menaces afin de rendre compte des espèces faisant l'objet de renseignements inappropriés issus de la surveillance et des recherches (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous-catégorie 12.1 « Manque d'information »). Toutefois, aucun classement n'a été effectué pour cette catégorie de menace.

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Dans l'ensemble, ces objectifs représentent les conditions souhaitées qui, dans la sous-région, contribueront collectivement à l'atteinte des objectifs démographiques. Ces objectifs peuvent également faire état des mesures de recherche ou de surveillance qu'il faut prendre pour mieux comprendre les déclins des espèces et intervenir de façon optimale.

À l'heure actuelle, la majorité des objectifs de conservation peuvent être mesurés à l'aide de catégories qualitatives (diminution, maintien, augmentation) qui permettront d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la conservation, mais ils ne sont pas reliés quantitativement aux objectifs de population. La mise en œuvre concrète qui comprend un processus actif de gestion adaptative est un principe sous-jacent de cet effort de conservation et permettra d'évaluer ultérieurement si l'atteinte des objectifs de conservation a contribué ou non à l'atteinte des objectifs de population.

Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation portent sur plusieurs espèces ou répondent à plus d'une menace. S'il y a lieu, ils sont axés sur les besoins particuliers d'une seule espèce.

En général, les objectifs de conservation appartiennent à l'une des deux grandes catégories suivantes :

- objectifs liés aux habitats dans la sous-région de la RCO (quantité, qualité et configuration des habitats prioritaires)
- objectifs non liés aux habitats dans la sous-région de la RCO (réduction de la mortalité causée par la prédation, activités de sensibilisation et d'éducation visant à réduire les perturbations humaines, etc.)

Idéalement, les objectifs liés aux habitats devraient refléter le type, la quantité et l'emplacement des habitats nécessaires pour soutenir les niveaux de population d'espèces prioritaires indiqués dans les objectifs de population. À l'heure actuelle, nous ne disposons pas, à l'échelle des RCO, des données et des outils requis pour établir ces objectifs quantitatifs précis. Nos objectifs basés sur les menaces donnent l'orientation des changements qu'il faut opérer pour cheminer vers les objectifs de population en utilisant la meilleure information disponible et la connaissance des stratégies de gestion de l'écosystème, à l'intérieur des grands types d'habitats.

Pour les UBM 11 et 12 du N.-B., des objectifs de conservation ont été mis au point pour toutes les menaces, indépendamment de leur ampleur. Les espèces en péril ont reçu des objectifs de

conservation les définissant comme des espèces en péril et orientant le lecteur vers les documents existants relatifs à leur rétablissement. Cependant, étant donné que bon nombre des documents relatifs au rétablissement ne sont pas encore disponibles, on a traité les espèces en péril comme toutes les autres espèces d'oiseaux prioritaires, et des objectifs de conservation ont été mis au point pour faire face aux menaces décelées. La même méthodologie a été utilisée pour les espèces de sauvagine visées par le PCHE N.-B. pour la mise en œuvre du PNAGS.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures de conservation recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation. Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Ces mesures ont été classées selon le système de classification de l'IUCN-CMP (Salafsky et coll., 2008), avec ajout de catégories pour tenir compte des besoins en matière de recherche et de surveillance. Des recommandations plus précises peuvent être incluses si l'on dispose, pour une sous-région, de pratiques de gestion bénéfiques, de plans d'écosystème ou de plusieurs documents de rétablissement. Toutefois, les mesures doivent être suffisamment détaillées pour donner un cap initial à la mise en œuvre.

Les objectifs liés à la recherche, à la surveillance et aux problématiques généralisées ne sont pas nécessairement assortis de mesures. Souvent, ces problèmes sont à ce point hétéroclites qu'il vaut mieux établir ces mesures en consultation avec les partenaires et les experts en la matière. Les équipes de mise en œuvre seront plus en mesure de régler ces questions complexes, en s'appuyant sur les avis des différents intervenants.

Les mesures recommandées renverront à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étaieront ces mesures), mais comme ces stratégies visent plusieurs espèces, les mesures seront habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce. Pour connaître les recommandations plus détaillées concernant les espèces en péril, prière de consulter les documents de rétablissement.

Annexe 3

Catégories de menaces de l'UICN

Tableau A4. Classification des menaces pour la biodiversité de l'UICN – Conservation Measures Partnership (CMP)

Il est à noter que toutes les catégories de menaces ne concernent pas les oiseaux ou ne se produisent pas dans chaque RCO ou UBM.

Catégorie/ Sous-catégories de menace	Définition
1 Développement résidentiel et commercial	Établissements humains ou autres types d'utilisation des terres autres que de nature agricole ayant une grande superficie au sol
1.1 Zones urbaines et d'habitations	Villes, villages et agglomérations, y compris aménagements autres que pour le logement qui s'intègrent habituellement aux habitations
1.2 Zones commerciales et industrielles	Usines et autres centres commerciaux
1.3 Zones touristiques et de loisir	Sites touristiques et récréatifs ayant une grande superficie au sol
2 Agriculture et aquaculture	Menaces résultant de l'agriculture et de l'élevage, consécutives à l'expansion et à l'intensification agricoles, y compris la sylviculture, la mariculture et l'aquaculture
2.1 Cultures non ligneuses annuelles et pérennes	Cultures pour l'alimentation, le fourrage, les fibres, les carburants ou autres usages
2.2 Plantations ligneuses	Peuplements d'arbres plantés pour le bois ou la fibre en dehors des forêts naturelles, souvent composés d'espèces non indigènes
2.3 Élevage de bétail	Animaux terrestres domestiques élevés à un endroit, nourris de produits de culture ou de produits d'ailleurs (exploitation agricole); également, animaux domestiques ou semi-domestiqués laissés en liberté là où ils trouvent un habitat naturel (élevage à grande échelle)
2.4 Aquaculture marine et en eau douce	Animaux aquatiques élevés à un endroit, nourris de produits de culture ou de produits d'ailleurs; poissons d'écloserie libérés dans la nature
3 Production d'énergie et exploitation minière	Menaces résultant de la production de ressources non biologiques
3.1 Forage de pétrole et de gaz	Prospection, développement et production de pétrole et d'autres hydrocarbures liquides
3.2 Exploitation minière et de carrières	Prospection et développement en vue de l'exploitation de ressources minérales et pierreuses
3.3 Énergie renouvelable	Prospection et développement en vue de l'exploitation d'énergie renouvelable
4 Couloirs de transport et de services	Menaces consécutives aux longs couloirs de transport étroits et aux véhicules qui y circulent, y compris la mortalité d'animaux sauvages qui y est associée
4.1 Routes et chemins de fer	Transport de surface sur les routes et les voies dévouées
4.2 Réseau de services publics	Transport d'énergie et de ressources
4.3 Couloirs de navigation	Transport sur et dans les cours d'eau intérieurs et en mer
4.4 Trajectoires de vol	Transport par air et dans l'espace

Catégorie/	Définition
5 Utilisation des ressources biologiques	Menaces résultant de l'utilisation non rationnelle de ressources biologiques « sauvages », y compris les conséquences de récoltes délibérées et accidentelles; persécution ou élimination de certaines espèces
5.1 Chasse et récolte d'animaux terrestres	Mortalité ou capture d'animaux sauvages terrestres, ou de produits animaux, pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles, ou pour des raisons de contrôle ou de persécution; comprend les mortalités accidentelles et les captures accessoires
5.2 Récolte de plantes terrestres	Cueillettes de plantes, de champignons ou de produits non ligneux/non animaux pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles
5.3 Coupe forestière et récolte du bois	Récolte d'arbres et d'autres végétaux ligneux pour l'exploitation du bois ou des fibres ou pour la production de carburant
5.4 Pêche et récolte des ressources aquatiques	Récolte d'animaux ou de plantes sauvages aquatiques, pour un usage commercial, récréatif ou de subsistance, pour la recherche ou à des fins culturelles, ou pour des raisons de contrôle ou de persécution; comprend les mortalités accidentelles et les captures accessoires
6 Intrusions et perturbations humaines	Menaces découlant des activités humaines qui changent, détruisent et perturbent les habitats et les espèces associées à des usages non excessifs de ressources biologiques
6.1 Activités récréatives	Personnes qui séjournent dans la nature ou qui s'y promènent en véhicule en dehors des corridors de transport établis, généralement à des fins récréatives
6.2 Guerre, agitation politique et exercices militaires	Interventions de forces militaires ou paramilitaires qui ne couvrent pas de façon permanente une superficie
6.3 Travail et autres activités	Personnes qui séjournent ou se déplacent dans la nature pour d'autres raisons que les loisirs ou les activités militaires
7 Modifications du système naturel	Menaces résultant d'interventions qui transforment ou dégradent l'habitat dans le cadre de la « gestion » de systèmes naturels ou semi-naturels, souvent en vue d'améliorer le bien-être des êtres humains
7.1 Incendies et extinction d'incendies	Lutte contre les incendies, ou augmentation de la fréquence ou de l'intensité des incendies supérieure à la gamme naturelle de variation
7.2 Barrages et gestion/utilisation de l'eau	Modification délibérée, ou secondaire à d'autres activités, de la circulation de l'eau par rapport à la gamme de variation naturelle
7.3 Autres modifications de l'écosystème	Autres interventions qui transforment ou dégradent l'habitat dans le cadre de la « gestion » de systèmes naturels en vue d'améliorer le bien-être des êtres humains.
8 Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques	Menaces attribuables à des végétaux, des animaux, des agents pathogènes, des microbes ou du matériel génétique, indigènes et non indigènes, qui ont ou pourraient avoir une incidence néfaste sur la biodiversité après leur importation, leur introduction et leur multiplication.

Tableau A4 (Suite)		
Catégorie/ Sous-catégories de menace	Définition	
8.1 Espèces étrangères/non indigènes envahissantes	Végétaux, animaux, agents pathogènes et autres microbes nuisibles qu'on ne trouve habituellement pas dans l'écosystème concerné et qui ont été directement ou indirectement introduits dans l'écosystème, et s'y sont propagés, en conséquence des activités humaines	
8.2 Espèces indigènes problématiques	Végétaux, animaux, agents pathogènes et autres microbes nuisibles que l'on trouve habituellement dans l'écosystème concerné, mais qui ont atteint un nombre « en rupture d'équilibre » ou qui sont « diffusés » directement ou indirectement en conséquence des activités humaines	
8.3 Matériel génétique introduit	gènes ou organismes transportés ou transformés par l'être humain	
9 Pollution	Menaces dues à l'apport de matières ou d'énergies exotiques ou en excès, à partir de sources ponctuelles et non ponctuelles	
9.1 Eaux usées résidentielles et urbaines	Eaux usées, eaux de ruissellement de sources non ponctuelles provenant des habitations et des zones urbaines, et qui contiennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments	
9.2 Effluents industriels et militaires	Polluants aquatiques de sources industrielles et militaires, y compris l'industrie des mines, la production d'énergie, et les industries d'extraction d'autres ressources qui contiennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments	
9.3 Effluents agricoles et forestiers	Polluants aquatiques d'origine agricole et sylvicole et en provenance des systèmes d'aquaculture, qui comprennent des éléments nutritifs, des substances chimiques toxiques ou des sédiments, y compris les effets de ces polluants sur l'emplacement où on les a appliqués	
9.4 Ordures ménagères et déchets solides	Rebuts et autres matières solides, y compris celles qui entravent les animaux sauvages	
9.5 Polluants atmosphériques	Polluants atmosphériques de sources ponctuelles et non ponctuelles	
9.6 Excès d'énergie	Chaleur, son ou lumière qui perturbent la faune ou les écosystèmes	
10 Événements géologiques	Menaces résultant de phénomènes géologiques catastrophiques	
10.1 Volcans	Manifestations volcaniques	
10.2 Tremblements de terre/tsunamis	Tremblements de terre et phénomènes associés	
10.3 Avalanches/glissements de terrain	Avalanches ou glissements de terrain	
11 Changements climatiques et temps violent	Changements climatiques à long terme susceptibles d'être liés au réchauffement de la planète et autres phénomènes météorologiques ou climatiques violents dont l'ampleur dépasse la gamme de variation naturelle, au point d'entraîner la disparition d'une espèce ou d'un habitat vulnérable	
11.1 Évolution et altération de l'habitat	Grands changements dans la composition et l'emplacement de l'habitat	
11.2 Sécheresses	Périodes pendant lesquelles les précipitations de pluie diminuent en deçà de la gamme naturelle de variation	
11.3 Températures extrêmes	Précipitations ou vents extrêmes, ou importantes variations dans le temps des tempêtes saisonnières	
11.4 Tempêtes et inondations	Précipitations ou vents extrêmes, ou importantes variations dans le temps des tempêtes saisonnières	

Catégorie/ Sous-catégories de menace	Définition
11.5 Autres répercussions	
12 Autres menaces directes*	Autres menaces
12.1 Manque d'information	Manque de menace clairement documentée

^{*} Il est à noter que cette catégorie ne fait pas partie du système de classification de l'UICN de la nature et a été ajoutée dans le cadre du processus de planification de la région de conservation des oiseaux pour rendre compte des espèces préoccupantes pour lesquelles les menaces ne sont pas clairement documentées ou sont inconnues.

Catégories des mesures de conservation de l'UICN

Tableau A5. Classification des mesures de conservation de l'UICN-CMP.

Il est à noter que toutes les catégories de mesures ne concernent pas ou ne sont pas recommandées dans chaque RCO ou UBM. La mesure visant à encourager l'industrie à appliquer volontairement les pratiques exemplaires de gestion a été classée dans la catégorie 5.3 « Normes et codes du secteur privé ».

Catégorie/ Sous catégories de mesure	Définition
1 Protection de l'eau et des terres	Mesures pour établir des parcs et d'autres aires protégées légalement ou accroître leur superficie, ainsi que pour protéger les droits sur les ressources
1.1 Protection de sites ou de zones	Créer des parcs publics ou privés, des réserves ou d'autres aires protégées légalement, ou accroître leur superficie, qui équivalent grossièrement aux catégories I à VI de l'UICN
1.2 Protection des ressources et des habitats	Adopter des mesures de protection ou des servitudes pour certains aspects de la ressource sur des terres publiques ou privées qui ne font pas partie des catégories I à VI de l'UICN
2 Gestion de l'eau et des terres	Mesures visant à conserver ou à restaurer des sites et des habitats, ainsi que leur environnement élargi
2.1 Gestion de sites ou de zones	Assurer la gestion aux fins de conservation des aires protégées et des autres terres sur lesquelles se trouvent des ressources
2.2 Lutte contre les espèces envahissantes ou problématiques	Éradiquer les plantes, les animaux et les pathogènes envahissants ou problématiques, réduire leur présence ou prévenir leur introduction
2.3 Restauration des habitats et des processus naturels	Améliorer les habitats dégradés et restaurer les habitats et les fonctions écosystémiques perdus; lutter contre la pollution
3 Gestion des espèces	Mesures visant à gérer ou à restaurer des espèces préoccupantes
3.1 Gestion des espèces	Assurer la gestion de populations végétales et animales préoccupantes
3.2 Rétablissement des espèces	Gérer, améliorer ou restaurer des populations végétales et animales préoccupantes, mettre en place de programmes de vaccination
3.3 Réintroduction d'espèces	Réintroduire des espèces aux endroits où elles étaient autrefois présentes, ou procéder à des introductions mineures
3.4 Conservation ex situ	Protéger la biodiversité des espèces en dehors leurs habitats naturels
4 Éducation et sensibilisation	Mesures visant à améliorer la compréhension et les compétences, ainsi qu'à influencer les comportements
4.1 Éducation systématique	Améliorer les connaissances et les compétences des étudiants dans le cadre d'un programme menant à un grade
4.2 Formation	Développer les connaissances et les compétences des praticiens, des intervenants et des autres personnes intéressées, et améliorer l'échange d'information sans programmes menant à un grade
4.3 Sensibilisation et communications	Effectuer de la sensibilisation sur les questions environnementales et présenter de l'information par l'entremise de différents moyens de communication ou d'activités de désobéissance civile
5. Lois et politiques	Mesures visant à élaborer des lois, des règlements et des normes volontaires, à les modifier, à les influencer et à les mettre en œuvre
5.1 Législation	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer la législation ou les politiques gouvernementales à tous les niveaux (international, national, provincial, territorial, local et autochtone), ou formuler des commentaires sur celles-ci

Catégorie/	Définition
5.2 Politiques et règlements	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer les politiques ou la réglementation gouvernementales qui ont une incidence sur la mise en œuvre des lois à tous les niveaux (international, national, provincial, territorial, local et autochtone), ou formuler des commentaires
5.3 Normes et codes du secteur privé	Élaborer, mettre en œuvre, modifier, influencer les normes volontaires et les codes professionnels qui régissent les pratiques dans le secteur privé, ou formuler des commentaires
5.4 Conformité et application de la loi	Continue de surveiller la conformité aux lois, politiques, règlements, normes et codes à tous les niveaux, et assurer leur application
6. Source de revenus, mesures économiques et autres mesures incitatives	Mesures visant à utiliser des mesures économiques et incitatives pour influencer les comportements
6.1 Entreprises liées et solutions de rechange en matière de sources de revenus	Mettre sur pied des entreprises qui dépendent directement de la conservation des ressources naturelles et offrir des sources de revenus de rechange comme moyens de modifier les comportements et les attitudes
6.2 Substitution	Promouvoir les produits et les services qui représentent une solution de rechange à ceux qui sont dommageables pour l'environnement
6.3 Forces du marché	Utiliser les mécanismes du marché pour changer les comportements et les attitudes
6.4 Paiements liés à la conservation	Utiliser des paiements directs ou indirects pour changer les comportements et les attitudes
6.5 Valeurs non monétaires	Utiliser des valeurs incorporelles pour changer les comportements et les attitudes
7 Renforcement des capacités externes	Mesures visant à construire des infrastructures qui facilitent la conservation
7.1 Développement des institutions et de la société civile	Mettre en place ou offrir du soutien non financier et des possibilités de renforcement des capacités pour les organismes à but ou sans but lucratif, les organismes gouvernementaux et les communautés
7.2 Création d'alliances et de partenariats	Créer et faciliter des partenariats, des alliances et des réseaux d'organisations
7.3 Financement lié à la conservation	Recueillir et offrir des fonds pour les efforts de conservation
8 Acquisition des connaissances*	Collecte de renseignements sur les espèces ou les habitats préoccupants
8.1 Recherche	Entreprendre de nouvelles recherches ou poursuivre ou approfondir celles déjà en place concernant des espèces ou des menaces particulières.
8.2 Surveillance	Mettre au point de nouveaux systèmes de surveillance ou appuyer, poursuivre ou approfondir les initiatives actuelles en la matière afin de recueillir les données nécessaires au sujet d'espèces particulières ou de groupes d'espèces, ou de leurs habitats.

^{*} Il est à noter que cette catégorie ne fait pas partie du système de classification de l'UICN et a été ajoutée dans le cadre du processus de planification de la région de conservation des oiseaux afin de rendre compte de certaines mesures qui ne rentrent dans aucune autre catégorie du système de classification de l'UICN.

www.ec.gc.ca

Pour des renseignements supplémentaires :

Environnement Canada Informathèque 10, rue Wellington, 23^e étage Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800

Télécopieur : 819-994-1412

ATS: 819-994-0736

Courriel: enviroinfo@ec.gc.ca